

Chez G. J. MANGET, Libraire,
au haut de la Cité à GENÈVE.

Grand assortiment de Librairie , tant ancienne
que moderne , à des prix au-dessous du courant.
Nouveautés Littéraires de Paris , de Londres , &c.
Journaux & Gazettes de tous pays. Musique vocale
& instrumentale. Il reçoit les Commissions pour
tout ce qui concerne ce commerce.

VINS DE BORDEAUX DE PREMIÈRES QUALITÉS.

Chez G. J. MANGET, Libraire,
au haut de la Cité à GENÈVE.

Grand assortiment de Librairie , tant ancienne
que moderne , à des prix au-dessous du courant.
Nouveautés Littéraires de Paris , de Londres , &c.
Journaux & Gazettes de tous pays. Musique vocale
& instrumentale. Il reçoit les Commissions pour
tout ce qui concerne ce commerce.

VINS DE BORDEAUX DE PREMIÈRES QUALITÉS.

Arbena

7^h 10^m

1609/4810.

ETAT
DE LA CORSE,

Suivi d'un Journal

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

Et des Mémoires

DE PASCAL PAOLI,

Par

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la CORSE,
& des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

Avec une Préface du Traducteur.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE EDITION.

Corrigée & augmentée considérablement.



A L O N D R E S.

M. D. CC. LXIX.

*Non enim propter Gloriam, divitias aut
Honores pugnamus, sed propter libertatem
Solummodo, quam nemo bonus nisi
Simul cum vita amittit.*

*Litt. Comit. & Baron. Scotiæ ad
Papam. an. Dom. 1320.*

*Ce n'est point pour la gloire, pour les richesses, ou
pour les honneurs que nous combattons; mais pour la
seule liberté, qu'aucun homme plein de sentiment ne peut
se résoudre à perdre qu'avec la vie.*

*Lettre des Comtes & Baronies d'Ecosse
au Pape, l'an 1320.*



P R É F A C E

D U T R A D U C T E U R.

C'E n'est point aux particuliers à juger les grandes querelles, quoique chaque individu ait la liberté que donnent la vérité & le sentiment. C'est à l'Univers à prononcer en de tels cas; c'est-à-dire, à la pluralité des hommes & des peuples désintéressés; & en dernier ressort, à la postérité, qui sera toujours moins fervile & moins partielle dans le jugement qu'elle portera des actions des hommes. Ce qui est de nôtre ressort, c'est de nous instruire, & de devenir meilleurs en nous instruisant; & que d'instructions ne trouvera-t-on pas dans l'histoire qu'on va lire!

Des sujets envahis qui brisent leurs fers; prouvent la sagesse des Souverains qui ne les retiennent que par l'amour... Un peuple qui se forme apprend à un peuple déjà formé à se corriger... Un Gouvernement dans son berceau montre la nécessité de l'union entre les Chefs & ses membres; entre tous les Ordres & les individus qui les composent... Une résistance de 40.

ans à la Tirannie , est un garant sûr que des hommes généreux & bien unis feront invincibles.

En lisant ce livre , on se convaincra qu'une constitution ancienne ne se soutiendra qu'autant qu'elle ne fera point enfreinte , si elle était juste ; & qu'une constitution nouvelle pour être stable chez un peuple libre & courageux , doit être dans un équilibre qui ne puisse être rompu par celui même qui l'a formé.

Cet équilibre aura lieu quand les loix auront reçu ou acquis une consistance qui ne puisse être altérée impunément par aucun crédit ; quand toutes les volontés auront concouru à en former une seule , que la pluralité aura le plus grand intérêt à ne point enfreindre.

On verra dans cette histoire l'effet & la nécessité de la confiance du Chef pour un peuple qui ne voit en lui qu'un père , un ami , un Libérateur ; comme la nécessité de la confiance d'un peuple pour le Chef qui ne voit dans ce peuple que des frères , des compatriotes & des enfans.

On y sentira le prix inestimable d'une autorité qui n'est qu'affection , que zèle , que dévouement aux plus grands travaux ; comme d'une soumission qui n'est que reconnoissance , & qu'amour de soi-même bien entendu ; de

DU TRADUCTEUR. ▼

Pune & de l'autre , fondées sur le désir commun du bien général , sur des sacrifices reciproques , & sur des bienfaits.

On y verra le poids imposant d'une justice impartiale , désintéressée & inaltérable , qui n'effraye & ne peut effrayer que les méchans ; en même tems qu'elle anime & qu'elle tranquillise les gens de bien.

On y contempera dans la suite avec délices , les effets heureux de l'industrie , sollicitée par l'émulation , excitée par l'honneur , couronnée par les succès ; jamais rallentie , ni intimidée par les vexations.

Quel plaisir nouveau de voir des Finances qui n'épuisent & n'enrichissent personne ; qui ne nourrissent ni l'orgueil , ni le luxe , ni la mollesse effrenée , de cette précieuse substance des peuples , qui ne devrait circuler que pour son bonheur , ni être employée que pour la sûreté , les besoins & l'affermissement de l'Etat !

Et que dirons-nous de ces troupes nationales dont la paye seule est la gloire d'assurer leur liberté , qu'elles estiment le premier des biens , & pour qui la vie n'est que le second ; qui ne connoissent de péril que celui de manquer leur but , & qui n'envisagent les fatigues , les bless-

VI PRÉFACE DU TRADUCT.

sures & la mort même, que comme de légers sacrifices que les cœurs font à la patrie.

Si des intérêts contraires à un si noble Institut étoient capables d'éteindre, ou seulement d'affaiblir l'intérêt que doit inspirer l'humanité, & la touchante situation d'un tel peuple; tous les esprits Philosophes, tous les hommes préoccupés sauront les voir d'un autre ceil. Les peuples libres, les peuples heureux sous un Gouvernement juste & modéré seraient attristés de voir échoûer des vûes si légitimes, un plan si sage, & une conduite si digne d'éloges.

Si nous voyons un vaisseau battu de l'orage, en péril d'être englouti par les flots, ou brisé contre des rochers; sans savoir de quelle nation il pourrait être, il nous suffirait de savoir qu'il porte des hommes, pour en être vivement émus. Et combien cet intérêt n'augmenterait-il pas encore si nous étions à portée de voir les belles manœuvres du Capitaine, la sage conduite du pilote & les travaux intrépides des matelots! Quels vœux ne formerions-nous pas, pour que le calme succédât à la tempête, & qu'un vent favorable pût le ramener au port!

 EPITRE DÉDICATOIRE

À

PASCAL PAOLI

GÉNÉRAL DES CORSES.

MONSIEUR ,

LES Dédicaces sont pour la plupart des offrandes serviles & intéressées , ou les effusions d'un zèle très partial. L'on y voit pour l'ordinaire l'énumération des vertus d'un homme en qui l'on ne pouvait en appercevoir , ou des présages de grandeur adressées à des hommes qui ont ensuite passé leurs jours dans une lâche indolence , & qui sont morts sans laisser d'autre monument de leur existence qu'une Dédicace , dans laquelle tout leur mérite était célébré à futur , & que le tems a converti en un silence équivalent au reproche.

Ceux qui ont quelque connaissance des hommes , penseront mûrement à qui ils adressent des Dédicaces Donner publiquement des louanges dont le public ne sent pas le fondement ou des espérances qui ne seront jamais réalisées , dégrade nécessairement le caractère d'un Auteur , qui ne passera plus dès lors que

VIII EPI TRE DEDICATOIRE.

*pour un fade Parasite , ou pour un aveugle entou-
siasste.*

*Je n'ai rien à craindre de pareil , en dédiant ce
livre à PASCAL PAOLI. Ses vertus sont générale-
ment reconnues , & honorent l'Ouvrage que j'ha-
zarde de lui présenter. C'est un bonheur singulier
pour moi , que mon livre soit le garant de sa dédicace.*

*En vous l'adressant , Monsieur , - mon intention
n'est point d'essayer de faire vôtre panégyrique ; il
résultera en quelque sorte de mon travail imparfait ,
mais je souhaite d'exprimer aux yeux du monde l'ad-
miration & la reconnaissance que vous m'avez ins-
pirée.*

*C'est tout ce que je puis vous offrir en retour des
faveurs dont vous avez daigné m'honorer , & je
vous supplie de le recevoir comme un témoignage de
mes sentimens. J'ai regret de n'avoir ni pouvoir ,
ni influence qui me mette dans le cas de rendre quel-
que service essentiel à vous , Monsieur , & aux bra-
ves Corfès. Tout ce que je puis , est de vous offrir les
vœux ardens d'un simple particulier : J'ai l'honneur
d'être avec tout le respect & l'attachement possible ,*

MONSIEUR ,

*Auchinleck Ayrshire ,
le 29 Octobre 1767.*

**Votre très-humble & dévoué
Serviteur ,**

JAMES BOSWEL.

P R E F A C E

D E L' A U T E U R.

JE n'ai point d'Apologie à faire, en présentant au public la Relation de la Corse. On l'attendait de moi depuis quelque tems, & j'avoue que l'ardente curiosité du public m'encourage en même tems qu'elle m'intimide. A mon retour du voyage que je fis en Corse, je trouvai partout une foule empressée d'entendre ce que je pouvais avoir appris de cette Isle & de ses habitans; ennuyé de me répéter par tout, je crus que le mieux était de promettre un Ouvrage qui parlât pour moi.

Je ne voulus pas cependant prendre sur mon compte de le faire, jusques à ce que j'eusse consulté là-dessus le Général de cette nation. Je l'informai de mon dessein, & il me fit une réponse, peut-être trop flatteuse pour que je dusse la rendre publique, mais elle contenait une permission & en quelque sorte la sanction de cet ouvrage. PAOLI daigna m'écrire en ces termes.

Non può esser più generoso il di lei disegno di pubblicar colle Stampe le osservazioni che ha fatte sopra la Corsica. Ella ne ha veduto la fisica situazione; ha potuto esaminare i costumi degli abitanti, e veder dentro le massime dell' loro governo di cui conosce la costituzione. Questi popoli con entusiasmo di gratitudine uniranno il loro applauso a quello dell' Europa disingannata.

„ Rien n'est plus généreux, Monsieur, que vô-

P R E F A C E

„tre dessein, de rendre publiques par l'impression
 „les observations que vous avez faites sur la Corse.
 „Vous en avez vû la situation physique ; vous avez
 „pu examiner les mœurs de ses habitans , & vous
 „instruire des maximes de leur Gouvernement dont
 „vous connaissez la constitution. Ces peuples rem-
 „plis d'un enthousiasme de reconnaissance , joindront
 „leurs applaudissemens à ceux de l'Europe désabusée.

Ma première intention était de ne donner qu'un
 crayon de l'état actuel de la Corse, avec les Mémoi-
 res de son Illustre Général : mais par l'avis de quel-
 ques amis éclairés dont je respecte le jugement , j'ai
 donné plus d'étendue à mon plan , de l'exécution
 duquel le public sera le Juge.

J'ai entre les mains deux Ouvrages qui ont été
 écrits avant le mien sur la Corse. L'un est l'*Histoire*
de l'Île de Corse par M. G. D. C., imprimé à Nancy
 en 1749. L'autre, *Mémoires Historiques &c. par*
Mr. Jaussin ancien Apoticaire Major, imprimé à
 Lausanne en 1758. J'ai tiré de tous deux de très uti-
 les matériaux ; le dernier contient un savant détail
 sur l'histoire naturelle de l'Île , avec nombre de let-
 tres, de manifestes & d'autres écrits ; & tous les
 deux réunissent une variété considérable de particu-
 larités relatives aux opérations des Français en Cor-
 se. J'ai eu ainsi devant moi une abondante collection
 de remarques , dont j'ai fait usage dans ce que j'ai
 écrit pendant mon séjour dans l'Île.

J'ai trouvé cependant ces matériaux insuffisans à
 divers égards, & pour y suppléer , j'ai écrit à divers
 amis étrangers ; & en même tems j'ai fait une étude
 des livres qui pouvaient me fournir des choses uti-
 les à mon objet. Je me suis mis ainsi en état de met-
 tre sous les yeux du public une Relation de la Corse

qui donnera quelque satisfaction ; vû que , en comparaison du peu que l'on en connaissait ci-devant , j'ose me flatter qu'on trouvera dans ce livre un plus grand nombre de choses intéressantes. Il est étonnant qu'une Ile si considérable , & dans laquelle il s'est fait tant de belles choses , ait été si peu connue. La succession même de ses Chefs ne la point été ; & parce que nous avons lû que PAOLI était depuis plusieurs années à la tête des Corfès , & que *Paoli* a toujours paru les commander , on a supposé qu'ils avaient toujours eu le même homme pour leur Chef. De-là vient que tous nos papiers modernes ont confondu le digne *Pascal Paoli* , qui est dans toute la vigueur de l'âge , avec son défunt & vénérable Père , *Hyacinthe Paoli* , qui l'avait précédé dans le même Commandement. On voit cette erreur dans l'histoire qu'on a publiée ; & quand au Docteur *Smollet* , lorsqu'il fait mention de *Paoli* au siège de *Furiani* , qui fut formé il y a peu d'années , il dit qu'il avait alors passé 40 ans.

Je dois commencer par rendre mes humbles actions de grâces à *Pascal Paoli* , des divers secours dont il a bien voulu me favoriser ; & comme j'ai rapporté les choses remarquables qu'il a dites , je donne ma parole d'honneur que je n'y ai rien ajouté ni diminué. J'ai même été si scrupuleux à cet égard , que je n'ai pas voulu y faire le plus léger changement , lors même que mes amis ont cru qu'il pourrait être avantageux. Je savais trop bien avec quel plaisir on lit ce qui est parfaitement authentique.

Le Comte *Rivarola* a été assez obligeant pour répondre complètement & distinctement à toutes les questions que j'ai pris la liberté de lui faire sur divers détails particuliers , dont la Corse était l'objet.

Je lui suis extrêmement redevable à cet égard, & surtout vû la manière polie dont il a daigné le faire. Le Révérend *Mr. Burnaby*, Chapelain de la factorie Anglaise à *Livourne*, fit un tour en Corse l'année 1766, dans le même tems que l'honorable & Révérend *Mr. Hervey*, aujourd'hui Evêque de *Cloyne*. *Mr. Burnaby* était absent de *Livourne* lorsque j'y passai, en sorte que je n'eus pas l'honneur d'être connu de lui personnellement: mais il eut la complaisance de m'envoyer une copie de son Journal, où j'eus la satisfaction de voir que nous étions parfaitement d'accord sur chacune des choses que nous avions observées l'un & l'autre séparément. Je trouvais de plus dans son Journal des observations sur diverses choses que j'avais omises; & sur d'autres que j'avais remarquées, je reconnus qu'il les avait mises dans un plus grand jour.

Mr. Burnaby ayant été assez gracieux pour me permettre de faire de son Journal l'usage que je voudrais, j'en ai employé les matériaux avec une entière liberté dans mon Ouvrage.

Je reconnais les obligations que j'ai à mon estimable ami, *JEAN DICK* Ecuyer, Consul pour S. M. Britannique à *Livourne*; à *Mr. GIAN QUILICO CASA-BIANCA*; au Savant Médecin Grec *Signor STEPHANOPOLI*; au Colonel *BUTTAFUOCO*, & à *L'ABBÉ ROSTINI*. Ces Messieurs ont tous concouru, par les secours qu'ils m'ont fourni, à ériger ce petit monument à la liberté.

Je dois aussi rendre grâces à l'ingénieux Gentilhomme qui m'a favorisé, par la translation des Epigrammes de *Sénèque*. J'ai reconnu cette faveur dans le *London Chronicle*, & je dois dire, pour l'honneur de la littérature, que j'ai trouvé les amateurs

très généreux dans leurs libéralités. On m'a envoyé diverses traductions, entre lesquelles j'ai pris la liberté de préférer celles qui portaient le nom de *Patricius*, & celles d'un autre beau génie correspondant, Signé *Plebeius*. Dans la suite de ce commerce, je demandai à *Patricius* la grace de me faire connaître à qui j'étais redevable de ces pièces qui donnaient un si grand relief à mon Ouvrage, il voulut bien me l'accorder, & je le prie encore de me permettre d'apprendre au public, que je dois ces traductions à THOMAS DAY Ecuyer de *Bérckshire* (a), dont la façon de vivre est aussi noble que la fortune. Je dois ajouter que quoique ses vers aient, avec tout le feu de la jeunesse, toute la maturité & la correction de l'âge mûr, *Mr. Day* n'a pas plus de dix-neuf ans.

Je ne saurais omettre l'expression de ma sensibilité sur la candeur & la politesse avec laquelle *Mr. James Stewart* reçut les remarques que j'hazardai de faire en opposition à un passage concernant les Corfès, dans les recherches sur les principes de l'œconomie politique.

J'ai soumis mon livre à la révision de diverses personnes qui m'honorent de leur bienveillance, & je sens combien leurs corrections l'ont bonifié. De sorte que c'est un motif à rendre grâces au Révérend *Mr. le Recteur WYVILL* (b), & à mon ancien & intime ami, *Mr. le Recteur TEMPLE* (c). Je suis de même extrêmement redevable à *Mylord MONBODDO*, de nombre de remarques judicieuses que ses vastes

(a) *Province de Berck.*

(b) *Recteur of black Notely in Essex.*

Recteur de black Notely dans la Province d'Essex.

(c) *Recteur of Mamhead id Devonshire.*

Recteur, ou Curé de Mamhead dans la Province de Devon.

connaissances de l'antiquité l'ont mis en état de me fournir: mais je dois beaucoup en particulier à l'indulgence & à l'attention amicale de MYLORD HAYLES, qui sous le nom de *Sir DAVID DALRYMPLE* (a) a été connu dans le monde comme un très habile Antiquaire, & un élégant & agréable Auteur d'essais, à qui le public n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas donné un plus grand nombre de ses ouvrages, dont il a toujours fait le plus grand cas. Je souhaite pourtant qu'on se persuade que quoique j'aie reçu les corrections de mes amis avec déférence, je n'ai pas toujours été de leurs avis. Un Auteur doit écouter avec plaisir toutes les remarques que la sincérité lui procure, mais je croirais un homme indigne d'écrire, s'il n'avoit pas la force de se déterminer par lui-même. Je dis cela pour que le jugement des amis que j'ai nommés, ne soit pas censé lié à tous les passages que l'on trouvera dans l'ouvrage qu'on va lire.

Il me semble qu'il en est d'un ouvrage qu'on se propose d'écrire, comme d'une maison qu'on voudrait bâtir. Un homme forme un plan, & amasse des matériaux; il compte en avoir assez pour élever un grand & majestueux édifice: mais lorsque tout est arrangé, lié & fini, ce grand amas occupe une très petite place. Un Auteur semblable à celui qui bâtit, sçait mieux que personne combien son ouvrage lui a coûté, & dès là il y met un prix différent de celui que d'autres personnes pensent qu'il mérite.

J'ai tâché d'éviter un étalage fastueux d'érudition.

(a) C'est la coutume en Ecosse de donner aux Juges de la Cour de la Session, le titre de Lords, avec le nom de leur district. Ainsi Mr. Burnett est Lord Menboddo, & Mr. David Dalrymple est Lord Hayles.

Chez les personnes vaines & frivoles un air de science passe volontiers pour pédanterie : mais je n'écris pas pour des lecteurs de ce caractère, & je m'embarasse peu de leur censure. Ceux que je souhaite d'avoir pour juges approuveront, j'espère, que j'aye donné quelque relief à la Corfe, en montrant en quelle considération elle était parmi les anciens, & ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir quelquefois orné mon ouvrage de citations d'Auteurs classiques faites à propos, en nommant ceux qui les ont traduits : Celles qui ne sont attribuées à personne sont mon ouvrage. Je dois nécessairement dire quelque chose pour la justification de mon ortographe; depuis quelque tems, c'était la mode de rendre nôtre langue plus simple & plus douce en supprimant le *K* après le *C*, & l'*U* dans la dernière syllabe des mots terminés en *Our*. L'illustre Mr. *Samuel Johnson* qui a lui seul exécuté ce qui en d'autres pays eut été la tâche de toute une Académie, a conservé soigneusement le *K* dans son Dictionnaire comme un caractère de l'origine saxonne ; il a eu le même soin de conserver l'*U* dans la plupart des mots où on l'employait, en l'omettant seulement dans quelques-uns. J'ai retenu le *K* & j'ai pris sur moi de suivre la règle générale à l'égard des mots terminés en *Our*. Lorsqu'un mot originairement Latin nous est venu par le canal de la Langue Française, je l'ai écrit avec l'*U* caractéristique. Cette attention pourra sembler bien commune, mais j'avoue que je suis un de ceux qui sont le plus attentif, à tout ce qui est entré dans la formation de la langue, & je souhaite que les rapports qu'a l'Anglais avec d'autres Langues ne soient jamais oubliés. Si cet ouvrage venait à être réimprimé, je souhaite qu'on y conserve mon ortographe.

Il y a des gens, qui, en publiant un livre, affectent de ne vouloir pas passer pour Auteurs, & de professer une totale indifférence pour la réputation littéraire. Cette conduite en impose peut-être au grand nombre, en faisant penser que ce titre est de conséquence : mais pour moi, je pense différemment, & je fais gloire d'être connu pour Auteur; j'ai même une ardente ambition pour ce genre de réputation. De toutes celles qu'on peut acquérir, la plus estimable à mes yeux, est celle que donnent les lettres. Un homme qui a été capable de donner un livre que le monde approuve, s'est fait un caractère respectable dans les sociétés les plus éloignées, sans courir le risque de voir ce caractère rabaisé par l'observation de ses faiblesses & de ses défauts. J'avoue qu'il est difficile de soutenir cette espèce d'honneur parmi ceux qui nous voyent tous les jours; en y aspirant, il faudrait se mettre dans l'esclavage d'une contrainte perpétuelle. L'Auteur d'un livre approuvé peut suivre avec une honnête liberté ses sentimens, & se permettre la noble assurance d'un génie supérieur, en considérant que chez ceux qui le connaissent uniquement comme Auteur, il ne cesse point d'être respecté. Un tel homme peut même, dans ses heures chagrines ou offusquées de nuages, avoir la douceur de penser que ses écrits font l'agrément d'un grand nombre de lecteurs; cet Auteur chérit l'espérance d'être célébré après sa mort, ce qui a été constamment un grand objet pour les plus beaux génies de tous les siècles. C'est au public à juger si je puis mériter une portion de cette renommée littéraire, & quand mon ambition irait jusques là, je crois que ma confiance n'est pas trop grande, ni mes espérances trop audacieuses.

INTRO-

I N T R O D U C T I O N.

LA Liberté est si naturelle & si chère aux hommes, soit qu'on les considère comme individus, ou comme membres de la société, qu'elle est indispensablement nécessaire à leur bonheur ; tout ce qu'il y a de grand & de respectable en découle. La liberté donne de la force & de l'élévation à l'esprit, & nous rend capables d'exercer pleinement nos facultés. Celui qui est à la chaîne ne peut se mouvoir avec aisance ni avec grace. On ne saurait rien attendre de noble ni d'agréable de ceux dont l'âme est subjuguée par la Tyrannie, où dont les actions sont forcées par la contrainte.

On voit des gens qui imbus de bas préjugés, ou corrompus par une vénalité fardée, s'efforcent de vaincre chez les hommes cette sensibilité primitive, & de les porter à substituer un sentiment factice à celui que Dieu & la nature leur ont donné. Ils vous assureront que l'esclavage devient supportable par l'habitude ; que les hommes n'en valent que mieux, lorsqu'ils sont contenus & soumis à la volonté arbitraire du petit nombre qui les gouverne.

Une telle Doctrine n'aurait jamais pris faveur, ni paru fondée, si la raison seule & la raison calme en avait décidé. Voilà pourquoi ses partisans ont jugé nécessaire d'y intéresser les passions, & d'emprunter même de l'imagination les ressources qu'elle pouvait leur fournir ; c'est pour cela encore qu'ils ont appelé l'enthousiasme & la superstition à leur

XVIII INTRODUCTION.

secours. Dans quelques pays ils ont cherché à inspirer un amour sans mesure pour le Souverain ; en d'autres , ils ont fomenté certaines notions multipliées , que l'esprit humain est merveilleusement disposé à recevoir , en établissant que l'autorité du Prince est de droit Divin , comme s'il était descendu du Ciel. Cette dernière idée a été très anciennement reçue ; & de l'Epithète *Cara Deum Soboles* , la race chérie des Dieux , on est venu à tous les titres pompeux que les nations modernes prodiguent à leurs Souverains.

Mais quelques sophismes qu'on ait employés en faveur de l'esclavage , “ la patience & la docilité à
„ le souffrir n'a jamais pu être que l'effet d'une cons-
„ titution affaiblie qui produit un découragement
„ & une lâcheté qui tient les hommes entre la crainte
„ & l'espérance , en amortissant l'ambition , &
„ en abattant les autres qualités actives que de-
„ mande la liberté , au lieu de laquelle on ne con-
„ naît plus que le plaisir pesant de l'inertie & de l'insensibilité (a) ”.

Il est vrai & sans aucun doute que les hommes entrant en société sacrifèrent volontairement une partie de leurs droits naturels , & s'engagèrent à obéir aux loix ; obéissance qui fut calculée sur le bien général de tous : mais il faut bien distinguer l'autorité légitime de l'oppression ; Sentir la différence qu'il y a entre les loix & les Edits capricieux , & en ne perdant pas de vue l'intention Originale

(a) Mylord MOLESWORTH' *Account of Denmark* p. 69.
Rélation du Danemark par Mylord MOLESWORTH
pag. 69.

INTRODUCTION. XIX

de l'Institut d'un Gouvernement , nous devons prendre à cœur qu'elle ne resserre la liberté naturelle , qu'autant que les besoins de la société & la nécessité le demandent.

Peut-être ne doit-on pas marquer trop exactement les limites entre le pouvoir du Gouvernement & la liberté du peuple : les hommes de goût appellent dure une peinture dont les contours sont trop forts , & déterminés avec trop de précision. Ils admirent un Tableau dont les couleurs sont délicatement fondues ensemble , & dont les teintes qui terminent chaque objet s'adouciſſent réciproquement par une insensible gradation.

Mais une injustice palpable d'un ou d'autre côté ne saurait être adoucie ; & il est sans conteste que le privilège de la partie lésée est de venger l'injure qui lui est faite.

J'ai été conduit à ces réflexions par la considération des arguments qu'employent des hommes ingénieux dans les raffinements de la politique , pour tenter d'amuser le genre humain , & détourner son attention des simples & claires notions de la liberté.

La liberté est réellement la mère du bonheur ; des vertus les plus nobles , & même celle des sciences & des arts ; quelques efforts que l'on ait fait pour élever ces généreuses plantes sous un Ciel où l'oppression règne , on n'a fait que montrer plus évidemment le prix de la liberté.

Il n'est pas étonnant que le monde se soit réveillé dans tous les tems sur cet important sujet ; que nous lisions avec admiration & un vertueux enthousiasme les brillans exploits de ceux qui se sont

xx INTRODUCTION.

distingués dans la défense de cette glorieuse cause : nous l'admirons dans l'histoire des Etats qui ont été animé par les principes de la liberté, & qui en ont fait la base de leur sage constitution.

Si quelqu'un eut transmis à la postérité les annales d'un peuple réduit à l'esclavage, nous nous endormirions au récit de ses humilians détails. Chaque trait serait si faible, si bas & si méprisable, que nous croirions lire les Régîtres d'une maison de force ou d'une prison.

Nous avons au contraire une satisfaction mâle & noble en lisant l'Histoire des anciens Romains ; même en faisant abstraction de leurs liaisons & de leurs démêlés avec les autres Etats. Leurs progrès dans l'intérieur fournissent seuls une ample matière de spéculation à un Observateur pénétrant & judicieux, qui étudie la nature humaine. Nous aimons à voir les premiers principes de système & de conduite, qui ont servi à l'accroissement de leur grandeur. Nous contemplons avec plaisir les fermentations qui s'élevaient entre les Patriciens & les Plébeiens ; les nerveux efforts de ces génies roides, les actes vigoureux & les vertus hardies de ces hommes qui n'étaient point gênés par une servile sujettion.

Ceux qui font profession d'une vénération sans mesure pour l'antiquité, voudraient nous faire croire que le feu Divin de la liberté est depuis longtems amorti, & que les étincelles qu'on en voyait encore dans les tems modernes, étaient sans chaleur & sans lumière. Ils voudraient nous persuader que le monde à vieilli ; que la nature humaine est déchue de son ancienne vigueur, & que nous ne devons plus en attendre ces actes généreux qui lui faisaient tant d'honneur dans les premiers tems.

I N T R O D U C T I O N. XXI

Mais la vérité est que l'humaine nature est dans tous les tems la même, & que si elle parait sous différents jours, cela ne vient que de la diversité des circonstances. Selon le langage de l'école, les accidens varient, mais la substance reste la même. *Rome* est bâtie comme autrefois sur les sept collines qu'habitaient les vainqueurs du monde, & elle est encore habitée par des Romains : *Athènes* occupe toujours le même terrain que celui d'où la Philosophie & le génie répandaient partout autour d'eux les rayons de la lumière ; des Athéniens l'habitent encore : cependant ni l'un ni l'autre de ces peuples n'a conservé de rapport avec ses Illustres prédécesseurs. Ce changement est dû entièrement au cours des événements politiques, qui ont produit une totale révolution dans les mœurs.

Que l'esprit de la liberté ait fleuri dans les tems modernes, nous en avons des preuves assez frappantes dans l'Histoire de la *Suisse* & dans celle de la *Hollande*. Nous en trouvons même de très considérables dans les Annales de notre patrie.

Mais l'exemple le plus distingué existe actuellement dans l'Ile de Corse. Cette brave & résolue nation se soutient depuis quarante six ans dans sa résistance inébranlable à l'oppression des Génois. Ces valeureux Insulaires ont été regardés pendant longtemps, comme une bande méprisable de mécontents, comme une troupe mutinée de rebelles que l'on forcerait aisément à reprendre les chaînes qu'ils avaient secouées témérairement. Ils ont cependant persévéré avec constance dans leur dessein ; la Providence le favorise. L'Europe qui tourne les yeux sur eux, les voit avec étonnement à la veille de s'affranchir pour

XXII INTRODUCTION.

jamais , d'un joug étranger , & de devenir un peuple libre & indépendant.

Libertas quæ sera tandem respexit —

Respexit tamen & longo post tempore venit (a).

La petitesse de l'Etat des Corfes ne doit pas les rendre moins dignes d'admiration : nous devons au contraire les admirer d'avantage. L'ingénieux M. *Hume* (b) a montré que *Rhodes* , *Thébes* , & nombre d'autres villes fameuses de l'antiquité , étaient moins peuplées que ne l'est la nation Corse. Si les dix mille Grecs ont acquis une gloire immortelle en faisant tête aux Armées du Roi de Perse , ne trouvera-t-on pas les Corfes dignes de gloire pour s'être soutenus contre la République de Gènes , quoiqu'appuyée en divers tems par les forces de la France & par celles même de l'Empire.

Les Corfes ont été appelés à montrer une grandeur de courage particulière. Les Suisses & les Hollandais furent assistés par des nations puissantes dans le recouvrement de leur liberté (c) , mais durant la longue & sanglante guerre que les Corfes ont soutenue , les Puissances de l'Europe qu'on supposait leur être favorables , se sont tenues à l'écart ; seule & sans soutien , la nation Corse a lutté contre l'orage , & est parvenue enfin à ce degré de considération où nous la voyons aujourd'hui.

(a) VIRGIL. *Eclog.* I.

(b) *Essai sur la population des anciens peuples.*

(c) Ici l'Auteur se trompe. L'Histoire ne nous apprend rien de pareil à l'égard des Suisses. Dieu & leur épée : mais nul secours humain étranger.

INTRODUCTION. XXIII

L'Histoire de cette Isle est ce que je me propose dans cet ouvrage , la tentative est sûrement louable , & je me persuade que mes lecteurs m'accorderont quelque indulgence lorsqu'ils réfléchiront sur la faveur que l'objet mérite. Je les prie d'observer que je suis le premier Anglais qui a eu la curiosité de visiter la Corse , & de prendre toutes les informations nécessaires pour me mettre en état d'en bien juger. Ils auront sans doute quelque complaisance pour l'entousiasme d'un homme qui a été chez ces braves Insulaires , dans le tems que leur vertu patriotique était à son comble , & qui a pris dans leur commerce quelque chose de leur caractère & de leur esprit.

Dans le plan que je me suis proposé , je donnerai une description Géographique & Phisique de cette Isle , de façon que mes lecteurs puissent être bien instruits de la nature d'un pays qui a produit une race héroïque de patriotes dans ces derniers tems. Je présenterai une Histoire abrégée des révolutions qu'elle a essuyées dès les tems les plus anciens , pour préparer les esprits sur tout ce qui a suivi , & y répandre du jour. Je ferai connaître l'état présent de la Corse ; j'y joindrai le Journal d'un voyage que j'ai fait dans cette Isle ; & à cette occasion je rapporterai beaucoup d'anecdotes , & divers Mémoires précieux de l'Illustre Général des Corfès. MEMORABILIA PAOLI.

J'avoue franchement que je me crois inférieur à la tâche que je me suis imposée , mais j'espère que cette esquisse ne sera pas sans utilité , & qu'elle engagera quelqu'autre écrivain à exécuter un meilleur plan. Je me trouverai suffisamment récom-

XXIV INTRODUCTION.

pensé de ma peine , si j'ai réussi à un certain point à donner une juste idée de la Corse , & à intéresser les cœurs généreux en sa faveur. J'adopte pour cet ouvrage une simple mais belle inscription qu'on lit sur le frontispice du Palais Tolomei à Sienne.

Quod potui feci ; faciant meliora potentes.





ETAT DE LA CORSE.

CHAPITRE PREMIER.

*De la situation, de l'étendue, de l'air, du terroir
& des productions de l'Isle de Corse.*

LA Corse est une Isle de la mer Méditerranée ; située entre le 41 & 43^e degré de latitude-Nord , & entre le 8 & 10 degré de longitude-Est , en comptant de Londres. Elle a au Nord la mer de Ligurie , & le Golphe de Gènes ; à l'Est la mer de Toscane ; au Sud un détroit de dix milles qui la sépare de la Sardaigne , & à l'Ouest la Méditerranée. Elle est à environ 100 milles au Sud de Gènes , & à 80 au Sud-Ouest de Livourne , d'où on peut la voir nettement , lorsque le tems est serein. Elle a 150 milles en longueur & 40 à 50 milles en largeur , prise par son milieu. On lui compte 322 milles en circonférence : mais cela pourrait aller à 500 milles , si son circuit était exactement mesuré , vu qu'elle est bordée de quantité de promontoires & d'un nombre de bayes qui en varient beaucoup les contours.

PLINE l'Ancien nous a donné une courte , mais très exacte description Géographique de la Corse.
 „ La Corse (dit-il) que les Grecs appellent *Cyrnon*,
 „ est située dans la mer de Ligurie , plus voisine ce-
 „ pendant de la Toscane ; elle a du Septentrion au
 „ Midi CL millé pas en longueur ; L. dans sa plus
 „ grande largeur , & CCCXXII de circuit. Elle
 „ contient XXXIII Villes outre la Colonie *Mariana*
 „ qui y fut conduite par MARIUS , & celle qu'on ap-
 „ pelle *Aleria* établie par le Dictateur SYLLA (a).

Dè ces 33 Villes , on ne peut en reconnoître que cinq ou six , & les Colonies ne sont remarquables que par leurs ruines. Dans cette relation on peut compter sur l'exacte fidélité de PLINE. POMPONIUS MÉLA (b) décrit la situation de la Corse , tout comme le fait PTOLOMÉE (c).

SENEQUE le Philosophe nous a laissé deux Tableaux horribles de la Corse ; peu fidelles à la vérité , mais frappés avec une grande énergie d'imagination & d'expression. C'était un Stoïcien d'une conduite grave & sévère ; il ne pût échapper à la Jalou- sie de l'Empereur , accusé d'être du nombre des fa- voris de Julie , & complice de ses adultères. Il fut pour cela relégué en Corse , où il séjourna sept ans. On montre encore dans la Province de *Capo Corso* une ancienne ruine , qu'on appelle la Tour de Sé-

(a) *In Ligustico Mari est Corsica , quam Græci Cyrnon ap- pellavere , sed Tusco propior , a septentrione in Meridiem projecta , longa passuum CL. millia ; lata majore ex parte L. ; Circuitu CCCXXII. Civitates habet XXXIII. & Colo- nias Marianam à Mario deductam , Aleriam à Dictatore Syl- la. PLIN. Nat. Hist. lib. II. cap. 6.*

(b) *POMP. MÉLA. lib. II. Cap. 7*

(c) *PTOLOM. Geogr. lib. III. Cap. 2.*



D E L A C O R S E.

3

néque. C'est-là qu'il composa ses livres de *Consolazione*, qu'il adressa à *Polybe*, & à sa mère *Helvia*, avec divers autres. Il soulagea son imagination chagrine par l'Epigramme suivante.

I.

*Corfica Phocæo tellus habitata Colono ,
Corfica quæ Grajo nomine Cyrnus eras :
Corfica Sardinia brevior , porrectior Ilvâ ;
Corfica piscosis pervia fluminibus :
Corfica terribilis quàm primùm incanduit æstas ;
Savior , ostendit quum ferus ora canis :
Parce relegatis , hoc est , jam parce sepultis ,
Vivorum Cineri sit tua terra levis.*

„ O Corse, Colonie ancienne des Phocéens, &
„ qui fus ensuite appelée Cyrnon par les Grecs; Cor-
„ se plus petite que la Sardaigne, & plus grande que
„ l'île d'Ilva; Corse que traversent des rivières poi-
„ sonneuses; mais terrible quand l'Été fait sentir ses
„ ardentes chaleurs, & que la Canicule brule les
„ campagnes. Epargne les Relégués qui s'y trou-
„ vent déjà comme ensevelis; Que ta terre n'accu-
„ ble pas les vivans, ou que du moins elle soit lé-
„ gère à leurs cendres.

II.

*Barbara præruptis inclusa est Corfica saxis ;
Horrida desertis undique vasta locis.
Non poma autumnus , segetes non educat æstas ;
Canaque palladio munere bruma caret ;
Umbrarum nullo ver est letabile fœtu .
Nullaque in infausto nascitur herba solo :
Non panis , non hauritus aquæ non ultius ignis ,
Hic sola hac duo sunt , exsul & exilium.*

4
 „ La Corse, terre barbare, entourée de rochers,
 „ ne présente de tout côté que de vastes & d'affreux
 „ déserts. L'Automne n'y produit jamais de fruits,
 „ non plus que l'Été des moissons, & l'Hiver n'y
 „ souffre pas l'olivier, cet arbre chéri de Pallas. Le
 „ Printemps n'y récrée point les yeux par ses agréa-
 „ bles présents & par ses ombrages; à peine croit-il
 „ quelque herbage dans cette terre infortunée; à
 „ peine y a-t-on du pain: l'eau y manque; & mē-
 „ me le dernier honneur du Bucher. Elle n'offre que
 „ deux objets; les exilés & l'exil.

C'est ainsi que ce Philosophe déchargeait sa bile
 contre le lieu de son exil, comme il le fait encore
 de la façon la moins raisonnable dans son livre *De la*
Consolation: mais il faut l'envisager en cela, malgré
 sa réputation de Stoïque, comme un homme dont
 l'esprit était obsédé de la plus noire mélancolie, &
 qui ne voyait les objets que sous les plus lugubres
 couleurs.

La Corse est réellement une Isle très agréable. Les
 Anciens Grecs la nommèrent *Calliste* à cause de sa
 beauté, & nous ne pouvons douter qu'elle ne fut
 en grande estime, puisque CALLIMAQUE la met en
 parallèle avec son Isle favorite *Delos*. “ Je place vo-
 „ lontiers (dit-il) à côté de cette Isle charmante,
 „ l'Isle Cygnos, peuplée par les Phéniciens, & aussi
 „ fertile qu'elle est célèbre (d).

Elle est située dans la mer Méditerranée, de la fa-
 çon la plus agréable; des brises, ces vents frais &
 légers qui viennent de la mer la rafraichissent pendant
 l'Été; & ses montagnes sont tournées de telle sorte,
 qu'elles lui font un abri pendant l'hiver, ce qui rend

(d) CALLIMAQ. *Hymn. in desol.* l. 19.

D E L A C O R S E.

son climat l'un des plus tempérés de l'Europe. Son air est frais & très sain ; excepté dans un ou deux endroits qui sont humides , & dont l'air , sur-tout en été , est suffocant & mal-sain ; mais en général on peut dire que les Corfes respirent un air très pur , qui donne à leurs fibres une force qu'on n'attendrait pas d'un climat aussi chaud que celui-là.

Il est vrai que la Corse a passé généralement pour mal-saine , ce qui vient , je pense , des mauvaises & défavantageuses relations qu'en avaient fait les Romains. L'emplacement qu'ils donnèrent aux Colonies *Aleria* & *Mariana* étant très mal choisi pour la salubrité , occasionna une grande mortalité parmi leurs habitans , de sorte que ces établissemens ne tardèrent pas à dépérir tout à fait : mais tout l'intérieur de l'Isle est entièrement favorisé par le bon air.

La Corse est très bien fournie de bons Hâvres , en sorte qu'on peut lui appliquer ce que FLORUS disoit de la Campanie ; *rien n'est plus hospitalier que cette mer* (e). Elle a au Nord *Centuri* , à l'Ouest *San Fiorenzo* , *Isola-rossa* , *Calvi* , *Ajaccio*. Au Sud *Bonifaccio* , & à l'Est , *Porto-vecchio* , *Bastia* & *Maccinajo* , sur chacun desquels j'entrerais dans quelque détail.

CENTURI , quoiqu'aprèsent un petit Port , peut être considérablement élargi , comme sa situation avantageuse le demanderait.

SAN FIORENZO est un Golphe d'une étendue considérable : il entre environ cinq mille avant dans les terres , & la mer y est d'une grande profondeur (f).

(e) *Nihil hospitalius mari* FLORUS lib. I. Cap. 16.

(f) Le Texte Anglais porte *many fathom * deep*. Fathom est une mesure marine d'environ 6 pieds de Roi ; ainsi plusieurs mesures pareilles sont une profondeur considérable.

* Fathom , signifie brasse.

Le Golphe lui-même est souvent exposé aux houles, ou lames de mer, par la violence des vents d'Ouest : mais il a diverses criques, ou petites bayes qui font des abris, particulièrement dans la partie tournée au Sud, qui est parfaitement sûre pour les bâtimens. La Baye surtout qui se forme sous la Tour de *Fornali*, à deux milles environ de San Fiorenzo, est très estimée ; les vaisseaux marchands les plus considérables par de grosses cargaisons, peuvent y être en parfaite sûreté.

ISOLA ROSSA n'est qu'un petit Havre, mais il a l'avantage d'être très profond, & il est défendu par une petite Isle, contre les vents de l'Ouest. On parle d'élever un Mole pour avoir la découverte de tous les côtés. C'est à présent l'un des ports le plus important pour le commerce, & c'est les Corfès qui le possèdent.

CALVI (g) est un large & excellent port. CLUVIER l'appelle *Celeberrimus Insula Portus* (h), le plus fameux port de l'Isle. La seule objection que j'aye ouï contre cette idée, était d'un Gentilhomme Français, qui me dit que son fond était hérissé de rochers très durs, propres à couper les cables des navires qui y entraient ; & il en donnait pour preuve l'expérience des vaisseaux Français qui y avaient débarqué des troupes en 1764. Mais ce qu'ils y souffrirent fut l'effet d'une méprise ; car ayant pris soin de

(g) Posslethwait dans la traduction du Dictionnaire de SAVARY, a fait une absurde observation concernant Calvi. Ses habitans, dit-il, sont appelés *Calves* ; & qui lui a dit cela ? Quelle liaison y a-t-il entre le mot Anglais *Calves*, & le mot Italien *Calvi* ? Peut-être a-t'il voulu plaisanter ; mais en ce cas, c'est une raillerie grossière de la part du Lexicographe.

(h) CLUVIER, *Geog. Antiq.*

m'informer exactement du fait, j'eus lieu de m'affurer sur de bonnes autorités, qu'il n'y avait rien à craindre des rocs de Calvi, & que si le transport des Français souffrit quelque peu, ce fut pour n'avoir pas pris les précautions qui auraient pû leur épargner cette perte.

AJACCIO est un port spacieux & commode avec un bon Mole; il est parfaitement sûr. Seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui est au-devant du Mole, ce qui auroit pû s'exécuter avec très peu de dépense.

La Corse a ainsi dans ces parages divers petits Havres qui sont très utiles pour y recevoir les petits vaisseaux.

BONIFACCIO est un port très avantageux & fréquenté dès les tems les plus anciens pour le commerce.

BASTIA n'est pas un port de la première considération, & où les vaisseaux de guerre puissent entrer; mais il a un Mole très utile aux petits vaisseaux, auquel il est des plus commodes. Les Isles de *Gorgona*, *Capraja*, & *Ilva* ou *Elbe* sont situées à peu de distance dans la partie de la mer qui roule entre les côtes à l'Est de la Corse & de la Toscane, & celles des Etats du Pape; en sorte que les petits vaisseaux ne peuvent jamais manquer de ressources, lorsqu'ils sont surpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces Isles.

MACINAJO n'est pas un des Havres principaux de Corse, quoique très sûr & commode pour les bâtimens de légère construction. Je parle de *Macinajo*, parce que c'est ce qui fut cause que l'expédition manqua contre *Capraja*, comme on le verra dans la suite.

DIODORE DE SICILE célèbre l'Isle de Corse pour

l'excellence de ses ports. " Cette Isle, dit-il, étant
 „ de très facile abord, a un port très considérable
 „ appelé Syracusain ". Celui que les Anciens ap-
 pellaient ainsi, porte aujourd'hui le nom de *Porto-
 vecchio*, & nous allons en faire une mention parti-
 culière.

PORTO-VECCHIO est un port spacieux capable de
 contenir une grande flotte; il a cinq milles en lon-
 gueur; environ un mille & demi de large, avec une
 profondeur considérable: un bon fond, & couvert
 par les terres, de façon à être garanti de la violence
 des orages. J'ajouterai que la Nature a placé près
 de son bord un rocher élevé, taillé comme une co-
 lonne majestueuse, qui le fait découvrir de fort loin.
 En un mot, *Porto-vecchio* peut être compté entre les
 ports les plus fameux de l'Europe.

Le seul désavantage qu'on lui reproche est le mau-
 vais air causé par le fond marécageux des terres de
 son voisinage: mais on peut y remédier tout com-
 me on l'a fait à Livourne. " Le terrain des environs
 „ de Livourne était ci-devant un marais fangeux,
 „ ou plutôt une fondrière, dont les vapeurs ren-
 „ daient l'air du pays très mal-sain: mais l'industrie
 „ & les travaux d'un Anglais, Robert Dudley, fils
 „ du Comte de Leicester, puissant favori de la Rei-
 „ ne Elizabeth, rendit ces terres habitables, l'air
 „ beaucoup moins mal sain, & le port perfectionné
 „ devint le meilleur de l'Italie (i).

Il doit paraître par la description que je viens de
 donner des ports de l'Isle de Corse, de quelle gran-
 de conséquence pourrait être une Alliance avec cette
 Isle pour l'une des Puissances Maritimes de l'Euro-

(i) *Present State of Europe.* p. 411.

Etat présent de l'Europe. p. 411.

pe ; vû qu'une flotte qui y serait reçue pourrait donner la loi à la navigation de Gènes , de Toscane & de l'Etat de l'Eglise ; gêner la correspondance de Naples avec l'Espagne , prendre une bonne part à celle du Levant , sans compter l'influence qu'elle acquerrait sur celle de la Sardaigne. Il est très important d'observer encore que les vaisseaux établis dans les ports de Corse pourraient se rendre très redoutables à la France ; la partie de l'Isle qui est au Couchant étant directement en face des côtes de Provence , sur lesquelles des vaisseaux armés en course pourraient aisément faire des descentes.

La pointe de l'Isle au Nord s'appelle **CAPO CORSO** (*k*) , elle a environ 30 milles de long ; elle est montueuse , & pleine de roc , mais couverte de vignobles & d'oliviers. Il y a en diverses parties de l'Isle , mais particulièrement dans le *Capo Corso* un grand nombre de Tours anciennes bâties depuis 3 à 4. cents ans pour la défense du pays contre les Turcs & les autres Pirates. C'est dans ces quartiers qu'est un petit village appelé *Tomino* , fort par sa seule situation , contre lequel les Génois firent diverses attaques pendant la dernière guerre , sans pouvoir jamais s'en rendre maîtres. Les habitans en sont très fiers & avec raison. Ils montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jeta sur leur village pour l'obliger à se rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur Eglise comme un monument de leur délivrance , qui augmente chaque fois qu'ils s'y rendent leur courage & leur dévotion.

(*k*) Il y a une place en Guinée qui porte le même nom de *Capo Corso* , sans que l'on puisse en savoir la raison ,
CLUVER, *Geog.* p. 537.

De *Tomino* tirant à l'Est du côté de *Bastia*, on trouve dans un trajet d'environ 26 milles un pays très diversifié en côteaux, & très abondant en sources ; sur la côte nombre de petits bourgs qu'habitent de pauvres pêcheurs, & un peu au dessus divers villages ou hameaux très bien situés.

BASTIA est depuis longtems regardée comme la Capitale de la Corse. C'est là que les Génois tenaient le siège de leur Souveraineté ; & Bastia est en effet la plus grande ville de l'Isle. Elle a une belle apparence du côté de la mer, étant bâtie sur la pente d'un côteau, quoique dans l'intérieur elle soit assez mal en ordre ; les maisons sont en général mal bâties, les rues étroites, & nécessairement escarpées. On y trouve cependant quelques maisons de bon goût. Le Château qui commande la ville quoique muni actuellement de chétives fortifications, peut devenir une bonne Forteresse, en garnissant de redoutes de petits côteaux situés derrière, & en ajoutant quelques ouvrages extérieurs du côté de la mer, elle serait en état de soutenir un siège assez long. Le Château est situé proprement sur un Territoire distinct qu'on appelle **TERRA NOVA** : il en est de même de l'Eglise Cathédrale qui n'a rien de remarquable, elle dépend de l'Evêché de Mariana.

L'Eglise de St. Jean qui est dans la ville n'est pas tout à fait sans élégance, & appartient aux Jésuites, qui y ont aussi un Collège. Leur Jardin est des mieux situés, spacieux, & très bien entretenu. On le doit principalement aux Français, qui ont séjourné en Corse de tems en tems. C'est d'eux que les habitans ont appris une bonne partie de ce qu'ils savent, relativement aux Arts & aux commodités de la vie. Il ya un Couvent de Lazaristes ou Mission-

naires qui y ont une grande & magnifique maison, construite presque perpendiculairement sur la mer. Le Couvent des Franciscains & celui des Capucins sont situés sur un terrain plus élevé derrière Bastia. Ce dernier est dans une très belle position, & son front est réellement très beau.

De Bastia tirant vers le Sud, du côté d'*Aléria*, on trouve une plaine suivie de 50 à 60 milles de longueur, propre à la Culture de toutes sortes de grains, & excellente pour le paturage.

Je ne dis rien des ruines de *Mariana* & d'*Aléria*, ces deux Colonies Romaines qui étaient situées dans cette plaine: la Corse ayant été assez dédaignée par les Romains, ils ne la jugèrent pas digne d'y faire des ouvrages qui pussent laisser quelque trace de leur goût & de leur magnificence; ainsi l'on n'y trouve nul vestige de leur ancienne grandeur: cependant comme le rebut même des Romains ne pouvait que se ressentir de leur goût pour les beaux arts, on y a trouvé bien des antiques, comme des bagues, des cachets, des pierres précieuses gravées, & d'autres morceaux estimables. On voit encore les ruines d'une ancienne ville appelée *Nicea* qu'on dit avoir été bâtie par les Etrusques. Les débris se voient encore dans la plaine, mais sans présenter rien de remarquable.

Au-delà d'*Aléria* le pays se forme en petits coteaux très cultivés en vignes, oliviers, meuriers & en diverses sortes de grains. Il est traversé par quelques chaînes de montagnes, couvertes, à peu de distance de Porto-vecchio, de forêts de Chênes de la plus belle espèce, comme ceux de *Campoloro*. De là le terrain très avantageusement tourné suit avec quelque interruption le long des côtes à l'Est & au

Sud, jusques à *Bonifacio*, ville considérable, très peuplée & très bien fortifiée, d'où il continue jusques à la plaine d'*Ajaccio*.

AJACCIO est la plus belle ville de Corse. Elle a plusieurs belles rues, & des promenades très agréables, une Citadelle & un Palais pour le Gouverneur Génois. Les habitans de cette ville sont les plus polis de l'Isle par le commerce fréquent qu'ils ont eu avec les Français. Il y a à Ajaccio un reste de Colonie Grecque dont nous parlerons dans le Chapitre suivant.

De la plaine d'Ajaccio, après avoir traversé quelques hauteurs, on avance le long des bords à l'Ouest vers les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio*, qui sont très fertiles, avec de belles situations, sur-tout à *Balagna*, qu'on appelle le jardin de la Corse, comme le plus favorisé de la Nature, & celui qui jouit des avantages d'une bonne culture au plus haut degré.

De là on arrive bientôt à *San-Fiorenzo*, poste peu considérable & médiocrement fortifié. A un quart de mille environ au Sud de la ville, sont quelques bas fonds & marécageux, qui rendent *San-Fiorenzo* si mal sain, que peu de gens y font leur séjour, & que l'on en change la Garnison tous les mois.

Au bord Septentrional du Golphe sont deux ou trois villages, dont le principal est *Nonza*, qui est proprement la clef du *Capo-Corso*; parce que depuis le Cap jusques à l'intérieur de l'Isle vers la partie Occidentale, c'est le seul passage qui conduise à cette place. *Nonza* est un petit village sur un roc élevé, à la cime duquel & à quelques centaines de toises au dessus du Golphe, est élevée perpendiculairement une Tour ou petite Forteresse qui défend

son avenue. Nonza est à la lettre ce que CICERON dit qu'était *Ithaque*, une espèce de nid sur la pointe d'un rocher (1). C'est de là que le Cap commence & il finit à *Ersa*.

J'ai parcouru ainsi les ports de la Corse, & voyagé tout autour, le long de ses bords.

DIONORE DE SICILE décrit la Corse comme une Isle d'une grande étendue, montagneuse, ombragée de forêts, & arrosée de quantité de rivières & de ruisseaux (m).

En effet, les parties intérieures de cette Isle sont en général montagneuses, quoique entrecoupées de vallons fertiles. Elle a un aspect imposant qui lui est propre, & qui inspire volontiers le génie du pays; ce caractère indomptable & inflexible qui ne saurait se plier à l'oppression : comme HOMERE (n) le dit d'*Ithaque*.

Le cœur de ses enfans est tel que ses rochers.

La division la plus générale de l'Isle de Corse est en pays deçà & de-là les monts : DI QUA, & DI LA DEI MONTI. Le pays de côté & d'autre de la montagne se compte depuis Bastia. On entend par les montagnes, cette grande chaîne qui s'élève au-delà d'Aléria, & qui traverse l'Isle en croix, en la partageant cependant en deux parties inégales; le pays qu'on appelle DI QUA étant d'un tiers plus grand que celui DI LA. Une autre division ancienne de cette Isle supposait une ligne tirée de *Porto-Vecchio* au Golphe de *San Fiorenzo*; la partie de l'Est était appelée BANDA DI DENTRO ou la partie intérieure;

(1) CICER. de Orat. Lib. I. Cap. 44.

(m) DIOD. SICUL. Lib. V.

(n) HOM. Odiss. Lib. IX. l. 27.

& celle à l'Ouest **BANDA DI FUORI**, ou la partie externe de l'Isle. Je n'ai pû découvrir l'idée ou le fondement de cette distinction, si ce n'est que peut-être ceux qui habitaient Bastia & la plaine d'Aléria se regardant comme les plus civilisés, traitaient d'étrangers ceux qui occupaient l'autre partie.

Une autre division est celle des Provinces, dont on compte neuf: car quoiqu'une grande partie du pays ait été longtems sous la dénomination de **FEUDOS** ou de *Feux*, & soit ainsi marquée dans les Cartes, la Jurisdiction des Seigneurs s'est insensiblement affaiblie, & se trouvera bientôt comme fondue dans le pouvoir général de la nouvelle constitution.

Une autre division de la Corse est celle des **PIEVES**. La Piève est proprement un arrangement ou un District Ecclésiastique, contenant un certain nombre de Paroisses sous l'autorité d'un **PIEVANO** qui est le Sur-Intendant des Prêtres, & qui jouit à raison de ce, d'une portion de la Dîme: mais cette division est autant usitée pour les affaires Civiles que pour celles de l'Eglise.

Il y d'assez vastes terrains dans l'Isle qui ne sont pas habités, & qui sont extrêmement couverts de bois. Les payfans se servent en Eté d'une partie pour le paturage de leur bétail, & y recueillent dans la saison quantité de Chataignes, en y construisant par-ci par-là de petites huttes pour s'y loger. C'est une chose très rare, qu'une Ferme ou une Métairie en Corse, comme l'on en voit par tout répandues en Angleterre. Les Corfes recueillent en commun le produit des terres dans leurs petits villages qu'ils appellent **PAESES** ou pays. Je me souviens que lorsqu'on me dit un jour que je voyagerais plusieurs milles sans voir un seul pays, je n'y compris rien.

Les Corfes font par cette Communion en plus grande sûreté, & entretiennent en même tems plus de liaifon entr'eux par cette façon de vivre, fort ufitée du refte en Suiffe, & en quelques parties de l'Allemagne, comme elle l'étoit anciennement parmi tous les peuples.

Les villages Corfes font la plupart bâtis fur la cîme la plus élevée des montagnes; fur des bords fi efcarpés & d'une telle hauteur, qu'on les apperçoit à peine pendant le jour: mais de nuit, lorsque les bergers allument leurs feux, la reverbération des lumières, éclaire les villages, & en rend l'afpect très pittorefque.

CORTE eft au centre de l'Ifle dont elle eft proprement la Capitale, & fera sûrement un jour une ville d'importance. C'eft là qu'on voit le Palais du Général, le Siège Suprême de la Juftice; c'eft auffi là que réside constamment le pouvoir exécutif, & que s'affemble annuellement la Légiflation. On y trouve de plus une Univerfité, qui deviendra dans son tems un Séminaire célèbre pour les sciences: mais je ne me permets pas l'enthoufiasme de croire qu'on voie en Corfe une *Athènes*, auffi-tôt & auffi facilement qu'une *Thébes*.

Corte eft fituée en partie au pied d'un rocher & en partie fur fa pente; dans une plaine entourée de montagnes, d'une hauteur prodigieufe, & au confluent de deux rivières, le *Tavignano* & la *Refonica*. Cette ville eft entourée d'une grande campagne de champs très fertiles, dans une fîtuation que la Nature femble avoir fortifiée d'une manière étonnante par des montagnes & des défilés prefque impénétrables; enforte qu'une poignée d'hommes peut s'y défendre contre une nombreufe armée.

À la pointe d'un roc qui domine sur tout le reste, & presque de tous côtés perpendiculaire, est placé le Château ou la Citadelle. Il est situé derrière la ville; & il est presque inattaquable; il n'y a qu'un chemin rapide pour y grimper; on n'y va qu'en tournoyant, & il ne peut y passer que deux personnes de front: la description qu'en fait Mr. DE THOU est très conforme à la mienne. "Le Château de Corte, te est placé, dit-il, sur un roc hérissé de pointes, & entouré presque de tous les côtés de précipices" (o). En 1554. il fut occupé par les Français. Le Capitaine *La Chambre* le livra, & fut ensuite pendu à Marseille pour sa trahison. Le même Historien nous apprend (p) que les Corfes aiant ainsi recouvré la Citadelle de Corte, elle soutint le siège qu'y mit le Général Français *De Thermes*, depuis le mois d'Août jusques en Octobre; & que ce ne fut que la disette d'eau qui fut cause qu'elle se rendit.

Dans la plaine au Nord de Corte, il y a un Couvent de Capucins, & du côté du coteau qui est au Sud de la ville, un Couvent de Franciscains. C'est là que le Général était logé, tandis qu'on réparait son Palais; & c'est là aussi qu'étaient logés tous les étrangers de distinction. De ce Couvent on jouit d'une vue très agréable sur la ville.

Les Savans & ingénieux Messieurs *Hervey* & *Burnaby* qui y firent leur séjour, furent très frappés de l'aspect extrêmement singulier de Corte (q).

„ Nous crûmes presque (disent ces Messieurs)

(o) THUAN. Hist. Tom. I. p. 507.

(p) Ibid.

(q) Les Anglais ont pour l'exprimer, le terme énergique de *Romantick*, comme on dirait qui n'existe que dans les Romans.

être à Lacédémone, ou dans quelqu'autre ville de l'Ancienne Grece. TITE LIVE parlant d'*Heraclea* en fait une description toute pareille à celle de Corte. Il semble qu'il ait voulu parler de cette dernière ville (r). Quant à Lacédémone, il parait par le récit de PAUSANIAS qu'il n'y avait point de Citadelle ou d'*Acropolis*. On donnait seulement ce nom à la partie la plus éminente, du plus difficile accès, & la plus aisée à défendre, comme le firent aussi les autres villes de Grèce. PAUSANIAS en parle en ces termes ; *Les Lacédémoniens n'ont point construit de Citadelle sur une éminence, comme la Cadmea des Thébains ou Larissa des Argiens : mais cette ville renfermant divers côteaux, ils donnent au plus élevé le nom de Citadelle ; & sur celui-ci est le Temple de Minerve (s).*"

„ Selon l'Institut & les Loix de LYCURGUE, il n'était pas permis aux Spartiates d'avoir des fortifications. Le secours pour leur défense devait être leur seule valeur. Vers le déclin de la liberté de la Grèce, ils érigèrent cependant des murailles pour garantir le côté de la ville le plus exposé. C'est ainsi qu'en parle TITE LIVE, qui ajoute que le reste fut confié à la bravoure des Citoyens (t). Malgré cette différence, il reste encore bien des rapports entre Corte & Lacédémone ; même en ce que le Temple de Minerve tenait dans celle-ci la place de

(r) *Sita est Heraclea in radicibus Ætae montis, ipsa in Campo, arcem imminet loco alto & undique praecipiti habet.* TIT. LIV. Lib. LXXXVI. c. 22.

(s) PAUSANIAS Lib. III. Cap. 17.

(t) *Locis patentibus plerisque objecerunt muros altiora loca & difficiliora aditu stationibus armatorum, suo munimento objectis tutabantur.* TIT. LIV. Lib. XXXIV. c. 38.

la Citadelle. Nous pourrions d'ailleurs aider un peu à l'imagination, & dire là était *le Taygete*, & ici *l'Eurotas*: mais la plus grande ressemblance ferait entre LYCURGUE & PAOLI (u).

La Corse est extrêmement bien arrosée. Ses lacs principaux sont ceux d'*Ino* & de *Créna*, qui sont environ à deux milles l'un de l'autre; tous deux situés sur la plus haute montagne de l'Isle, appelée par les Anciens *Mons Aureus*, & aujourd'hui *Gradaccio* ou *Monte-rotondo*. Elle est d'une hauteur étonnante, & pourrait très bien être comparée aux Alpes. De son sommèt on découvre toute la Corse, la mer, la Sardaigne, avec une vuë lointaine & comme perdue de la France & de l'Italie; toute la Méditerranée, & quantité de petites Isles sont en même tems sous les yeux. Mais l'on va rarement jouir de cette superbe vuë; la partie la plus élevée de la montagne étant coupée presque à plomb, de façon que pendant environ deux milles de marche, on est réduit à grimper à l'aide de ses mains & de ses genoux; & durant la plus grande partie de l'année, cette immense montagne se trouve couverte de neige. Les deux lacs d'*Ino* & de *Créna* sont d'une assez grande étendue.

Dans la plaine d'*Aléria*, près de *Mariana*, est un lac appelé *Chiurlina* ou *Biguglia*, qui est large, & communique avec la mer; & près d'*Aléria*, il y a un autre lac appelé l'Etang de Diane, *il Stagno di Diana* qui a la même communication. Il est remarquable qu'en Eté, lorsque le Soleil a attiré une partie de son eau, & que l'autre est absorbée par le terrain sablonneux, il reste une espèce de sel naturel.

(u) Journal de MR. BURNABY.

que les Corfes aiment beaucoup, & dont ils font grand ufage.

Les rivières de Corfe font *le Golo*, large & belle rivière qui prend fa fource du lac Ino, & après avoir traversé diverfes Provinces dans le cours d'environ 70 milles; elle fe jette dans la mer tout près de *Mariana*. Le *Tavignano* eft de même une rivière confidérable qui fort du lac de Créna, & après avoir arrofé un long diftrict d'un pays favage, elle fe vuide dans la mer, tout près de l'ancienne *Aléria*. La *Reftonica*, quoique petite, eft fameufe en Corfe par une qualité qui lui eft particulière. Son eau eft limpide comme du cristal & très agréable à boire; d'où il parait que *SENEQUE* n'avait jamais vû la *Reftonica*, autrement il n'eut jamais dit que la Corfe n'avait pas de l'eau à boire, *haufus aquæ*. Cette rivière eft d'une qualité minérale, & très falutaire. Elle a de plus la vertu de blanchir très bien. Les cailloux qui roulent dans fon canal fon blancs comme de la chaux. Je me fouviens d'avoir vû dans ma route entre Rome & Naples une fource d'une eau fulphureufe qui avait quelque propriété femblable à celle-ci: mais elle ne donnait pas le même degré de blancheur que la *Reftonica*, qui fait paraître en peu de tems le fer comme de l'argent, & l'empêche de fe rouiller. Les Corfes y plongent fouverit les cannes & les platines de leurs fufils par cette raifon.

Il y a diverfes autres rivières dont je ne donne pas la defcription; tels que la *Prunella*, *Fiumorbo*, *Gravonna*, *Valinco*, *Talavo*, *Liamone*, noms vraiment poétiques. Il y a auffi quantité de petits ruiſſeaux, qui fervent à fertilifer les terres, & qui confervent toujours leur fraicheur.

On dit qu'avec des foins & de la dépenſe on

pourrait rendre navigables quelques-unes de ces rivières : mais l'idée serait très mauvaise ; leurs cours étant si rapide, que dans les tems de pluies abondantes, les torrents qui tombent avec impétuosité des montagnes, entraînent des pièces de roc qui briseraient les batteaux qu'ils rencontreraient.

On trouve diverses sources d'eaux minérales, chaudes & froides, en divers quartiers de l'Isle ; les habitans du pays les trouvent très efficaces pour la guérison de leurs maladies ; & les hommes éclairés, en particulier quelques Médecins Français, qui en ont fait l'analyse, les ont extrêmement approuvées.

La Corse est très bien pourvue de poissons ; mais pour ceux d'eau douce qu'on pêche dans les lacs & les rivières, je n'ai ouï parler que des truites & des anguilles. On trouve ceux-là en grande abondance, très gras, & d'une grosseur peu commune.

Mais le riche trésor de la Corse en ce genre est dans la mer. Sur toutes les côtes de cette Isle on a la plus grande diversité des meilleures espèces, & en particulier une sorte de Thon ou d'Esturgeon, & la Sardine qui y est d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'Huitres remarquables par leur grosseur. Ils en ont une telle quantité, qu'outre la consommation du pays, ils en exportent beaucoup en Italie.

La Corse était déjà fameuse du tems des Romains par l'excellence de ses poissons. Dans la Satyre où JUVENAL censure l'excès de leur luxe, dans un tems où on leur apportait des pays les plus éloignés tout ce que la Nature avait de délicat & de rare, il parle du Mulet que la Corse leur fournissait.

Mullus erit Domini quem misit Corsica (x).

Et puisque j'en suis aux produits des mers de la Corse, je dois observer que les habitans y pêchent une grande quantité de corail des trois espèces, le blanc, le rouge & le noir; mais j'en dirai d'avantage sur ce sujet lorsque je parlerai de leur commerce.

La Corse a une aussi grande variété d'animaux que la plupart des pays. Les Chevaux sont en ce pays là d'une très petite race. PROCOPE dans sa guerre des Goths, dit qu'ils vont par troupeaux dans l'Isle, & qu'ils ne sont guères plus grands que des moutons (y): mais ils se distinguent par leur hardiesse & par leur vivacité. Quelques-uns ont beaucoup de rapport avec les bidets du pays de Galles, ou avec ceux qu'on appelle *Shelties*, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les Isles d'Ecosse, quoique j'aye vû des chevaux Corfes d'une taille fort raisonnable. Les ânes & les mulets sont de même petits, mais très vigoureux & agiles à monter les lieux rocailleux & escarpés; il seroit très difficile de faire de belles routes dans cette Isle. Mr. *Alexandre Dick* très connu de tous ses compatriotes par son zèle pour en procurer dans sa patrie, observe que les Corfes ne perdaient rien à cela, pendant qu'ils étaient dans le cas de défendre leur liberté. Si leur pays eut été ouvert & accessible, des troupees réglées les eussent facilement subjugués. Ce fut à la faveur d'un pays rude & de difficile abord que les anciens Ecoissais conservèrent leur indépendance.

(x) JUVENAL. Sat. V. l. 29.

(y) PROCOPE, de *Bello Goth.*, Lib. III. c. 24.

Le bétail à corne est plus grand à proportion que les chevaux, mais la plus grande partie du terrain de l'Isle ne peut leur donner un paturage qui lui convienne; de sorte qu'en général, les vaches donnent peu de lait, & les bœufs y sont maigres & coriaces. Du reste on fait peu d'usage du laitage en Corse, & l'on y fait très peu de beurre, l'huile en tenant lieu comme en Italie, & dans presque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques pièves.

On y a un très grand nombre de chèvres qui broutent les taillis & la broussaille, dans la pente des côteaux. On se rappelle en les voyant les Bucoliques de VIRGILE qui en fait si souvent mention. Le mouton y abonde également, & comme il y a d'excellents paturages, sa chair est très délicate & donne un jus tel qu'on peut le désirer, ce qui compense la mauvaise qualité du bœuf.

Les moutons de Corse sont généralement noirs ou tannés; un mouton blanc étant là aussi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'est dans les nôtres. La laine est grossière & a la rudesse du poil, ce que le peuple attribue à ce que leurs brebis sont d'une espèce métice. On avait pensé à corriger ce défaut en faisant venir une meilleure race d'Angleterre ou d'Espagne: mais ceux qui en nourrissent m'ont assuré que la qualité des laines venait moins de l'espèce du bétail, que de la nature du paturage; vû que les brebis qui ne donnent qu'une toison grossière dans une ferme, transportée dans une autre où la pâture est meilleure, donnent une toison de la plus grande finesse. Il est très ordinaire ici de voir des brebis qui ont plus de deux cornes, & plusieurs en ont jusqu'à six.

Les forêts de l'Isle abondent en bêtes fauves, & l'on y trouve entr'autres un animal curieux qu'on appelle *Muffoli*. Il ressemble à un cerf, mais il a les cornes d'un bellier, & la peau d'une grande dureté. Il est extrêmement sauvage & ne quitte guères les monts les plus élevés, où l'on ne peut l'approcher que très difficilement. Il est d'ailleurs d'une grande agilité, sautant d'un roc à l'autre, à la distance de plusieurs pieds; & lorsqu'il est poussé jusques au bord d'un roc escarpé, d'où il ne peut s'élancer sur quelque autre, il se précipite avec une adresse surprenante sur ses cornes, sans se faire aucun mal. Cependant quand ces animaux sont pris jeunes, on les apprivoise aisément. Mr. *De Marbau*f qui commandait les Français, dans le tems que j'étais en Corse, en avait un de cette espèce. Il s'en trouve deux actuellement à *Shugborough* dans la Comté de Stafford, terre de Mr. *Anson*, qui a fait un riche assemblage de ce qu'il y a de plus curieux dans la Nature, comme de ce qu'il y a de plus élégant dans les Arts.

Les animaux Corfes, en général, paraissent sauvages aux étrangers. POLYBE en dit la raison; c'est que le pays est si rude, & les bois si épais en arbres, que les bergers ne pourraient suivre partout leurs troupeaux (z). Le sanglier s'y trouve en grande abondance, & le porc qu'on a de même en quantité, a quelque chose du goût du sanglier; nourri comme il l'est de chataignes, il est d'un excellent goût.

Les Corfes sont très amateurs de la chasse du sanglier, pour laquelle ils ont une très bonne race de

(z) POLYBE. *Hist. Lib. XII.*

chiens. Ces chiens ont le poil doux, & tiennent en partie du mâtin & en partie du chien de berger. Ils ont le corps épais, & sont extrêmement fiers; mais, lorsqu'une fois ils ont pris de l'attachement pour leurs maîtres, ils leur sont toujours fidèles, les gardent de nuit & de jour, & se feraient tuer pour leur défense.

PROCOPE nous dit qu'il se trouvait en Corse des singes merveilleusement ressemblans aux hommes. Et en effet, cette Isle, comme toutes les autres parties de l'Europe voisines de l'Afrique, fourmillait de singes, avant que d'être peuplée: mais il n'y en reste plus à présent, ce qui prouve que différentes espèces d'animaux passent d'un pays à l'autre; & l'on remarque que lorsqu'une espèce manque dans quelque partie du Globe, elle abonde ailleurs. Il est certain que la race de certains animaux qui étaient indubitablement connue en tel ou tel pays, ne s'y trouve plus: cependant, il n'est pas croyable que le Créateur permette qu'aucune des espèces de créatures que sa main toute puissante a formées, soit absolument éteinte.

Il y a beaucoup de lièvres en Corse, mais non des lapins; quoique POLYBE parlant des animaux de Corse, dise qu'il s'y en trouve, & en détaille beaucoup la figure & les qualités. Il dit par exemple, qu'à une certaine distance on les prendrait pour des lièvres, mais qu'à les examiner de près ils en diffèrent beaucoup & pour la taille & pour le goût.

Il n'y a point de loup dans l'Isle, ni aucune bête carnassière, à moins qu'on ne voulut mettre dans cette classe les renards, qui sont à la vérité très grands, & très mal-faisans. On dit que non seulement

ment ils détruisent les brebis, mais qu'ils attaquent même les poulains.

On a une grande variété d'oiseaux en Corse. L'aigle, le vautour, le ramier, la tourterelle, la grive, le merle, & quantité d'espèces plus petites. Le gibier y abonde en perdrix, en faisans, en bécasses, & en toutes sortes d'oiseaux d'eau. Il est fâcheux que les grives & les merles soient du nombre : mais comme ces espèces y sont en très grande quantité, & que l'arbusier (a) y abonde, elles s'engraissent extrêmement de son fruit ; de façon qu'on les estime beaucoup pour leur goût & pour leur délicatesse. Quelle barbarie de détruire pour le luxe de la table, des oiseaux dont la mélodie est charmante, & qui donnent sûrement plus de plaisir à entendre, qu'on ne peut en trouver à les manger ! cependant c'est un mets très ordinaire dans les pays Méridionaux, & sur-tout en France.

En général, c'est une chose qui mérite d'être observée, que cette Isle a reçu de la Nature le privilège de n'avoir point de bêtes vénimeuses. Quoiqu'il y ait des scorpions, leur piquure ne porte point de venin. L'insecte de Corse qui approche le plus des animaux vénimeux est l'araignée, qui est en ce pays-là d'une extraordinaire grosseur. Sa piquure irrite & enflamme à un tel point, que l'enflure qui en résulte allarme beaucoup ceux qui ne sont pas au fait : mais elle est bientôt passée, & n'a pas plus de fâcheuse suite, qu'une piquure d'abeille. Quelques-uns de ceux qui en ont parlé l'ont confondue mal à propos avec la tarentule si commune dans le Royaume de Naples.

(a) L'arbusier est l'*arbutus* des Anciens, & le *Strawberry-Tree* des Anglais.

Les arbres deviennent très grands en Corse : il y croit toutes sortes d'arbres de forêts, mais les pins, les chênes & les chataigniers en font le principal ornement. Ils y deviennent d'une grandeur étonnante, sur-tout les pins qui y ont des tiges d'une prodigieuse élévation, & les chataigniers, dont la circonférence & l'épaisseur sont peu communes.

La Corse a de très vastes forêts, & en différents endroits. Celle de *Vico* est l'une des plus remarquables. Cette Isle fournit assez de bois de charpente pour entretenir de nombreuses flotes, & il est d'une dureté qu'on n'attendrait pas dans une latitude aussi méridionale : on la doit sans doute au sol pierreux du pays, aux courants d'air frais qui circule perpétuellement dans les vallées, & à la température que donnent les montagnes, qui durant la moitié de l'année sont chargées de neige ; ce qui est l'une des principales causes de la salubrité du climat, qui distingue si avantageusement la Corse de la Sardaigne.

Le chêne verd, ou *Ilex* des Anciens y est très commun, & donne au paysage un coup d'œil bien agréable au cœur de l'hiver. Le limonier, l'orange, le figuier & l'amandier y sont très communs. On y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes & cerises y sont très médiocres, ce qui vient probablement du peu de soin qu'on prend de les cultiver. Les grenades y viennent en perfection, de même que les figues d'Inde, & l'aloës, qui fleurit là tout aussi bien que dans l'Orient.

Les montagnes de Corse sont couvertes d'arbustiers, qui donnent un air éclatant à la vue, aussi loin qu'elle peut s'étendre. Il est sûr que cette Isle ressemble beaucoup au pays que décrit VIRGILE

dans la peinture qu'il fait du bonheur de la campagne

*Glande sues leti redeunt, dant arbuta sylva;
Et varios ponit fectus autumnus, & altè
Mitis in apricis coquitur vindemia saxis (b).*

Le meurier croit ici très bien. L'on n'est point exposé dans cette Isle aux éclairs & aux tonnerres, comme en Italie ou au Midi de la France, de sorte que dès que la Corse jouira de la tranquillité, il lui sera très aisé d'avoir en abondance la soye. Je ne dois pas oublier le laurier qui s'y trouve comme dans son vrai climat. Le buis est commun par-tout. En plusieurs pays il est nain, & on l'employe assez généralement à former des hayes : mais en Corse il est de taille à pouvoir être compté au rang des arbres de tige. BOCHART a ingénieusement montré (c) que les bancs des navires de Tyr, qui selon la commune interprétation d'Ezéchiel XXVII. v. 6. étaient d'yvoire apporté de l'Isle de Sittim, n'étaient probablement faits que du buis de Corse.

THEOPHRASTE dans son Histoire des plantes, parle de la grosseur extraordinaire des arbres de Corse, à l'élevation desquels les pins du Latium n'étaient en rien comparables. Il dit de même qu'ils y étaient immensément épais. Ses expressions là dessus sont d'une grande énergie. L'Isle entière, dit-il, semble n'être qu'une forêt & une terre sauvage par l'épaisseur de ses bois (d). Il rapporte là dessus une singulière tradition ; que les Romains, frappés de

(b) VIRGIL. *Geog.* Lib. II. v. 520.

(c) BOCHART. *Geog. Sac.* Part. I. C. 5.

(d) THEOPHRAST. *Hist. Lib.* V. Cap. 9.

la grandeur des bois de Corse, y firent construire un vaisseau qui ne portait pas moins de 50 voiles, mais qui périt dans l'Océan. Cet Auteur rend aussi un témoignage bien formel à la bonté du climat, du terroir, & de l'air de cette Isle, en disant qu'à ces trois égards, elle l'emportait sur plusieurs pays (e).

Les différentes espèces de grains que produit la Corse sont le froment, l'orge, le seigle & le millet. Il en croît abondamment dans l'Isle de ces quatre espèces, qui y viennent parfaitement; mais il n'y croît point d'avoine, qui y réussit difficilement, de même que dans les autres pays méridionaux; les habitans donnent de l'orge aux chevaux & aux mulets. Le millet est excellent en Corse, & lorsqu'on le mêle avec le seigle, il donne un pain savoureux, dont les paysans sont très amateurs. Les châtaignes peuvent être regardées en Corse comme une sorte de grain, parce qu'elles en ont tous les avantages. Les Corfes les mangent roties en guise de pain; ils les broient aussi & les réduisent en farine dont ils font de très bons gateaux.

Il se fait une grande quantité de miel en Corse, & cette Isle a été de tout tems fameuse par ses abeilles. Lorsqu'elle était soumise aux Romains, le tribut qui lui était imposé était de cent mille livres de cire annuellement (f). Le laurier, l'amandier, le myrthe dont les fleurs sont si agréables aux abeilles se trouvent ici partout, & les côteaux couverts de thim sauvage & d'autres herbes odorantes leur sont des plus favorables: cependant le miel de Corse a toujours passé pour avoir une certaine âpreté, à cause du buis & de l'if qui y abondent, comme

(e) Ibid.

(f) TIT. LIV. Lib. XLII. Cap. 7.

DIODORE (g) & PLINE l'observent (h). Lycidas dans VIRGILE souhaite que les abeilles les évitent,

Sic tua Cyrneas fugiant examina taxos (i).

& MARTIAL (k) dit agréablement, qu'envoyer des vers à l'éloquent NERVA, serait comme si l'on envoyait du miel de Corse aux abeilles du Mont Hybla, qui n'en donnaient que du plus exquis.

*Audet facundo qui Carmina mittere Nerva,
Hyblais apibus Corsica mella dabit.*

Bien des gens trouvent la petite amertume du miel de Corse agréable; la même raison que PLINE rend de la légère âpreté de ce miel, est la même qu'il donne de la bonté de sa cire. "Après la cire de
„ Carthage, du Pont & de Crète, celle de Corse,
„ dit-il, est estimée, parce qu'étant faite en partie
„ du suc du buis, elle passe pour avoir une vertu
„ médicinale (l).

La Corse a quantité de Mines de plomb, de cuivre, de fer & d'argent. Près de *San Fiorenzo*, il y a une Mine d'argent très riche, puisqu'elle rend 5 L. sterling par quintal poids du pays. Le fer de Corse est d'une bonté supérieure, étant d'une dureté égale à celle du fer préparé d'Espagne, qui est le meilleur du monde. On dit que les vrais canons de fusils faits en Espagne, sont du fer des têtes des clouds dont les mulets sont ferrés. Ce fer, dit-on, s'adoucit extrêmement par leur longue & continuel-

(g) DIOD. SICUL. Lib. V. Cap. 295.

(h) PLIN. Lib. XVI Cap. 16.

(i) VIRGIL. Eclog. IX. 30.

(k) MARTIAL. Lib. Epigr. 27.

(l) PLIN. Nat. Hist. Lib. XVI. Cap. 16.

le marche en des chemins rudes & pierreux , tels que la plupart des routes que ces animaux pratiquent : Mais quelle proportion y aurait-il entre la petite quantité d'un fer pareil , & la quantité prodigieuse de canons ou cannes d'Espagne qui se débitent dans toute l'Europe ? Le métal des canons de Corse est tant soit peu inférieur à celui de la généralité des canons d'Espagne , & ils commencent à les fabriquer très bien.

On a fait une allusion entre le fer des Mines de Corse & le nom de cette nation , qui indique en même tems le caractère de ses habitans. JEROME DE MARINIS ou *Marini* de Gènes écrivant sous la domination Génoise parle de l'Isle de Corse en ces termes. “ (m) Les entrailles de cette terre abondent en „ fer ; la nature conspirant avec le nom des Corfes „ à les caractériser. Les *Corfes* ont un cœur de fer (n) , „ également prompt à courir aux armes & au poi- „ gnard.

Le MARQUIS D'ARGENS applique à la Corse ces vers de CREBILLON ,

*La Nature marâtre en ces affreux climats
Produisait au lieu d'or , du fer & des soldats (o).*

Je pourrois ajouter ,
And virtue springing from the iron soil (p).
Et la vertu germant dans un terroir de fer.

On trouve aussi en Corse des mines d'alun , & de salpêtre en différents endroits de cette Isle.

(m) *Terrae viscera ferri fadinis affluunt , naturae cum ipso Corsicae nomine in uno conspirantis praejudicio, Corsi enim corde sunt ferreo , adeoque ad sicam armaque prono.* GRÆVIUS *Thef. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

(n) *Corsica-Cor-sica. Cor le cœur , & Sica le filet.*

(o) *Lettres Juives , Lettre 55.*

(p) HOME.

Il y a une sorte de granite extrêmement dur ; il y en a même dont la qualité approche de celle du granite Oriental si fameux à Rome , & dont il subsiste encore des colonnes , que l'on dit avoir été apportées d'Egypte. Je craindrois qu'il ne fut ridicule de conjecturer que quelques-unes de ces belles colonnes fussent du produit de Corse ; car outre la perfection des Hieroglyphes , qui prouve qu'elles ont été travaillées en Egypte , je doute que d'aussi grandes pièces eussent pu sortir des carrières de la Corse. Il s'y trouve aussi du porphyre , & une grande variété de jaspe. La magnifique Chapelle du Grand Duc de Toscane à Florence , a été finie en jaspe de Corse , dont on a incrusté tout l'intérieur , ce qui lui a donné un très grand air de beauté.

Au bord du lac d'Ino on trouve des morceaux de cristal de roche , d'un transparent très net , & tout à cinq faces , comme s'il eut été taillé par un Lapidaire. On en trouve aussi de pareils dans les montagnes d'Istrie. Il est si dur , qu'en le frappant il donne du feu , & les Corfes en font souvent des pierres à fusil.

Près de Bastia on trouve une sorte de minéral que le peuple appelle *petra quadrata* , parce qu'on le trouve toujours en petits morceaux quarrés. Il a à peu près la dureté du marbre , & la couleur du fer , mais d'un poids égal à celui du plomb. Les Corfes attribuent une vertu mystérieuse à cette pierre comme on le voit par un distique ancien d'un moine fait à sa louange.

*Petra quadrata duro de marmore nata ,
Innumeras dotes quis numerare potest ?*

Il paraîtra par la description que je viens de faire

de la Corse, que c'est un pays d'une importance considérable. Selon les Tables de Mr. TEMPLEMAN dans sa nouvelle contemplation du Globe, cette Isle contient 2520 milles quarrés. Elle a un nombre de très bons ports, un air excellent, & ses productions sont également abondantes & variées.

Je conclurai ce Chapitre par la description que fait HOMERE de l'Isle d'Itaque, & qui peut très bien être appliquée dans un sens général à celle de Corse.

„ Ce n'est pas un pays inconnu (répondit Minerve). Il est célèbre jusques dans les climats qui voient lever le soleil, & dans ceux qui le voient se précipiter dans l'onde. Véritablement c'est un pays âpre, & qui n'est pas propre à nourrir des chevaux; mais s'il n'a pas de plaines fort spacieuses, il n'est pas non plus stérile & sec. Cette terre porte du froment & du vin en abondance; elle a les pluies nécessaires dans les saisons, & les rosées qui réjouissent les plantes. Les chèvres & les bœufs y trouvent des pâturages excellens; il y a toutes sortes de bois & de forêts, & elle est arrosée de quantité de sources dont les Nymphes ne laissent jamais tarir les eaux dans la plus grande sécheresse. Enfin, étranger, le nom d'Itaque est surtout connu dans les campagnes de Troye, quoique cette Isle soit fort loin de l'Achaye. HOMERE *Odyssée* Lib. XIII. l. 238. de la Traduction de M. Dacier.

CHAPITRE II.

QUOIQUE plusieurs Auteurs distingués, ayent, selon le goût de leur siècle, rejeté toute recherche sur l'origine des nations, en se bornant à

ne présenter à leurs lecteurs que ce qui était clairement & exactement attesté ; j'avoue que je ne ferais applaudir à cet excès d'attachement pour la parfaite évidence. Accoutumés à la démonstration ou à ce qui en approche , & à refuser créance à tout ce que nous ne pouvons complètement & distinctement comprendre , nous nous accoutumons à faire de notre entendement un arbitre insolent & audacieux ; l'esprit contracte une dureté & une obstination incompatible avec la vraie destination de nos facultés dans cet état d'imperfection , & par là même il dévient moins propre à recevoir des vérités de la plus haute importance.

Mais pour ne pas nous jeter dans une spéculation trop métaphysique , je dirai seulement que j'ai toujours pensé que les époques obscures & fabuleuses de l'Histoire étaient dignes de quelque attention. Les meilleures têtes de l'antiquité pensaient ainsi , & voilà pourquoi les ouvrages sont plus agréables que s'ils s'en étaient tenus à une rigide authenticité. L'origine de chaque peuple , [dit TITE LIVE (q)] est ornée de fables. Elles amusent & récréent l'imagination , lorsqu'elles n'ont rien d'ennuyeux & de contraire au bon sens. Nous aimons à être conduits par une progression graduelle , & à considérer le vrai sortant de l'obscurité comme le soleil perçant un nuage. Cette progression est dans le cours de notre nature , qui avance insensiblement dès l'aurore de l'enfance où l'intelligence commence à poindre , jusques à ce qu'elle parvienne à une lumière plus éclatante.

Ceux dont le génie est porté à l'étude de l'antiquité , outre le plaisir immédiat qu'ils reçoivent de

(q) TIT. LIV. *Proëm.*

la tradition , sont souvent conduits par des ouvertures que leur donnent des faits détachés & peu importants , à découvrir d'importantes vérités , & à étendre les bornes de nos connaissances. Très peu d'hommes ont assez le talent particulier des recherches profondes , pour mériter le nom d'Antiquaires : mais il y a un principe universel de curiosité & de respect pour l'ancien tems , qui fait que les conjectures même sont reçues avec une sorte de complaisante vénération ; & quoique le grand but de l'Histoire soit l'instruction , je pense qu'elle mériterait quelque considération , lors même qu'elle ne ferait que satisfaire notre curiosité.

Je me propose donc en traitant des révolutions de Corse , de remonter aussi haut que ses Annales pourront le permettre , quoiqu'en même tems je n'ai dessein de donner qu'un récit très abrégé , & plutôt le coup d'œil , qu'un ouvrage complet à mes lecteurs.

La plus ancienne relation que nous ayons de la Corse se trouve dans HERODOTE. Il nous dit que ses premiers habitans étaient Phéniciens ; que *Cadmus* , fils d'Agénor , cherchant à faire des découvertes en Europe , tomba dans cette Isle , qu'il nomma *Callista* , qu'il y laissa quelques-uns de ses compagnons , avec son cousin *Membleareus* (r). Il dit encore qu'à leur huitième génération , *Théras* y amena une Colonie de Lacédémone. Ce *Théras* (s) était originairement de la race de *Cadmus* , mais étant oncle maternel d'*Euristhènes* & de *Proclès* , les deux fils d'*Aristodème* , & ayant en cette qualité gouverné le Royaume comme Tuteur , lorsque par leur majorité ils devinrent Rois de Sparte ; *Théras*

(r) HERODOTE. Lib. IV, Cap. 147. (s) Idem. Ibid.

dédaignant la vie privée & de vivre sous l'autorité de ses Pupilles, ne pût se résoudre à rester à Lacédémone, & se déterminà à aller joindre sa parenté établie dans l'Isle de Corse appelée *Calliste*. Il y arriva selon son plan (t), avec une troupe d'hommes choisis, non dans le dessein de chasser ses premiers habitans, mais au contraire, de les favoriser & de vivre amiablement avec eux.

Quelque tems après, les *Miniens*, Tribu errante qui avait été reçue, comme en refuge, chez les Lacédémoniens, leur étant devenus suspects, à raison de quelques vues ambitieuses, furent mis en prison & condamnés à la mort. *Théras* persuada aux Spartiates de les épargner, en leur promettant de les transporter hors du pays; en exécution de quoi il les fit conduire à l'Isle de *Calliste* pour se joindre à la nouvelle Colonie; & du nom de ce Prince, l'Isle reçut alors le nom de *Théra*.

Ces *Miniens*, quoique d'une Tribu errante chez les Lacédémoniens, avaient une illustre origine, étant de la race héroïque des Argonautes (u).

Cette relation de la première peuplade de l'Isle de Corse est une pièce très curieuse de l'ancienne histoire. Il est réellement très probable que les Phéniciens ou les Phocéens en furent les premiers habitans, vû qu'ils furent les premiers de grands & hardis navigateurs dans les parties Occidentales du monde, & qu'ils envoyèrent des Colonies en divers pays assez éloignés.

Dans la suite cette Isle prit le nom de *Cyrnus* (x) du nombre de ses promontoires, & ISIDORE (y) rap-

(t) Ibid. & Cap. 148. (u) HERODOT. Lib. IV. Cap. 145.

(x) En Grec *Kurnos*. (y) ISIDOR. *Origin*. Lib. XIII. Cap. 6.

porte ce qui y donna occasion. Selon lui, *Corfa*, femme Ligurienne ayant souvent observé qu'un tau-reau nageant vers cette Isle & en revenait plus gras, eut la curiosité de l'y suivre sur un bateau; elle en fit la découverte, avec celle de toutes les beautés & de la fertilité du terroir. Les Liguriens en étant instruits y menèrent une Colonie qui donna à cette Isle le nom de *Corfa*, en mémoire de la femme à laquelle on était redevable de la découverte. Quoique ce récit ait l'air fabuleux, on peut y voir la trace d'un fait réel qui aura pû facilement donner lieu à cette fiction; si l'on considère combien il est probable qu'un Peuple de la côte d'Italie & immédiatement en face de cette Isle, tel que les Liguriens, ou les Etrusques, aient pris possession de la Corse dans les anciens tems.

De quelque poids que puisse être cette conjecture, il est certain que ceux qui en dévinrent ensuite les maîtres furent les Carthaginois, qui étendirent leurs conquêtes sur toutes les Isles de la Méditerranée. ARISTOTE rapporte un trait bien extraordinaire de la politique Carthaginoise relativement à la Corse. Sentans combien il était difficile de contenir ce peuple dans la sujettion, les Carthaginois ordonnèrent que l'on arrachât toutes les vignes & les oliviers des terres de l'Isle, & défendirent à ses habitans, sous peine de mort, d'ensemencer leurs champs d'aucune espèce de grains, pour que dès lors ils fussent réduits à une totale dépendance; en sorte que quoique possesseurs d'un territoire fertile, ils fussent obligés de ressortir à l'Afrique pour leurs plus pressans besoins. Telle fut de si bonne heure, la lâche & barbare politique que cette République commerçante mit en œuvre contre ce peuple.

La Corse passa de ce joug cruel sous la domination des Romains. Dans la première guerre Punique, environ l'an 493. de Rome, *Lucius Cornelius Scipion* fit la conquête de l'Isle contre une armée de Sardes & de Corfès commandée par (z) *Hanno* Général Carthaginois.

Il parait cependant que les Corfès ne pouvaient supporter avec patience leur sujétion, & qu'ils firent souvent des tentatives pour se mettre en liberté. Nous en avons un exemple dans l'Abrégé du 20e Livre de *TITE LIVE*. Nous les voyons bientôt se soulever contre le Préteur *M. Pinarius*, qui après en avoir tué 2000 les obligea de donner des Otages, & leur imposa un Tribut annuel de 100 mille livres de cire (a). Ensuite le Préteur *C. Cicereius* leur livra bataille, dans laquelle 1700 des leurs furent tués, & plus de 1070 faits prisonniers. Ce fut à cette occasion que le Tribut fut doublé & mis à 200 mille livres de cire annuellement (b). Ces exemples nous font connaître que la Corse était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui, & qu'elle était en état de fournir une grande quantité de miel. Nous apprenons au reste de *PLINE*, que *Papirius Naso* fut le premier qui triompha des Corfès sur le mont Alban (c).

On a déjà dit que les Romains fondèrent deux Colonies en Corse; cette Isle était, comme les autres Provinces, gouvernée par un Préteur. Elle semblait faite pour des exilés, & très propre pour servir à ce qu'on appelait *relegatio in insulam*. Mais les Romains n'en eurent jamais la paisible possession,

(z) *TIT. LIV. Lib. XVII. FLOR. Lib. II. c. 2.*

(a) *Idem. Lib. XL. cap. 34.* (b) *Idem. Lib. XVI. cap. 7.*

(c) *Idem. Lib. V. cap. 39.*

& ne pouvaient se flater d'être longtems les maîtres d'un pays, où la liberté que les Tyrans appellent rebellion, était toujours prête à prendre l'effor.

A l'époque de l'irruption des nations Barbares, la Corse partagea le sort des autres Provinces de l'Empire qui tombait en ruines. Elle devint la proie des Goths, qui y établirent le système féodal, comme dans les autres pays, où leurs armes purent pénétrer. Quelques Auteurs disent qu'elle fut conquise par *Alaric*, premier Roi des Goths; mais selon *PROCOPE* ce fut par un détachement de l'armée de *Totila* (d).

Depuis ce tems là, l'histoire de Corse ne présente pendant plusieurs siècles qu'une suite de guerres & de ravages, par le nombre de ceux qui s'en disputèrent la possession. Nous sommes ici comme un labyrinthe, sans trouver de fil pour nous en tirer. Nous trouvons à la vérité en plusieurs Auteurs des fragmens concernant cette Isle, mais il est difficile de les arranger dans un ordre convenable, vû surtout que les dates sont presque toujours incertaines. Je ne laisserai pas cependant d'exposer aussi brièvement qu'il sera possible, ce qu'il paraît y avoir de plus assuré sur la chaîne des Evénements.

Lorsque les Sarazins parvinrent à un degré de puissance dont les Annales nous racontent des choses si surprenantes, ils chassèrent les Goths de l'Isle de Corse, & y maintinrent durant un tems considérable leur domination.

Il est croiable que ce furent eux qui donnèrent les premiers à cette Isle le titre de Royaume, & actuellement on voit une tête de More sur le champ de leur écu armorial.

(d) *PROCOPE. de Bello Goth. III. cap. 24.*

On trouve fréquemment de la monnoye des Mores en creusant la terre, & près d'*Ajaccio* on voit des tombeaux de Sarrazins qui paraissent avoir été distingués. On y trouve des voutes souterraines soutenues par des pilliers de pierre, & dans les sépulcres même, des Urnes de terre sigillée, ou d'une terre pareille à celle des briques.

Il parait que le Pape a toujours eu la vuë d'annexer la Corse à son territoire; & qu'en différens tems, il a excité les Rois d'Arragon aussi bien que les Rois de France à faire à ce pays ce que l'on appelait dans ces tems là une guerre Sainte, mais qui était toujours calculée sur les vuës politiques du Saint Père.

Enfin, la Corse fut conquise par un Roi de France; les uns disent par *Pépin*, & d'autres par *Charles Martel*. Les Corfes montrent jusqu'à ce jour une fontaine appelée du nom de Charles, dans la piéve d'*Alesani*; & à ce qu'on ajoute, dans la place même où ce vaillant Prince vainquit les Mores.

Ce fut par les Rois de France que la Corse fut cédée & remise, à titre de donation perpétuelle, au Saint Siège. Les Sarazins cependant y revinrent de tems en tems, enforte que le Pape n'y exerça qu'une faible autorité.

Les Génois se prévalant de l'état agité de cette Isle, tâchèrent de bonne heure d'établir une Colonie à *Bonifaccio*; & s'enhardissant par degré, ils débarquèrent des troupes en d'autres endroits du pays, & commencèrent à y figurer d'une façon qui les rendit redoutables.

Ce procédé ne manqua pas d'enflammer la Cour de Rome, & d'attirer sur eux les foudres du Vatican, que le St. Père lançait dans ces siècles-là, contre les plus grands Potentats de l'Europe, de façon

à produire souvent des effets bien sérieux. En conséquence de cette pratique , les Génois furent excommuniés par le Pape Grégoire VII , ce qui les força à se désister de leur projet.

La Corse continua d'être dans cette situation florissante , jusques à ce qu'un Pape sur le nom duquel les Historiens ne sont pas d'accord , y envoya *Hugues Colonna* Seigneur Romain , accompagné de divers autres Seigneurs de la Noblesse de Rome , avec un corps de troupes , pour expulser les Infidèles de l'Isle. Dès que Colonna y eut débarqué , il fut joint par un nombre des naturels du pays , qui durant les troubles dont ils avaient si longtems ressenti la violence , avaient à diverses fois fait des efforts pour maintenir leur liberté , sous la conduite de divers chefs qu'ils avaient élus , & auxquels ils avaient donné le titre de *Caporali*.

Ces *Caporali* donnèrent à Colonna tous les secours qui étaient en leur pouvoir , & par leur influence sur le peuple , ils rassemblèrent bientôt un corps d'armée qui mit le Général en état de battre les Sarrasins , & de les dépouiller de cette Isle pour jamais.

Les Mores désespérés de cette disgrâce imprévue , qui les forçait d'abandonner leur conquête , s'en vengèrent en brulant tout ce qu'il leur fut possible , avant leur départ , & c'est à cela qu'on attribue la désolation dont on voit encore aujourd'hui les traces en Corse ; de même que la destruction des anciens Monumens & des Archives de ses Villes.

Hugues Colonna s'établit en Corse , où il obtint du Pape des honneurs & des avantages distingués. La Maison Colonna est une des plus illustres & des plus anciennes du monde. Déjà l'an 1200. il est fait mention d'un *Pietro Colonna* , huitième du nom.

La

La branche établie en Corse, continua longtems à y vivre dans la splendeur, & jouissait même du noble Fief de l'Itrie : mais la confusion & les troubles qui bouleversèrent presque cette Isle ; les sanglans démêlés qu'il y eut toujours entre les patriotes Corfes & les Génois, fit prodigieusement souffrir cette famille, & réduisit sa fortune à la plus étroite médiocrité. Celui qui en est aujourd'hui le Chef est un digne & vertueux Seigneur, des plus zélés pour cette grande cause. Je fus logé dans sa maison à Sollacaro, & ce fut là que je rencontrai PASCAL PAOLI.

Il est probable que les Comtes, Marquis & Barons Corfes, tirent leur origine de cette Epoque ; & je ne vois point de tems plus convenable à assigner à leur premier établissement dans ce pays.

L'Isle resta pendant quelque tems dans un état suportable ; mais soit les dissensions des différens partis, qui ne pouvaient se concilier ni souffrir de contradiction ; soit les attaques réitérées des Génois, toujours passionnés pour la possession de ce petit Royaume ; ces désordres, joints au défaut de bon gouvernement, firent penser au Pape qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les remettre aux Pisans, qui étaient alors puissans.

Cette cession fut faite dans les termes les plus avantageux pour le Saint Père, comme tant d'autres infeudations faites à divers Princes, pour les rendre Tributaires du Siège de Rome. Un Savant Professeur de l'Université de Pise a composé une Dissertation très curieuse sur l'ancienne Souveraineté que ses compatriotes avaient exercée sur la Corse. On la trouve dans le VII^e. Volume des Essais de l'Académie de Cortone.

Les Pisans, pendant que leur République florissait, & que leurs forces furent considérables, maintinrent sagement leur autorité sur l'Isle; &, autant que nous pouvons le recueillir des divers Auteurs, la Corse jouit de plus de repos & de tranquillité durant ce période, qu'elle n'en avoit goûté dans aucun autre.

Mais ce calme fut de bien courte durée. Les Génois irrités de se voir exclus réellement d'une possession à laquelle ils avaient mis depuis si longtems leur cœur; étant d'ailleurs rivaux déclarés de Pise, il s'éleva une guerre également vive & obstinée entre ces deux États; & enfin les Génois l'emportèrent dans le fameux combat naval de *Malora*, qui se donna près de l'embouchure de l'Arno; après quoi s'étant rendus absolument les maîtres de Pise, ils se virent enfin en état de l'être de Corse, vers le milieu du XIV^e. siècle.

Ainsi les Corfès furent pour la première fois soumis aux Génois, avec lesquels ils eurent dès lors de continuel démêlés pour cette précieuse liberté qu'ils s'étaient efforcés dans tous les tems de recouvrer.

Si je me suis trompé dans quelque point de ma narration, c'est certainement sans dessein. Je sais que quelques Ecrivains Génois ont assuré que le Seigneur *Adhemar*, de leur nation, avait été employé dans la première conquête de l'Isle par le Roi de France: mais j'avoue que je ne connais point d'autorité suffisante pour l'établir; & supposé que cela fut, Adhémar pouvait être seulement un Officier dépendant du Roi. Nous sommes très sûrs que le Roi de France fit la conquête, puisqu'il en fit une donation au Pape.

Mais je ne m'arrêterai pas longtems à cette discussion; on a nombre de pièces publiées en dernier

lieu soit par les Corfes, soit par les Génois, dans lesquelles les Auteurs des deux partis s'efforcent avec beaucoup de peine, de se refuter les uns les autres, & de renverser les systêmes qu'ils établissent relativement à divers faits de l'Histoire Ancienne de l'Isle de Corse. Ici en effet tout est rempli d'écueils pour tous les partis, puisque ces périodes sont si obscures que chaque Ecrivain croit pouvoir les tourner à son avantage; précisément comme des gens qui dans une nuit obscure pourraient avec un égal discernement & une égale apparence de raison, affirmer qu'ils voient les objets totalement différens.

Que la Corse ait été le Domaine des Phéniciens, des Etrusques, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Sarazins; que dès lors elle ait été conquise par la France; cedée par cette Couronne au Pape, par le Pape lui-même aux Pisans, & qu'enfin les Génois s'en soient rendus maitres; il faudra toujours en revenir à ce principe simple & fondamental, que les Corfes étaient des hommes, qui avaient droit à la liberté, laquelle, si elle avait été usurpée sur eux par une Puissance quelconque, ils avaient en tout tems un droit légitime de réclamer.

En repassant sur les étranges & rapides révolutions que cette Isle a éprouvées, nous nous joindrons à SENEQUE (e), dans les sages réflexions qu'il fait sur l'instabilité des choses humaines, & nous garderons le silence sur les catastrophes des individus, en voyant les vicissitudes qui affligent toute une nation.

Les Génois étant enfin parvenus à la réelle possession de la Corse, furent trop prompts à user de leurs

(e) SENEQ. de Consol.

pouvoir ; & crurent qu'ils ne pouvaient en jouir pleinement qu'en exerçant la plus sévère domination. Ce que nous avons désiré ardemment acquiert une valeur excessive dans notre imagination ; & quand nous en sommes devenus les possesseurs, une jouissance modérée & raisonnable nous paraît insipide & imparfaite, relativement à l'idée exagérée que nous en avions conçue. En jouissant d'une façon si bornée nous serions presque sur le point de douter si nous possédons effectivement. En général nous n'avons point alors de repos jusques à ce que nous abusions de notre pouvoir, & nous détruisons ainsi le bonheur que nous avons mis à un si haut prix.

Un individu qui fait une fortune considérable ; & un Etat qui accroît sa domination, peuvent très-bien être comparés ; le parvenu croit ne pouvoir montrer de combien d'argent il dispose que par des actes de profusion qui en consomment bientôt l'amas ; & l'Etat qui a augmenté ses sujets & ses domaines, croirait sa nouvelle domination mal établie sans des actes d'autorité arbitraire qui forcent enfin ses sujets à refuser de lui obéir. Car quoiqu'un peuple puisse par indolence, par timidité, ou par quelque autre motif, se soumettre pendant un tems à un certain degré de tyrannie, si ce traitement dure longtems, & que ce peuple soit poussé à bout, la nature se revolte, & appelle les droits originaires de l'homme à se rétablir.

Les Génois étaient les plus mauvais maîtres entre les mains de qui les Corfès eussent pu tomber (f). Les Corfès de leur côté étaient un peuple

(f) L'original porte *the worst Nation, La pire Nation*.

impétueux, violent & intrépide; plusieurs d'entr'eux avaient déjà bravé l'orage. Ils ne pouvaient être gouvernés que par un Etat capable de les contenir dans le devoir, & qui par son humanité, & par des encouragemens convenables pût se concilier leur affection. Les Génois étaient une nation de Républicains, voisins de ces Insulaires, dont ils avaient toujours été ennemis. Ils avaient usé de tous les stratagèmes pour les soumettre, & fait souvent des entreprises infructueuses pour s'emparer de leur Isle; devenus leurs maîtres par des circonstances imprévues, il était impossible que les Corfes les regardassent de bon oeil, ni même avec une sincère vénération: & comme selon la remarque que l'expérience a souvent justifiée, les sujets étrangers d'une petite République sont plus maltraités que ceux d'un Royaume considérable, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une tyrannie déclarée de la part de Gènes.

Quant aux Génois eux-mêmes qui sentaient que leur condition relativement aux Corfes était chancelante & périlleuse, réduits à rechercher tantôt la protection d'un Etat puissant, & tantôt d'un autre, ils n'ont pas traité les Corfes avec ce ménagement & cette confiance qui seule pouvait gagner leur attachement & leur soumission, en leur faisant goûter insensiblement les douceurs de la culture, & le bonheur de la vie civile, & en les accoutumant ainsi à considérer les Génois comme soumis à la même autorité, & autant qu'il se pouvait comme des amis.

Ils tinrent une route directement opposée, & quoiqu'ils n'employassent pas des moyens aussi cruels que l'avaient fait les Carthaginois, ils ren-

daient du moins leur joug très pesant. Leur système était, non de rendre les Corfes heureux & meilleurs, mais de prévenir les efforts qu'ils pourraient faire pour s'affranchir, en les tenant dans l'ignorance & la soumission la plus abjecte. Gènes privait l'Isle de tous les profits qu'elle pouvait faire, préférant d'en retirer moins d'avantages par la tyrannie, à en avoir de plus grands, avec le risque de ce qui pouvait en résulter, s'ils permettaient aux habitans de jouir du bonheur de la liberté.

Les Corfes étaient dans cette malheureuse situation, de sorte que souvent ils prirent les armes; mais n'ayant point de chef capable de les conduire, ils étaient bientôt accablés. Les Génois craignaient tellement leur revolte que selon leur propre Historien PHILIPPINI, ils brûlerent 120. des meilleurs villages de Corse, & forcèrent par là plus de 4000, ames d'abandonner l'Isle.

Ce qui met dans le plus grand jour la misérable politique de Gènes, & qui ne pût être que très sensible pour les Corfes qui restèrent dans le pays, fût que plusieurs de ceux qui avaient passé dans le continent, faisaient une figure distinguée en divers Etats de l'Europe, soit dans les sciences soit dans les armes.

Environ l'an 1550. la Corse se ranima sous la conduite d'un Héros qui s'éleva pour la délivrance de sa patrie: Ce fut *Sampiero di Bastelica*. Il montra de bonne heure de rares talens & beaucoup d'esprit, & eut l'avantage d'être élevé dans la maison du Cardinal *Hyppolite de Médicis*, neveu du Pape *Clement VII.* il fut fait Colonel des Corfes en France, & se distingua dans presque toutes les grandes affaires de ce tems là.

Après la mort de *François I.* il retourna dans sa

patrie, où il épousa *Vannina*, héritière de la maison d'*Ornano*, l'une des plus riches & de la plus ancienne Noblesse de Corse. Depuis ce tems là il fut communément appelé *Sampiero di Ornano*. Touché de l'état misérable de ses compatriotes, il résolut de leur procurer quelque soulagement, & il s'en présenta bientôt une occasion.

Ici l'histoire commence à nous r'ouvrir ses trésors; les nuages de l'antiquité sont dissipés avec ceux de la barbarie, & nous marchons à la lumière que va nous donner l'illustre DE THOU (g). La France avait longtems réclamé ses droits sur Gènes; mais après la bataille de Pavie, les Français ayant été forcés d'abandonner l'Italie, cette prétention resta sans effet. *Henri II.* ayant cependant commencé une nouvelle guerre contre l'Empereur *Charlequin*, il résolut d'agir sur la Corse. *Sampiero d'Ornano* encouragea ce dessein, dans l'espérance de s'en prévaloir pour affranchir l'Isle du joug dont elle était accablée.

Il représenta à *Henri*, que les Génois ayant embrassé le parti de l'Empereur, S. Maj. était privée des moyens de pénétrer par mer en Italie; mais qu'en se mettant en possession de l'Isle de Corse, il pourrait agir librement dans la Méditerranée, faire servir en même tems cette Isle de dépôt, pour y établir des troupes & des magasins, & que de là il lui serait aisé de s'ouvrir un passage par Naples, ou par la Toscane, selon que l'exigerait l'état des affaires.

En conséquence de ce projet l'expédition pour la Corse fut résolue en 1553. sous le commandement du Général *Paul de Thermes*, accompagné de *Sam-*

piero d'Ornano, de *Jourdain des Ursins*, & de divers autres Généraux de réputation. Henri y intéressa les Turcs par les liaisons qu'il prit avec l'Empereur *Soliman*, dit le Magnifique, avec lequel il convint d'envoyer une flotte nombreuse dans la mer de Toscane (h).

Cette expédition fut puissamment repoussée par les Génois, qui avaient remis la Corse à l'administration de leur Banque fameuse de St. George. Le grand *André Doria*, quoique âgé de 87. ans, brava l'âge & les infirmités, & dès qu'il vit que la Corse était un objet de conséquence pour sa patrie, ce brave vieillard s'embarqua avec toute l'ardeur de sa glorieuse jeunesse, & un armement formidable sous les ordres.

La guerre fut poussée avec une égale vigueur des deux côtés. Dabord cependant plusieurs des principales villes tombèrent au pouvoir des Français & des Turcs, en particulier *Ajaccio*, qui étant une ville de commerce donna un riche pillage à l'ennemi, & redoubla son ardeur. Les Corfes faisant cause commune avec eux, la plus grande partie de l'Isle se vit délivrée de ses tyrans; mais les Génois étaient si bien commandés par l'intrépide *Doria*, & recevaient d'ailleurs tant d'assistance de l'Empereur *Charlequin*, qui leur envoya un renfort de troupes d'Espagne & de l'Empire, que l'expédition ne fut pas entièrement effectuée.

Dans le cours de cette guerre il se fit un si grand nombre de belles actions que je serais tenté d'oublier les bornes que me prescrivent & mon plan & mes

(h) KNOLLES *History of the Turck*, pag. 757. Histoire du Turc par KNOLLES pag. 757.

talens, & de prendre le stile d'Historien. J'espère qu'il s'élèvera quelque jour un *Tite Live* ou un *Clarendon*, pour étaler aux âges futurs la valeur des Corfes avec le lustre qu'elle mérite.

Les Corfes étaient alors si animés contre les Génois qu'ils s'engagèrent d'un commun accord à se jeter plutôt dans les bras des Turcs que de rentrer jamais sous une si dure domination. Enfin cependant par la voye des négociations, il fut conclu un traité entre les Corfes & les Génois, également avantageux & honorables pour les premiers, sous la garantie de Sa Majesté Très-Chrétienne; mais la haine invétérée & implacable qu'il y avait entre ces deux nations, fut cause que ce traité ne pût être de longue durée: A la mort d'Henri l'oppression recommença avec la même rigueur.

Sampiero d'Ornano, qui était retourné pour quelque tems en France, ayant perdu son Royal Maître, tourna ses vues sur la Porte Ottomane, & sollicita vivement de nouveaux secours pour son infortunée nation: mais la face des affaires avait changé, les mêmes vûes de politique ne subsistaient plus, & c'eut été en effet un miracle, que des Etats eussent agi par des principes d'une pure générosité. Ce brave patriote ayant échoué à Constantinople, revint en Corse, où sa présence inspira aux Insulaires une nouvelle vigueur, & les disposa à une entière & générale revolte. Il acheminait sa glorieuse entreprise avec d'autant plus de succès, que n'ayant alors aucune assistance étrangère, & n'étant point regardé comme un ennemi à craindre, la République ne fit que de légers préparatifs contre lui. Mais il fut arrêté dans sa carrière par les artifices des Génois, qui

le firent lâchement assassiner par un scélerat du nom de *Vitolti* en l'année 1567. (i).

Ainsi périt *Sampiero di Bastelica di Ornano*, Corse, digne d'être mis au rang des plus célèbres Héros. Il montra sa valeur & sa fidélité dans le service étranger, & avec une constance invariable il fit les plus nobles efforts pour la liberté de sa patrie. DE THOU l'appelle un homme infatigable à la guerre, & invincible par son courage (k). L'admiration qu'inspiraient ses grandes vertus dans les affaires publiques, fait oublier les défauts de sa conduite privée, & les font disparaître comme des ombres. Son fils *Alphonse*, & son petit fils, *Jean Baptiste*, parvinrent tous deux à la dignité de Maréchaux de France, & sa postérité finit en la personne de ce dernier.

Alphonso d'Ornano fut élevé à la Cour d'*Henri II.* & entretenit tant qu'il vécut, chez ses compatriotes, l'esprit de fermeté & de résistance; mais cela dura peu: incapable de faire tête à la République, il se retira de l'Isle, & fut s'établir en France.

Les Génois se remirent ainsi en possession de la Corse, en fureur de tout ce qu'ils avaient souffert

(i) *Michael Metello* qui écrivit une histoire particulière de la revolte des Corfues sous la conduite de *Sampiero*, donne une relation différente de sa mort, & prétend qu'il fut assassiné par des motifs d'une vengeance privée de la part de son beau-frere *Michel Angelo Ornano*; mais, outre l'improbabilité que *Vannina*, épouse de *Sampiero*, eut un frere, puisqu'il est certain qu'elle hérita tous les biens de sa maison; J'avoue, que l'assassinat tel qu'il est raconté par divers autres Auteurs, cadre si exactement avec les actes d'oppression commis devant & après par les Génois, que je ne puis attribuer qu'à eux cet assassinat.

(k) DE THOU (*Hist. Lib. XLI. ch. 31.*) l'appelle *Virtello impiger, & animo invictus*,

de cette téméraire rebellion, comme ils l'appelaient, & toujours en crainte de quelque nouvelle tentative, ils ne pensèrent qu'à la vengeance, & à rabaisser toujours plus ce peuple par l'ignorance & par l'esclavage.

Leur oppression fut dès lors plus dure s'il était possible qu'auparavant. Enflammés d'un plus vif ressentiment, leur tyrannie même devint en quelque sorte régulièrement systématique. Oubliant absolument tout ce qui avait été convenu si équitablement par la médiation de la France, ils exercèrent sans mesure & sans contrainte tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux. Dès lors ils ne permirent plus aux Corfès de rien exporter des productions de l'Isle qu'à Gènes, où ils étaient forcés de vendre leurs denrées & leurs marchandises à un très bas prix. Et dans les années de disette, on dépouillait l'Isle des provisions qui lui étaient nécessaires, par une espèce de pillage autorisé. Les habitans étaient forcés de porter ce nécessaire à Gènes, en sorte que souvent la Corse fut exposée par là aux horreurs de la famine.

Les Génois ne négligèrent rien de tout ce qui était en leur pouvoir pour fomenter des dissensions intestines en Corse; ce qui leur était d'autant plus aisé, que le peuple y était déjà naturellement porté. Ces dissensions firent verser des torrens de sang. On compta qu'il y avait péri plus de 1700. Corfès par des assassinats dans l'espace de deux ans. Ces assassinats étaient en premier lieu une cause sûre de haine entre les Corfès, & souvent entre les familles les plus distinguées, ce qui les empêchait de s'unir pour travailler en commun aux grands intérêts de la liberté; & en second lieu, ces assassinats leur tour-

naient extrêmement à compte par la confiscation des biens des assassins, ou en leur faisant acheter chèrement l'impunité. Le Juge pouvait arrêter les poursuites de la Justice par ces deux mots *non procedatur*; ce qui pouvait être aisément couvert & pallié sous le prétexte de quelque informalité. Il pouvait même disculper le plus insigne malfaiteur par cette formule arbitraire, *ex informata conscientia*; de ma science ou conscience bien informée; de laquelle il n'était obligé de rendre aucun compte.

Ce ne fut qu'en l'année 1738. que Gènes publia un édit contre cet horrible abus.

Mr. de MONTESQUIEU (1) s'explique ainsi là dessus avec cette calme dignité qui convenait à un si grand maître. „ Une République d'Italie tenait
 „ des Insulaires sous son obéissance; mais son droit
 „ politique & civil à leur égard était vicieux. On
 „ se souvient de cet acte d'amnistie, qui porte qu'on
 „ ne les condamnerait plus à des peines afflictives
 „ sur la conscience informée du Gouverneur. On
 „ a vu souvent des peuples demander des privilèges;
 „ ici le Souverain accorde le droit de toutes les
 „ nations ».

Durant cette oppression, il était ordinaire de condamner une multitude de gens aux galères, pour quelque légère offense, & on ne pouvait s'en racheter qu'à un très-haut prix; il serait presque impossible de concevoir de plus grandes barbaries que celles que ces pauvres Insulaires furent contraints d'endurer.

Les Génois envoièrent en Corse un Commissaire Général ou Gouverneur de toute l'Isle, dont l'offi-

(1) *Esprit des Loix* Edit. Edin. Liv. X. Ch. 8.

ne durait deux ans. C'était ordinairement un Noble ruiné, qui par d'indignes extortions, retournait opulent dans sa patrie, & dont l'argent & le crédit en Sénat prévenait toute recherche sur sa conduite. Tous les griefs que présentaient à l'Etat les malheureux Corfes, étaient incessamment étouffés; cela n'était pas mal-aisé à faire, vu que les Corfes n'étaient considérés que comme des turbulens mutins qui ne pouvaient souffrir aucune sorte d'administration; & outre que chaque Sénateur, appelé à donner son suffrage, n'en jugeait qu'avec des préjugés si déraisonnables, il sentait qu'il pourrait se trouver un jour dans le cas d'avoir besoin des mêmes expédiens.

Le Commissaire Général avait sa résidence à *Bastia*. D'autres Commissaires séjournaient à *Calvi*, à *Ajaccio*, & à *Bonifacio*; les Lieutenans & les Officiers inférieurs étaient répandus dans l'Isle. Tous, dans leurs différentes stations, concouraient à piller & à ruiner le pays. Ils triomphaient dans cette lâche sécurité, d'avoir écrasé la Corse, comme si dans ce petit coin de l'Europe, ils avaient pu empêcher que leurs injustices ne parvinssent à la connaissance de toute la terre.

Durant le période de cette secrète, mais cruelle oppression, il arriva une chose assez remarquable, qui fut l'établissement d'une Colonie de Grecs en Corse, dont je dois donner quelque connaissance.

Après que Mahomet & ses successeurs eurent subjugué presque toute l'Ancienne Grèce, & que *Scanderbeg*, qui défendait si glorieusement sa patrie fut mort, il restait quelque peu de Grecs qui habitaient une partie de l'ancien Péloponnèse, aujourd'hui le Royaume de Morée. Cette partie était appelée *Mai-*

na, précisément le même terrain qu'occupait *Lacedémone*.

Ce lieu couvert par des montagnes escarpées, que l'on ne pouvait passer que par un étroit défilé, avait résisté à l'Empire Ottoman, comme *Léonidas* avait résisté à l'armée millionnaire de Xerxès.

Mais lorsque les Turcs prirent possession de l'Isle de Candie en 1669, ils vinrent par mer faire une descente du côté de Maina; pénétrèrent dans le cœur du Territoire, & en devinrent bientôt les maîtres: alors les infortunés descendans des Spartiates furent réduits à un état qui ne valait guères mieux que l'esclavage. On leur imposa des taxes exorbitantes, leurs plus belles femmes leur furent enlevées pour les sérails; les tours bâties en divers endroits du pays furent occupées par des garnisons destinées à les tenir en respect; & dès lors ils furent sans espoir de délivrance. Leur génie s'abattardit par degrés, & plusieurs même d'entr'eux embrassèrent le Mahométisme.

Quelque étincelle de leur ancien feu se conservait cependant encore parmi ceux qui étaient habitués à *Campo Vitilo*; & qui désespérant de voir changer le sort de leur patrie accablée, formèrent la résolution de l'abandonner, & de chercher ailleurs un établissement qui eut plus de sûreté. Dans cette vue ils envoièrent des Emissaires en Italie qui avaient quelques correspondances en divers Etats, autorisés par la Communauté à chercher un lieu convenable, & à conclurre un Traité à ce sujet.

Les Génois les envoyèrent en Corse, où on leur montra un District de pays appartenant à l'Etat, situé dans la partie occidentale de l'Isle, & à trois mille environ de la mer. Les Députés en furent très

satisfaits, & à leur retour à Gènes, ils convinrent des conditions sous lesquelles ils le recevraient de la République.

Ces Députés retournèrent en Grèce, où ayant fait rapport de leur commission, le plan approuvé, ces tristes restes des Anciens Grecs, *tristes reliquia Danaum*, s'embarquèrent au mois d'Octobre 1676, au nombre d'environ 1000 ames. La famille de *Stephanopoli* était l'une des plus distinguées, & conduisait toute l'entreprise.

Ils arrivèrent à Gènes au mois de Janvier 1677; & y séjournèrent jusques en Mars. La République paya tous les fraix de leur voyage, & leur accorda le logement & la subsistance jusques à ce qu'ils eussent débarqué en Corse.

La convention faite avec eux portait que les Génois leur accordaient les Territoires de *Paomia*, *Ruvida* & *Salogna*, qui leur étaient infeudés à perpétuité. On les fournissait de maisons, de grains, & de bétail. On s'engagea d'entretenir un corps de soldats Génois pour les protéger contre toute insulte pendant le terme d'une année; savoir, la première de leur résidence. L'Etat pensionnait un Noble Génois avec le titre de Directeur, qui serait établi en qualité de Juge de la Colonie, pour le terme de deux ans; office qui devait circuler entre les Nobles Génois. Les Grecs devaient avoir un Vicaire aux fraix de la République, formé à leur langage, pour l'instruction de leurs enfans en différentes études: pour célébrer la Messe, & prêcher dans la Chapelle du Directeur.

De leur côté, les Grecs s'obligeaient à cultiver les terres, à acquiter les dettes qu'ils avaient contractées auprès de la République, pour l'avance de tout

ce qui était nécessaire à la formation de cet établissement. Ils s'engageaient de payer 5. L. de taxe annuelle pour chaque famille, outre la dixme de tout leur produit, & d'être prêts à servir l'Etat par mer ou par terre, là où son service pourrait l'exiger.

Ainsi s'établit cette Colonie; elle jouissait du libre exercice de sa Religion selon le Rite de l'Eglise Grecque, & avait amené pour cela avec elle l'Evêque de Porto Vילו, & quelques Religieux de l'Ordre de St. Bazile, le seul Ordre de leur Eglise; ceux-ci fondèrent d'abord un Couvent dans une vallée solitaire & agréable; mais les Génois ne voulurent pas les y souffrir, & peu de tems après le Couvent fut démoli.

Les Grecs se trouvèrent heureux pendant un assez grand nombre d'années; par leur industrie & leur activité, ils embellirent & bonifièrent considérablement ce terroir; ils y bâtirent quantités de maisons, & firent le tout avec un goût qui était très nouveaux en Corse.

Mais leurs voisins, les naturels du pays, ne vécurent pas en bonne harmonie avec eux; peut-être l'envie y eut quelque part; leurs vins, leurs olives, leurs moissons & leurs troupeaux, étaient par leur travail & par leur adresse de beaucoup supérieurs à ceux des Corfes: mais de plus, les Insulaires regardaient les Grecs comme Auxiliaires des Génois; auxquels ils juraient de tems en tems fidélité, & qu'ils paraissaient toujours prêts à soutenir. Ils savaient aussi que les Grecs étaient très-bien pourvus d'armes; & tout cela fit qu'il y eut de fréquentes escarmouches entr'eux & les paysans de la Province de *Vico*, dont leur territoire avait fait partie précédemment. Lorsque la nation se souleva de nouveau

contre

contre les Génois, les Grecs furent sérieusement attaqués, & se défendirent valeureusement. Les Génois en formèrent trois Compagnies réglées, auxquelles ils donnaient une paye, & on les employa dans les occasions les plus difficiles. Ayant été détachés pour tenter de se saisir du Château de Corte, tenu par les patriotes, ils furent totalement défaits, & un grand nombre d'entr'eux y périt.

Après bien des brouilleries que le plan de cet Ouvrage ne me permet pas de rapporter, les Grecs furent contraints d'abandonner leurs possessions, & de se retirer à *Ajaccio*, où ils se soutiennent assez bien par leur travail. Convaincus, comme ils le sont aujourd'hui de la tyrannie des Génois, ils attendent avec impatience leur totale expulsion de l'Isle, & espèrent de la générosité de PAOLI & des Corfes la protection & les encouragemens dont ils sont très-dignes.

Cette Colonie a toujours marqué de la sobriété, de l'industrie & de la vertu : si elle a quelquefois commis des actes d'hostilité contre la nation, c'était par un principe qu'on ne saurait condamner; par le motif de la fidélité qu'elle devait à la République, qui lui avait donné un azyle. Elle y aurait même constamment persévéré, si la République ne l'avait enveloppée dans l'oppression générale. Je dois observer sur cette Colonie qu'elle a eu l'honneur de produire un excellent Médecin, Mr. *Giovanni Stefanopoli*, le premier qui a eu la sagesse & le génie de mettre en pratique l'inoculation dans l'Isle de Corse, par laquelle il conserve la vie à un grand nombre d'habitans, ce qui est un des services les plus distingués qu'il eut pû rendre à l'Etat.

Les Corfes longtems méprisés, pillés & oppri-

més, reprirent vigueur en 1729; tems auquel recommença la guerre qui (avec quelques intervalles) a continué jufques à préfent. Après tant de révolutions, de malheurs & de troubles, il eft probable qu'enfin elle donnera à la liberté de ce peuple une bafe qui fera ferme & folide.

Il eft furprenant de voir la grandeur & l'importance des événemens que peuvent produire de petites caufes. Un Auteur Moderne (m) nous a donné fur ce fujet un choix très-intéreffant d'exemples pris de différentes nations. Le foulèvement des Corfes en 1729, fut occasionné par un feul Paolo, pièce de monnoye valant cinq fols d'Angleterre (n). Un Receveur Génois vint à la maifon d'une pauvre vieille femme, & lui demanda cette chétive finance à laquelle elle étoit taxée, elle répondit que fon extrême pauvreté, la mettait hors d'état d'y fatisfaire: le Collecteur commença à la rudoyer, & à faifir quelques-uns de fes effets. Elle le fupplia d'avoir patience dans l'efpérance qu'elle pourroit s'acquitter dans peu de jours; Il perfifta dans fa dureté, & la pauvre femme fit de grandes lamentations. Deux ou trois perfonnes les entendirent, entrèrent dans la maifon, prirent le parti de la femme, & fe récrièrent contre la barbarie du Collecteur. Il les menaça de châtiment, pour l'avoir arrêté dans l'exécution de fon office: tout cela attira d'autres villageois qui le chaffèrent à coup de pierres. Les Génois envoyèrent des troupes pour foutenir le Collecteur, & les Corfes s'affemblèrent en grand nombre pour fe défendre; le tumulte alla en croiffant. Une étincelle fuffifait pour allumer cette généreufe

(m) Mr. RICHER.

(n) Five pence.

flamme dans le cœur d'un peuple de tout tems passionné pour sa liberté. Bientôt toute l'Isle fut en rumeur.

Les Corfes tombèrent sans hésiter sur la Capitale, & s'en rendirent maîtres sans beaucoup de résistance; ils l'auraient été de même du Château, pour peu qu'ils eussent été bien conduits.

Ils sentirent alors combien il leur importait d'avoir à leur tête un Chef habile, & firent choix du *Signor Andrea CECCALDI*, de la première Noblesse du Royaume, & du *Signor Luigi GIAFFERI*, qui à la vérité n'était pas du premier rang, mais dont le parentage était nombreux; génie d'ailleurs animé jusqu'à l'enthousiasme contre la République, & d'une résolution à toute épreuve. A ceux-là fut joint le *Signor DOMENICO RAFFALLI*, digne & savant Ecclésiastique, comme Président de Justice, capable, par sa sagesse, de maintenir le bon ordre dans leur administration, & dont le caractère religieux pouvait tempérer la violence de leurs mépris par des principes de conscience.

Dans le commencement de ces troubles, les Génois crurent pouvoir soumettre les Corfes par leurs seules forces, sans emprunter de secours, mais se trouvant bientôt absolument incapables de le faire, vû que les Corfes se fortifiaient de jour en jour, taillaient en pièces les petits renforts de troupes Génoises, se pourvoiaient d'armes & de munitions de guerre; la République se vit dans la nécessité de chercher une assistance dans l'Etranger.

Gènes s'adressa donc à l'Empereur CHARLES VI. qui envoya en Corse des troupes auxiliaires, commandées par le Général WACHTENDONCK. Elles harassèrent l'Isle, mais sans pouvoir la soumettre,

Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corſes, qui dans une ſeule action, en tuèrent 1200. L'Empereur ſe déterminà alors à y envoyer une armée plus conſidérable d'Allemands, aiant à ſa tête le PRINCE DE WIRTEMBERG. Les Corſes n'étant pas en état de réſiſter à des forces ſi ſupérieures, mirent bas les armes, ſous condition d'un Traité avec les Génois, dont l'Empereur ſe rendit garant.

La République y ayant accédé, les Corſes conſentirent à ce que les trois Chefs, avec le *Signor AITELLI*, Chef d'une Piéve, & d'une grande influence, ſe rendiſſent comme Otages à Gènes, où ils ſe rendirent en effet, ſans préſumer qu'il fut poſſible que l'on penſât à violer la ſûreté qui leur avait été ſi ſolemnellement promiſe. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Miniſtre à Vienne en obtint preſque le conſentement de l'Empereur : mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la ſuite tué à la bataille de *Guaſtalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui repréſenter combien il ferait de tort à ſa gloire, s'il ſouffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux-mêmes ſur la foi de ſa ſacrée protection ; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoie*, les inſtructions furent données à Gènes pour que les Otages fuſſent relâchés.

Giafferi & *Aitelli* retournèrent donc en Corſe ; *Ceccaldi* paſſa en Eſpagne, où il mourut avec rang de Colonel. *Raffalli* ſe rendit à Rome, où il reſta juſques à un âge fort avancé. Alors il ſouhaita de finir ſes jours dans ſa patrie, où il vit encore très-reſpecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corſes &

les Génois ayant été rompu par ces derniers , ne produisit qu'un court Armistice , & les hostilités recommencèrent en 1734. que les Corfes reprirent les armes.

Giafferi fut de nouveau élu Général , & eut pour Collègue *Giacinto Paoli* , père du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse , de très-bonne famille : mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant , religieux & brave , capable de servir très-bien sa patrie dans les affaires politiques & dans la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élus successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coutait plus de 3 millions de Livres , outre les présens magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wintemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage , qu'un lièvre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux , pria le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer ; le Seigneur y vint avec une grosse meute , & une demi douzaine de Chasseurs , avec lesquels il fit plus de dégât dans quelques minutes , que le lièvre n'aurait pu en faire dans autant d'années ; encore arriva-t-il par malheur , qu'après une chasse pénible , le lièvre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'être délivré de son ennemi , & lui conseilla de boucher le trou (o). Ainsi

F 3

(o) *Lettres Juives* , Lettre 34. Voyez LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corſes, qui dans une ſeule action, en tuèrent 1200. L'Empereur ſe déterminà alors à y envoyer une armée plus conſidérable d'Allemands, aiant à ſa tête le PRINCE DE WIRTEMBERG. Les Corſes n'étant pas en état de réſiſter à des forces ſi ſupérieures, mirent bas les armes, ſous condition d'un Traité avec les Génois, dont l'Empereur ſe rendit garant.

La République y ayant accédé, les Corſes conſentirent à ce que les trois Chefs, avec le *Signor AITELLI*, Chef d'une Piéve, & d'une grande influence, ſe rendiſſent comme Otages à Gènes, où ils ſe rendirent en effet, ſans préſumer qu'il fut poſſible que l'on penſât à violer la ſûreté qui leur avait été ſi ſolemnellement promiſe. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Miniſtre à Vienne en obtint preſque le conſentement de l'Empereur : mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la ſuite tué à la bataille de *Guaſtalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui repréſenter combien il ferait de tort à ſa gloire, s'il ſouffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux-mêmes ſur la foi de ſa ſacrée protection ; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoie*, les inſtructions furent données à Gènes pour que les Otages fuſſent relâchés.

Giafferi & *Aitelli* retournèrent donc en Corſe ; *Ceccaldi* paſſa en Eſpagne, où il mourut avec rang de Colonel. *Raffalli* ſe rendit à Rome, où il reſta juſques à un âge fort avancé. Alors il ſouhaita de finir ſes jours dans ſa patrie, où il vit encore très-reſpecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corſes &

les Génois ayant été rompu par ces derniers , ne produisit qu'un court Armistice , & les hostilités recommencèrent en 1734. que les Corfes reprirent les armes.

Giasseri fut de nouveau élu Général , & eut pour Collègue *Giacinto Paoli* , père du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse , de très-bonne famille : mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant , religieux & brave , capable de servir très-bien sa patrie dans les affaires politiques & dans la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élus successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coûtait plus de 3 millions de Livres , outre les présents magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wurtemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage , qu'un lièvre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux , pria le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer ; le Seigneur y vint avec une grosse meute , & une demi douzaine de Chasseurs , avec lesquels il fit plus de dégât dans quelques minutes , que le lièvre n'aurait pu en faire dans autant d'années ; encore arriva-t-il par malheur , qu'après une chasse pénible , le lièvre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'être délivré de son ennemi , & lui conseilla de boucher le trou (o). Ainsi

F 3

(o) *Lettres Juives*, Lettre 34. Voyez LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

les Génois après avoir beaucoup plus dépensé en troupes auxiliaires, qu'ils ne pouvaient jamais tirer de la Corse, eurent la mortification de se trouver au même point où ils étaient avant le secours.

Gènes fut donc dans le cas d'essayer de nouvelles forces contre les Corfès; mais elle ne fit que montrer encore sa faiblesse & celle de sa politique. Elle déchût extrêmement par là de l'heureux état dont elle avait joui, & de l'influence qu'elle avait autrefois portée si loin: mais il faut l'avouer; Gènes était misérablement gouvernée. On assure que la ville de *Savone* s'étant à diverses fois rebellée, le Sénat avait délibéré, s'il ne devrait pas la détruire absolument? Surquoi un sage Sénateur de la Maison *Doria* se leva & dit, „ Seigneurs, si c'est là votre intention, vous n'avez qu'à leur envoyer un „ Gouverneur, pareil aux deux derniers; vous „ ne sauriez trouver d'expédient plus sûr pour les „ écraser.

Dans cette occasion, les Corfès déployèrent comme auparavant toute la constance de leur résolution pour la belle cause de la liberté, Ils étaient très-bien conduits, & remportèrent souvent l'avantage dans les diverses rencontres qu'ils eurent avec les Génois.

Leur noble enthousiasme se soutint toujours malgré les malheureuses divisions qui régnaient entr'eux, toujours prêts à repousser l'ennemi, & formant partout dans l'Isle des bandes intrépides, animées par l'exemple de leurs braves Chefs.

Je dois faire mention ici du Comte *Doménico Rivarola*. Sa famille était une branche de la maison des *Rossi* de Parme; une des plus illustres & des plus anciennes de l'Italie. Ses ancêtres avaient abandonné le Fief de *Rivarola* dans le territoire de Mantoue,

durant les guerres entre l'Empereur & la Comtesse Mathilde, & s'étaient établis dans l'Etat de Gènes, où ils quittèrent le nom de Roffi, pour celui de Rivarola. Cette famille s'y était considérablement aggrandie. Dans le XVe. siècle, *Francis Rivarola* fut élevé, à raison de ses longs services, à la dignité de Comte Palatin, par l'Empereur *Maximilien*; & dès lors ce titre est toujours resté dans la famille. Divers descendans de Rivarola s'établirent en Espagne, en Sicile, & sous la domination du Roi de Sardaigne; trois se fixèrent en Corse, l'un à Calvi, l'autre à Ajaccio, & un troisième à Bastia. De ce dernier descendait le Comte Doménico Rivarola.

Ce Gentilhomme avait les terres de Chiavéri, sur la rivière de Gènes; considéré comme ami de la République, elle lui confia le poste de Commissaire de Balagna, honneur singulier pour un Corse.

Il travailla dans le même tems à moiennner un accord raisonnable entre les Corfes & les Génois; mais comme il fut sans effet, & qu'il se convainquit que la République était déterminée à persévérer dans sa Tirannie, il embrassa le parti des patriotes; & fut dès lors toujours invariable dans son zèle patriotique pour la grande cause de la liberté. Il quitta l'Isle & se transporta à Livourne, pour pouvoir y négocier avec plus d'aisance, les intérêts de sa patrie dans le Continent.

Les Génois confisquèrent aussi-tôt ses terres de Chiavéri; & comme il avait encore ses terres d'Oletta en Corse, il y fit passer sa famille qu'il retira de Bastia: mais sa constance fut bientôt mise à de nouvelles épreuves; car la même année, son fils Antonio qui étudiait à l'Académie de Sienne, revenant à la maison, pour y ramener Nicolas son frère,

re ; comme ils dépassaient Livourne dans un petit bâtiment Toscan , avec passeport Anglais , ils furent enlevés par ordre de la République , transférés à Gènes , & renfermés dans les prisons.

La République crût que ce serait un moyen sûr de détourner le Comte Domenico de continuer à s'unir avec ses compatriotes , & lui fit offrir de le rétablir dans ses biens , de lui rendre ses fils , & de le faire Général des troupes Corfes qui étaient à son service , s'il voulait y revenir : mais il répondit avec autant de résolution que de magnanimité ; *On sera obligé de me rendre mes fils , malgré qu'on en ait ; Et quant aux autres offres qui me sont faites , je les estime comme un néant ; en comparaison du juste engagement dans lequel je suis entré , Et dans lequel je persévérerai tant que je vivrai* (o). Des traits pareils de patriotisme méritent d'être rapportés ; les Annales de Corse en fournissent nombre d'exemples.

Lorsque les troupes Autrichiennes entrèrent à Gènes , les jeunes Comtes Rivarola furent mis en liberté ; le Comte Antonio , qui est l'ainé , & mon très-bon ami , est Major au service du Roi de Sardaigne & Consul Général pour S. M. en Toscane ; le Comte Nicolas est à Oletta en Corse ; mais il est d'une constitution si délicate qu'il ne peut servir sa patrie comme il le désirerait. Ces deux frères ont le génie & le caractère de leur père.

Le Comte Domenico Rivarola obtint un Régiment au service de Sardaigne ; & son influence à Turin est telle qu'il eut été en état de procurer la délivrance de

(o) *I miei figliuoli me li daranno à lor dispetto : e tutte le altre offerte le stimo un nulla à paragone dal giusto impegno che ho preso , e che seguirò fin che ho vita.*

son pays, sans le crédit de la Maison de *Matra* en Corse, qui était attachée à la République, & qui avait un grand intérêt à former dans l'Isle un parti considérable.

Dans le tems dont je parle, on faisait la guerre en Corse avec chaleur. Quelquefois on s'attendait que le Roi d'Espagne se déclarerait d'un ou d'autre côté : mais ce Prince ne voulait pas prendre parti à la querelle, & vraisemblablement parce qu'il prévoyait qu'elle le mettrait en péril d'en avoir une avec la France.

Tandis que les Génois & les Corfes étaient ardemment aux prises, & que les politiques de l'Europe s'épuisaient en conjectures, il survint une circonstance extraordinaire qui étonna tout le public ; ce fut l'apparition de *Théodore* dont l'histoire singulière a fait tant de bruit.

Les relations qui ont couru sur son compte aiant été si diverses & si incertaines, j'ai pris tous les soins possibles pour m'en instruire, & j'ai eu beaucoup de peine à obtenir l'exakte connaissance que je vais en donner & qui j'espère fera plaisir à mes lecteurs.

THEODORE Baron Neuboff, dans la Comté de La Marck en Westphalie, fut le personnage qui aspira à la Souveraineté de Corse. Il avait reçu son éducation au service de la France ; il passa de-là en Espagne, où il reçut quelques marques d'attention du *Duc de Ripperda* & du *Cardinal Alberoni* : mais étant d'un naturel extrêmement inconstant & homme à projet, il quitta l'Espagne, & entreprit un voyage en Italie, en Angleterre & en Hollande, cherchant toujours quelque nouvelle aventure. Il avait fixé son attention sur la Corse, & forma le plan de s'en faire Roi.

Il avait de l'habileté & de l'adresse, & après s'être bien mis au fait de tout ce qui concernait cette Isle, il se rendit à Tunis, où il découvrit des moyens de se procurer des armes & de l'argent, & de là il vint à Livourne, d'où il écrivit une lettre aux chefs Corfes, *Giafferi & Paoli*, par laquelle il offrait à la nation des secours considérables, si elle voulait l'élire pour son Souverain. Cette lettre était adressée au Comte Domenico Rivarola, qui était employé comme Plénipotentiaire Corse en Toscane; & qui répondit, que si Théodore était en état de tenir ce qu'il promettait aux Corfes, ceux-ci l'éMetaient volontiers pour leur Roi.

Là dessus sans perdre du tems, Théodore mit à la voile, & aborda à *Tavagna*, au printems de 1739. C'était un homme d'une riche taille & d'une figure majestueuse; l'habit Turc qu'il portait ajoutait encore à la dignité de son maintien. Il avait peu de suite avec lui; ses façons étaient si engageantes, & ses offres si plausibles, qu'il fut proclamé Roi de Corse avant que les dépêches du Comte Rivarola fussent arrivées, pour informer les Chefs des termes dans lesquels il en était avec lui. Le Baron apportait environ mille Séquins de Tunis, outre quelques armes & munitions. Il faisait de magnifiques promesses d'une assistance étrangère, en sorte que les Corfes, enchantés de cette perspective, donnèrent aisément leur confiance à ses projets, d'autant plus qu'ils ne courraient pas grand risque à lui donner le titre de Roi, pouvant toujours restreindre son autorité.

Théodore prit donc toutes les marques extérieures de sa dignité Royale, il eut ses gardes & ses Officiers d'Etat. Il conférait des titres d'honneur,

faisait battre monnoye d'argent & de cuivre; très peu à la vérité de la premiere, dont on aurait peine aujourd'hui à trouver des pièces. J'en ai une de cuivre, à son coin, où on lit d'un côté T. R. (*Théodore Roi*) avec deux rameaux croisés, & autour cette inscription: *Pro bono publico Re. Co.* (pour le bien public du Royaume de Corse.) Au revers est la marque de la valeur de la pièce, *Cinque soldi* (cinq sols.) On eut une telle curiosité dans toute l'Europe, que celle d'argent était achetée jusques à quatre Séquins la pièce. Et lorsque la monnoye réelle fut épuisée, on la contrefit à Naples, comme on faisait l'antique; celle-ci fut encore vendue à un très haut prix, & gardée soigneusement dans les cabinets des curieux.

Théodore s'occupa aussi-tôt à bloquer les places fortifiées des Génois; tantôt il formait un siège & tantôt un autre; ayant toujours un telescope à la main, comme pour découvrir s'il n'appercevrait point en mer le secours qu'il disait attendre à tous momens. Il usait d'un autre artifice, qui était de faire de gros paquets, qui lui venaient sans cesse du continent, & qu'il disait être de divers Souverains de l'Europe, qui reconnaissaient son autorité, & qui le traitaient d'ami.

Les Génois n'étaient pas peu consternés de cette aventure inattendue; ils publièrent un violent manifeste contre Théodore, qu'ils traitaient avec le plus grand mépris; mais en même tems, ils montraient qu'ils en étaient véritablement alarmés. Théodore replica par un manifeste, avec tout le calme & toute la dignité d'un Monarque, marquant beaucoup d'indifférence pour le traitement injurieux de la République, & paraissant très-affermi dans l'espérance de vaincre,

Le Ministre Génois à Londres fit les plus fortes représentations contre les Corfès ; & le 24. Juillet 1736. la Reine régente de la Grande-Bretagne fit faire une proclamation solennelle par laquelle il était défendu à tous les sujets de S. Maj. de fournir aucune provision ni assistance aux mécontents de la Corse.

Théodore s'apercevant au bout de huit mois de séjour dans l'Isle que le peuple commençait à se refroidir à son égard , & qu'il n'agissait plus avec le même empressement pour ses intérêts , se détermina prudemment à s'en retirer pour quelque tems , & à tenter dans le continent une meilleure fortune. Dans ce dessein il laissa un plan d'administration qui devait être suivi pendant son absence , & quitta la Corse au mois de Novembre.

Il passa en Hollande , où il fut assez heureux pour trouver un grand crédit auprès de plusieurs riches négocians , & sur-tout auprès des Juifs qui lui confièrent de l'artillerie , des munitions & d'autres provisions pour une valeur très considérable , le tout fut embarqué sous la conduite d'un Supercargo. Avec cela il retourna en Corse en 1739 , & en arrivant il fit mourir le Supercargo , pour éviter l'inconvénient des questions qu'on pourrait lui faire.

En ce tems là la France , comme on le verra dans la suite , avait acquis un tel pouvoir dans l'Isle , que quoique Théodore se fut rendu recommandable par les secours qu'il avait apportés pour la guerre , il n'osa y avanturer sa personne ; les Génois ayant mis sa tête à un très haut prix. Il préféra d'abandonner le trône , & de sacrifier ses vûes ambitieuses à sa sûreté ; donnant par là un exemple du point de grandeur auquel peut parvenir un génie élevé & entreprenant ; car si Théodore eut eu un

peu plus de bonheur & de prudence , & lui & ses descendans eussent porté la couronne de Corse, avec le titre glorieux de Libérateur de l'Isle.

On a dit souvent que Théodore était soutenu secrètement par quelques Puissances de l'Europe ; mais par tout ce que j'ai pu en apprendre , ce bruit n'avait aucun fondement. Il est rare à la vérité qu'un simple Gentilhomme s'embarque sur son propre fond dans une entreprise de cette nature ; mais, pour dire vrai , Théodore était un homme très singulier , & il fut si agité par le changement de sa fortune qu'il perdit le sentiment le plus ordinaire aux hommes , & ne vit plus les objets que comme un fou , un homme yvre ou en fièvre peut les voir. Il n'avait rien à perdre & tout à gagner ; son plan était d'amuser les Corfes par l'espérance d'un secours étranger , & par la force de cette espérance , de les mener en avant. Ce projet eut pu réussir , auquel cas il aurait pu dire aux Corfes , que les étrangers n'auraient pas manqué de les aider s'il eut été nécessaire ; mais qu'ils s'étaient conduits de façon à n'avoir pas besoin de secours : & s'il eut été heureux il n'eut peut-être pas eu de peine à en obtenir de quelques Puissances.

Aujourd'hui les Corfes parlent d'une manière bien différente de Théodore : quelques-uns d'eux qui avaient le plus de foi en ses beaux discours , l'élevaient jusques aux nues , pour faire honneur à leur propre jugement : D'autres qui le regardaient comme un imposteur , & qui n'avaient point été sincèrement de son parti , le représentaient comme un Roi de halle ou de canaille ; mais les connaisseurs , & les plus judicieux , le Général même , le voient dans un point de vue plus modéré ; ils avouent que

c'était un grand service à rendre que de ranimer l'esprit de la nation , qui après plusieurs années d'une guerre soutenue avec constance , commençait à s'en lasser , lorsque Théodore vint relever leur courage & rallumer le feu sacré de la liberté.

Ceux-là sentirent , à la vérité , l'espèce de ridicule que son malheureux sort répandait sur la nation ; lorsqu'on voyait , leur Roi confiné dans les prisons de Londres , comme l'était l'infortuné Théodore , qui après avoir éprouvé les vicissitudes les plus bizarres de la fortune , & préféré de finir ses jours dans notre Isle , qu'il envisageait comme un séjour libre , se trouvait réduit à l'état misérable de prisonnier pour ses dettes.

Mr. *Horace Walpole* s'intéressa généreusement pour Théodore ; il répandit dans le public un mémoire , écrit avec beaucoup d'agrément & d'esprit , pour solliciter une contribution en faveur du Monarque malheureux , qui devait être remise à Mr. *Robert Dodsley* , libraire , comme Seigneur Haut-Thrésorier. Cette cotisation rendit une assez grosse somme , qui servit à le tirer de prison. Mr. *Walpole* a en main l'acte original par lequel Théodore donnait son Royaume de Corse en hypothèque à ses créanciers , scellé du grand sceau de ce Royaume.

Mr. *Walpole* me dit qu'il avait eu la curiosité de voir le Roi Théodore ; & que pour cet effet on était convenu qu'il se rendrait chez une Dame de sa connaissance ; mais soit que cela vint d'accablement ou d'orgueil , il n'ouvrit jamais la bouche.

Je présume qu'il était si abattu & si chagrin de sa mauvaise fortune qu'il était devenu sombre & indifférent pour tout. Il mourut bientôt après sa sortie de prison , & fut enseveli dans le cimetière de

DE LA CORSE.

71

l'église de Ste. Anne de Westminster , où on lui érigea un monument très simple & sans ornement, sur lequel on lit cette inscription, dont voici le texte & l'explication.

*Near this place , is interred
Theodore King of Corsica ;
Who died in this Parish ; Dec. II. 1756.
Immediately after Leaving
The King's bench prison ,
By the benefit of the Act of insolvency :
in Consequence of wick ,
He registered his Kingdom of Corsica
For the use of his Creditors.
The Grave Great teacher , to a level brings ;
Heroes , and beggars , Galley-Slave , and Kings ;
But Theodore , this moral learn'd , e'er dead :
Fate pour'd its lesson on his living head.
Bestow'd a Kingdom , and deny'd him bread.*

Près de cette place est enséveli
Théodore , Roi de Corse ,
Qui mourût dans cette paroisse le 11. Dec. 1756.
Immédiatement après être sorti des prisons du ban
du Roi ,
Par le bénéfice de l'acte d'insolvabilité ; En consé-
quence de quoi
Il a affecté son Royaume de Corse sur les Registres
Pour la sureté de ses Créanciers.

„ Le tombeau est un grand maître ; il met au mê-
„ me niveau les Héros & les mandians , les for-
„ çats de galère & les Rois. Mais Théodore fut inf-
„ truit avant sa mort de cette importante vérité.
„ Le Destin grava ses leçons sur sa tête vivante ; il

„ lui donna un Royaume , & bientôt après il lui
„ refusa du pain.

Revenons aux affaires de l'Isle. Les Génois impatiens de reprimer la rebellion naissante, prirent en 1734. à leur solde quelques Suisses, ou Grisons, qui étant accoutumés au sol raboteux de leur patrie, furent jugés propres à être employés dans les montagnes de Corse; mais ces soldats ne trouvèrent rien moins que facile de pénétrer dans ces terrains montueux, où les naturels du pays faisaient continuellement feu sur eux, & avaient une infinité de routes secrètes pour leur échapper. Ils virent bientôt qu'ils avaient fait un mauvais marché, & qu'ils donnaient trop de sang aux Génois pour leur argent.

Gènes eut alors recours aux moyens désespérés de *Marius* & de *Sylla*. Elle fit publier l'impunité pour les assassins & les proscrits de tout ordre & de toute condition, qui voudraient combattre en Corse pour la République. Les voleurs & les assassins de Gènes ne faisaient pas une si petite partie de son peuple. Ces scélérats vinrent en foule de tous les côtés, & l'on en forma douze compagnies, qui furent jointes aux Suisses & aux Grisons.

On croira sans peine qu'une troupe infâme & vénale de criminels abandonnés, ne pouvait être opposée avec succès à une armée de braves citoyens, qui dans la grande cause de la liberté combattaient pour tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Mais la France qui a toujours eu l'œil sur cette Isle, commençait à appréhender que les Corfès ne s'affranchissent tout à fait du joug de Gènes, auquel cas ils auraient formé un Etat libre, qui serait ou protégé par jalousie par d'autres puissances de
l'Eu-

l'Europe , où se soumettrait de lui-même à quelque grande nation. La France résolut donc de les forcer à rentrer sous la domination des Génois , vû que par des négociations soutenues avec cette République , elle avait pris un tel ascendant sur elle ; qu'elle était en état de lui prescrire , lorsqu'il lui plairait , ce qui convenait à ses intérêts.

On fit donc un traité à Versailles , par lequel S. Maj. Très-Chrétienne s'engageait à réduire les Corfès à l'obéissance , & il fut conçu avec tant d'adresse qu'il parût être fait à l'instance sollicitation des Génois ; quoique dans la vérité , la République eut trop récemment éprouvé le danger d'appeller à son secours une grande Puissance , pour souhaiter de revenir à un tel expédient.

Au mois de Mars 1738. le *Comte de Boissieux* fut envoyé en Corse avec un détachement de troupes Françaises. Ce Général était un bon Officier , mais peu propre à une grande entreprise. Il était appuyé dans cette expédition par Mr. *de Contades* , depuis Maréchal de France , qui commandait l'armée Française à la bataille de Minden. On débuta par diverses conférences avec les Chefs des Corfès *Giafferi & Paoli* , auxquels fut associé *Luca di Ornano* , d'une branche collatérale de la grande maison dont *Sampiero di Bastelica* était le chef ; mais Monsieur de Boissieux trouvant les Corfès peu disposés à se soumettre à leurs anciens oppresseurs , rompit la négociation , & commença les hostilités.

Le peuple de Corse représenta à Sa Maj. Très-Chrétienne par un mémoire des plus touchants , qui contenait avec beaucoup de détail l'énumération de ses anciens griefs , que comme ci-devant la France lui avait accordé sa protection , il espérait encore

qu'elle ne voudrait pas les contraindre à s'abandonner à la Tirannie la plus odieuse. A ce mémoire étaient joints quelques articles tendans à un accommodement que ce peuple foumettait à la détermination du Roi.

Ces articles furent jugés trop fiers pour un peuple qui se trouvait dans une telle situation ; & la France donna son approbation à ceux qui furent présenté par les Génois , de sorte qu'il ne pût en résulter aucun accommodement. *Giasseri & Paoli* publièrent un Manifeste très animé , qu'ils répandirent parmi leurs compatriotes , en le concluant par la généreuse résolution de JUDAS MACCABÉE ; *Il vaut mieux que nous mourions en bataille, que de voir les maux de notre nation* (p).

Mr. de Boissieux fit beaucoup de mal aux Corfès ; car quoique ses opérations fussent lentes , elles furent très bien conduites : il eut même recours à une ruse qui lui réussit ; ce fut d'habiller une partie de ses troupes précisément comme celles du pays ; & par ce stratagème , il en détruisit une multitude , & jetta la plus grande confusion & le plus grand désordre parmi les Corfès ; d'autant-plus que jusques à ce que les partis , qui paraissaient dans les bois ou sur les montagnes , fussent près les uns des autres , ils ne pouvaient être sûrs s'ils étaient amis ou ennemis. Cependant on envoyait de nouvelles troupes de France ; mais les vaisseaux de transport ayant été pris d'une violente tourmente , plusieurs furent jettés & brisés sur les côtes de Corse. Les patriotes firent beaucoup de soldats prisonniers , & se saisirent de leurs armes. *Mr. de Boissieux* ne vécut pas

(p) I. Maccabée , Chap. III. v. 59.

allés pour voir le succès de ses opérations. Il tomba malade à Bastia, où il mourut en Février 1739.

Les Génois enflés des succès de la France contre les Corfes, publièrent un long Mémoire dont le début était véritablement comique. "La douceur & la modération avec laquelle la République gouverne ses peuples est si bien connue de tout le monde, de même que la bonté & l'affection avec laquelle elle a toujours regardé les Corfes, que &c." Ils crurent réellement que ce jargon pourrait passer en Europe, comme si c'eût été une vérité (q).

Les Corfes de leur côté, soutenus par la bonté de leur cause, demeuraient inébranlables, sans vouloir se prêter à rien : mais les ennemis avaient une telle supériorité de forces qu'il était impossible de leur résister.

En Mars 1739, la France envoya en Corse le *Marquis de Maillebois*, propre à tous égards pour une telle expédition, Officier d'une grande intelligence, & d'une activité peu commune. Il vit que les Corfes n'avaient fait pour ainsi dire, que se jouer avec Gènes ; que même les Français n'avaient pas agi contr'eux avec assez de vigueur : il en conclut qu'il était nécessaire de frapper un coup capable de faire une grande impression sur ces vaillans Insulaires, accoutumés depuis si longtems aux scènes sanglantes. Son Maître lui ayant commis la charge de dompter ce peuple, il résolut sérieusement de l'exécuter.

Tout fut préparé pour cette entreprise, pour laquelle il avait à ses ordres 16 Bataillons des meilleures troupes de France, outre quelques arquebu-

(q) JAUSSEN Tom. I. pag. 358.

fiers, & des Béarnais experts à grimper les monts.

Ayant formé deux grands corps, & divers petits détachemens, tous complètement fournis de munitions & de tout le nécessaire, il pénétra dans l'intérieur du pays le plus reculé, pendant que ses grenadiers conduisaient du gros canon au travers des passages les plus difficiles. Il fit couper par tout les grains, les vignes & les oliviers, mit en feu tous les villages, & sema la terreur & la désolation dans tous les quartiers. Il fit pendre nombre de Moines & autres qui avaient été les plus échauffés pour la révolte, & fit publier en même tems, partout où il passa, en termes précis, la Capitulation qu'il leur offrait, & qui était véritablement le meilleur parti à prendre au milieu d'une telle destruction. En mettant à part le peu de générosité d'un procédé semblable, dans une cause pareille, on ne peut qu'admirer l'habileté martiale de Mr. de Maillebois.

Nous avons vu que Théodore n'osa pas débarquer dans l'Isle; le secours qu'il laissa ne pouvait être d'un grand effet. Une boucherie si terrible, & à laquelle on n'était point préparé, jointe aux menaces d'une vengeance plus terrible encore, de la part d'une nation aussi formidable pour eux que la France, obligea les Corfes à rendre les armes, à la fin de la campagne de 1739, qui fut des plus chaudes. Sur ces armes, il s'en trouva un millier à la marque des Génois; la République les reclama, & cette circonstance leur fit peu d'honneur. Les Généraux Giafferi & Paoli quittèrent l'Isle, & se retirèrent à Naples, où ils furent tous deux faits Colonels, grade dont ils jouirent jusqu'à leur mort.

Il restait toujours quelques patriotes enthousiastes, qui se cachaient dans les parties les plus sau-

vages de l'Isle ; mais tous furent réduits avant la fin de l'année 1740, de même qu'un petit parti de déterminés conduit par le jeune Baron de Neuhoſ, neveu de Théodore, qui échappa longtems à toutes les diligences du Commandant François. Il ſe rendit enfin, à condition que lui & ſes partiſans ſeraient débarqués en toute ſûreté ſur le Continent ; ce qui fut fidèlement exécuté.

De cette façon, la Corſe fut entièrement conquiſe par les armes de la France ; ce dont les Génois parurent auſſi glorieux, que ſi elle l'eut été par leurs exploits. Ils firent des propoſitions à Mr. de Maillebois tendant à maintenir l'Isle dans un perpétuel repos. Ces propoſitions ont été conſervées par Mr. Jauſſin (r), & elles ſont telles qu'un Etat devrait en être confus. Entre pluſieurs articles barbares, il y en a un entr'autres, où l'on propoſait de transporter une partie conſidérable des habitans, de les remettre au Roi de France, pour en peupler ſes Colonies les plus éloignées. Pouvait-on imaginer des meſures plus dures & plus abſurdes que celle-là ? Jauſſin eſt déterminé partiſan de Gènes ; Dans la totalité de ſes deux volumes, il ne laiſſe pas échaper une étincelle de goût pour la liberté, & ne parait pas être entré le moins du monde dans les motifs qui avaient porté les Corſes à combattre ardemment pour elle : cependant en raportant cette propoſition, il ne peut ſ'empêcher de dire ; „Il ſemblait par là qu'ils auraient été contents d'être „Souverains des ſeuls rochers de Corſe ſans ſujets (s).

La France ſe trouvant occupée d'objets plus importants que la Corſe, ou que les intérêts des Gé-

(r) JAUSSIN Tom. I. pag. 463.

(s) Ibid. pag. 481.

nois, ne donna pas longtems son attention au sort de cette Isle. Toute l'Europe était alors en fermentation, de sorte qu'elle jugea convenable de retirer les troupes qui étaient en Corse. Elles la quittèrent à la fin de 1741, la laissant parfaitement soumise & tranquille : c'était à peu près dans le sens que le difait des Romains l'ancien Chef des Ecozzais nommé *Galgacus* dans son Discours sur la montagne de *Grampian* ; *Ils disent qu'ils donnent la paix à un pays, quand ils en font une solitude (t).*

Les Français connaissaient trop bien les Corfes, pour croire qu'ils se soumissent aux Gènois, lorsqu'on les laisserait à eux-mêmes. L'événement le justifia ; car à peine les Français furent partis, que les Corfes se remirent en mouvement avec autant de vivacité que jamais. Plusieurs de leurs compatriotes qui étaient établis en diverses villes de l'Italie, se fournirent d'armes, & comme ils l'avaient fait précédemment, ils en prirent une grande quantité des Gènois. Tel qu'un arc puissant qui ayant été longtems débandé, reprend tout son ressort, les Corfes longtems opprimés, parurent se relever avec une nouvelle vigueur. Hommes, femmes & enfans semblaient prendre les mêmes engagements ; de très jeunes garçons allaient en campagne, & même quelques-unes de leurs femmes, comme celles de Sparte, montrèrent leur valeur dans les combats. Plusieurs de leurs Religieux s'armèrent, & comme si une inspiration générale les eut animés, tous avaient la même ardeur contre le Tiran.

Gaffori & *Matra* obtinrent alors le Gouvernement de Corse, sous le titre de Protecteurs du Ro-

(t) *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* TACITE. de vit. agric. Cap. 30.

yaume. Gaffori était un homme dont les talens étaient distingués : son Eloquence était remarquable , & les Corfes parlent toujours avec admiration des harangues qu'il leur adressait. Il apprit un jour qu'une bande d'assassins était venue , & se préparait à le tuer. Il sortit & alla à leur rencontre avec une sérénité & une dignité qui les étonna. Il les pria seulement de l'écouter un moment , & leur fit une peinture si pathétique des malheurs de la Corse ; il leur inspira même une telle indignation contre les opresseurs , que les assassins se jettèrent à ses pieds , lui demandèrent pardon , & se rangèrent à l'instant sous sa bannière.

Les Génois étant en possession du Château de Corte , ils y étaient très vivement assiégés par les Corfes , commandés par Gaffori. Par une étrange méprise , il arriva que la nourrice qui prenait soin du fils aîné de Gaffori s'égara en se promenant , à une petite distance du camp. Les Génois l'aperçurent & firent une sortie subite , se saisirent de la nourrice & de l'enfant qu'ils emmenèrent dans le Château. Le Général montra avec beaucoup de décence l'intérêt qu'il prenait à cet accident , qui excita un murmure dans toute l'armée. Les Génois crurent pouvoir être maîtres des Conditions , ayant entre les mains un gâge qui lui était si précieux. Lorsqu'il avança pour faire jouer son artillerie , ils élevèrent son fils en l'air , précisément au-dessus de la partie du Château contre laquelle le canon portait ; les Corfes s'arrêtèrent & parlaient de le retirer : mais Gaffori , qui avec la résolution d'un Romain , se mit à leur tête , ordonna de continuer le feu. Heureusement sa fermeté ne fut pas punie par la perte de son fils qui échapa au danger. J'ai le plai-

sir de connaître ce jeune Gentilhomme , qui a hérité de la place de son père , & de qui je tiens cette histoire , d'ailleurs très connue , qui lui fait autant d'honneur ; je la tiens même de gens qui l'attestaient sans y avoir le moindre intérêt.

Matra , l'autre Général ou Protecteur , était toujours suspect comme s'il eut favorisé secrètement les vues des Génois , & qu'il eut été plutôt un fauteur de divisions qu'un patron de la liberté. Il est sûr que le grand malheur des Corfès était leur peu d'union , ce qui était cause que les animosités particulières attiraient beaucoup leur attention , & détournait leur zèle des intérêts de la grande cause.

En 1745. le Comte *Domenico Rivarola* arriva à Bastia , avec quelques vaisseaux de guerre Anglais. La Grande-Bretagne avait fait défense à ses sujets de donner aucune assistance aux Corfès ; mais par une suite des variations assez ordinaires au système politique , elle consentit à envoyer quelques vaisseaux contre les Génois ; non comme d'elle-même , mais pour complaire au Roi de Sardaigne , qui avait pris extrêmement à cœur la cause des Corfès. Ces vaisseaux bombardèrent Bastia & San Fiorenzo , & ces deux places leur furent remises. Jamais la valeur Anglaise , ni le grand service que nous leur rendîmes ne seront oubliés par ces braves Insulaires.

Le Comte de Rivarola fut proclamé Généralissime du Royaume. Gaffori & Matra n'étaient pas présents à cette élection , & mirent tout en œuvre pour s'y opposer. Ce ne fut plus que des animosités cruelles & des dissensions , & les Anglais en partirent avec l'idée que ce peuple était encore à demi barbare. Les informations que nous avons pu prendre & donner à cet égard n'ont pas suffi pour dé-

truire ces fâcheuses impressions qui continuent encore, & n'ont eu que trop d'influence en Angleterre.

Rivarola, Gaffori & Matra, ayant repris dans la fuite des sentimens plus modérés les uns pour les autres, les affaires en allèrent un peu mieux; cependant les Génois ne furent pas longtems à recouvrer Bastia & San-Fiorenzo.

En 1746. les Corfes envoyèrent deux Députés avec des propositions au Comte de Bristol, alors Ambassadeur de Sa Maj. Britannique à la Cour de Turin. L'intention de ce projet était que la Corse se mit entièrement & par son propre choix sous la protection de la Grande-Bretagne. Les Députés attendirent à Turin jusqu'à ce que Mylord Bristol eut reçu réponse du Ministère de Londres, qui leur en fit témoigner son contentement, espérant que les Corfes conserveraient les mêmes dispositions; mais ajoutant que ce n'était pas alors le tems d'en venir à un traité.

Le Comte Domenico Rivarola jugeant qu'il pourrait être d'une plus grande utilité à sa patrie en s'en éloignant, retourna à Turin, où il entretint constamment les gracieuses intentions de Sa Maj.^{te} Roi de Sardaigne pour la Corse. Il mourut en Avril 1748. avec rang de Collonel, laissant après lui la réputation d'honnête homme & de zélé patriote.

La même année & le même mois, le vaisseau Anglois, le Nassau, commandé par le Capitaine Holcomb, avec quelques bâtimens de transports, débarquèrent en Corse deux bataillons, un des troupes du Roi de Sardaigne, & un de celles d'Autriche, pour donner secours aux Corfes; mais la paix générale s'étant conclue à Aix la Chapelle, les Etats étrangers ne purent plus s'en mêler, & dès là les

Corfes & les Génois furent laiffés à eux - mêmes.

Mylord Hailes a dans fa belle collection de manufcripts historiques , deux pièces relatives à la Corfe , l'une eft intitulée : *Information de l'Etat dans lequel fe trouve la Corfe, & de ce qu'il faudroit pour la délivrer de l'efclavage du Gouvernement Génois*, traduit de l'Italien du Comte Domenico Rivarola. L'autre eft une relation de l'état de la Corfe , en original Italien , faite par un homme qui parait très inftruit fur ce fujet. Ces deux ouvrages prouvent également les avantages que tirerait une Puiffance maritime de l'alliance avec la Corfe. Ils furent communiqués par *Mr. Carret de Gorrégné* au Général *Wentword* , Ambaffadeur de la Grande-Bretagne à Turin ; & je crois qu'ils ont beaucoup contribué à difpofer le Roi de Sardaigne & la Cour d'Angleterre en faveur des Corfes.

Matra entra au fervice de Piémont vers la fin de l'an 1748. laiffant *Gaffori* feul Général de l'Ifle. La guerre & les actes d'une valeur intrépide continuèrent jufques en 1753. que *Gaffori* fut affaffiné de la main d'un meurtrier entretenu par la République. C'eft du moins un fait certain que quelques-uns de ces fcélérats ont toujours une chétive penfion pour vivre dans l'Etat de Gènes. On voit un pillier d'infamie érigé à Corte fur la place où étoit la maifon du principal acteur de cette fanglante trahifon. Cette maifon fut brûlée & rafée jufqu'aux fondemens.

Les Corfes diffèrent beaucoup entr'eux dans leur façon de parler de *Gaffori* félon leurs liaifons de famille , ou la paffion du parti auquel ils font attachés. Quelques - uns d'eux ont crû qu'il étoit trop rempli d'amour propre , & de vues intéreffées , qui le portaient à former des plans indignes , de récon-

ciliation avec Gènes ; mais outre la répugnance qu'aura toujours une âme généreuse à donner créance à d'injurieux rapports , à la charge d'un Héros , qui a donné les preuves que j'ai rapportées , de sa grandeur d'âme ; tout ce que j'ai ouï dire de Gaffori aux personnes les plus impartiales , joint à la vénération que la plupart de ses compatriotes ont encore pour sa mémoire , me persuadent de la réalité de ses vertus.

L'administration de l'Isle fut si bien établie par le Général Gaffori que la Corse fut en état de se soutenir pendant deux ans , sans avoir de Chef ; & pendant ce tems-là la guerre continua avec différens succès.

Les patriotes cependant n'avaient pas prêté le serment solennel de se jeter plutôt dans les flammes , à l'exemple des Sagontins , que de se soumettre à la République. Ce serment conçu en termes si violents & si énergiques , ressent assez le stile des Corfes ; mais il est exagéré : le bruit cependant en a couru dans toute l'Europe , & a été reçu généralement comme indubitable. Le Docteur *Smollet* qui a montré sa généreuse chaleur en faveur des Corfes , a donné au formulaire de ce serment une place dans son histoire ; mais *Paoli* (u) m'a assuré que c'était une fiction.

Je viens présentement à un événement remarquable dans les annales de Corse ; un événement qui fait une époque d'où la gloire & le bonheur de l'Isle doivent principalement être datées. C'est , selon moi , l'élection de *Pascal Paoli* (x) en qualité de Général de l'Isle.

(u) *SMOLL.* hist. vol. 16. p. 384.

(x) Son nom en Italien est *Pascale de' Paoli*. J'écris *Pascal*,
cal,

PASCAL PAOLI était le second fils de l'ancien Chef *Giacinto Paoli*. Il fut élevé avec beaucoup de soin par son père, qui forma son goût aux lettres, & le lui inspira avec les plus nobles & les plus vertueux sentimens. Il naquit en Corse, où il séjourna assez pour contracter un amour tendre pour sa patrie, & pour sentir vivement l'oppression sous laquelle elle gémissait.

Lorsque ses compatriotes furent totalement écrasés par le Marquis de Maillebois ; Hyacinthe Paoli emmena le jeune Paoli à Naples, où il eut les avantages que donnait l'Académie, une commission d'Officier à ce service, & la fréquentation de la Cour.

Il y vécut 12. ou 13. ans, cultivant les riches talens que la Nature lui avait donnés, & jettant les fondemens du grand dessein qu'il avait formé de bonne heure pour la délivrance de sa patrie.

Sa réputation devint si grande parmi les Corfes, qu'il reçut les plus pressantes invitations à se rendre chez eux pour les commander. Il s'embarqua enfin dans cette glorieuse entreprise, animé par la plus généreuse ambition, sans être en aucune façon intimidé par la considération des dangers, des travaux & de l'incertitude de leur succès.

Il y eut quelque chose de particulier & de touchant dans ce qui se passa lorsqu'il se sépara de son

cal, comme plus agréable à l'oreille. J'ai évité de lui donner aucun titre ; C'est une idée que je dois à Mylord Hailes, lorsque je lui demandai si je devais l'appeller *Paoli*, *Signor* ou *Général* ; sa réponse fut, *Signor* vaudrait mieux que *Général*, mais *Paoli* est préférable à l'un & à l'autre. Vous ne diriez pas ; *le Roi Alexandre*, mais *Alexandre de Macédoine* : un titre n'ajouterait rien à la dignité de *Judas Maccabée*.

père. Ce bon vieillard, dont les cheveux avaient blanchi sous le poids des soucis & des années, se jeta à son col, l'embrassa en lui donnant sa bénédiction, & d'une voix entrecoupée de sanglots, l'encouragea à suivre la belle vocation dans laquelle il allait entrer. „ Mon fils (lui dit-il) il est très-possible que je ne vous revoie plus; mais par la pensée je serai toujours avec vous. Votre dessein est grand & noble, & je ne doute point que Dieu n'y répande sa bénédiction. Le peu qui me reste de vie je l'employerai pour votre cause, en offrant au Ciel mes prières & mes supplications pour votre conservation & votre prospérité. Après l'avoir de nouveau embrassé, il partit.

Pascal PAOLI ne parut pas plutôt dans l'Isle qu'il attira l'attention de tout le peuple. Son port, ses manières, prévinrent aussi-tôt en sa faveur, & son jugement supérieur joint à son esprit patriotique lui faisant déployer toute la force de son éloquence, charma tous ses auditeurs; tout cela relevé par sa condescendance, son affabilité & sa modestie lui gagna absolument tous les cœurs. La route au suprême commandement lui était ouverte, & ses compatriotes l'y appellèrent par l'unanimité des suffrages. On publia à cette occasion le Manifeste suivant.

*Le Conseil Suprême & Général du Royaume de Corse,
au Corps bien-aimé de la nation.*

TRES CHERS PEUPLE, ET COMPATRIOTES,

„ Les discordes & les divisions, qui avaient altéré la tranquillité publique & particulière de notre patrie, en faisant revivre les anciennes & person-

nelles inimitiés, entre ceux qui avaient le moins de crainte de Dieu, & de zèle pour le bien public, ont obligé nos principaux Chefs à nous appeller à cette consulte générale pour délibérer sur les mesures les plus pressantes & les plus efficaces à prendre pour opérer le rétablissement de la commune union, en statuant les loix les plus rigides, & leur exécution la plus sévère contre ceux qui oseraient la troubler par leurs querelles passées ou par leurs dispositions turbulentes.

Les moyens qui nous ont paru après mûre réflexion, les plus propres & les plus efficaces pour parvenir à cette fin désirable, ont été d'élire un Chef œconomique, politique & Général, rempli de lumières, pour commander avec plein pouvoir dans ce Royaume, excepté lorsqu'il y aurait lieu de consulter sur des matières d'Etat importantes, que le dit Chef ne pourrait traiter sans le concours du peuple ou de ses représentans respectifs.

Dans cette vuë nous avons élu, d'une commune voix, PASCAL PAOLI que ses vertus & son habileté en rendent digne.

Après cette unanime élection, faite par les Chefs du Conseil de guerre, les députés des Provinces, & les Représentans respectifs des Paroisses convenablement assemblés, ce Gentilhomme a été invité par une lettre à venir, & une Commission nombreuse des principaux membres de l'assemblée ont été envoyés dans sa maison pour lui marquer le désir que l'on avait qu'il acceptât cette charge, & qu'il parût dans la dite assemblée pour y être reconnu comme notre Chef, & y prêter le serment solennel d'exercer cet office, dont il a été revêtu, avec le plus grand zèle, l'affection & le désintéressement convenable ;

de même que pour recevoir le serment de fidélité & d'obéissance des Communes.

Surquoi ayant allégué diverses raisons contraires, il a montré beaucoup de répugnance à prendre sur lui une charge si importante : mais ayant été informé de nos résolutions & déterminations à cet égard, en cas d'opposition ou de refus, il a été obligé d'y acquiescer, y étant comme forcé. En conséquence de quoi, ayant été conduit ici cette nuit, il a prêté & reçu les sermens sus-mentionnés.

Il prend donc le Gouvernement à sa charge, assisté de deux Conseillers d'Etat, avec un élu des plus estimés de chaque Province, qui devra être changé tous les mois.

Le 3. d'Août doit être fixé pour une tournée générale tendante à punir les auteurs de divers crimes, particulièrement des meurtres dernièrement commis en différens lieux. Cette tournée sera dirigée par le susdit Général, avec les Députés, & le nombre d'hommes armés qu'ils jugeront à propos.

Nous espérons que ces résolutions & délibérations que nous avons prises, procureront une satisfaction générale sur tout ce qui intéresse le bien public, & nous chargeons tous les Chefs & Commissaires préposés sur les Paroisses, d'y concourir autant qu'il sera en leur pouvoir, pour affermir la tranquillité publique".

Donné à St. Antonio de *Casa Bianca*, le 15.
Juillet 1755.

Quoique PAOLI eut longtems médité sur l'importance de la charge qu'il embrassait, sa vuë prochaine le frappa avec raison. Ses vuës étaient étendues, ses résolutions magnanimes, & cet office lui

parût plus important qu'à une personne moins pénétrante, & dont les plans eussent été plus bornés.

Son hésitation & sa défiance, lorsqu'il fut appelé au commandement suprême, n'eurent rien d'affecté : Il en pesait les suites, & ne pût qu'en être sérieusement ému ; car il ne pouvait prévoir avec certitude l'étonnante influence que son Gouvernement pouvait avoir pour le bonheur de sa patrie : mais les représentations qui lui furent faites furent si graves, & en quelque sorte si péremptoires, qu'il se crût lui-même tenu par devoir à accepter cette tâche difficile.

Lorsqu'il eut approfondi l'état des affaires de Corse, il y trouva le plus grand désordre, & une affligeante confusion. Il n'y avait ni subordination, ni discipline, ni argent, peu d'armes & de munitions ; & ce qui était pire encore que tout le reste, peu d'union parmi son peuple. Il commença d'abord par remédier à ces maux. Son art de persuader & son exemple eurent la plus grande force. Tous les ordres de l'Etat s'évertuèrent à fournir tout ce qui était nécessaire pour pousser la guerre avec vigueur ; de sorte qu'en très-peu de tems, les Génois furent chassés & réduits à se retirer dans les recoins les plus reculés de l'Isle.

Après avoir ainsi débusqué l'ennemi du cœur du pays, Paoli eut le loisir de vaquer à la partie Civile de son administration. Il y découvrit des talens & une fermeté qu'on eût trouvé difficilement ailleurs. Il redressa une infinité d'abus qui s'étaient glissés d'eux-mêmes, dans les derniers tems de troubles. Il y modella en quelque sorte le nouveau régime sur les principes les plus tempérés d'une saine Démocratie, qui avait toujours été son idée favorite.

Les

Les Corfès ayant éprouvé depuis longtems des dénis d'une Justice légale, s'étaient arrogé le droit de la vengeance privée, & en usaient pour s'affaïner les uns les autres à la plus légère occasion. Il trouva une grande difficulté à étouffer cet abominable usage, qui allait si loin, que selon le calcul commun, l'Etat perdait par là annuellement 800 sujets. Cette maladie était devenue si violente qu'elle semblait incurable. Cependant par de sérieuses représentations faites à propos, en exposant avec force combien cette pratique détestable était ruineuse pour la cause de la liberté, dans un tems où elle avait besoin de tous les secours & de toutes les forces réunies; joint à l'exercice sévère de la Justice Criminelle, PAOLI persuada peu à peu aux Corfès que le pouvoir de dispenser les peines n'appartenait qu'au supérieur commun, & que sans l'obéissance aux loix, & un système régulier d'administration, jamais ils ne pourraient faire tête à l'ennemi, ni même former un Etat, à parler exactement. Les mesures qu'il prit furent si justes & si efficaces, qu'il passa une loi qui déclarait capital tout assassinat pour quelque raison, & sous quelque prétexte que ce pût être.

Les Corfès sont naturellement humains, mais tels que les Italiens & les autres peuples du Sud, vifs & impétueux de leur naturel. C'est certainement l'effet d'un climat chaud qui forme le tempérament ou le caractère des hommes, à un degré extraordinaire de sensibilité; quoiqu'assurément elle ait de grands avantages, & puisse en produire de considérables, en rendant le sentiment plus exquis, & toutes les affections de l'ame plus actives & plus sublimes; elle a en même tems le désavantage d'être souvent une source d'impatience, de passions

soudaines , & d'un esprit de vengeance , qui met en feu la société.

PAOLI par sa connaissance profonde de la nature humaine , guidait les Corfes à la gloire , & tournait leurs dispositions impétueuses & leur passion pour la vengeance au grand objet de la liberté & de la vengeance publique de la patrie. Ses sages institutions furent d'un si grand effet , que malgré les fréquentes pertes que fit la Corse en maintes rencontres , la population s'accrut en peu d'années de 16000.

Lorsque le système du Gouvernement fut établi , & que le Général eut rectifié quelques-uns des plus grands abus , il s'appliqua à cultiver & à civiliser les mœurs des Corfes. C'était là une tâche délicate ; ils étaient nés dans l'anarchie , & leur vertu la plus constamment pratiquée avait été la résistance. Tout cela demandait la plus grande circonspection , & le ménagement le plus délicat pour leur faire discerner la différence qu'il y a entre une gêne salutaire & une oppression tyrannique. PAOLI n'était pas Monarque ; il n'était pas né pour les régler ; la nation n'était pas son héritage. Ainsi il lui eût été inutile de se proposer de les soumettre par la force , comme le Czar *Pierre I.* l'avait fait à l'égard des Russes. Cette conduite n'eut pas été d'accord avec ses vûes de former une Nation libre : Mais supposé qu'il y eut incliné , assurément il n'y eut pas réussi. Lui-même était entièrement dépendant du peuple , élu par lui , responsable à ce peuple de sa conduite. Ce n'était pas une petite affaire de mettre un frein à ceux de qui il tenait son autorité : c'est pourtant ce que PAOLI eut la gloire d'accomplir.

Il le fit en préparant insensiblement les Corfes à souffrir des loix , en cultivant leur raison , & en les

conduisant comme de concert avec eux, à désirer l'établissement de diverses règles dont il leur fit sentir les grands avantages. Il fonda une Université à Corte, & prit soin des enfans en se donnant toutes les peines possibles, pour établir de bonnes écoles dans tous les villages du Royaume.

Son dernier éfort fut d'engager les Corfes à s'adonner à l'agriculture, à s'appliquer au commerce & aux autres occupations de la vie civile. La guerre avait entièrement ruiné l'industrie dans cette Ile. Elle avait donné aux Corfes un tel mépris pour les occupations de la paix, qu'ils ne jugeaient dignes de leur attention que les armes & les exploits. Les grandes & valeureuses actions que quelques-uns d'eux avaient faites, leur donnaient à tous un certain orgueil qui dédaignait toutes les occupations inférieures & moins glorieuses. Des Héros ne pouvaient s'abaisser à n'être que des payfans. Leur vertu n'était pas aussi parfaite que celle des Romains, qui revenaient d'une victoire ou d'un Triomphe au travail de la charuë.

Le pays était par là en danger de rester entièrement inculte, comme le peuple était en péril de devenir une troupe indisciplinable de Bandits.

PAOLI en sentant la conséquence, chercha sérieusement à s'en préserver, en portant par degrés les Corfes à envisager le travail avec moins d'aversion, autant du moins qu'il serait nécessaire pour pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance & à leur habillement, de même que pour faire un petit commerce du surplus de leurs besoins.

Son administration fut à tous égards telle que d'un Etat déchiré par les factions, il en fit une nation solidement unie; de sorte que si la France n'y fut pas

intervenue, les Héros Corfes auraient depuis long-
tems expulsé les Génois de l'Isle.

Les Corfes sentans leur propre importance, résolurent de ne plus épargner les Génois par mer, comme ils l'avaient fait jusques là par indulgence pour les individus, dont ils déploraient la malheureuse situation, qui les forçait à vivre sous un Gouvernement tyrannique : mais voyant que les Génois attaquaient continuellement leurs vaisseaux, & en faisaient leur butin, il fut jugé que rien n'était plus juste que d'user de représaille. Ils observèrent d'ailleurs en tout tems le respect qu'ils devaient aux autres Puissances maritimes. A cet effet, ils publièrent un Manifeste en 1760. (y).

Ces vigoureux & rapides progrès de la nation Corse firent faire de sérieuses réflexions aux Génois, qui en 1761, publièrent à leur tour un Manifeste en termes ménagés & insinuans, pour essayer de porter les Corfes à une soumission pacifique (z).

Immédiatement après, il fut convoqué une assemblée générale dans l'Evêché de Calinca, dans laquelle les plus fortes résolutions furent prises de n'accepter jamais aucun accommodement avec la République, que sous la condition qu'elle assurerait la liberté, & reconnaitrait l'indépendance de l'Isle de Corse (a).

Les Corfes publièrent à ce sujet un Mémoire adressé à toutes les Puissances de l'Europe (b), en les conjurant par tous les droits de l'humanité d'interposer leurs bons offices, pour procurer la paix à

(y) Appendix N°. I.

(z) Appendix N°. II.

(a) Appendix N°. III. (b) Appendix N°. IV.

une nation qui avait fait de si généreux efforts pour le maintien de sa liberté.

Dans ces divers écrits, il règne une éloquence mâle, un sentiment & une résolution qui font beaucoup d'honneur à ce peuple.

Mais la politique de Versailles ne favorisait pas la cause des Corfès. La France avait été alternativement la verge & le bouclier des Génois. PAOLI avait presque achevé complètement son grand projet d'affranchir de leur domination toutes les parties de l'Isle, lorsqu'il fut conclu un Traité entre la France & la République, par lequel la première s'engageait à envoyer six Bataillons de troupes en garnison dans les villes fortifiées de Corse, pendant le terme de quatre années.

Dès que ce Traité fut répandu en Europe, tous les cœurs nobles & généreux en furent sincèrement affligés. Chacun crût que la France allait recommencer à porter le fer & le feu en Corse, & souffler sur les espérances de ces braves Insulaires. Mr. Rousseau écrivit là-dessus, avec son énergie ordinaire, à son ami & le mien, Mr. De Leyre, (c) l'un des Auteurs de l'Encyclopédie, homme qui joint à la science & au génie, le cœur le plus sensible & l'âme la plus généreuse.

„ Il faut avouer (dit-il) que vos Français sont
 „ un peuple bien servile, bien vendu à la tyrannie,
 „ bien cruel, & bien acharné sur les malheureux.
 „ S'ils savaient un homme libre à l'autre bout
 „ du monde, je crois qu'ils iraient pour le seul plaisir
 „ de l'exterminer.

Pendant, ce n'était de la part de la France

(c) Son séjour était à Parme.

qu'une affaire de prudence & de politique. Elle devait aux Génois quelques millions de livres ; ses finances n'étaient pas en assez bon état pour qu'il lui convint de les payer : Mais les Ministres de France ne négligent jamais l'occasion de faire un Traité avantageux pour leur Monarque. Ils dirent aux Génois ; " Nous ne pouvons pour le présent vous
,, livrer une telle somme : mais nous consentons à
,, vous envoyer six bataillons de troupes auxiliaires
,, en Corse, comme un fond d'amortissement en
,, acquit de notre dette ". Les Génois qui se rappelaient avec une barbare satisfaction, tout ce que la France avait fait ci-devant contre la Corse, ne doutèrent point que si les soldats Français rentraient dans l'Isle, ils n'y continuassent les mêmes hostilités, & n'y commissent les mêmes dévastations. Ils crurent que la France étant provoquée, une guerre sanglante en ferait la suite ; que bientôt cette guerre réduirait de nouveau les Corfes dans l'esclavage, & ils furent enchantés de ce point de vue.

Cependant, les Français prirent soin de ne s'engager qu'à la défensive, & de borner le Traité à 4. ans, pour avoir le tems d'éteindre la dette. La France envoya les troupes stipulées vers la fin de l'année 1764, & Mr. le Comte de *Marboeuf* fut chargé de les commander en Chef.

Mr. de *Marboeuf* était un Général expérimenté & plein de modération. L'on ne saurait même douter que ses instructions ne portassent de traiter doucement les Corfes. Sa commission était uniquement de prendre soin que les choses n'empirassent pour les Génois, & qu'ils pussent conserver les places de *Bastia*, *San Fiorenzo*, *Calvi*, *Algagliola* & *Ajaccio*.

Les Corfes mêmes se conduisirent dans cette oc-

casion avec beaucoup de prudence. Ils tinrent un Conseil Général. dont ils rendirent les résolutions publiques (d). Ils y témoignaient ne se point défier de la France, qui, à ce qu'ils présumaient, ne commencerait point à commettre contre eux d'hostilités. Cependant pour plus grande sûreté, il était ordonné que le Conseil de guerre, par ordre du Gouvernement, veillerait sur toutes les infractions que la France pourrait avoir promis en secret de faire. Ce Conseil était chargé par ordre exprès, d'observer qu'il ne fut point permis aux troupes de France d'entrer sur le territoire de la nation; que le Général garnirait la frontière d'une garde suffisante; que si quelque Officier Français souhaitait un passeport, il pût le donner, mais sous l'obligation de rendre compte à la première assemblée Générale, de tous les passeports qu'il aurait expédiés, & des motifs pour lesquels il l'aurait fait, de même que de chaque Traité qu'il aurait conclu avec les Français. Que sur le rapport qu'il pourrait être fait quelques nouvelles propositions de paix avec la République, elles seraient toutes rejetées, si au début elles n'accordaient à la nation, les Préliminaires résolus dans l'assemblée générale de *Casimca*. Que le Général ferait des remontrances respectueuses au nom de la nation à S. M. T. C. sur la perte considérable que causait à leur Etat l'arrivée de ses troupes; vû qu'en même tems qu'elle soulageait les Génois des grandes dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour pousser la guerre, elle arrêtait les patriotes dans leurs progrès, & les empêchait de chasser entièrement de l'Isle leurs ennemis. Que

(d) Appendix. N^o V.

cette Remontrance pourrait être plus efficace, si S. E. [*le Comte de Marbœuf*] voulait bien en même tems employer les bons offices, pour engager le Roi de France de préserver par sa Médiation gracieuse, les droits, les prérogatives, la liberté & l'indépendance de la nation Corse. Cette assemblée ajoutait, que comme jusques là chacun avait coupé librement des bois de construction dans les forêts de l'Isle, il ne serait plus permis à l'avenir de le faire sans permission du Gouvernement.

Ces réglemens étaient sages & modérés. Sans donner ombrage aux Français, ils mettaient à couvert les patriotes des attaques subites & insidieuses. L'article relatif à la coupe des bois de charpente était très essentiel pour empêcher les Français d'en faire transporter à Marseille & à Toulon, comme ils l'auraient fait probablement sans cet Edit, qui conservait aux Corfes la ressource précieuse de ces bois de construction, soit pour leur propre service, soit pour celui de quelque Puissance maritime, avec laquelle ils pourraient dans la suite faire alliance.

Les opérations de la guerre restant ainsi suspendues, PAOLI fit servir sagement ce tems de calme à préparer de nouvelles victoires, à perfectionner la constitution civile de sa patrie, & à lui donner plus de stabilité; en quoi il fit seul ce que les siècles n'avaient pu faire, & donna un exemple illustre de ce qu'on disait d'*Epaminondas*, qu'un seul homme avait été d'une plus grande influence qu'il n'avait pu l'être tout le corps de la nation (e).

(e) CORNEL. NEP. *Vit. Epamin. in fine.*

CHAPITRE III.

Etat présent de la Corse, relativement au Gouvernement, à la Religion, au Militaire, au Commerce, aux Sciences, au génie & au caractère de ses habitans.

Après avoir parcouru l'histoire des révolutions de l'Isle, qui a éprouvé tant de vicissitudes, il sera agréable de considérer ce qu'ont produit ses efforts vigoureux pour la cause de la liberté. C'est donc avec un très grand plaisir que je vais le présenter à mes lecteurs, avec l'état présent de la Corse.

Le Gouvernement de Corse est tel que je vais le décrire. Chaque *Païse* ou village élit à la pluralité des suffrages un *Podestà* & deux autres Magistrats, qui portent le nom respectable de pères de la Communauté, *Padri del Comune*. Ces Magistrats sont choisis annuellement : mais ils peuvent être continués pendant plusieurs années dans leur office, & cela selon le bon plaisir de la Communauté : mais il faut que ce soit chaque année par une nouvelle élection.

Le *Podestà* peut seul juger les causes de la valeur de 10 livres ; & avec les pères de la Communauté, il peut juger définitivement jusques à la valeur de 40 livres. Le *Podestà* est le représentant du Gouvernement, & c'est à lui que s'adressent tous les ordres du grand Conseil. Les Pères de la Communauté sont les Intendans de l'économie & de la police du village. C'est eux qui convoquent la Com-

munauté du peuple, & qui consultent avec lui sur tout ce qui regarde ses intérêts. Dans certains villages, les habitans joignent au Podestà & aux Pères de la Communauté 12 hommes estimés, gens de bien, en qui l'on peut se confier, & auxquels ils délèguent leur pouvoir de régler les affaires de leur public. Ceux-ci sont apellés Conseillers, & siègent comme Assesseurs avec les trois Magistrats du village. Les noms de ces Magistrats doivent être transmis, aussi-tôt après leur élection, aux Magistrats de la Province, qui ont le pouvoir de contredire ce choix, & d'ordonner une nouvelle Election: mais cela n'arrive jamais lorsque le peuple a été unanime. Quelquefois ils choisissent un Podestà & un Père de la Communauté, & quelquefois plus ou moins de Conseillers; ces irrégularités sont permises, selon le goût ou le caprice de divers villages, comme étant encore dans l'état d'enfance, vû que d'ailleurs ces diversités n'entraînent aucun inconvénient, parce que le degré de pouvoir demeure toujours le même pour chaque office, sans égard au nombre, comme cela se pratique dans les États de Hollande, où ceux qui députent deux ou trois représentans, n'ont qu'une voix à donner, comme ceux qui n'en députent qu'un seul. Dans quelques-unes des villes considérables, le Podestà n'est pas subordonné au Magistrat de Province, mais il est considéré comme ayant une autorité égale à celle de ce Magistrat.

Une fois l'an, tous les habitans de chaque village s'assemblent eux-mêmes, & choisissent un Procureur pour les représenter dans le Conseil Général (f), qui est le Parlement de la nation, & que l'on

(f) Mr. BOSWELL, appelle cette Assemblée *Général-Consulta*, que nous apellons Conseil Général.

convoque annuellement à *Corte* dans le mois de May. Ce Procureur est élu à la pluralité des voix ; il doit avoir un Brevêt ou lettre de Créance attestée par un Notaire public, & à son arrivée à *Corte*, il présente cet Acte au Grand Chancelier du Royaume qui l'enregistre. Chaque Procureur a de sa Communauté une livre par jour d'appointement pour son office, depuis son établissement jusqu'à son retour. Ainsi ce qu'on leur alloué est très peu de chose, mais doit être bientôt augmenté.

Quelquefois les Procureurs de tous les villages d'une même *Piève* choisissent un d'entr'eux qui va comme représentant de la *Piève* entière, pour éviter de plus grands fraix aux villages ; mais c'est un abus. Lorsqu'il doit se traiter des matières importantes, le nombre des consultants serait trop petit ; d'ailleurs serait-ce un objet que cette dépense, en comparaison de l'exercice du droit de suffrage, lorsqu'il s'agit de faire des loix, ou de régler les affaires les plus importantes de son pays ? Plus le nombre des voix est grand, plus l'Assemblée approche des Comices & de la majesté du peuple Romain.

Celle du Conseil-Général forme actuellement une nombreuse & respectable Assemblée ; Car outre les Procureurs ordinaires, il est d'usage d'appeller plusieurs de ceux qui ont été ci-devant membres du Conseil suprême, outre plusieurs de ceux qui ont perdu leurs pères ou leurs plus proches parens au service de la patrie, afin, disent-ils, que le sang des Héros soit distingué par les honneurs des emplois publics.

Les Magistrats de chaque Province délèguent ainsi un Procureur à l'Assemblée générale ; & lorsque tous les Procureurs sont réunis à *Corte*, sous les

yeux du Général & du Conseil d'Etat, il est recommandé aux Procureurs de chaque Province de choisir deux d'entr'eux, qui avec le Procureur de leurs Magistrats procèdent à l'élection d'un Président & d'un Orateur du Conseil-Général. Conséquemment les Procureurs de chaque Province élisent sur leur nombre total, deux sujets qu'ils nomment de vive voix, s'ils sont unanimes; & s'ils ne sont pas unanimes, à la balote.

Ces deux sujets, avec le Procureur des Magistrats de chaque Province, paraissent devant le Conseil suprême, auquel chacun d'eux remet un billet cacheté, contenant le nom de celui qu'il estime devoir être Président; ces billets sont examinés par le Suprême Conseil; les trois sujets qui ont le plus de billets inscrits de leur nom, sont soumis à la balotte; après quoi celui qui a les deux tiers des voix est fait Président.

Un Procureur peut inscrire sur son billet le nom d'un parent ou de celui qui lui a été le plus fortement recommandé; mais à la balotte il peut voter librement pour la personne qu'il en croit la plus digne; en sorte qu'il arrive souvent que celui des trois qui a eu le moins de voix par les billets est élu Président avec une grande supériorité. Ce qui me paraît être un autre abus; car un Procureur qui nomme dans son billet celui qu'il ne croit pas convenir à cette charge, court risque de mettre en place un homme qu'il estime moins; outre qu'il ne devrait pas se laisser gagner par des considérations de parentage ou de recommandations. Les membres du Suprême Conseil votent ainsi à la balotte pour le Président. L'Orateur est élu exactement en la même forme.

Le Président gouverne pendant la tenue du Conseil-Général. L'Orateur lit les différens papiers ou mémoires sur lesquels il y a lieu de délibérer. Les propositions du Gouvernement sont adressées au Président; & celles du peuple sont remises à l'Orateur. Si la proposition du Gouvernement est approuvée par la pluralité des suffrages, elle passe immédiatement en loi; mais la proposition du peuple, quoiqu'approuvée, peut être laissée en suspend par le Gouvernement sans en dire les raisons; ce qu'il est cependant indispensablement tenu de faire à la prochaine Assemblée générale.

Ce pouvoir de suspendre fut extrêmement débattu dans le Parlement de Corse. Le peuple s'y opposait fortement, pensant qu'il ne devait pas avoir lieu dans un tel cas; mais PAOLI toujours prêt à éclairer ses compatriotes, leur fit voir que dans l'état présent des affaires, le Gouvernement pouvait avoir divers desseins, qui n'étaient pas assez meuris pour être communiqués au public, & néanmoins essentiellement avantageux à la nation; en sorte qu'il importait beaucoup que le Gouvernement eut le privilège de suspendre l'effet des propositions qui pourraient traverser des vues d'une telle conséquence; outre que le Suprême Conseil, considéré comme le Grand-Procurateur de la nation, & en possession de la plus intime confiance, devait être spécialement oui; & que s'il pensait qu'une proposition fut d'une importance critique il pouvait bien lui être permis de la mettre de côté, jusqu'à ce qu'elle eut été examinée sous toutes ses faces par tous les membres de l'Etat; qu'enfin ce délai ne pouvait être d'aucune fâcheuse conséquence, vu que le peuple pourrait ensuite au bout d'un court période donner à sa proposition la force de loi.

Les Procureurs de chaque Province s'assemblent bientôt après, en présence du Président du Conseil-Général, ou d'un Président nommé par lui, & chaque Province y présente les objets qu'elle se propose de mettre sous les yeux du Suprême Conseil l'année suivante, & là chaque Province détermine les objets de ses représentations au Suprême Conseil. L'un de ces Procureurs est élu Grand-Chancelier. Le Conseil Suprême peut controller cette élection, & l'élection de chaque Province doit être confirmée par la pluralité des autres Provinces; parceque ces Conseillers avec le Général du Royaume constituent le pouvoir exécutif de la Nation, le Conseil-Général ou Législatif lui ayant confié cette haute commission.

Le Général tient son office à vie. Il est Président perpétuel du Conseil Suprême des Neuf; [c'est-à-dire des neuf Provinces]; il vote sur toutes les questions, & en cas d'égalité, il a la voix prépondérante. Il est Commandant absolu des troupes de l'Isle. Son emploi ressemble beaucoup à celui du Stadhouder de Hollande.

Les Procureurs de chaque Province élisent les Magistrats provinciaux pour l'année suivante. Cette Magistrature est composée, selon la règle, d'un Président, de deux Consultants, d'un Auditeur & d'un Chancelier; mais le nombre varie dans les provinces de la même manière que dans les villages. L'Auditeur & le Chancelier ont de très petits appointemens, & les Magistrats sont défrayés pour la table, par le Public, avec une garde de soldats qui ont la paye. Les Magistrats de Province ont l'examen des crimes; & prononcent leur sentence contre celui qu'ils jugent coupable; mais une sen-

tence capitale ne peut être mise en exécution qu'après avoir été confirmée par le Conseil Suprême. Dans les causes civiles, ils peuvent juger définitivement jusques à la somme de 50. Liv. Dans les causes qui excèdent cette somme, les parties peuvent appeller à la *Rote Civile*, qui est un Tribunal composé de trois Docteurs ès loix, choisis par le Suprême Conseil, & continués à son bon plaisir. Ce Tribunal juge selon les loix civiles & canoniques, & spécialement selon les loix particulières de Corse. Ces dernières sont en partie d'ancienne datte, augmentées & modifiées par les Génois, qui les publièrent sous le titre de *Statuti Civili e Criminali del Isola di Corsica*. Ce livre est devenu très rare; j'en ai recouvré un exemplaire en petit folio, imprimé à Bastia en 1694. C'est un très bon petit Code, & qui fait honneur à Gènes. *Felix si sic omnia*; heureux s'ils avaient montré en tout la même équité. Il y a ainsi peu de loix modernes. Quoique la compétence & des Juges de villages & des Magistrats provinciaux s'étende jusques à la somme que j'ai indiquée; si quelqu'un s'en trouvait manifestement grévé, il pourrait en demander le redressement, en recourant au Conseil Suprême ou à la Cour du Syndicat, autre institution excellente qui se dirige de la manière suivante.

Outre les élections qui sont faites par le Conseil Général, & dont j'ai déjà parlé, les Procureurs choisissent quelques sujets accrédités & respectables en qualité de Syndics. Ceux-ci font le tour de différentes Provinces, comme nos Juges de la Grande-Bretagne font, ce qu'ils appellent *le Circuit*. Ils entendent les plaintes du peuple contre les différents Magistrats, & si quelqu'un d'eux a transgressé, son

devoir, il en est fortement repris. Ce Syndicat fait beaucoup de bien. Le Général lui-même est le plus souvent de cette importante Commission. Elle évite au pauvre peuple la fatigue & la dépense d'aller à Corte, porter ses griefs au Conseil Suprême. Ce Syndicat prend connaissance chemin faisant de tout ce qui intéresse les Provinces; réconcilie le peuple avec la salutaire sévérité des loix; encourage l'industrie, & toutes les entreprises louables, & porte un esprit d'ordre & d'humanité dans toutes les parties de l'Isle.

Tel est le Gouvernement de la Corse; & l'on y trouvera sans doute une Démocratie des mieux entendues. Depuis la juridiction du Podestà & des Pères de la Communauté jusques au Conseil Suprême, il y a une gradation progressive de pouvoir, qui émane du peuple, & que le peuple peut reprendre à lui à son bon plaisir, à la fin de chaque année. Ensorte qu'aucun Magistrat, ni Officier du public, de quelque grade qu'il soit, ne peut hazarder dans un terme si court, d'empiéter sur les droits des Constituans; sachant qu'il doit rendre sans délai un compte exact de son administration, outre que s'il augmentait le pouvoir de son office, il ne ferait que former un joug qui lui deviendrait onéreux, au moment qu'en sortant de son emploi il rentrerait dans la condition de simple sujet. Il est même sûr qu'à moins qu'un Magistrat n'ait perdu tout sentiment, il ne se permettra pas de croupir dans l'indolence, & qu'il exercera son autorité pour le plus grand bien de sa patrie; qu'il ne négligera rien pour se rendre recommandable à ses concitoyens, & pour être honoré par des marques ultérieures de sa confiance.

Dans

DE LA CORSE. 105

Dans le Conseil Général qui fut tenu en 1764. il fut fait de très sages réglemens relatifs au Gouvernement, dont je vais donner le précis.

Aucune proposition faite au Conseil Général ne doit acquérir force de loi, qu'elle n'ait été approuvée par les deux tiers des suffrages.

Les propositions approuvées par la moitié des suffrages, peuvent être réitérées dans la même session une seconde & une troisième fois. Celles qui n'ont pas reçu l'approbation de la moitié des voix, ne peuvent être repropoées dans la même session; mais peuvent y être portées de nouveau dans quelque une des sessions suivantes, avec la permission du Gouvernement.

Le Suprême Conseil d'Etat doit être composé de neuf Conseillers, fix de la partie deçà, & trois de la partie delà des monts; savoir, un Conseiller pour chaque Province. De ces neuf Conseillers trois doivent résider à Corte pendant les quatre premiers mois, trois autres pendant les quatre suivans, & trois pendant les quatre derniers: durant ce terme il doit s'y trouver pour ternaire, deux Conseillers de deçà & un de delà les monts; & durant leur résidence les trois Conseillers en résidence doivent avoir l'autorité des neuf membres réunis; mais le Général a le droit d'appeller les neuf Conseillers toutes les fois qu'il le juge convenable selon l'importance des affaires.

Aucun des trois Conseillers d'Etat en résidence ne peut s'en absenter pour quelque cause que ce puisse être, sans une permission par écrit du Général; & ce congé ne peut être accordé pour plus de huit jours, & seulement sur de pressantes raisons. Lors-

que le Général s'absente de Corte dans le même tems que l'un des trois Conseillers d'Etat, tous les procès judiciaires restent suspendus.

Personne ne peut être élu Conseiller d'Etat qu'il n'ait passé l'âge de 45. ans ; il faut encore pour cela qu'il ait rempli avec approbation la présidence d'une Magistrature de Province, ou l'office de Podestà dans l'une des principales villes. Nonobstant cette règle, si un homme d'un mérite distingué avait rempli quelqu'autre emploi respectable au service de la patrie, quoique ce ne fut pas un des emplois ci-devant marqués, il pourrait être élu Conseiller d'Etat, pourvu qu'il eut l'âge prescrit par la Loi.

Personne ne peut être pourvu d'un office de Président de quelque Magistrature de Province, avant l'âge révolu de 40. ans ; il faut de plus qu'il ait rempli deux fois l'office de Consulteur dans la même Magistrature, ou quelqu'autre emploi respectable au service de la patrie, & qu'il ait acquis les connaissances nécessaires pour cet office.

L'Office de Podestà dans les villes n'est point soumis aux Magistratures Provinciales, & doit être conféré en conformité des mêmes règles.

La charge de Général du Royaume venant à vacquer par la mort, par résignation, ou pour quelque autre cause que ce soit, l'autorité suprême réside en entier dans le corps du Conseil d'Etat ; le plus ancien desquels doit présider au Conseil ; & c'est lui qui dans le cours d'un mois après la vacance, doit convoquer le Conseil-Général pour la nouvelle élection.

Les Conseillers d'Etat, les Présidens des Magistratures, & les autres Officiers & Juges doivent rester dans leurs charges respectives, avec un plein

exercice de leurs droits , jusques à ce qu'ils soient relevés par leur successeur légitimement élu.

Les Conseillers d'Etat, les Présidens des Magistratures provinciales , & les Podestà des grandes villes ne peuvent être élus de nouveau pour la même charge, sans avoir été deux ans hors de cet office , & sans produire des lettres de Créance du Syndicat Suprême , attestant leur bonne & louable conduite dans l'Emploi qu'ils ont exercé.

PAOLI a réussi d'une manière étonnante à mettre en règle les prétentions des Seigneurs Féodaux. Ces Seigneurs faisaient diverses représentations au Gouvernement , pour la restitution de leurs anciens droits : C'était une question des plus délicates. Leur concéder les privilèges étendus dont ils avaient joui dans les anciens tems ; c'était établir des Principautés indépendantes en Corse ; & c'était renverser le bel Edifice d'une constitution libre , que Paoli avait formée pour rendre permanente la félicité de sa patrie.

La plupart des Seigneurs n'avaient pris aucune part à cette glorieuse guerre. Ils avaient beaucoup à perdre , & ne pouvaient prendre les armes contre la République de Gènes , sans s'exposer à la confiscation de leurs terres.

Les payfans au contraire, s'étaient jeté dès le premier moment dans tous les dangers. Ils n'avaient que leur vie à perdre , & la vie dans l'esclavage n'est point à priser. En réussissant , ils étaient animés par une double espérance ; celle d'être délivrés de la tyrannie d'un Etat éloigné d'eux , & celle d'être affranchis d'une opression plus prochaine , celle des Seigneurs Féodaux. Celle-ci leur était si sensi-

ble, qu'un Corse rempli de ce sentiment, m'avoua un jour, qu'à supposer que Gènes eut abandonné ses prétentions sur la Corse, en sorte que les payfans n'eussent plus été obligés d'agir contre les Génois, ils se feraient infailliblement soulevés contre les Seigneurs.

Il est donc aisé de comprendre que les payfans n'auraient jamais consenti à retourner sous un pouvoir arbitraire duquel ils s'étaient eux-mêmes délivrés par leur courage ; & que si on leur eut proposé un nouvel esclavage, c'en eut été assez pour exciter une révolte, replonger la nation dans les divisions des partis, & donner à leur ennemi commun un moyen de fomentier les haines, la discorde & les assassinats, jusques à ce que les Corfes se fussent fait eux-mêmes tout le mal que la force & les stratagèmes des Génois avaient essayé inutilement de leur faire. D'un autre côté, il ne fallait pas offenser les Seigneurs, parce qu'on ne pouvait les mécontenter sans troubler les opérations du gouvernement. Le mot des sages Hollandais, *Nous sommes brisés si nous nous heurtons* (g), devrait être gravé dans l'esprit de tous les hommes, de tout ordre & de toute nation : mais cette maxime est d'une beaucoup plus grande conséquence pour un Etat qui commence à se former.

PAOLI poussa la complaisance pour les Seigneurs au point de permettre qu'ils ne pussent être assignés personnellement devant les Magistrats de la Pro-

(g) C'était la légende d'une Médaille Hollandaise où deux vases de terre étaient représentés comme en mouvement pour s'approcher. *Frangimur si Collidimur*, pour représenter le péril de l'Etat par le schisme des partis.

vince dans laquelle ils avaient leur Jurisdiction; qu'ils eussent le pouvoir de juger définitivement les causes, entre les payfans de leurs Fiefs, sans être responsables au Magistrat de la Province de leur jugement, lequel cependant serait soumis à la révision du Conseil Suprême, & de la Cour du Syndicat. Par ce tempérament, les Seigneurs avaient la flatteuse distinction d'un certain degré d'autorité, pendant qu'en effet on ne faisait que soulager d'un devoir pénible les Pères des Communautés, les Podestà, & les Magistrats de la Province. D'un autre côté, ils étaient soumis comme les autres à la connaissance des Judicatures supérieures, & ne pouvaient abuser de leur pouvoir : mais en même tems qu'ils jouissaient d'une prérogative sur les autres Nobles, ils donnaient à l'Etat, sans qu'il lui en coûtât rien de plus, une augmentation de Juges capables de policer & de civiliser un peuple rude & grossier.

Ainsi le pouvoir des Jurisdicions Féodales & héréditaires fut restreint en Corse par l'heureux concours des circonstances & de la sagesse. Ce succès fut en partie l'effet des troubles & de l'ardeur martiale, & en partie le fruit des prudentes mesures d'un habile Législateur. Le système Féodal avait été transplanté du Nord, par de fiers barbares, en divers pays de l'Europe, où il avait jetté de profondes racines, & répandu au loin ses branches. Il eut fallu la plus grande violence pour l'arracher, tandis que par un orage salutaire, & par une conduite habile, ce même pouvoir qu'on craignait, fut soumis à l'ordre, & rendu avantageux à l'Isle de Corse.

Lorsque le Gouvernement sera parvenu à une plus grande maturité , & que le tems aura modéré l'ardeur que l'on a aujourd'hui pour ces usages , les Seigneurs se disposeront d'eux-mêmes à résigner une distinction qui a moins d'avantages que d'embarras.

J'ai fait connaître comment le Gouvenement Corse s'est établi , & je ne doute pas qu'il ne soit susceptible encore d'un plus haut degré de perfection , quoique je le regarde déjà comme le meilleur modèle qui ait jamais existé dans le genre Démocratique.

Sparte avait réellement une constitution nerveuse , mais avec le respect qui est dû à la mémoire de l'immortel *Lycurgue* , *Sparte* manquait de douceur & d'humanité. Ce renversement total des affections humaines, cette extinction de tout sentiment délicat , était une situation si forcée , si vuide de plaisirs , qu'elle n'était pas à envier. Nous admirerons le merveilleux ascendant que prit sur les esprits le Législateur , mais on nous permettra de penser que tout ce qu'il obtint n'aboutit qu'à la conservation de l'Etat , qui n'est rien sans le bonheur. *Mr. James Stevard* est dans l'idée que si les *Lacédémoniens* avaient été fermes dans leurs principes , & dans l'esprit de leur constitution , elle subsisterait peut-être encore aujourd'hui (h). Mais si *Lycurgue* eut changé ses *Spartiates* en des hommes de pierre , elle eut duré d'avantage encore.

Tandis qu'on formait la constitution de Corse , & que l'on prenait les plus justes mesures pour l'af-

(h) *Inquiry in to the principles of Political Oeconomy*. Book II. Chap. 14. Recherches sur les principes de l'œconomie politique. Liv. II. Chap. 14.

fermir , les individus avaient la pleine jouissance de toutes les douceurs de la vie. Les Corfes étaient hommes aussi bien que Citoyens ; & quand une fois ils se seront complètement délivrés de la tyrannie Génoise , il ne se trouvera peut-être pas de pays qui soit plus heureux. Animé par cette perspective , PAOLI qui y tend sans-cesse , s'insinue dans tous les cœurs ; leur attachement pour lui est tel , que quoique le pouvoir du Général soit limité , celui de Paoli ne l'est point. C'est en quelque sorte un crime de haute trahison , de parler contre lui , ou de le calomnier. Son autorité est une espèce de Despotisme fondé , contre les principes de *Montesquieu* , sur le sentiment de l'amour. Je finirai l'article du Gouvernement de cette Isle par une anecdote remarquable.

Un Corse qui avait été d'abord au service de France , où il avait obtenu la Croix de St. Louis , de retour dans sa patrie , entra dans quelques pratiques contraires à sa liberté. Cela le fit soupçonner d'avoir un dessein sur la vie du Général , & dans cette idée , il fut arrêté & envoyé en prison , de laquelle cependant il fut relâché quelque tems après , à l'intercession du Général Français qui était dans l'Isle. A peu de tems de-là il fut surpris une seconde fois dans une autre trame mystérieuse & criminelle ; il fut de nouveau emprisonné : Le Commandant Français sollicita encore sa grace & sa liberté , qui lui ayant été refusée , ce Commandant souhaita de savoir ce qu'il comptait de faire du prisonnier. "Mon-
"sieur , lui répondit PAOLI , je vous le dirai , lorsqu'j'aurai perfectionné l'ouvrage de la liberté de
"ma patrie , & affermi la constitution de l'Etat sur

„un pied que j'espère de maintenir ; je convoque-
 „rai les Etats de l'Isle, & j'y produirai cet homme.
 „Je lui montrerai cette liberté, ce Gouvernement
 „& ce bonheur qu'il a failli de détruire ; après quoi
 „je le bannirai de l'Isle à perpétuité". Telle fut la
 manière de penser de cet Illustre Chef de la nation.

FIN de la première Partie.





ETAT

DE LA CORSE.

SECONDE PARTIE.

LA RÉLIGION de la Corse est la foi Catholique Romaine , pour laquelle ces Insulaires sont des plus zélés. Peut-être portent-ils ce zèle à un degré de superstition qui est le meilleur des extrêmes ; car aucune nation ne saurait prospérer sans piété. Là où elle manque, le zèle pour le bien public , & même tout sentiment noble s'affaiblira. Ce fut la Doctrine d'une Providence qui voit & qui régle toutes choses , jointe à celle d'un Etat futur de peines & de récompenses , qui rendit le peuple Romain vertueux & véritablement grand. A mesure que cette Doctrine vint à s'affaiblir par la fausse Philosophie d'Epicure , le génie des Romains s'abbatardit , & leur vigoureux patriotisme fit place à un orgueil

efféminé , qui les conduisit au mépris & à la ruine (*).

Quoique fermement attachés à leur Religion , de même qu'à la Révélation envoyée de Dieu , les Corfes conservent dans les matières Ecclésiastiques le même caractère de fermeté & de liberté , qui les distingue dans les affaires civiles. Ils sont ennemis jurés du pouvoir temporel de l'Eglise. Dans les derniers & très vifs différens que le Gouvernement national a eû avec les Evêques , ils ont beaucoup rabattu de leurs préjugés , & du respect qu'ils avaient pour le Clergé.

Les Evêques Corfes , au nombre de cinq , suffragans de l'Archevêque de Pise , étaient ardemment attachés à Gènes , parce qu'ils tenaient leur avancement de la République. Ils crurent convenable de prêcher la Doctrine de l'esclavage & de la plus basse soumission ; ils flétrissaient les patriotes comme des rebelles. Le Gouvernement souhaita

(*) Voici un paragraphe que nous ne saurions passer sous silence ; un Zèle porté à un degré de superstition qui est le meilleur des extrêmes , est un vrai galimatias. La superstition est l'ennemie la plus cruelle de la Religion , elle conduit toujours au fanatisme ; & la piété éclairée conduit naturellement à la Vertu , & à la Tolérance : Voilà ce que Mr. Boswell auroit trouvé dans les ouvrages de Mrs. Hume & Robertson ses compatriotes : c'est sur de pareils modèles que nous l'exhortons à se former s'il continue à écrire , & surtout à se corriger du penchant qu'il a à se parer d'une érudition déplacée ; les Romains furent-ils aussi pieux sous Jules César , & sous son successeur que sous Numa Pompilius ? & furent-ils moins grands ? Tous les Romains furent-ils Epicuriens ? & la Religion de l'Etat n'admit-elle pas toujours une vie à venir , & des peines , & des récompenses ?

qu'ils pussent résider dans les terres de la nation, & leur promit une garde pour les garantir de toute insulte, mais les Evêques sachant bien qu'ils ne pourraient prêcher en sûreté la Doctrine de la tyrannie, refusèrent d'y résider. Le Gouvernement, sur cela, défendit aux patriotes d'avoir aucun commerce avec eux, à quoi ils n'hésitèrent point d'obéir.

Le Pape affligé de voir les Corfes, comme des brebis sans Pasteur, résolut de leur envoyer un Visiteur Général pour officier à la place des Evêques.

Les Génois considérant cette démarche comme une manière de faveur pour les mécontents, adressèrent au Pape une longue remontrance dans laquelle ils disaient, "Qu'ils étaient très sensibles à la droiture des intentions de sa Sainteté, & qu'ils seraient toujours prêts à montrer leur dévotion inaltérable pour le Saint Siège; mais qu'ils lui demandaient la permission de dire qu'aucune provision donnée contre les maux spirituels de la Corse, ne pouvait être effectuée sans le concours de la République.

Les Corfes charmés d'être appuyés par l'Eglise, se moquèrent de la remontrance entortillée & artificieuse de Gènes. "Voilà (disaient-ils) la statue de Nabucodnosor, la tête d'or & les pieds de terre. On commence par un compliment, & l'on finit par la menace (a).

La Cour de Naples crût devoir s'entremettre en faveur de Gènes. Le Cardinal Orsini, Ministre de Naples, à la Cour de Rome, y donna ses remon-

(a) Ecco la statua di Nabucco, il Capo d'oro è il piè di creta. Si Comincia dal Complimento, & si termina nella minaccia.

efféminé , qui les conduisit au mépris & à la ruine (*).

Quoique fermement attachés à leur Religion , de même qu'à la Révélation envoyée de Dieu , les Corfes conservent dans les matières Ecclésiastiques le même caractère de fermeté & de liberté , qui les distingue dans les affaires civiles. Ils sont ennemis jurés du pouvoir temporel de l'Eglise. Dans les derniers & très vifs différens que le Gouvernement national a eû avec les Evêques , ils ont beaucoup rabattu de leurs préjugés , & du respect qu'ils avaient pour le Clergé.

Les Evêques Corfes , au nombre de cinq , suffragans de l'Archevêque de Pise , étaient ardemment attachés à Gènes , parce qu'ils tenaient leur avancement de la République. Ils crurent convenable de prêcher la Doctrine de l'esclavage & de la plus basse soumission ; ils flétrissaient les patriotes comme des rebelles. Le Gouvernement souhaita

(*) Voici un paragraphe que nous ne saurions passer sous silence ; un Zèle porté à un degré de superstition qui est le meilleur des extrêmes , est un vrai galimatias. La superstition est l'ennemie la plus cruelle de la Religion , elle conduit toujours au fanatisme ; & la piété éclairée conduit naturellement à la Vertu , & à la Tolérance : Voilà ce que Mr. Boswell auroit trouvé dans les ouvrages de Mrs. Hume & Robertson ses compatriotes : c'est sur de pareils modèles que nous l'exhortons à se former s'il continue à écrire , & surtout à se corriger du penchant qu'il a à se parer d'une érudition déplacée ; les Romains furent-ils aussi pieux sous Jules César , & sous son successeur que sous Numa Pompilius ? & furent-ils moins grands ? Tous les Romains furent-ils Epicuriens ? & la Religion de l'Etat n'admit-elle pas toujours une vie à venir , & des peines , & des récompenses ?

qu'ils pussent résider dans les terres de la nation , & leur promit une garde pour les garantir de toute insulte , mais les Evêques sachant bien qu'ils ne pourraient prêcher en sûreté la Doctrine de la tyrannie , refusèrent d'y résider. Le Gouvernement , sur cela , défendit aux patriotes d'avoir aucun commerce avec eux , à quoi ils n'hésitèrent point d'obéir.

Le Pape affligé de voir les Corfès , comme des brebis sans Pasteur , résolut de leur envoyer un Visiteur Général pour officier à la place des Evêques.

Les Génois considérant cette démarche comme une manière de faveur pour les mécontents , adressèrent au Pape une longue remontrance dans laquelle ils disaient , "Qu'ils étaient très sensibles à la droiture des intentions de sa Sainteté , & qu'ils seraient toujours prêts à montrer leur dévotion inaltérable pour le Saint Siège ; mais qu'ils lui demandaient la permission de dire qu'aucune provision donnée contre les maux spirituels de la Corse , ne pouvait être effectuée sans le concours de la République.

Les Corfès charmés d'être appuyés par l'Eglise , se moquèrent de la remontrance entortillée & artificieuse de Gènes. "Voilà (disaient-ils) la statue de Nabucodnosor , la tête d'or & les pieds de terre. On commence par un compliment , & l'on finit par la menace (a).

La Cour de Naples crût devoir s'entremettre en faveur de Gènes. Le Cardinal Orsini , Ministre de Naples , à la Cour de Rome , y donna ses remon-

(a) Ecco la statua di Nabucco, il Capo d'oro è il piè di creta. Si Comincia dal Complimento, e si termina nella minaccia.

trances , & crût employer la plus grosse artillerie en publiant une très longue dissertation sous le titre de *Discorso Théologico-Canonico-politico* , rempli de citations sans nombre ; témoignant être assuré que son travail serait sans réplique. Mais le Pape en jugea autrement , s'affermir dans sa résolution & envoya *Monsignor Cesare Crescenzio de Angelis* , Evêque de Segni , en qualité de Visiteur Apostolique de toute la Corse.

Les Corfes acceptèrent sa Mission avec la plus grande reconnaissance & la plus sincère joye. Le *Signor Barbaggi* qui avait épousé la nièce de PAOLI , le reçut & le complimenta à son arrivée dans l'Isle , par une harangue très polie. Ce Prélat était envoyé non seulement pour remplir les fonctions des Evêques , mais encore comme Inspecteur Général de tout ce qui appartenait dans l'Isle à la Religion. Il avait sous lui un Vicaire Provincial. C'était un homme de beaucoup de piété , de grand sens , & d'une conduite engageante qui lui attira l'amour & le respect de tout le peuple.

Les Génois ne continuèrent pas leurs tentes & leurs ruses Liguriennes. Ils levèrent le masque , défendans à tous leurs sujets de Corse sous les peines les plus sévères , d'obéir aux ordres du Vicaire Apostolique , & offrans 6 mille écus Romains de récompense à quiconque pourrait l'amener prisonnier dans une de leurs forteresses.

Le Pape annulla gravement , & avec de grandes solennités cet Edit audacieux : quelques siècles auparavant , il eut fait une cérémonie bien plus éfrayante. Le Gouvernement de Corse de son côté , rendit public son déplaisir sur la scandaleuse témérité de la République , "qui (disait-il) avait pu-

„blié un Edit par lequel elle avait non seulement vio-
„lé le respect qu'elle devait au St. Siège, mais pré-
„sumé de remédier aux affaires d'un Royaume qui
„ne la reconnaissait plus pour leur Souveraine.
„C'est pourquoi, (continue la Régence de Corse)
„nous déclarons cet Edit destructif de la Religion &
„de l'autorité Apostolique, offensant la Majesté du
„Vicaire de Christ, séditieux & contraire à la sûre-
„té & à la tranquillité de notre Etat, tendant à
„corrompre nos loix & bonnes coutumes. Partant
„nous l'avons condamné à être publiquement lacéré
„& brûlé par la main de l'Exécuteur de la haute Jus-
„tice; & ce, pour prévenir de tels indignes Mé-
„moires de la part de Gènes au tems à venir.

Cette sentence fut mise en exécution au bruit du tambour, sous la potence, à Corte, à la même place où était ci-devant la maison du scélerat qui avait assassiné Gaffori.

C'était une démarche d'une grande politique pour les Corfes; ils se recommandaient par là au Pape; ils montraient leur fermeté; ils exerçaient leur autorité, & avilissaient leurs ennemis.

S'étant ainsi affranchis de la Tyrannie de leurs Evêques, les Corfes commencèrent sagement à considérer, que ces Ecclésiastiques titulaires refusant de résider dans leurs Diocèses, & d'y remplir leurs devoirs, il n'y avait pas lieu de leur laisser parvenir des sommes considérables pour les faire vivre dans l'opulence & dans la paresse, tandis qu'elles pouvaient être beaucoup mieux & plus utilement employées. On jugea donc beaucoup plus raisonnable que les dixmes payées ci-devant aux Evêques parvinssent au corps de l'Etat, en conséquence de quoi il fut ainsi décrété,

On peut juger quel cri & quelle rumeur excita cette opération : mais les Corfes soutinrent leur conduite avec toute la force , & même avec tout l'esprit possible.

„Ils ont usurpé les Dixmés , & se sont emparé du
 „bien des Evêques , (disaient les Génois). Non ,
 „repliquaient les Corfes , l'expression *usurpé* n'est
 „pas juste. Nous avouons la vérité sans violence ,
 „parce que l'on marche en confiance , quand on
 „marche sans détour & avec simplicité. *Qui ambu-*
 „*lac simpliciter , ambulat confidenter.* Le Gouver-
 „nement a pris une portion de la Dixme & des biens
 „Episcopaux par de très fortes raisons ; 1^o. parce
 „qu'il en avait besoin , & c'est là un droit supérieur
 „à tout autre. L'état dans lequel nous nous trouvons
 „ne souffre point de milieu ; ou la liberté ou le plus
 „horrible esclavage. Pour ne pas tomber dans l'es-
 „clavage , nous sommes forcés de faire la guerre ;
 „pour soutenir la guerre , il faut des troupes ; les
 „cottisations des séculiers ne suffisant pas pour pa-
 „yer les troupes , il a été décrété par une consulte
 „générale de la nation , de prendre un subsidé du
 „Clergé , à l'exemple de St. Pierre & de tous les
 „Souverains : mais (disent les Génois) les Princes
 „ne payent pas une troupe de rebelles : une troupe
 „qui défend la liberté , la vie , l'honneur & la pa-
 „trie , contre la plus injuste de toutes les oppres-
 „sions , est plus Sainte , plus respectable , plus re-
 „ligieuse qu'une Croizade. 2^o. Parce que *Benoit XI.*
 „accorda la dixme pour trois ans à *Jaques , Roi*
 „*d'Arragon* , précisément pour se mettre en état de
 „chasser les Génois de ce Royaume. Que si le cas est
 „le même , le besoin plus grand , les circonstances
 „plus pressantes , pourquoi ne serait-il pas permis

de faire aujourd'hui ce qui fut permis alors? 3^o.
 Parce que personne n'est plus obligé que nos Evê-
 ques de contribuer aux dépenses de cette guerre,
 dont eux seuls, jusques à présent ont retiré du
 profit, en obtenant une mitre qu'ils n'eussent ja-
 mais obtenue en mille ans de paix. Quoi! les Sé-
 culiers ont versé des ruisseaux de sang pour se pro-
 curer ce beau capital, dont les Evêques retirent
 les fruits; ne sont-ils pas d'autant plus obligés de
 s'employer pour conserver à la nation ce grand
 avantage, & lui en procurer de plus grands enco-
 re? 4^o. Parce que nos Evêques, au lieu de se con-
 duire en Pasteurs & en pères, les ont traités en
 vrais adversaires. Ils ont déserté leurs Diocèses, &
 se sont retirés sur le territoire de nos ennemis. Ils
 leur ont prêté de grandes sommes pour nous faire
 la guerre; ils nous la font eux-mêmes cruellement
 par leurs armées spirituelles, & ont refusé obstiné-
 ment de rejoindre leurs troupeaux. Pour les obli-
 ger à y revenir, notre Gouvernement avait mis
 en œuvre le même moyen qu'Absalom employa
 pour ramener Joab à son devoir. S'ils ont été plus
 obstinés que Joab, qui les plaindra? & qui pour-
 ra reprendre la conduite de notre Gouvernement?
 Joint à cela, que les revenus de celui qui ne réside
 pas, de celui qui ne sert pas l'autel, & plus en-
 core de celui qui le trahit, sont dévolus aux pau-
 vres; & quoi de plus pauvre que nos troupes, &
 de plus épuisé que nos Finances? (b)

(b) *Usurpate! è mal detto Noi confesseremo la verità senza
 Corda, perche, Qui ambulat simpliciter, ambulat confi-
 denter. Il Governo a preso una porzione delle decime, e
 de' i beni de Vescovi; ed ecco perchè. Primo perchè ne ha
 avuto*

Les dixmes étaient généralement en Corse sur le pied du 20^e. des productions de la terre. Le Gouvernement en tient actuellement une bonne partie,

&

avuto necessità; e questo è un diritto superiore ad ogni altro. Nello stato in cui siamo per noi non vi è mezzo. O libertà o schiavitù la più orribile. Per non cadere nella servitù, è necessaria la guerra: per sostenere la guerra, è necessaria la truppa; ma per pagarla, non bastando le tasse de' Secolari, fu stabilito in una consulta, di prender un sussidio dagli Ecclesiastici; sul l'esempio di San Pietro e di tutti i Principi. Ma i Principi, si dice, non alimentano una truppa ribelle. Una truppa che difende la libertà, la vita, l'onore e la patria dalla più iniqua di tutti le oppressioni, è più sacra, venerabile e pia di quella d'una Cruciatà. Secondo, perchè a punto per discacciar i Genovesi da questo Regno, Benedetto XI. concesse a Giacomo Rè di Arragona, per tre anni le decime. Ora, se il Caso è lo stesso, il bisogno maggiore, più pressanti le circostanze, perchè non sarà lecito adesso quel che fu conceduto allora? Terzo perchè niuno è più obbligato dei nostri Vescovi, di contribuire alle spese di questa guerra, da cui essi soli finora hanno ricavato profitto; ottenendo una sacra mitra, che non avrebbe ottenuta, in mille anni di pace. Come? i secolari hanno versato un fiume di sangue, per procurar loro un sì bel capitale, ed essi si faranno sentire per parteciparne qualche frutto; tanto più dovendo impiegarsi, per conservare alla Nazione lo stesso vantaggio, e procurargliene dei maggiori? Quarto perchè i nostri Vescovi, in vece di farla da' Pastori e da Padri, si portan da nemici. Hanno disertato dalle loro Diocesi; si son ritirati presso a nemici; hanno loro imprestate gran somme, perchè si facciano guerra; e celà fanno eglino stessi oribilmente, colli armi spirituali, e si sono ostinati a non volersi restituire al suo gregge. Il nostro Governo per obligarli al ritorno si è servito del ripiego, di cui si valse per ridurre al dover Gioab. Or se essi sono di Gioab più Caparbii, che li compatirà? si aggiunge che i frutti di chi non risiede, di chi non serve l'altare, e molto più di chi lo tradisce, son devoluti a poveri. Ora, chi più povera della nostra truppa, della nostra finanza?

& prend non seulement le revenu des Evêques, mais encore ceux des autres bénéfices, dont il a la nomination, qui n'ont point Cure d'âmes, avec toutes les pensions que le Pape a coutume d'accorder à des Ecclésiastiques étrangers, pour rendre leur état particulier & plus riche & plus riant. Lorsqu'une fois les affaires de l'Isle seront arrangées, il n'y a pas de doute que le Gouvernement Corse ne rétablisse les rentes des Evêchés; mais il sera fait des représentations au Pape pour augmenter le nombre des Evêques, afin que les fonctions Episcopales soient mieux remplies, & que l'esprit d'égalité soit mieux observé; ce qui n'avait pas lieu lorsque les Evêques jouissaient de tous leurs revenus, & vivaient en Princes dans l'Isle.

Plusieurs des habitans de la Corse avaient composé avec l'Eglise pour leurs dixmes; & les descendants des *Caporali*, qui avaient rendu de si bons services à *Hugo Colonna* pour chasser les Sarazins, furent exemptés par un privilège spécial de payer aucune dixme. Ce privilège est supposé leur avoir été accordé anciennement par le Pape, puisque ce fut pour la cause qu'ils montrèrent tant de zèle; le Clergé de Corse n'était pas encore savant; la politique barbare de Gènes étant de tenir le peuple de l'Isle dans l'ignorance, & nombre d'années de guerres & de troubles ayant d'ailleurs beaucoup nuit à la culture des lettres. Il se trouve cependant en divers endroits des Prêtres qui ayant reçu une bonne éducation dans le continent, sont très bien instruits, tous ceux-là sont pieux & de mœurs irréprochables.

Il y a en Corse 65. Couvents de Moines mendiants, sçavoir 34. d'Observantins, 14. de Refor-

més de l'Ordre de St. François, & 17. de Capucins. Chacun de ces Couvents a seulement un bois pour des promenades solitaires, un jardin & une petite vigne. Ils sont généralement nourris de la charité du peuple. Il y a deux Collèges de Jésuites ; deux Couvents de Dominicains ; cinq de Servites ; & un de Missionnaires. Tous ceux-là ont de très beaux fonds. Il y a aussi des terres appartenantes à d'autres Ordres Religieux, particulièrement aux Chartreux de Pise, qui par la sainte austérité de leur conduite doivent s'attirer la vénération de tout le monde, & dont les droits ont été inviolablement préservés dans les tems les plus orageux.

On s'attendrait sans doute qu'il y eut dans l'Isle, des Monastères de femmes à proportion du nombre des Couvents d'hommes ; cependant dans le fait il n'y en a pas un seul dans toute l'Isle. Pour en rendre raison, il faut considérer que l'Institution monastique a été souvent pervertie par des vues politiques ; en sorte que les maisons Nobles dans les pays Catholiques, désirant l'agrandissement de leurs familles, font prendre le voile à leurs filles, uniquement pour que la portion qu'elles devraient avoir aux biens, grossisse la fortune de l'ainé. Les Génois ne pensant qu'à retenir les Corfès dans une éternelle sujétion, employaient tous les moyens possibles pour empêcher que la Noblesse de l'Isle ne devint considérable ; ils défendirent pour cela la fondation des Monastères de filles, pour leur ôter ce moyen de s'enrichir. Ils encourageaient d'un autre côté les Ordres Mandians pour diminuer la population ; & pour laisser, comme un fardeau dans bien des familles, un nombre de filles non-mariées ; rien ne leur étant plus onéreux, comme on l'éprouve dans les pays Protestans.

Les Couvents devraient être soumis à de telles restrictions, que ce qui est institué pour un but solennellement religieux ne devint pas assez commun pour demeurer sans effet, & pour être regardé comme une profession d'inertie & d'indolence. En les resserrant dans cette vue, il serait avantageux à la Religion d'avoir un petit nombre de Sanctuaires vraiment respectables, pour y recevoir ceux qui ayant rendu leurs devoirs à la société, se sont assez élevé au-dessus des affaires du monde, pour désirer de consacrer le dernier période de leur vie à la contemplation & à la prière, sans parler de ceux à qui de grandes passions ont fait commettre des fautes, pour l'expiation desquelles ils veulent s'efforcer de fléchir la Justice divine par la retraite, la pénitence & des austerités volontaires.

On a lieu d'attendre de l'attention que PAOLI donne au bien de son pays, qu'il réduira le nombre des Couvents en Corse. Les Religieux qui s'y trouvent aujourd'hui ont droit à la vérité d'y rester paisiblement jusques à la fin de leur vie; mais on pourrait par de bonnes règles limiter le nombre des sujets, & l'âge des jeunes personnes qui voudraient commencer leur Noviciat.

Le Clergé Corse, & les Moines en particulier, se sont vivement intéressés pour les patriotes. Le P. *Leonardo*, Franciscain, Professeur en l'Université de Corte, a publié un petit traité intitulé : *Discorso Sacro-Civile*, dans lequel il soutient que ceux qui meurent à la guerre pour leur patrie doivent être regardés comme des Martyrs (c). Ce discours

(c) On peut lire là-dessus un morceau d'une grande dignité & pour la Morale & pour la Religion dans le *Ramblar* N^o. 110.

a produit le plus grand effet. Nous savons quel courage, quelle grandeur d'ame cette doctrine a inspiré aux Turcs & aux Russes. CICERON estimait que le patriotisme était une vertu digne du Ciel. „Il est certain (dit-il) qu'il y a un lieu dans le Ciel où tous ceux qui ont préservé, soutenu & augmenté la prospérité de leur patrie jouiront d'une éternelle félicité“ (d).

Les forces militaires des Corfes consistent principalement en une milice intrépide. On leur met en main un fusil dès qu'ils ont la force de le porter; & comme ils ont beaucoup d'émulation, ils deviennent excellents tireurs, & il est rare qu'avec une seule balle ils manquent leur coup, à une très grande distance, & même sur un fort petit objet.

Il y a dans chaque village un Capitaine d'armes, & dans chaque Piéve un Commissaire d'armes, qui commande tous les Capitaines d'armes de son district. Ces Officiers sont choisis par le Général, avec l'approbation du peuple. Ils sont toujours prêts à recevoir les ordres, & à fournir un nombre d'hommes en tout tems pour le service de l'Etat.

Il n'y a en Corse que 500 soldats qui reçoivent la paye; 300 pour la garde du Général, & 200 pour celle des Magistrats des diverses Provinces, ou pour la garde de quelques petits forts & de certains postes.

(d) *Omnibus qui patriam, conservaverint, adjuverint, auxerint, certus est in Cælo & definitus locus, ubi beati ævo sempiterno fruantur.*

CICER. *semn. Scip.*

Une bonne milice est sans doute le vrai rempart d'une nation libre. Rome n'eut point de soldats soudoyés jusques à l'an 347. de sa fondation ; & alors cette solde fut introduite par les Patriciens pour se rendre agréables au peuple , dans un tems où ils avaient peine à se soutenir contre l'influence des Tribuns (e).

PAOLI a imaginé une singulière & excellente méthode pour augmenter la valeur & l'émulation parmi ses compatriotes , & cela par une lettre Circulaire adressée à tous les Curés de chaque Paroisse de l'Isle , par laquelle il les chargeait de dresser une liste de tous ceux qui avaient été tués ou blessés en combattant pour leur patrie. La lettre était conçue en ces termes.

PASQUAL DE PAOLI *Général du Royaume de*
CORSE.

TRES REVEREND RECTEUR ,

„ Désirant de faire connaître au public la vertu &
„ la pitié de ceux qui ont répandu leur sang pour
„ défendre les droits & la liberté de la patrie , de
„ rendre célèbre leur mémoire , & d'en faire ressentir les heureuses influences à leurs familles , nous
„ avons arrêté qu'il en serait dressé un Catalogue
„ exact & complet , pour être imprimé & rendu public , de façon à pouvoir servir à l'histoire de la
„ nation. Et comme en qualité de Recteur , vous
„ devez être plus qu'aucun autre , au fait de ce qui
„ intéresse votre Paroisse ; vous prendrez , je m'assure ,
„ volontiers la peine de nous aider dans ce dessein ;

(e) Trr. Liv. Lib. IV. cap. 59.

„ & pour cela vous vous en informerez des plus anciens & des plus sçus du village, pour qu'ils vous indiquent les noms & la famille de ceux qui ont été tués ou blessés au service de la patrie, depuis l'année 1729, en marquant avec la plus grande précision, le lieu, le mois & l'année &c. (e).

Les Curés ont été très-réguliers à y satisfaire. On ne pouvait jamais rien imaginer de meilleur, & cet Institut devrait être adopté par chaque nation. Il enflammerait sûrement les soldats patriotes d'un nouveau courage, parce qu'ils seraient également touchés & du soin qu'on prendrait de leur réputation, & de l'espérance qu'en mourant, ils laisseraient dans la tendre bienveillance de l'Etat une espèce d'héritage à leurs familles.

J'ai souvent admiré combien l'amour de la gloire animait les simples soldats de nos armées, au milieu

(e) PASCHALE DE' PAOLI *Général del Regno di*
CORSICA.

MOLTO REVERENDO SIGNOR RETTORE,

PER render al publico nota, la virtù è la pietà di Coloro, che hanno sparso il sangue per diffender i diritte è la libertà della patria, è per contraddistinguere il loro merito, è farne provare la benigna influenza alle loro famiglie, abbiamo stabilito farne un esatto è compito Catalogo, da darli alle stampe, quale siccome potrà giovare ancora alla storia della nazione. Ella come Rettore dovendo più dogni altro essere al fatto delle coze della sua Parocchia, si prenderà volentieri l'incomodo di Coadjuvarci in questo disegno, è sarà contenta informandosi da' i più vecchi assennati del paese, segnarci i nomi è la famiglia di coloro che vi sono morti, o restati feriti in servizio della patria, dal 1729. à questa parte, notando colla maggior precisione il luogo, il mese è l'anno &c.

des plus grands dangers , quoique tout ce qu'ils font de magnanime soit à peine connu de leurs plus proches parens , & presque jamais du public.

Les Corfes ne font pas encore bien formés ; parce qu'ils n'ont proprement été en action que pour se défendre , & dans une guerre très-irrégulière ; mais aujourd'hui qu'ils sont parvenus à une victoire presque complete sur leurs ennemis , un certain degré de discipline leur deviendra nécessaire.

Le Corse est armé d'un fusil , d'un pistolet , & d'un stilet. Il porte un habit court d'une étoffe grossière du pays , de couleur obscure , avec la veste & la culotte de même , ou d'un drap de France ou d'Italie pour l'ordinaire écarlate. Il a une gibecière pour sa munition , attachée autour du corps par un ceinturon. Dans cette gibecière est la place du stilet , & au côté gauche du ceinturon pend le pistolet ; le fusil se jette derrière l'épaule. Il porte des guêtres de peau noire , & une sorte de bonnet d'étoffe noire doublé d'une frise rouge , orné & relevé sur le front , par une pièce d'étoffe plus fine , proprement bordée. Ce bonnet est particulier aux Corfes , & très-anciennement usité dans la nation. Il a des ailes de chaque côté , & lorsqu'elles sont abattues , il a précisément la forme d'un casque , pareil à ceux qu'on voit sur la colonne de Trajan. L'habillement Corse est très-bien entendu pour traverser les bois & les montagnes ; il donne d'ailleurs au soldat un air dispos & très-militaire.

Les soldats n'ont point d'uniforme ; ils n'usent pas non plus de tambour , de trompettes , de fifres , ni d'aucun autre instrument de musique guerrière , excepté une grande coquille de Triton percée au bout , qui rend un son assez éclatant pour être en-

tendu de loin. Cette coquille peut être surtout très-utile en mer.

— — — — — *Carulea Concha*

Exterrens fretta. ÆNEID. Lib. X. l. 209.

Le Colonel Montgomery m'apprit qu'elle était en usage en Amérique, & surtout à la Caroline. Le son qu'elle rend n'est pas aigre, mais plutôt plein & fort comme celui d'une grosse corne. Elle a quelque rapport au *Litus* des Romains. Mr. Jean Cuninghame de Caprinton, me fit voir un *lituis*, dont il était possesseur, & dont il est parlé dans l'atlas de Blaeu (f). Il fut trouvé en creusant dans un ancien champ où s'était donnée la bataille de *Coilsfield* en *Ayrshire*, & qui servait aux anciens Barons de Caprinton pour appeler les gens de leur suite.

Les Corfes avançant en connaissances, adopteront sûrement la pratique d'avoir des instrumens de musique guerrière, dont les effets ont été si grands dans les anciens tems, comme nous l'assure POLYBE ce judicieux & grave Historien, observateur soigneux de la nature humaine, & d'ailleurs très-peu crédule. Nous trouvons même dans les armées modernes des effets considérables que cette musique a produit.

Les Corfes font une grande quantité de fusils & de pistolets, la plupart desquels sont d'un excellent travail. Ils font aussi une grande quantité de poudre, mais ils n'ont point encore de fonderie pour le canon. Ceux qu'ils ont, ils les ont pris sur leurs ennemis, ou acheté de l'étranger, ou pêché dans la mer des débris des vaisseaux qui ont brisé sur leurs côtes. Ils ne font pas non plus leurs boulets; ils les tirent du Continent, ou les achètent des Génois aux dépens de

(f) *Blaeus atlas*, p. 71. *Province de Airt.*

ceux qui leur ont porté la guerre. Un Corse me disait qu'ils n'en employaient pas beaucoup, parce qu'ils ne les tirent qu'à coup sûr. *Il Corso* (disait-il) *non tira, se non è sicuro del suo colpo.*

Cette nation est désignée par la nature pour devenir puissante sur mer, ayant quantité d'excellens ports, & les meilleurs bois de construction: mais les Corfes ne sont point encore stiles suffisamment dans l'art de construire des vaisseaux, outre qu'ils n'ont pas assez d'argent pour en soutenir la dépense, & se procurer de bons ouvriers. Ils ont cependant un nombre de petits vaisseaux & quelques-uns même dont la coupe est assez bonne. D'ailleurs, leur marine est conduite avec beaucoup de prudence & d'habileté par le *Comte Pérés* qui a été fait Amiral en Chef.

Nous avons vu combien la Corse est riche en productions naturelles, en sorte qu'il n'est pas douteux qu'elle ne pût faire un commerce très-étendu & également avantageux. Les huiles, les vins, le miel, la cire, le sel, les chataignes, la foye, la poix-résine, le buis, le chêne verd, le pin, le porphyre, les marbres de diverses sortes, les cuirs, le fer, le cuivre, l'argent & le corail fournissent une multitude d'objets.

Pour le présent, le commerce ne fait, pour ainsi dire, que naître & que commencer à y fleurir. J'ai dit ci-devant qu'on trouvait dans ces mers une quantité considérable de corail des trois espèces, rouge, blanc & noir. Les Juifs de Livourne qui y ont établi une manufacture de cette matière, ont obtenu des Corfes une espèce de privilège exclusif pour cette partie, & en retour ils rendent de très-bons services à la nation, par des avances d'argent, & en les pourvoyant de Canons.

La Corse peut donner une abondance de vins excellents : on fait à Capo-Corso deux sortes de vins blancs , dont l'un a beaucoup de rapport au Malaga. On en exporte beaucoup chaque année en Allemagne où on le vend pour vrai Malaga. On en achète aussi à Livourne pour l'Angleterre , où il passe également pour vin d'Espagne ; l'autre espèce de vin blanc de Capo-Corso ressemble assez au Frontignan.

A *Furiani* on fait un vin blanc qu'on peut boire pour du Syracuse , excepté qu'il n'est pas tout à fait si doux , mais qui , tout compté , lui est préférable. *Furiani* est fameux dans les Annales de Corse , par un siège très-opiniâtre , dans lequel 300. Corfès repoussèrent vertement 500. Génois & les défirent.

Dans quelques villages on fait un vin blanc d'une douceur exquise , très-ressemblant au Tokay. A *Vescovato* & à *Campoloro* on en recueille qui a le goût du Bourgogne. Dans toute l'Isle on trouve des vins de goûts différens. Il est réellement merveilleux qu'une si légère différence de terroir & d'exposition , quoique souvent du même plant , opère des diversités si considérables. La liqueur des raisins de Corse est naturellement si bonne , que quoique faite assez maladroitement , elle plaît toujours par son parfum.

Je pense qu'on pourrait faire en Corse de très-bons vins de table , très-sains , qui tiendraient un milieu entre le claret & le Bourgogne , & qui conviendraient tout à fait à ce climat. Mais les Corfès ont été si harassés depuis un nombre d'années , qu'ils n'ont pas eu le loisir de se perfectionner dans aucun genre. Je suis cependant très-sûr que l'exportation des huiles est allée , dans une seule année , jusques à 2500000. Livres de France , & que celle des ma-

rons n'a pas moins rendu de 100000. écus , même monnoye.

Nous pouvons nous attendre à voir les Corfès devenir l'une des nations les plus commerçantes. Le Commerce a toujours fleuri avec plus de distinction dans les Gouvernemens Républicains ; Comme à *Tyr*, *Sydon*, *Carthage*, dans les anciens tems : à *Venise*, *Gènes*, *Luques* & les *Provinces-Unies*, dans les tems modernes. Cette vérité a été mise dans le plus grand jour par l'illustre *Jean de Wit* Grand pensionnaire de Hollande (g), dont les réflexions étaient le fruit d'une longue expérience & d'un très grand sens. Rien n'a plus ralenti les progrès de la Corse, qu'une proclamation que le Roi de la Grande-Bretagne fit faire après la dernière paix, par laquelle il interdisait à ses sujets tout Commerce avec la nation. Je ne prendrai pas sur moi d'expliquer quelle pût en être le motif ; il ne m'appartient pas de lever le voile, qui couvre les secrets du Gouvernement. Je pourrais cependant hasarder de dire, & d'assurer même, qu'une bonne correspondance avec la Corse ne serait pas un médiocre avantage pour les intérêts de notre Commerce ; ne fut-ce qu'à raison du trafic de poisson & de nos manufactures de laines, sans parler de divers autres articles, qui ne pourraient que tourner au profit des deux nations.

Je sçais que sans cette proclamation, les Corfès, à la fin de la dernière guerre, auraient pris à leur service nombre de nos intrépides Armateurs, qui auraient tenu en respect les Génois, & donné à ces braves Insulaires une autorité dans ces mers, qui

(g) *De Witt's Interest of Holland*, Part. III. chap. 3.
Intérêt de la Hollande par De Witt Part. III. chap. 3.

n'aurait pas manqué de les rendre respectables. Affurément il serait digne d'un peuple, que le bonheur de la liberté a mis en état d'être généreux, d'accorder leur protection à une race de Héros, qui ont tout fait pour s'assurer le même bonheur, surtout lorsque cet Acte de générosité coïnciderait extrêmement avec les intérêts commerçans de ces Royaumes.

On a dit que ce fut le *Duc de Nivernois* qui eut assez d'ascendant sur notre Ministère pour obtenir en faveur des Génois, cette fâcheuse proclamation. Quelques Politiques ont témoigné leur surprise, que la Grande Bretagne se fut portée à favoriser Gènes, toujours affectionnée à la France; vû qu'il est connu que sans son assistance, la France n'eut pû appareiller à Toulon la flotte qui la mit en état de prendre Minorque; que les Génois continuèrent à faire construire des vaisseaux pour ce Royaume pendant toute la dernière guerre, & lui fournirent constamment des matelots; tandis que les Corfes, amis de la liberté, devaient naturellement respecter l'Angleterre, comme ils l'ont fait réellement.

Nous pouvons espérer que des vues toutes différentes prévaudront dans le Conseil Général de la nation. Un Souverain qui possède toutes les vertus, animé des nobles sentimens de la liberté, & qui sent le plaisir de rendre son peuple heureux, doit naturellement souhaiter d'étendre sa bienfaisance.

L'agriculture est encore dans un état bien imparfait en Corse; leurs instrumens de culture sont mal faits, & les Corfes ne font pas le meilleur usage de ceux qu'ils ont. Leur labour ne fait que grater la superficie de la terre, & à peine connaissent-ils les avantages que procurent les engrais, quoiqu'il ne leur soit pas difficile d'en avoir en quantité. Cette

observation générale n'est point incompatible avec les récoltes abondantes qui se font en diverses parties de l'Isle; parce qu'il s'y trouve des terroirs d'une prodigieuse fécondité; & qu'il y régné un peu plus d'attention & d'industrie qu'ailleurs.

Le Conseil Suprême a établi deux Inspecteurs ou plus dans chaque Province, qui doivent veiller, comme sur-Intendans, à la culture des terres, & prendre les mesures les plus efficaces, pour en hâter les progrès. On en a pris en particulier, pour encourager la plantation des meuriers, vû qu'il est sûr que la Corse a tout ce qu'il faut pour produire des foyes en grande abondance. Le jardinage y ayant été presqu'entièrement négligé, il a été publié depuis peu un ordre à chaque possesseur d'un jardin ou d'un autre enclos, de semer chaque année des pois, des fèves, & toutes sortes de légumes, au moins une livre de chaque sorte, à peine de 4. L. qui doivent être exigées par le Podestà.

Le Suprême Conseil a aussi établi deux Consuls, pour avoir inspection sur toutes les espèces de marchandises & leur prix dans l'Isle; & pour veiller à tout ce qui peut tendre à l'avancement du Commerce.

Les provisions ou denrées ne sont pas chères en Corse, & voici leur prix moyen.

Un bœuf de labourage environ 80 L.

Une vache de 20 à 30 L.

Un cheval de la meilleure qualité de 100 à 140 L.

Un mulet de 70 à 80 L.

Un âne de 20 à 25 L.

Un mouton environ 4 L.

Une perdrix 4 s.

Les grives & les merles 2 s. la pièce.

La viande de bœuf 2 s. la livre.

Celle de mouton $\frac{1}{2}$ f. la livre.

Le meilleur poisson 2 f. la livre.

Le poisson ordinaire 1 f. la livre.

Le vin 4 f. la bouteille du poids de 6 livres ; la monnoye de Corse est de la même valeur que celle de Toscane.

L'huile se vend par baril du poids de 40 à 50 livres ; le baril contient 20 pintes , la pinte tient 4 quarts.

Le vin se vend en barils de 12 zuchas : le zucha contient 9 grands flacons de Florence.

Le grain se vend au boisseau ; le boisseau contient 12 bacini ; le bacino pèse environ 20 livres ; le sac ou boisseau se vend 18 L.

La livre de Corse est du même poids que la livre de Toscane. Le Gouvernement tend insensiblement & par degré , à établir l'uniformité des poids & des mesures.

Le gage d'un artisan & la journée d'un laboureur sont à 1 L. par jour , & sa nourriture. Si l'artisan est distingué par ses talens , on lui donne quelque chose de plus.

Un moissonneur n'est pas payé en argent , mais outre sa nourriture on lui donne un bacino du grain qu'il a moissonné.

Les manufactures sont encore très-imparfaites. J'ai observé que leur laine était très-rude , & généralement noire , de sorte qu'on n'en fait que de grossières étoffes. Le pur noir est préféré. Lorsqu'on y mêle un peu de laine blanche , l'étoffe est moins estimée , étant alors d'un gris mêlé ou d'un brun tanné. On tire du dehors tout ce que l'on a de fin , vu que , outre qu'il n'y a pas assez de laine pour le service de l'Isle , les Corfès n'ont pas appris à faire autre chose que les étoffes grossières dont j'ai parlé.

On fait en Sardaigne des couvertures de lits, & des tapis de différentes couleurs, outre diverses étoffes pour s'habiller. Lorsque les Corfes auront plus de loisir, ils imiteront probablement leurs voisins dans ces divers arts. Il est vrai que dans la plus grande partie de l'Italie, personne, hors les payfans, ne porte d'étoffe faite à la maison; & si dans quelques endroits on fait des étoffes plus fines, elles sont faites de laines étrangères que l'on y porte de divers pays.

Il croit une grande quantité de lin dans l'Isle, & il n'est pas douteux qu'elle pourrait en produire beaucoup davantage. Je m'attendais d'y trouver, sinon des toiles telles que celles de Hollande, d'Irlande & d'Ecosse, du moins de bonnes & fortes toiles pour les familles; mais en vérité, les Corfes sont si négligens, qu'il ne s'en fait, à tout ramasser, qu'une très-petite quantité, de sorte que l'importation de ce seul article coûte beaucoup.

Un Gentilhomme Corse me disait là-dessus, „ si nous avons dans notre Royaume un établissement „ pareil à celui de la Société de Dublin, & un Doc- „ teur *Samuel Madden* qui donnât des prix à ceux „ qui se distingueraient dans les manufactures, com- „ me on le fait dans la Capitale de l'Irlande, nous „ pourrions bientôt porter à la perfection nos toiles „ de lin, & bien d'autres branches.

Les Corfes ont de l'huile en abondance pour leurs lampes, qui sont leur lumière la plus généralement d'usage. Ils font aussi des bougies, & quelque peu de chandelles de suif; car, comme je l'ai observé ci-devant, leur gros bétail est rarement gras.

On trouve des cuirs en quantité dans l'Isle. Les payfans durcissent les peaux à l'air, en particulier

celles du sanglier, dont ils font leurs souliers sans être tannés. Soit pauvreté, soit paresse, ils ne sont pas même tentés de faire ce travail, quoique l'art de tanner leur soit très bien connu, & qu'ils aient tout ce qu'il faut pour cela en abondance : Mais une grande quantité d'écorce passe en Italie. Les Corfes ont une manière de tanner avec les feuilles de laurier sauvage, séchées au soleil & réduites en poudre ; ce qui donne une sorte de couleur verdâtre au cuir. Il est certain qu'on peut user de divers expédients pour remplir le but de la tannerie. Dans l'Isle de *St. Kilda* on tanne avec la racine de Tormentille (h).

L'état des sciences en Corse ne peut être qu'au plus bas degré, comme il est aisé de le comprendre, vû le systême qu'avaient suivi les Génois de tenir ce peuple dans la plus crasse ignorance, & l'état continuel de trouble dans lequel ont vécu les habitans de cette Isle, qui ne leur laissait aucun loisir pour s'appliquer à l'étude ; on sait que les loix même se taisent parmi les armes. *Inter arma silent leges*, sentence bien applicable aux Muses qui s'enfuient à leur approche.

PAOLI & les plus sages de la nation avec lesquels il consultait, ne tardèrent pas à se convaincre que pour conduire le peuple Corse à l'heureux état d'une liberté bien affermie, & en transmettre le pur & généreux sentiment à sa postérité, il fallait nécessairement ouvrir les esprits à une science solide, en les munissant de principes judicieux & raisonnables, au moyen desquels la constitution pût être maintenue dans sa vigueur.

Pour cela, après de longues délibérations, il fut résolu en 1764 de fonder une Université dans la

(h) M. AULAYS *History of St. Kilda.* p. 214.

M. Aulay *Histoire de St. Kilda.* p. 214.

Cité de Corte, & à cette occasion il fut publié un Manifeste (i) dans lequel on rapellait au peuple de Corse la politique barbare des Génois qui les avaient retenus constamment dans l'ignorance, & on les informait en même tems des vues paternelles que le Gouvernement avait conçues pour leur instruction.

Ce Manifeste n'était point un vain étalage de ce qui ne pouvait pas se faire. PAOLI pût à grand peine rassembler quelques hommes des plus éclairés de l'Isle, & quelques savans Corfes répandus dans les pays étrangers, qui furent assez désintéressés & assez bons patriotes pour accepter les petits apointemens que leur patrie pouvait leur offrir. Ils se trouvèrent amplement récompensés par l'occasion qu'on leur fournissait de contribuer au bonheur de leur terre natale, en dissipant les ténèbres dans lesquelles ils avaient été retenus par les Génois, & cette crasse barbarie pire que celle des Goths. Ils se firent une fête d'éclairer des Héros qu'une vertu encore agreste avait déjà couverts de gloire.

Les Professeurs de l'Université de Corte sont la plupart des Pères de différens Ordres Religieux. Ils sont infatigables dans leurs travaux, & la jeunesse Corse se montre autant de pénétration & d'ardeur dans les études, que de vigueur & de courage contre l'ennemi. Il y a à Corte de belles sales dans lesquelles les Professeurs enseignent; mais on ne doit pas s'attendre d'y voir des édifices réguliers qui annoncent un Collège.

Sous la classe des sciences, je dois observer qu'il y a à Corte une maison pour l'Imprimerie, & une boutique de Libraire, toutes deux tenues par un

(i) Appendix N°. VI.

Lucquois, homme de quelque capacité pour ces objets. Il a de très bons caractères, mais il n'imprime que les Manifestes publics, les Calendriers des jours de Fêtes, & des petits ouvrages de dévotion, à quoi on peut ajouter la Gazette de Corse, publiée par autorité supérieure, & de tems en tems, à mesure que l'on a des nouvelles à y insérer : mais l'on n'y insère que les nouvelles de l'Isle. On n'y admet, ni correspondance étrangère, ni anecdotes particulières & incertaines, en sorte qu'il se passe quelquefois trois mois, sans qu'il paraisse de Gazette dans le public.

Il se passera bien du tems, avant que les Corfes atteignent le raffinement de conduite que l'on met dans les papiers publics, & surtout dans ceux de Londres qui en a d'incomparables ; car je crois qu'une Gazette Anglaise est la composition la plus variée & la plus extraordinaire qui ait été faite. Un papier Anglais, [*New's Paper*] en même tems qu'il instruit les lecteurs judicieux de ce qui se fait de considérable en Europe, peut avec le même succès contenter l'imagination la plus vive par des aventures feintes, & amuser le goût le plus léger par des essais dans tous les genres de stile & sur toutes sortes de sujets.

On trouve en Corse différents traités de contro-verses politiques, dont le titre porte imprimé à Cor-te ; mais ils le sont réellement à Luques ou à Livourne. Dans quelques-uns de ces Traités dont j'ai formé une assez nombreuse collection, les Auteurs se donnent la plus grande peine pour porter jusqu'à la démonstration que les Corfes doivent être libres. Leurs écrits sont en bonne partie du stile de ces Traités profonds pour & contre les droits héréditaires

& inaltérables des Rois, dont les Librairies de ce pays étaient remplies dans le dernier siècle. On y entassait autorités sur autorités pour établir les plus évidentes propositions, & comme le dit un Poète, on cite Aristote, pour prouver que la fumée monte ou que la neige est blanche (k).

Les prérogatives divines & naturelles de la liberté n'ont pas besoin de la Logique qui a été employée avec tant de succès par les Avocats de l'esclavage, pour *obscurcir le Conseil par des paroles sans intelligence.*

Le génie & le caractère des Corfès mérite d'être particulièrement considéré, parce que quelques Auteurs dans l'ancien tems, & les Emissaires de Génies dans les tems modernes les ont présentés dans un jour bien peu favorable.

Dans la collection des Auteurs, qui ont écrit sur l'Italie, par le célèbre MURATORI (l), nous trouvons PETRUS CYRNEUS *de rebus Corsicis*, en 4 livres. Cet Ecrivain était un Prêtre du Diocèse d'Aléria, dans le XVe. siècle. Le nom de sa famille était *Filice*, mais il préféra de se donner le nom de savant de *Cyrneus*, de *Cyrnus*, qui était, comme on l'avait, le nom grec de l'Isle de Corse sa patrie. Il était très pauvre & cherchait à vivre en différents endroits de l'Italie, en qualité de Pédagogue, & séjourna longtems à Venise, comme correcteur d'Imprimerie; enfin étant retourné dans son pays, il y composa pieusement son histoire qu'il conduisit jusques à l'an 1516.

(k) ----- Quote the Stagyre
to prove that Smoke ascends, and snow is White;
MALLET.

(l) MURATORI, *Rerum Italicar. scriptor*, Vol. XXIV.

Le seul manuscrit de ce petit Ouvrage est dans la Bibliothèque du Roi de France, & Muratori le publia en 1738. " Dans le tems, dit-il, que les Corſes, hommes d'un caractère féroce & sauvage, portés à la ſédition, ſe rebellant contre la République de Gènes, ne lui donnaient pas peu d'embarras depuis un nombre d'années, à quoi il ajoute; " Cette nation que Cſrnæus dépeint comme vivant toujours dans les contentions & dans les troubles, eſt encore reconnue telle de nos jours (m).

Pierre Cſrnæus s'anime beaucoup pour ſoutenir l'honneur & la gloire de ſa patrie. Il inſiſte fort ſur ce qu'un ſils d'Hercule y régna. Il eſt vrai que STRABON (n) nous dit qu'un ſils d'Hercule s'établit dans la Sardaigne, ce qui a pu, je le ſuppoſe, donner lieu à la même tradition concernant la Corſe. On permet à l'antiquité, [diſait TITE LIVE] de relever le luſtre des villes, en rendant plus auguſte leur origine (o).

Pierre Cſrnæus étoit un patriote zélé juſques à l'entouſiaſme, & il ne pouvoit ſouffrir patiemment que Strabon eut pris à tâche de donner la plus mauvaſe idée de ſa patrie & de ſes habitans, en oppoſition formelle à la relation avantageuſe que Diodo-

(m) *Corſi ferocium, atque agreſſium hominum genus, & in ſeditionem facile pronum, Sereniſſimæ Genuenſium Rei publicæ converſis in rebellionem animis, à multo tempore negotium non leve faceſſunt. --- Qualem Petrus Cſrnaeus Gentem ſuam deſcribit, perpetuis contentionibus ac turbis fluctuantem, talem præſens quoque ætas agnoſcit ac ſentit.* MURATORI.

(n) STRABO Lib. V. cap. 225.

(o) *Datur hæc venia antiq.uitati ut primordia urbium auguſtiora faciat.* TIT. LIV. in præm.

re de Sicile en avait donnée. Il déclare que c'a été la principale raison qui lui a fait prendre la plume, „ en voyant [dit-il] les mensonges de Strabon se „ répandre & trouver créance ; *Quia Strabonis men-* „ *dacia vulgata esse video*, & il s'écrie avec la fureur d'un vrai fils d'Hercule ; „ Quoi ! Il aura déchiré l'Is- „ le entière, & nous ne lui en ferons pas rendre „ compte ! nous ne l'accuserons pas de mensonge ! „ nous ne lui marquerons pas notre indignation ! --- „ Si je me raisais, les murs de la maison où je suis „ né, la ville dans laquelle j'ai reçu l'éducation se „ récrieraient (p).

Il est en effet bien extraordinaire de voir deux Auteurs tels que Strabon & Diodore de Sicile différer si prodigieusement entr'eux sur ce sujet, au point de paraître en formelle contradiction. „Cyrnus „ [dit Strabon] (q) est appelée Corse par les Ro- „ mains. Cette Isle est mal habitée, raboteuse, & „ en bien des endroits de très difficile accès. Ceux „ qui habitent les montagnes ne vivent que de pil- „ lage, & sont plus féroces que les bêtes. Lorsque „ les Généraux Romains font quelque irruption dans „ leurs pays, & pénètrent dans leurs demeures fau- „ vages, ils amènent avec eux nombre de Corfes „ à Rome, & il est étonnant quelle rudesse & quelle „ brutalité ils découvrent dans ce peuple. Les plus „ impatiens ne pouvant supporter la vie, portent „ leurs mains violentes sur eux-mêmes, tandis que „ d'autres consentants à vivre, restent dans un tel

(p) *Quum totam insulam laceraverit non exposulemus ? non accusemus ? non graviter feramus ? *** Quod si ego tacerem, nonne parietes domus ubi natus sum, nonne Civitas ubi educatus sum exclamarent ?* PETR. CYRN.

(q) STRABO Lib. V. cap. 224.

„ état d'abattement & d'insensibilité, que ceux qui
 „ les ont achetés pour esclaves se trouvent avoir fait
 „ un très mauvais marché, quelque peu qu'ils en
 „ aient payé, & regrettent que de tels sujets soient
 „ tombés entre leurs mains. Ainsi parle Strabon.

DIODORE d'un autre côté dit; “Les esclaves Cor-
 „ ses paraissent différer beaucoup des autres, par
 „ l'utilité dont ils sont à leurs maîtres pour tous les
 „ usages de la vie, auxquels ils sont plus propres
 „ par les talens particuliers qu'ils tiennent de la na-
 „ ture.... Ces Insulaires vivent entr'eux avec une
 „ humanité & une justice plus exacte que tous les
 „ autres Barbares..... Dans toutes les parties de la
 „ vie économique, ils sont paraitre une équité sin-
 „ gulière (r).

Mr. BURNABY pense que ces relations, quoique si
 différentes, peuvent être conciliées, en supposant
 que les Auteurs qui parlent des Corfès, nous les
 montrent sous divers points de vue, *Strabon* parle
 des Corfès ennemis; *Diodore* les peint lorsqu'ils
 sont amis. Dans ce dernier cas, non seulement ils
 sont traitables, mais leur caractère répond exacte-
 ment à celui de nos Corfès d'aujourd'hui. Dans la
 guerre, ils sont furieux comme des lions: La mort
 n'est rien pour eux; aucun pouvoir ne peut les faire
 plier contre leur inclination. Ils s'irritent contre les
 difficultés, & ne peuvent souffrir la contrainte (s).

(r) DION. SICUL. Lib. V. cap. 224.

(s) Ce que dit Mr. Burnaby des Corfès, me rappelle
 une excellente observation de Sir Thomas Blount. Vous
 pouvez, dit-il, apprivoiser un lion par la douceur, mais
 vous le mettrez plutôt en pièces que de le réduire à la chaî-
 ne. SYR THOM. POPE BLOUNT's, *Essais*. Edit. Lond.
 1695, p. 65.

Lorsqu'ils sont en paix, & dans le cours ordinaire de la vie, ils sont doux & justes au plus haut degré, avec toutes les qualités aimables que Diodore leur donne. Lorsque leur service est volontaire, ou qu'ils s'affectionnent à un maître, ils ont toutes les vertus qu'il leur attribue.

Milord Hayles pense qu'il n'y a proprement point de contradiction entre ces fameux Auteurs, parce que *Strabon* n'a point jeté un blâme général sur tous les Corfes. Il s'est expliqué seulement en termes très forts sur la barbarie de ceux d'entr'eux qui habitaient les montagnes, & qui vivaient de rapine; précisément comme il eut parlé des montagnards Ecossois dans le tems qu'ils vivaient sans loix, & dont il eut dit sans doute, ce sont des hommes véritablement sauvages.

Mylord Monbodo pense que pour concilier ces différens caractères des esclaves Corfes, il ne faut que supposer que ceux dont parle Diodore étaient bien traités, & que ceux dont parle *Strabon* l'étaient mal. De bons ou de mauvais traitemens suffisaient pour faire paraître les Corfes de l'un ou de l'autre de ces caractères, comme on l'observe encore aujourd'hui de plusieurs nations barbares.

Mais, quand je supposerais chez les Corfes en général, une sorte de férocité, il serait aisé, ce me semble de la justifier en considérant les traitemens que ce peuple courageux a reçus de ses oppresseurs; car comme le dit avec fondement le Philosophe de Malmsbury; "la violence des méchans force les hommes naturellement bons à recourir pour leur défense aux vertus guerrières, à la force & à

la ruse, & même à devenir presque féroces (t).

Cyrnaeus établit d'abord comme certain que tous les Corfes étaient libres, & qu'ils vivaient sous leurs propres loix (u); & il donne ce noble éloge à sa patrie. "La Corfe est en quelque sorte l'élève de la pauvreté, hospitalière pour la vertu, miséricordieuse pour tous. La sévère discipline qu'elle observe fait qu'elle est en même tems pauvre & généreuse (x).

Le 4me Livre de Cyrnaeus, est tout entier destiné au récit de sa vie vagabonde, & rempli de bizarres anecdotes. Il le commence gravement en ces termes; "Parvenu à cet endroit de mon hïstoire, il ne me semble pas hors de propos de parler de la vie & des mœurs de celui qui l'a écrite." Il nemanque point de se donner un excellent caractère, & j'oserais assurer qu'il le fait de bonne foi: mais sa narration entre dans de si petits détails, qu'il prend soin d'apprendre à la postérité, qu'il avait une manière de marcher très irrégulière, & qu'il préférerait le vin doux au vin dur & violent. En un mot, c'était un homme qui, avec des qualités distinguées, était d'un caractère simple & très singulier.

Je prendrai enfin congé de cet honnête homme,

(t) *Propter Malorum pravitatem, recurrendum etiam bonis est, si se tueri volunt, ad virtutes bellicas, vim & dolum, id est, ad ferinam rapacitatem: HOBBS de Cive, Epist. dedic.*

(u) *Universi Corsi liberi sunt, & propriis vivunt legibus. CYRNAEUS.*

(x) *Corsica semper alumna paupertatis, hospes virtutis, misericors erga omnes, quam asciivit à severa disciplina quam usurpat, & paupertatem tuetur & liberalitatem, IDEM.*

avec lequel peut-être quelques-uns de mes lecteurs s'entretiendraient volontiers un peu plus longtems.

Les Corfes sont naturellement prompts & vifs, avec un tour d'éloquence qui leur est propre. Jérôme de Marinis les caractérise de cette manière.
 „ Leurs montagnes abondent en essains d'abeilles,
 „ & découlent de lait & de miel: mais ces abeilles
 „ ont un aiguillon, & tel est le génie Corse, avec
 „ le lait & le miel sur la langue, il cache quel-
 „ que chose de piquant qui rend ce peuple propre
 au bareau (y).

Je suis possesseur de deux Discours ou Harangues adressées au peuple de Corse, qui donnent une idée de cette éloquence. L'un est intitulé: la Corse à ses enfans. *La Corsica a suoi Figli*. L'autre, la Corse à ses enfans déloyaux. *La Corsica a suoi Figli Sleali*.

Dans la première, l'Orateur anime ses compatriotes à soutenir vigoureusement la glorieuse cause de la liberté. „ Suivez, leur dit-il, l'exemple de
 „ ceux qui ont été les libérateurs de leur patrie, &
 „ soyez sûrs que la liberté sera le prix de vos nobles
 „ travaux, & qu'à l'ombre aimable de la liberté,
 „ vous recueillerez les doux fruits de sûreté & de
 „ paix, d'abondance & de joie, d'agrandissement &
 „ de gloire. Fruits qui vous paraîtront d'autant
 „ plus doux, que vous en avez été plus longtems
 „ privés injustement par la méchanceté de vos oppres-
 „ seurs (z).

(y) *Montes apum examinibus abundant, & lacte & melle manant. Apte etiam ad Corsorum ingenium, qui sub lingua, cum lacte & melle, habeant aculeum, adeoque foro nati sunt.*
 GRÆV. *Thesaur. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

(z) *Seguitate voi dunque l'esempio dei salvatori della loro Patria, e siate sicuri che la libertà sarà il premio delle vos-*

Dans la seconde de ces Harangues, quelques-uns des membres de la nation, ayant parû flotants par timidité, furent ainsi ranimés contre les Gënois.

„ Voilà la puissance, que l'on veut vous faire crain-
 „ dre. Vous l'avez méprisée, & vous en avez triom-
 „ phé, dans le tems de votre plus grande faiblesse;
 „ dans le tems que vous étiez dépourvûs d'armes,
 „ de munitions, de bâtimens, de ports, de finan-
 „ ces, & de troupes soudoiées; dans le tems que vos
 „ Chefs étaient encore novices dans le Gouverne-
 „ ment militaire & politique, civil & œconomique;
 „ que toutes ces branches leur étaient onéreuses &
 „ dispendieuses; dans le tems que les partis levaient
 „ hardiment la tête, & semaient ouvertement & par
 „ tout la zizanie; lorsque la partie ultramontaine
 „ de l'Isle, était séparée & indépendante de la patrie
 „ de deçà les monts; que l'autorité de la nation était
 „ mal connue & peu assurée. Mais aujourd'hui,
 „ que par un heureux changement, vous êtes abon-
 „ damment pourvûs d'armes & de munitions, de
 „ bâtimens & de ports; que vous avez formé des
 „ Corps de troupes & des fonds pour leur subsis-
 „ tance; délivrés du poids de beaucoup d'expédi-
 „ tions, & des désordres qu'entraînait une troupe
 „ ramassée; aujourd'hui que vous avez établi vos
 „ finances; que vos Chefs sont beaucoup mieux ins-
 „ truits; que le Gouvernement n'est plus onéreux;
 „ que les partis sont tous abattus; que le Gouver-

*tre fatigue; è che all' ombra amena della libertà raccogliere
 te i suavi frutti di sicurezza è di pace, di abbondanza è di
 contentezza, di avanzamento è di gloria; frutti che vi
 riusciranno tanto più dolci, quanto più lungamente ne siete
 stati fuor di raggione privati dalla malignità dei vostri op-
 pressori. I. DISA.*

„ nement national est obéi de tous les ordres de la
 „ nation ; craint des ennemis mêmes, & reconnu
 „ par les étrangers ; que les Provinces deçà & delà
 „ les monts sont réunies sous un seul & même Chef ;
 „ sous un Chef [je le dirai à la honte de la maligni-
 „ té & de l'envie,] qui par sa sagesse & sa prévoya-
 „ ce, par son zèle & son désintéressement, par son
 „ courage & sa valeur, par la droiture de ses inten-
 „ tions, de ses vuës & de ses maximes, ne le cède à
 „ aucun des Héros les plus célèbres ; à présent, dis-
 „ je, que vous vivez dans un état qui ne fut jamais
 „ si affermi ni si florissant, & qui vous promet, si
 „ vous êtes fermes dans votre entreprise, une gloire
 „ immortelle, une indépendance totale, une féli-
 „ cité constante ; craindrez-vous la vaine, la dé-
 „ plorable, la faible puissance de la Républi-
 „ que ? (a)

Le langage des Corfas est un très-bon Italien lé-
 gèrement mêlé d'un reste de dialecte des nations bar-

(a) Ecco la potenza che si vorrebbe indurvi à temere.
 Voi l'avete sprezzata, e ne avete trionfato nel tempo
 della vostra maggior debolezza, nel tempo ch' eravate
 sproveduti d'armi, di munizioni, di bastimenti, di por-
 ti, di finanze e di truppa pagata ; nel tempo che i vostri
 Capi erano novizi nel governo militare e politico, civile
 ed economico, e ché tutti questi Governi riuscivano loro
 gravi e dispendiosi ; nel tempo che i partiti alzavano ar-
 ditamente la cresta, e da per tutto alla scoperta seminava-
 no la zizania ; che la parte oltramontana era della cismon-
 tana indipendente e divisa ; che il dominio della nazione
 era mal ficuro e mal noto. Ora poi che con un cambiamen-
 to felice, siete proveduti à sopprabondanza, d'armi e mu-
 nizioni ; à sufficienza, di bastimenti e di porti ; che avete
 stabilita la truppa, ed i fondi per la sua sussistenza ; liberi
 perciò dagl' incomodi di molte spedizioni, e da i disor-

bares , & un peu de Génois corrompu , plus pur cependant qu'en plusieurs Etats d'Italie. Leur prononciation est à la vérité un peu rude. Ils donnent en particulier un son ouvert à la voyelle E qui me déplaisait beaucoup. Du reste , ils écrivent parfaitement en Italien comme on peut le sentir par divers échantillons que présente cette relation , & par les Manifestes que l'on trouvera dans l'appendix.

Les Corfès ont tous du goût pour les Arts ; je ne puis pas dire ce qu'ils savent faire en peinture, mais ils réussissent très bien en musique & en poésie. Il y en a très-peu qui ne jouent de la citre ou guitarre ; instrument anciennement usité chez les Mores , qu'ils croient être l'ancienne *Cithara*. Le son en est très-doux & particulier , & plusieurs de leurs airs sont tendres & d'une belle composition.

Ils n'ont encore produit aucun poëme fini d'une certaine étendue , mais ils ont quantité de petites pièces très-agréables , dont le plus grand nombre

dini che la truppa collettiva portava seco ; che avete istituite le vostre finanze ; che i vostri capi si trovano molto meglio istruiti ; che i Governi più non sono dispendiozi ; che i partiti , sono tutti abbatuti ; che il Governo nazionale e ubbidito da tutti ceti della nazione , e temuto dagli stessi nemici , e ci comincia a riconoscer dagli esteri ; che le parti cismontane ed oltramontane sono tutte unite sotto a un sol capo , è sotto a un capo. (Lo dirò ad onta della malignità e dell' invidia ,) che per saviezza e antivedimento , per zelo e disinteresse , per coraggio e valore , per rettitudine d'intenzione , di fini , e di massime , non cede ad alcune de' più celebri Eroï : Ora dissi , in uno stato che per voi non fu mai sì forte e sì florido , e che vi promette , se farete nel vostro impegno costanti , una gloria immortale , una indipendenza totale , una perpetua felicità , temerete voi della Repubblica la vana , la deplorabile , la meschina potenza ?

roulent sur la guerre ou sur l'amour. L'ancien Hiacinthe Paoli, père du Général actuel, a laissé divers Sonnets composés avec beaucoup d'esprit: j'en ai recueilli plusieurs, & j'en donnerai ici un. Il fut composé à la louange de son Collègue de commandement, le Général *Giafferi*, & en donnant une preuve des talens de ce vénérable Chef, il montre en même tems la généreuse satisfaction qu'il éprouvait à la vue des succès de celui qu'il aurait pû envisager comme son rival.

SONETTO.

*A Coronar l'Eroë di Cirno invito,
Morti discenda e se l'inchini il fato;
E li sospiri del Ligure sconfitto
Diano alla tromba della Fama il fiato.*

*Fatto à pena di Golo il bel tragitto,
Del nemico espugna forte siccato;
Sprezzò perigli; e al disugual confitto;
Virtu prevalse, ov' ei comparve armato.*

*Cirno lo scelse, e'l suo destin l'arrise;
E'l gran litigio a cui l'Europa è attenta
Al suo valor, al brando suo, commise.*

*Il brando, ch' anche il Destin spaventa,
All' ingrata Ligurio il crin recise;
E a cirno il scettro la sua man presenta. (b)*

(b) Pour couronner le Héros invincible de Cyrnus; que les Morts descendent & que le sort s'incline; que la Trompette de la Renommée raisonne, par les tourpils du Ligurien vaincu.

Les Corfes ont quantité de petites Ballades & de Madrigaux pleins de gentilleſſe, & d'une ſatyre piquante contre les Génois, outre diverſes pièces d'un ſtile plus grave, où ſous l'enveloppe de l'allégorie, ils préſentent leur conduite & celle de leurs ennemis. Ils ont en particulier une curieufe paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale, où toutes les demandes ſont tournées en accuſations ſévères contre les Génois.

Le caractère des Corfes a déjà été touché dans la comparaifon que nous avons faite des jugemens qu'en portent *Strabon & Diodore de Sicile*. On ne peut douter que ce peuple ne ſoit ſuſceptible de grandes paſſions, par cela même que ſon génie eſt plein de vigueur & de feu. Ce ſont là en quelque forte les matériaux dont les hommes ſont compoſés, pour être bons ou mauvais au plus haut degré. Je me ſouviens toujours d'une obſervation que *Mr. Rouſſeau* me faiſait un jour au *Val de Travers*, dans un entretien où nous raiſonnions ſur le caractère des différentes nations. *J'aime (dit-il) ces caractères*

A peine a-t-il franchi le brillant paſſage du Golo, qu'il force & renverſe les formidables remparts de l'ennemi ; il mépriſe le danger d'un combat inégal & ſa vertu triomphe.

Le deſtin de Cynrus eſt propice à celui qu'Elle a choiſi, & c'eſt à ſa valeur & à ſon épée, qu'Elle a commis le ſoin de ce grand intérêt qui fixe les yeux de l'Europe.

De cette épée qui épouvanté le deſtin même, il tranche l'orgueil de l'ingrate Ligurie, & de ſa main il préſente le Sceptre à Cynrus,

où il y a de l'étoffe : c'était très-bien dit. Un pauvre esprit faible est incapable de soutenir le poids des grandes vertus. Ce n'est que là où se trouve du nerf & du feu, que l'on peut espérer de former des caractères d'un grand ordre & d'une certaine dignité.

Ces Insulaires ont des qualités & de l'aptitude pour toutes sortes de choses : mais leur destinée a été telle qu'ils n'ont été illustres que par leur courage & leur constance. Abandonnés par les nations qui les environnaient, à l'oppression du plus dur Gouvernement, ils n'ont pas été en situation de montrer leur génie dans les sciences & dans les Arts ; d'exercer leur hospitalité & leur politesse, avec les autres qualités aimables, d'une vie paisible & civilisée : mais ce qu'ils ont été à portée de faire connaître, ils l'ont fait avec gloire, & s'y sont toujours distingués.

Les Auteurs de l'Encyclopédie disent ; *Les Corfès sont remuans, vindicatifs & belliqueux.* Leur vive résistance aux Tirans ne pouvait les produire dans un autre jour.

Un Ecrivain du premier ordre, les caractérise en ces termes ; *Les Corfès sont une poignée d'hommes aussi braves & aussi délibérés que les Anglais. On ne les domptera, je crois, que par la prudence & la bonté. On peut voir par leur exemple, quel courage & quelle vertu donne aux hommes l'amour de la liberté, & qu'il est dangereux & injuste de l'opprimer (c).*

Les mœurs des Corfès ont beaucoup de rapport à celles des anciens Germains, comme nous les peint

(c) *Essais de Critique sur le Prince de Machiavel.* p. 114.
Tous les Souverains vertueux tiennent ce langage.

TACITE, excepté l'habitude de boire, vû qu'ils sont extrêmement sobres. Leur morale est sévère, & leur vie chaste, à un point très-peu commun; ce qu'ils doivent en partie à de très-bons principes qui n'ont point été corrompus par le luxe, & en partie à l'habitude de venger fréquemment l'injure faite à l'honneur de leurs femmes & de leurs filles.

Ce caractère paraîtra peut-être grossier & barbare; mais pour moi je le trouve sage & vraiment noble. Qu'est-ce en effet qui doit occasionner plus de meurtres que de fréquens adultères? Où est-ce qu'il y a plus lieu de retrancher çà & là des branches pourries, que là où la société entière est généralement corrompue? Partout où la morale est intimement liée aux idées de l'honneur, & où les crimes de l'incontinence ne sont pas impunément commis, nous pouvons nous attendre que les hommes se tiendront dans les bornes du devoir; & si nous n'y trouvons pas les agrémens frivoles d'une galanterie licentieuse, nous y serons affranchis de ses troubles efféminés, de ses passions enflammées, de sa fausseté & de sa dissimulation; tandis que des principes honnêtes, des affections nobles & vertueuses conserveront toute leur vigueur.

Ceux qui croient que le duel est nécessaire pour conserver entre les hommes le décorum de la politesse, ne doivent pas censurer les vengeances particulières, ce sévère gardien de la vertu qui est ou qui devrait être la base des sociétés.

Ce que TACITE dit de l'ancienne Germanie peut être dit de la Corse. *Personne n'ose y tourner le vice en plaisanterie. Le crime de corrompre ou d'être cor-*

corrompu, ne s'appelle point l'usage du monde (d).

Les Corſes, comme les Germains de l'ancien tems, ſont extrêmement indolents. Les femmes y ſont les ouvrages les plus ſerviles, comme c'eſt encore la coutume chez les montagnards d'Ecoſſe (e). Cependant ils ſont très-actifs à la guerre, comme ces mêmes Germains, dont Tacite dit; *C'eſt un ſingulier conſtraſte que celui qu'on obſerve chez ces hommes, amis de l'oifiveté & ennemis du repos* (f). Malgré tout ce que PAOLI a pû faire, les Corſes continuent à être indolents, & répugnent au travail. Chaque année on voit arriver dans l'Isle 800 ou 1000 tant Sardes que Luquois pour y travailler, comme artisans ou comme manœuvres.

Mr. DE MONTESQUIEU obſerve que toutes les nations indolentes ſont orgueilleuſes. C'eſt réellement le cas des Corſes; à quoi leurs ſuccès à la guerre n'ont pas peu contribué, comme je l'ai déjà remarqué.

Mr. De Montesquieu propoſe un très bon remède à ce mal. „ On pourrait, dit-il, tourner l'effet „ contre la cauſe, & détruire la pareſſe par l'orgueil. Dans le midi de l'Europe, où les peuples „ ſont ſi fort frappés par le point d'honneur, il ſerait bon de donner des prix aux laboureurs qui „ auraient porté plus loin leur induſtrie. Cette pratique a réuſſi de nos jours en Irlande; elle y a

(d) *Nemo illic vitia videt; nec corrumpere & corrumpi ſaeculum vocatur.* TACIT. de Morib. Germ.

(e) Ibid.

(f) *Mira diverſitate naturæ cum iidem homines ſic amens inertiam & oderint quietem.* TACIT. Ibid.

„ établi une des plus importantes manufactures de
 „ toile qui soit en Europe (g).

Les Corfes se plaisent beaucoup à être autour d'un bon feu ; cet usage semble être particulier aux nations Sauvages. Les Indiens de l'Amérique septentrionale en usent ainsi , comme le faisaient déjà les anciens Germains (h) ; Les Scythes avaient la même coutume. „ Ces Scythes (dit VIRGILE) ense-
 „ velis , pour ainsi dire , dans les cavernes qu'ils
 „ ont creusées , y jouissent d'un profond loisir ; là
 „ ils roulent des chênes & des ormes entiers , pour
 „ s'y rassembler autour d'un grand feu (i).

Les Corfes avaient diverses coutumes qui nous paraîtraient étranges. DIODORE nous dit que lorsqu'une femme avait acouché , le mari prenait aussi tôt soin de l'enfant , se mettant lui-même au lit comme s'il eut été malade , & dorlotait le nouveau né , en sorte que la mère n'avait autre chose à faire qu'à lui donner à têter (k). Une telle attention pour une femme qui avait autant souffert pour le bien de la société , avait assurément quelque chose de bien humain ; on rirait aujourd'hui de cette simplicité : cependant nous pourrions dire que ce procédé passait de beaucoup toutes les complaisances de la galanterie moderne , mais cette coutume n'est plus en usage.

Pierre Cyrneus dit que de son tems le mariage

(g) *Esprit des loix.* Liv. XIV. chap. 9.

(h) TACIT. *Totos Dies juxta focum atque ignem agunt.*
 de Morib. Germ.

(i) *Ipse in defossis specubus setura sub altâ
 Otia agunt terrâ , congestaque robora , totasque
 Advolvere focis ulmos , ignique dedere.*

VIRGIL. *Georg.* III. l. 376,

(k) DIOD. SICUL. *Wesseling.* p. 341.

était si honoré chez les Corfes, que si une jeune personne du sexe était assez pauvre pour qu'aucun homme ne la demandât en mariage, les voisins faisaient une contribution entr'eux pour l'aider à se marier. La générosité ne pouvait s'exercer plus à propos. *Epaminondas* l'avait ainsi pratiqué dans le même but (1).

Il y a d'autres coutumes singulières qui subsistent encore aujourd'hui en Corse, & entr'autres des cérémonies assez étranges à la mort de leur parens. Lorsqu'un homme meurt, & surtout lorsqu'il a été assassiné, sa veuve avec toutes les femmes mariées du village, accompagnent le corps à la fosse, où après divers hurlemens & d'autres expressions de douleur, les femmes se jettent sur la veuve, la battent & la déchirent d'une façon pitoyable. Après avoir ainsi satisfait leur déplaisir & leur passion, elles la ramènent, couverte de sang & de lambeaux, à sa propre habitation. Je n'ai pas eu occasion d'être témoin de ce que je viens de raconter, pendant que j'étais dans l'Isle, mais je le tiens d'une autorité indubitable.

Après avoir parlé avec autant d'étendue du génie & du caractère général des Corfes, je prie mes lecteurs de me permettre de leur présenter le caractère particulier d'un Corse de distinction; je veux parler du *Signor Clemente de' Paoli*, frère du Général.

Ce Gentilhomme est le fils aîné du vieux Général *Hyacinte Paoli*. Il est âgé d'environ 50. ans, de taille moyenne, & d'un teint fort brun; ses yeux sont vifs & perçans, & il a quelque chose dans la forme de sa bouche, qui rend sa physionomie très-

(1) CORN. NEP. in Vit. Epamin.

particulière. Sa conception est des plus heureuses , & il n'a rien négligé pour la cultiver. Il a été marié, & n'a eu qu'une seule fille , mariée au *Signor Barbaggi*, l'un des hommes les plus distingués de l'Isle.

Le *Signor Clément*, étant depuis plusieurs années dans l'état de veuvage , a fixé son séjour à *Rostino* d'où la famille *de Paoli* est originaire , & où il vit de la façon la plus retirée. Son tempérament est mélancolique , & ses idées en matière de Religion sont d'un goût sombre & sévère. Il emploie tout son tems à l'étude , excepté celui qu'il donne à ses dévotions. Elles prennent ordinairement six à huit heures par jour. Il passe tout ce tems-là à l'Eglise , placé devant l'Autel dans une attitude immobile , les yeux & les mains tendues vers le Ciel , avec la plus grande ferveur.

Il s'est prescrit lui-même la tempérance & la façon de vivre la plus rigide , comme s'il avait pris les vœux de quelque Ordre Religieux. Il fréquente beaucoup les Franciscains , qui ont un Couvent à *Rostino*. Son habillement est le plus commun & le plus grossier du pays , on aurait peine à le distinguer d'un Corse du plus bas ordre.

Lorsqu'il se trouve en compagnie , il parle très-peu , excepté sur quelque important sujet ; il ne parait point en public , pas même pour rendre visite à son frère à Corte. Cependant , lorsque le danger l'appelle , il vole avec ardeur à la défense de sa patrie. Alors , on le voit des premiers dans les rangs , & s'exposant au plus grand feu ; car chez lui la crainte religieuse se concilie avec la plus grande bravoure, selon le vers fameux du pieux RACINE,

Je crains Dieu, cher Abner, En'ai point d'autre crainte.

Dans le commencement d'une affaire , il est très calme , & adresse fréquemment au Ciel des prières pour celui même sur lequel il porte ses coups : disant qu'il est très-affligé d'être forcé de le priver de la vie , mais qu'étant ennemi de la Corse , la Providence l'a mis en son chemin , pour l'empêcher de faire plus de mal à sa patrie ; qu'il espère que Dieu lui pardonnera ses péchés , & le recevra en grace. Mais lorsqu'il a vû tomber à ses côtés deux ou trois de ses compatriotes , les choses changent ; ses yeux s'enflamment de regret & d'indignation ; il devient comme furieux , & il en tire vengeance par tout où il peut le faire.

Son autorité dans le Conseil Général de la nation n'est pas inférieure à sa valeur dans les combats. La force de son jugement , & l'étendue de ses connaissances jointe à la sainteté de ses mœurs , lui donnent un grand poids dans les délibérations , & son influence est d'une grande utilité à son frère.

En voyant les glorieux efforts des Corstes pour le plus grand & le meilleur des droits de l'humanité , sous la conduite d'un Chef également illustre dans la paix & dans la guerre , sans cesse occupé à affermir la liberté avec la vertu & le bonheur de sa patrie , pourrions-nous être indifférens sur ses succès ? Des Anglais craindraient-ils d'admirer leur courage & leur sagesse ? Un Poète Anglais a célébré la Corse. J'ignore son nom , mais je lui rends grâces du zèle qu'il a témoigné ; & avec sa permission , je choisirai quelques uns de ses vers , que je placerai ici (m).

(m) Je les donne en Original en faveur de leur beauté , & de ceux qui sont en état de la sentir.

Hail **CORSICA!** thee *Whose recorded name.*
 None e'er stood fairer on the rolls of fame!
 Rapt at the sound, my soul new ardour fires.
 Each thought impassions, and each strain inspires.
 Pity, to injur'd honour that is due,
 Pleads in my heart, and bids me pity you;
 For Worth like thine, one honest wish receive;
 'Tis all the muse, and all the friend can give.

Ye who are Slaves of pow'r, or drones of peace,
 Ambition's tools, or votaries of ease,
 If not quite abject, nor quite lost to shame,
 Your hearts can feel one particle of fame,
 Stand forth; on **CORSICA** reflect, and see
 Not what you are, but what you ought to be.

The General good's their aim, no slavish awe
 Marks man from man, but **LIBERTY** is **LAW**;
 No venal senates publick credit drain,
 No king enslav'd by creatures of his Reign.
 Of publick honours merit is the Test,
 And those obtain them who deserve them best.

In this vile age, no virtue now rever'd,
 No godlike patriot prodigy appear'd,
 Till one small spot, (for in th' **ALMIGHTY'S** book,
 The smallst spot, is never over look'd)
 Held forth the wonder to all Europe's shame,
 Produce'd the man, and **PAOLI** his name.
 Go on immortal man! the path pursue
 Mark'd out by Heav'n, and destin'd but for you;
 Fix your firm hope on this, on this your trust,
 Your arms must conquer as your cause is Just.
 By Heav'n! it makes my life's best blood run cold,
 Then glow to madness when thy story's told;

*On those vile slave be heav'n's choice thunder Hurl'd
Who chain'd themselves, would gladly chain a world.*

PRIDE A POEM. (11)

(11) Nous croions que nous ferons plaisir aux lecteurs qui n'entendent pas l'Anglais de leur traduire ce morceau qui nous a paru le mériter.

Salut ô Corse ! Isle dont le nom est des plus distingué entre ceux que la renommée voulut éterniser ! dès que je l'entends prononcer mon âme est échauffée d'une nouvelle ardeur, il donne de la vie à mes pensées, & me porte à faire les plus grands efforts pour te célébrer. La pitié, qui ne saurait être refusée à l'honneur opprimé plaide dans mon cœur, & exige que je t'accorde la mienne, reçois en retour d'une vertu aussi exaltée que la tienne, mes vœux honnêtes & sincères ; ma muse & mon attachement ne sauraient t'offrir d'autres tributs.

O vous esclaves du pouvoir arbitraire ; & vous qui languissez dans l'indolence que vous laisse la paix. Instruments de l'ambition, ou qui recherchez une lâche oisiveté ; s'il vous reste encore la moindre étincelle de vertu, que vous n'ayez pas banni toute honte, & que vos cœurs soient susceptibles d'un simple desir de gloire ; avancés, réfléchissez sur la Corse, & contemplés non ce que vous êtes ; mais ce que vous devriez être.

Le bien général est l'unique but de cette nation, chez elle un respect servile ne met aucune différence entre l'homme & l'homme, la liberté est sa seule Loi : son Sénat désintéressé n'épuise point le crédit public : elle n'a point de Roi asservi par ses propres créatures ; les honneurs y sont décernés au seul mérite ; & ceux qui en jouissent sont ceux qui les méritoient mieux.

Dans ce siècle corrompu, d'où la vertu semble bannie ; on n'apercevait plus la moindre trace du Divin patriotisme ;

Les Corfes font généralement d'une petite stature, & plutôt endurcis, comme les montagnards d'Ecoffe : cependant comme nous le voyons entre ces derniers, on trouve parmi les Corfes des hommes de belle taille, & de bonne mine.

Le nombre des habitans de Corfe n'a pas été récemment calculé, du moins avec précision ; on peut cependant tâbler sur environ 220000 âmes, vû que, avant la prise d'armes de 1729, on comptait 40 mille familles payant la taxe aux Génois, & en comptant cinq personnes par famille, le total monterait à 200 mille.

Quoiqu'on pût traiter de paradoxe ce que je vais dire, il est certain que le nombre d'habitans s'est accru durant la guerre, comme cela paraîtra par les considérations suivantes.

Le P. *Cancellotti* Jésuite Missionnaire, qui avait

me ; cet heureux moment arrive un petit espace ignoré de la terre (la Providence ne néglige jamais les plus petits espaces) met au grand jour à la honte de l'Europe ce prodige étonnant, & produit cet homme, dont le nom est **PAOLI** : continue Héros immortel, poursuis la carrière que le Ciel t'a désignée, & que tu étais seul digne de remplir ; est-il de confiance plus naturelle, & d'espérance mieux fondée que la tienne ! Ta cause est juste, ainsi tes armes doivent être victorieuses ; O Ciel ! mon sang se glace dans mes veines, & un moment après il reprend une nouvelle vigueur ; il suffit pour cela que j'entende parler de tes hauts faits : puisse la foudre vengeresse écraser les têtes de ces vils esclaves qui non contents de s'être enchainés eux-mêmes voudroient encore asservir l'univers.

L'ORGUEIL POÈME.

voyagé en Corse, s'en étant informé avec beaucoup de soin, fit un calcul, par lequel il paraissait qu'en 40 années du Gouvernement Génois, l'Isle avait perdu par les assassinats & d'autres causes, 28 mille hommes.

D'un autre côté, en 47 années de guerre, elle n'en a perdu que 10 mille, compris ceux qui avaient quitté le pays dans des tems de troubles, pour chercher asyle ou fortune dans le Continent, d'où il paraît que le dénombrement des habitans actuels est juste.

Le nombre des Corfes est cependant moindre qu'il ne l'était dans les anciens tems. Il a été très bien observé par un Ecrivain d'une grande capacité, „Que la dépopulation de divers pays paraissait avoir „été d'abord occasionnée par les ravages qu'avaient „causés les Romains dans les villes & dans les petits „Etats, avant que leur Empire fut solidement affermi (o); & cette cause ne pouvait avoir lieu en aucun Etat plus qu'en Corse, parce qu'en aucun autre, les naturels du pays n'étaient plus difficiles à subjuguier. Si l'on ajoute aux ravages des Romains, tous les tumultes & les troubles qui s'excitèrent dans l'Isle pendant plusieurs siècles, nous n'aurons point de peine à sentir combien le nombre d'habitans a dû y diminuer.

De 220000 ames. que nous comptons en tout dans l'Isle, on peut en escompter 10 mille à Bastia, & 25000 en tout dans le territoire des Génois; en sorte qu'il resterait environ 200 mille patriotes,

(o) VALLACE *on the Numbers of Mankind.* pag. 106: Vallace sur la quantité d'hommes pag. 106.

dont il peut y avoir 40 mille soldats que PAOLI peut mettre en campagne & opposer à ses ennemis.

Il n'est donc nullement probable, que les Génois pussent réduire à une soumission aussi basse & aussi abjecte une nation si considérable, & des hommes de cette trempe, dont la plupart étaient nés en tems de trouble, & avaient été élevés dans les sentimens de la haine la plus violente pour cette République, n'y ayant pas un enfant Corse capable de porter un petit fusil, qui ne le charge, & qui en le tirant ne s'écrie avec des transports de joye, comme s'il était en présence de l'ennemi, *Ecco i Genovesi*. Voilà les Génois.

Je crois que les plus sages & les meilleurs des Nobles Génois pensent aujourd'hui, que la République doit renoncer pour jamais à ses prétentions de Souveraineté, sur un peuple qu'une longue expérience a prouvé être invincible par les armes Génoises, qui a repoussé toutes les tentatives que la République a faites contre lui, & qui enfin est venu à bout de se former en Etat réglé, de façon à pouvoir solidement réclamer l'indépendance : Mais les plus sages & les meilleurs des Génois, tels que les hommes les plus sages & les meilleurs des autres Etats, sont eux-mêmes dominés par le plus grand nombre ; & la République a jusques ici continué à consumer ses trésors & à sacrifier ses soldats à de vaines tentatives pour recouvrer la Corse.

L'ABBÉ RICHARD (p) en a rendu raison avec autant de justesse que d'esprit, & voici comme il s'exprime.

(p) RICHARD. *Descript. Histor. & crit. de l'Italie*. Tom. I. pag. 113.

„Le Royaume de Corse, dont la République possède quelques places Maritimes, lui coûte prodigieusement ; elle n'en retire aucun avantage réel, & elle a toujours à combattre un peuple indiscipliné armé pour la liberté. Mais comme les Nobles Génois se regardent tous comme les légitimes Rois de Corse, cette raison qui est très forte sur leur esprit, les déterminera toujours à ne rien épargner pour conserver au moins ce titre. C'est l'objet d'ambition qui les touche le plus. Rien n'est aussi intéressant pour eux que les nouvelles de ce pays, surtout quand la balance paraît pencher du côté des rebelles.

„Une Dame Génoise fort inquiète de quelques succès qui semblaient annoncer une révolution totale en faveur des Insulaires, apprenant que les espérances de la République se rétablissaient, dit dans un transport de joie ; *Dieu merci, nous sommes donc encore un peu Reines.*

Pendant que je m'occupais à écrire cet *Etat de la Corse*, les braves Insulaires résolurent de faire un coup hardi, en faisant la conquête de l'Isle de Capraja.

CAPRAJA ou *Caprara* est située à l'Est de la Corse, à 25 mille environ du Cap Corse, & vis-à-vis de la côte de Toscane. Cette Isle était ci-devant annexée au Royaume de Corse, & une portion du territoire féodal de la noble famille de *Damari* qui en avait été dépouillée par les Génois.

Capraja a environ 15 mille de circonférence. L'Isle entière est extrêmement montueuse ; son terroir est sec & très raboteux. Elle est tout alentour si hérissée de rocs qu'elle est presque inaccessible de toute part, excepté un seul havre qui est très bon,

& où nombre de Vaisseaux passant dans la Méditerranée ont accoutumé de se retirer. On y compte au-delà de 3000 habitans, tous rassemblés dans une ville à l'extrémité de l'Isle au dessus du hâvre.

Les *Capraens* ou *Capraeses*, comme on les appelle, sont forts & robustes. Ils vont tous en mer, & sont estimés les plus hardis & les plus experts mariniers de cette partie des mers. Les femmes s'emploient principalement à la culture des vignes qui sont très fertiles dans cette Isle. Une forte Citadelle, placée sur un roc très élevé, commande la Ville & le port; elle est bien pourvue d'artillerie, & les Génois y ont garnison. Il y a outre cela deux tours aux deux extrémités de l'Isle, construites plutôt pour découvrir les Corsaires de Barbarie que pour défendre un pays que la nature a si bien fortifié (q).

Au mois de Décembre 1766, le *Signor Paul Mattei de Centuri*, étant allé en France pour quelques affaires particulières, comme il revenait chez lui, toucha à Capraja, où il pût à grand peine s'informer de l'état de la garnison, du Port & des côtes, de même que du peu de provisions, & d'attention que l'on donnait à la sûreté de l'Isle.

De retour en Corse, il proposa à PAOLI de faire une descente à *Capraja*; son projet fut sur le champ.

(q) Je connais très bien *Capraja*, y ayant été jetté par un orage en m'en revenant de Corse. J'y fus retenu six jours, & j'étais logé dans un Couvent de Franciscains, où ces bons Pères me reçurent avec beaucoup d'hospitalité. J'employai ce tems à écrire de menus détails sur tout ce qui concernait cette Isle, & je le conserve encore pour m'en amuser.

approuvé, & la conduite de l'entreprise fut confiée au Signor *Achilles Murati* Commandant à Erbalonga, & au Signor *Jean Batiste Ristori* Commandant à Furiani, qui, le soir du 16 Février 1767, mirent à la voile du port de Macinajo, accompagnés du Signor Mattei; & de nombre de jeunes & vaillans gentilshommes des principales familles de Capo-Corso & de Nebbio qui voulurent aller comme volontaires. Ils avaient aussi quelques Capraëses qui devaient leur servir de guides.

Ils abordèrent de nuit à Capraja. Les Commandans Corfes firent savoir aux habitans qu'ils n'étaient point venus en ennemis contre eux, mais pour les délivrer des Génois, & partager avec eux comme leurs anciens amis, les fruits de la liberté; espérans que de leur part, au lieu de s'opposer à leur dessein, ils les recevraient avec cordialité. Sur cela nombre d'habitans se joignirent à eux pour faire le siège de la Citadelle.

Les Génois furent piqués au-delà de toute expression de voir que ces Insulaires, qu'ils présentaient toujours comme une bande de rebelles, & qui actuellement se trouvaient, pour ainsi dire, sous le canon des Français, eussent la témérité de sortir de leur Isle pour leur enlever la Souveraineté d'une autre Isle de la Méditerranée; entreprise qui ne manquerait pas d'être célébrée dans toute l'Europe, & qui en augmentant la gloire des Corfes, ferait une disgrâce nouvelle pour la République. Il fut donc résolu de n'épargner ni soins, ni dépense pour faire échouer les braves Corfes. La République fit un armement considérable sous le Commandement du Signor *Augustin Pinello*, homme d'une valeur & d'une activité éprouvée, & actuellement Sénateur de Gènes.

Elle envoya en même tems le Collonel *Antonio Matra* avec un corps d'hommes choisis, qui par l'assistance des forçats d'une Galère de Capraja, pussent faire une descente dans un endroit négligé par les Corfes, comme inaccessible.

Tandis que Matra attaquait les Corfes par terre, le Signor Pinello les attaquait du côté de la mer, de deux différens côtés, enforte qu'ils eurent une attaque très rude & très difficile à soutenir. Malgré cela, Pinello fut battu, & le détachement de Matra fut entièrement défait.

Je voudrais pouvoir décrire en détail cette expédition; j'ai même assez de matériaux pour cela, mais le plan de cet Ouvrage ne pourrait me le permettre. Je me contenterai donc de dire que le 29 de May, la Citadelle fut rendue.

Les Corfes accrûrent considérablement leur domaine par cette conquête. Non seulement ils s'attachaient un nouveau peuple qui ne pouvait que leur être d'une grande utilité, mais encore ils rompaient ou rendaient du moins très difficile la communication entre Gènes & ses garnisons de Corse.

Mr. JAMES STEUART a montré les Corfes dans un jour bien moins favorable, en disant, "Que les Corfes ayant aliéné & vendu la plus grande partie de l'Isle aux Génois, & en ayant consumé le prix en habillemens de Damas & de Velours, le reprennent en s'emparant du domaine des Génois qui ont payé l'Isle, dont ils ont acquité doublement le prix par la balance de leur Commerce (r).

(r) *The Corsicans have exported, that is, sold the best part of their Island to Genoa; and now, after having spent*

Mais avec la permission de ce respectable Ecrivain, il n'y avait point là de balance de Commerce, mais une balance de mauvaise fortune, qui avait assujetti la Corse aux Génois; & la plus grande partie, si ce n'est pas la totalité, des terres que les Nobles Génois possédaient dans l'Isle, avaient été acquises uniquement par la violence ou par la fraude. La dépense des Corfès en Damas & en Velours est absolument imaginaire: la Corse est peut-être le seul pays sur la surface du Globe, où le luxe n'ait jamais pénétré. Les Génois ne peuvent prétendre s'être rendus maîtres de la Corse à la faveur ou par la supériorité de leur Commerce. Ces Républicains ont trouvé au contraire dans la fertilité de l'Isle quantité de choses nécessaires à la vie que leur Territoire ingrat & ferré n'était pas capable de leur fournir.

Je me suis crû appelé à rectifier cette méprise dans un livre destiné à donner d'importantes leçons aux nations libres, & aux braves Corfès en particulier.

Il est inutile aux Génois de vouloir plus longtemps faire envisager les Corfès comme des Rebelles. Un Ecrivain Corse a réfuté noblement cette prétention, & c'est par ses expressions même que je conclurai.

the price in wearing damask and velvet, they want to bring it back, by confiscating the property of the Genoese, who have both paid for the Island, and drawn back the price of it, by the balance of their trade against these Islanders.
 STEUART. *Inquiry into the Principles of Political æconomy.*
 BOOK II. chap. 29. *Steuart Recherche sur les principes de l'æconomie politique.* Liv. II. chap. 29.

„Rebelles! (s'écrit-il) comment ne rougis-
„sent-ils pas de nous donner cet odieux titre? à
„nous qui faisons la guerre avec tant de ménage-
„ment & de douceur; qui nous faisons une étude
„d'épargner le sang, les biens & l'honneur de nos
„Compatriotes? à nous qui ne cherchons qu'à dé-
„livrer la patrie de l'esclavage le plus injuste, & à
„qui on ne peut donner avec bienséance d'autre ti-
„tre que celui de Libérateurs? Par la grace de Dieu
„Auteur de tout bien, nous avons obtenu ce but
„important; nous sommes déjà parvenus en con-
„séquence à former un Gouvernement Souverain,
„libre, indépendant, absolu, arbitre de la vie &
„de la mort de tant de milliers de sujets, qui le
„reconnaissent, & qui s'y soumettent avec autant
„de fidélité que de promptitude. Nous avons établi
„des Juridictions & des Tribunaux, des Juges &
„des Magistrats, des Ministres & des Exécuteurs
„de la Justice, des Secrétaireries & des Archives,
„des Imprimeries ouvertes, des Loix & des Sta-
„tuts, des troupes & des Finances; nous avons
„en notre pouvoir des Tours & des garnisons, des
„Châteaux forts & des prisons, des armes & de
„l'artillerie, des ports & des vaisseaux; nous som-
„mes en possession d'absoudre & de condamner par
„nos arrêts, sur des procédures & sur des senten-
„ces; d'imposer des taxes & des contributions,
„d'apposer nos sceaux, de marcher sous nos Ban-
„nières, de faire des Traités, d'accorder des pri-
„vilèges, de créer des Notaires, de déclarer la guer-
„re, de faire des trêves & des armistices; tous ces
„actes étant les caractères de la vraie Souveraine-
„té, comment peut-on encore nous traiter com-
„me

me des hommes privés qui ne font pas un corps
de nation ? (5).

(5) *Rebelle!* Come non hanno vergogna di dar a noi questo titolo? A noi che facciamo la guerra con tanto spirito di lenità e di dolcezza, che non altro si studia che risparmiare il sangue, i beni, e l'onore de' nostri concittadini! A noi che non cercando se non di liberare la patria della più iniqua di tutte le cattività, altro titolo non conviene che quello di salvatori. E poichè lode a Dio dator d'ogni bene abbiamo già conseguito l'intento; poichè abbiamo già formato in sequela un Governo Sovrano, libero, indipendente, assoluto, padrone della vita e della morte di tante migliaia di sudditi, che lo riconoscono, ed ubbidiscono con fedeltà e con prestanza. Avendo stabilito successivamente Rota e Tribunali, Giudici e Magistrati, Ministri ed Esecutori di giustizia; Secreterie e Cancellerie; aperte Stamperie; Composte leggi e statuti; Truppe e finanze; poichè sotto al nostro Dominio abbiamo torri e presidii; Castelli e Carceri; armi e cannoni; Porti e bastimenti; poichè assolviamo e condanniamo per via di Processi e di Sentenze; imponiamo tasse e contribuzioni; improntiamo i nostri sigilli; sventoliamo le nostre bandiere; Concediamo tratte e licenze; creiamo Notari; intimiamo guerre; formiamo Assedi; Capitoliamo rese ed armistici; contrassegni tutti di Sovranità, e di Dominio? Come posson più appellareci gente privata?



APPENDICE

Contenant

LES PIECES JUSTIFICATIVES
DE LA
NATION CORSE.

N^o. I.

MANIFESTE DU GENERAL

Et du Souverain Conseil d'Etat

DU ROYAUME DE CORSE (a).

LA Justice de notre guerre contre la République de Gènes est aussi connue de tout le monde, que la nécessité qui nous a fait prendre les armes pour nous soustraire à la honteuse & intolérable Tyrannie des ravisseurs de notre Ile & de notre liberté. La modération avec laquelle, malgré cela, nous nous sommes conduits dans une affaire si juste & si

(a) On trouvera à la fin les pièces Originales en langue Italienne, dont celles-ci sont la traduction.

louable , n'ayant fait qu'enorgueillir & rendre plus ardens à notre perte les Seigneurs de Gènes , rend indispensable le devoir , dans la position où nous sommes , de changer de conduite à leur égard , & d'en manifester au public les motifs & les raisons , pour que chacun puisse se convaincre de la droiture de nos déterminations , & de l'équité qui forme notre caractère.

Depuis trente ans que nous soutenons la présente guerre pour débusquer de notre Isle la République de Gènes , jamais nous n'avions tenté de troubler en aucune sorte le Commerce maritime des sujets de cette Seigneurie , plaignans plutôt leur malheurs fort qui les contraignait de vivre sous un Gouvernement que la nature de sa constitution rend nécessairement tyrannique : mais voyant aujourd'hui avec quelle obstination & quel succès la dite République s'efforce de nuire par son interdiction , au Commerce maritime de notre Royaume , & à lui fermer toutes les routes ; non seulement en faisant saisir par ses bâtimens armés en course , ceux qu'ils rencontrent portans notre pavillon ; mais encore brulant ou insultant avec la plus heureuse audace ceux des autres nations les plus respectables de l'Europe , qui entrent dans nos ports ou en sortent , & qui fréquentent les Echelles de notre Isle & de notre dépendance , à raison de leur Commerce : Voyant enfin , que loin de répondre à notre douceur & à notre retenue , les sujets Génois excitent leur Souverain à nous priver des bénéfices du Commerce , sous d'autres Pavillons & Bannières , se flatans par là de faire souffrir & accabler notre nation , au moyen du Monopole des denrées dont ils se font obligés de pourvoir les places que nous tenons blo-

quées. Nous, pour ne pas manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes, pour lever les obstacles qui s'y opposent, protéger notre Commerce, & marquer notre ressentiment à ceux qui jusques à présent n'ont cessé de nous insulter par mer à notre grand préjudice; & nous prévalant du droit qui nous compéte, comme inséparable de la liberté que le Ciel a accordée à notre valeur; nous avons délibéré d'accorder aux individus quelconques de nos nationaux, la faculté d'armer des bâtimens en course contre les Génois nos ennemis, & leur bannière; d'arborer notre pavillon, après avoir pris de nous les Passeports & instructions convenables; laquelle faculté nous accorderons aussi volontiers en la même forme & manière à quelque étranger que ce soit qui voudra nous servir contre les mêmes Génois nos ennemis & leur Bannière, en leur bonifiant & assurant les mêmes privilèges que l'on a coutume d'octroyer en pareil cas aux Armateurs.

Forcés par tant de motifs pressans à faire encore par mer la guerre à la République notre ennemie, nous protestons néanmoins vouloir user de nos droits avec le plus grand respect & tous les égards possibles, pour tous les Princes de l'Europe; vouloir pratiquer & observer les loix & coutumes introduites & admises dans les guerres maritimes, même envers les Génois, quoi qu'ils ne nous obligent pas à nous y tenir par leurs procédés cruels & irréguliers.

Casimca, le 20 May 1760.

N^o. II.

LE DOGE,

LES GOUVERNEURS ET LES PROCURA-
TEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE GÈNES.

DAns la ferme résolution où nous sommes de donner à nos peuples de Corse les marques les plus indubitables, & les plus authentiques de notre affection paternelle, & du sincère désir que nous avons de les rendre tranquilles & heureux ; & sur les instances d'une grande partie de ces peuples , à nous présentées , nous avons délibéré d'envoyer dans ce Royaume une Illustre députation munie de tous les pouvoirs convenables , & autorisée par notre Sérénissime République à y avancer efficacement , & fixer les moyens d'y opérer une solide pacification , qui fait depuis si longtems l'objet de nos souhaits les plus ardens.

Dans ce dessein , nous faisons savoir par les présentes à nos susdits peuples , qu'ils feront remis , sans exception de qui que ce soit , dans la grace & faveur de notre dite République , par l'indult de tout ce qui peut être arrivé à l'occasion des troubles passés. Nous les assurons en outre de notre infailible disposition à assurer leur tranquillité & leur bonheur , par toutes les concessions gracieuses qui pourront servir à confirmer & éclaircir les précédentes , & en particulier , celles qui furent octroyées dans le tems de l'Illustrissime *Pietro Maria Giustiniano*.

mais encore la ferme intention dans laquelle nous sommes d'accorder à la nation Corse de plus grandes distinctions; d'établir une droite & invariable administration de la Justice Civile & Criminelle; de favoriser & augmenter le Commerce; en un mot, de procurer à la dite nation, avec le bien de la paix, tous les autres avantages qui seront en notre pouvoir.

C'est à ces justes fins que la susdite Illustre députation emploiera tous ses soins. En conséquence de quoi, nous invitons tous les sujets les plus considérables, de même que tous les individus quelconques de ce Royaume, d'y concourir de leur part avec la même affection, application & bonne foi, que le fera sûrement de notre part la dite Illustre députation; en procurant d'ailleurs le plus prompt & le plus général concours de toutes les Pièves & Provinces, pour que avec la plus grande sollicitude, accord & unanimité, on puisse perfectionner un ouvrage qui doit être si intéressant & d'une si grande importance pour nos susdits peuples.

Dans cette vue, nous défendons expressément à quiconque désirera conserver nos bonnes grâces, de causer aucun dommage aux personnes & biens de qui que ce soit, membre de nos susdits peuples; comme nous promettons de reconnoître les soins & le zèle de tous ceux qui s'employeront efficacement à cet objet si intéressant pour la République & le vrai bien du Royaume, & qui contribueront avec le plus d'application & d'activité à le procurer & à l'affermir.

Donné à Gènes dans notre Palais Royal, le 9 May 1761.

DOMENICO MARIA TATIS,
Secrétaire d'Etat.

N^o. III.

*Résultat du Congrès tenu par les Corſes à Caſinca ;
à l'occaſion de la Haute Commiſſion appelée Giun-
ta, envoyée en Corſe par les Génois.*

LE GENERAL
ET LE SUPREME CONSEIL D'ETAT DU
ROYAUME DE CORSE.

LA République de Gènes connaissant l'insuffiſan-
ce de ſes propres forces, non ſeulement pour
nous ſoumettre à ſon joug abhorré, mais encore
pour réſiſter plus longtems à celles que nous donne
notre union, & notre attachement invincible à la
liberté; Elle n'a ceſſé depuis quelque tems, mais
toujours en vain, de mettre en œuvre tout l'art de
ſes impoſtures, pour indispoſer contre nous quel-
que Cour Puiffante de l'Europe, & en obtenir du
ſecours.

Aujourd'hui qu'Elle ſe voit trompée dans ſes eſ-
pérances, & convaincuë que l'on regardera comme
un devoir de l'humanité de donner une fois de re-
pos à cette nation, Elle craint fortement que dans
le futur congrès pour la paix, les conſidérations ti-
rées de la juſtice de notre cauſe, jointes à nos ſo-
lemnelles réſolutions, & à l'incompatibilité du Gou-
vernement Génois avec le génie de nos peuples, ne
portent les Princes de l'Europe à ne pas laiſſer allu-
mée cette étincelle de guerre en Italie, en faiſant
céſſiſter cette République des prétentions dont elle

se vante, & qu'elle ne voudrait faire valoir sur ce Royaume que pour le remplir de misères & d'horreur. Dans cette position, & en suivant l'instinct de sa passion dominante pour la vengeance, elle a cru ne pouvoir s'opposer plus efficacement à nos entreprises, qu'en animant, par la profusion de son argent, par l'offre des grades militaires, & par des appointemens considérables des hommes vils & mercenaires, bannis de leur patrie pour d'énormes crimes, & en les introduisant furtivement dans notre Etat, pour y exciter le tumulte & la division; afin que pendant que nous serions déchirés par des divisions intestines, il leur fut plus aisé de faire valoir les subtilités de leurs artifices dans les Cours, ou dans le Congrès. Elle a d'autant plus volontiers formé ce projet, que dans le Congrès d'Aix-la-Chapelle, lorsque les Ministres des Puissances pensaient à mettre la main aux affaires de la Corse, ceux de Gènes sçurent en éluder l'effet, en assurant que dans peu ils calmeraient les rumeurs de ce Royaume. Aujourd'hui par la même ruse, voulant prévenir l'attention des Cabinets des Princes, par le moyen de leurs Envoyés, ils publient sans pudeur dans leurs Manifestes, qu'ils ont enfin trouvé le moyen de rétablir la tranquillité en Corse, & que pour y parvenir, ils ont, à l'instance de la plus grande partie du peuple, & des Principaux de la nation, nommé une députation de six sujets de l'ordre des Sénateurs, munis d'amples pouvoirs, pour attirer la confiance & le concours des Piéves, & mettre la dernière main au Traité de pacification.

Pour nous, très chers Compatriotes, qui, à raison de notre Ministère, nous appliquons sans cesse avec la plus grande sollicitude, & qui veillons

avec une attention infatigable à la conservation de votre tranquillité intérieure , comme à déconcerter les projets , & repousser les tentatives des ennemis de notre liberté ; ayant pénétré le plan & l'idée de la République de Gènes , nous ne croions pas pouvoir différer plus longtems la convocation de l'Assemblée Générale & annuelle ; l'expérience nous ayant fait connaître depuis 30 & plus d'années de guerre , combien cet expédient était efficace pour confondre l'orgueil , & rompre les mesures des Génois. Déjà ce Congrès fut intimé & notifié à tous ceux qui ont voix délibérative , comme à ceux qui ont quelque autorité dans les affaires publiques , & fut tenu avec le plus grand concours de tous les Ordres & de tous les Représentans de la nation , dans le Couvent de St. François , de la Piéve de Casinca , aux Fêtes de Pentecôte. Nos ennemis prévirent le coup fatal que cette convocation porterait à leurs machinations , & firent tous leurs efforts pour la faire tomber à néant.

Dom *Philippe Grimaldi* , à la tête des bandits , & d'une troupe de scélérats qu'on avait fait passer exprès de Gènes à Bastia , par intelligence avec *Martinetti* , soutenu par l'appareil de plusieurs Bâtimens , fit une descente à Fiumorbo , & s'établit à l'hôtel de Sardo , d'où par des menaces & des flatteries , jointes à la proposition de lever un Régiment dans ce district , il se flatta d'épouvanter les bons patriotes ; d'attirer à lui un concours de plusieurs partis , dans le dessein d'interrompre , en nous occupant ailleurs , le Congrès convoqué , & de nous priver par-là de la conjoncture la plus propre à éclairer nos peuples , & à recevoir de leur zèle généreux les secours convenables aux besoins com-

mons. La promptitude des mesures qui furent prises & opposées à cette première tentative de nos adversaires, & la célérité de la prise d'armes dans tout ce département pour la défense de sa propre liberté, vous sont également connues, comme la confusion des traitres à la patrie, & des troupes de la République.

Le Congrès continua donc avec la plus désirable unanimité de sentimens ; tout y fut pesé avec maturité dans ses diverses sessions, & pour que les délibérations qui y furent prises soient connues de chacun, & ponctuellement observées, nous voulons qu'elles soient lues, publiées & affichées dans les lieux acoutumés ; nous réservants sur quelques points de les émaner avec plus de détail, pour la satisfaction & instruction de nos chers & amés peuples.

I. Il a été décrété qu'il serait fait un Manifeste par lequel on dédirait formellement ceux de la République, & dans lequel on protesterait que jamais & dans aucun tems on ne prêterait l'oreille à aucune proposition d'accord avec les Génois, si ceux-ci par préliminaire ne reconnaissent notre liberté, l'indépendance de notre Gouvernement, & s'ils ne lui abandonnent le peu de places qu'ils tiennent dans le Royaume. Ces Préliminaires accordés & exécutés, la nation Corse, & son Gouvernement adoptera les mesures les plus propres & les plus décentes, en montrant son équité naturelle & sa modération, pour indemniser le Decorum & les intérêts de la République de Gènes.

II. Dans la supposition la plus probable, que les Génois aveuglés par leur orgueil, refuseront d'adhérer à ces préliminaires de paix, & pour nous

mettre plus en état de leur faire la guerre plus vigoureusement & avec plus de succès, selon le plan convenu pour cette année courante ; il a été délibéré, & unanimement déterminé, qu'il serait levé une contribution extraordinaire, en vertu de laquelle chacun ayant des biens fonds, meubles ou portant rente dans ce Royaume, devra payer une livre par chaque mille qu'il possédera des susdits éfets, & ce, seulement pour une fois ; & pour collecter cette contribution, les Seigneurs Intendants Généraux, ou les autres Présidens de la Chambre, munis d'une instruction particulière, se mettront en marche dans le mois d'Août prochain.

III. Pour expédier plus promptement les affaires, & pour être plus à portée de veiller à la tranquillité intérieure du Royaume, il a été conclu & arrêté, que le Gouvernement Suprême fixera sa résidence dans la Cité de *Corte*, & qu'il s'y transportera dans les premiers jours du mois de Juin prochain ; permettant néanmoins au Seigneur Général de pouvoir s'en absenter, quand il le jugera à propos, ou pour l'exécution du plan établi des opérations de la guerre, durant cette année, ou pour faire tête à l'ennemi, & s'opposer à ses tentatives ; auquel cas il restera à sa charge & direction, de disposer des armes, des garnisons, des tours, postes & toute autre chose appartenante à la guerre ; & pour le reste de l'administration publique, le Conseil Souverain procédera comme à l'ordinaire selon sa suprême autorité.

IV. Déférants au désir des vrais amateurs de la liberté, qui en toutes choses voudraient qu'elle eut une égale influence sur tous les objets, & qui sollicitent avec ardeur la suppression de tout ce qui peut

rester de l'ancienne servitude, de même que pour jouir des mêmes bénéfices dont jouissent les autres Etats, il a été arrêté de faire frapper, aux armes de ce Royaume, une quantité proportionnelle de monnoye de cuivre & d'argent, pour l'usage courant de l'intérieur; laquelle monnoye ne pourra être refusée de personne, & sera seule reçue par la Chambre & par les Tribunaux, pour tous les payemens, taxes ordinaires & extraordinaires, amendes &c.; & pour la plus grande commodité des peuples de chaque Province, & peut-être encore de chaque Piéve, il sera député une personne, à laquelle pourra recourir quiconque ayant un paiement public à faire, aura besoin de changer, soit de la monnoye étrangère contre de la monnoye du Royaume, soit de celle-ci contre de la monnoye étrangère pour son commerce ou autres usages hors de l'Etat.

V. Et pour mieux caractériser l'indépendance de nos Tribunaux, & suppléer en partie aux dépenses nécessaires à leur entretien, il a été résolu que le Suprême Conseil fera timbrer aux armes de ce Royaume, une quantité suffisante de papiers, qui seront consignés aux Intendans Généraux des Finances, avec charge d'en distribuer la quantité convenable à chaque Piéve, où chacun pourra l'acheter à 2 sols, & à 8 deniers la feuille, selon son besoin. Et dès le moment que cette distribution sera faite, il sera notifié par voye de publication qu'il ne sera plus reçu aucun papier non timbré comme instrument ou papier public, mais que tout acte qui ne sera pas écrit en papier timbré, sera considéré dans nos Tribunaux comme de nulle valeur.

VI. Pour manifester d'une manière plus sensible

notre juste indignation contre *Dom Philippe Grimaldi*, Chef & conducteur des bandits & autres scélérats, lequel ses mauvaises inclinations avaient conduit en galère dans sa jeunesse, & à qui la fréquence des plus énormes délits contre la patrie a servi d'échelle pour arriver au grade de Collonel au service de la République de Gènes, dont il a gagné la plus grande confiance; il a été décrété qu'il serait fait une figure d'homme de paille, représentant le dit *Dom Philippe Grimaldi*, qui serait par le Ministre de la Justice, pendu publiquement aux fourches patibulaires, pour que venant à tomber entre nos mains, en quelque tems que ce soit, il subisse personnellement le même supplice.

VII. Attendu les circonstances présentes, nous avons pensé devoir charger de la manière la plus expresse les Commissaires, les Capitaines d'armes & les autres Officiers publics de la nation, d'arrêter & consigner à la justice toutes les personnes suspectes, ou qui tiendront des discours séditieux, de même que de veiller sur les allures des Emissaires Génois, pour tâcher de les surprendre dans leurs Piéves & Paroisses respectives, à laquelle pressante recommandation, venants à contrevenir, les Loix statuées dans le Congrès de St. Pierre seront rigoureusement exécutées contr'eux.

VIII. On a pris en outre les mesures les plus propres à maintenir le bon ordre dans l'administration de la Justice, dans la perception & le maniement des deniers publics, ce que nous observerons scrupuleusement autant qu'il appartiendra à nos différens emplois, & nous veillerons assidument à ce que les autres remplissent avec la même diligence & exactitude leurs commissions & offices.

Enfin , très chers compatriotes , Nous n'estimons pas moins à propos de vous exhorter à joindre votre constance à notre sollicitude. Votre zèle pour la commune patrie s'est montré avec trop de distinction dans le Congrès mémorable qui s'est tenu dernièrement , soit par votre nombreux concours , soit par l'ardeur que vous avez témoignée à soumettre & à punir l'indigne rebelle *Martinetti* ; vous avez trop bien prouvé votre fermeté à défendre & à maintenir notre liberté pour que nous ne soyons pas remplis de reconnaissance pour votre fidélité & votre valeur , & pour que l'Europe entière ne soit persuadée de notre union inaltérable , moyennant laquelle nous affermirons notre bonheur , en augmentant la gloire de la patrie.

Donné à Vescovado , ce 24 May 1761.

GIUSEPPE MARIA MASSESI,
Grand Chancelier.

Nº. IV.

M É M O I R E

A U X

SOUVERAINS DE L'EUROPE.

LA République de Gènes ne devrait pas , certainement se plaindre , si les Corfes n'ont pas prêté l'oreille aux promesses vagues & trompeuses d'assurer leur tranquillité & leur bonheur , contenues dans leur Edit du 9. May , artificieusement répandu chez les Corfes même. Quiconque est tant

Soit peu instruit des circonstances accessoires de cet Edit, sera obligé de convenir, ou que cette République a manqué des lumières nécessaires pour se diriger dans l'entreprise de plier l'esprit des Corfes; ou que leurs vûes étaient tout autres que de les rendre tranquilles & heureux. Le débarquement clandestin de divers criminels bannis de la Corse; les séditions intestines tentées en diverses parties du Royaume; l'obligation qu'elle a imposée à quelques Officiers Corfes, à la solde des Génois, de s'y répandre en secret, pour exciter la nation à se mutiner; le peu de cas qu'elle semblait faire du Gouvernement en s'adressant au peuple le moins éclairé; était-ce des moyens de rappeler la tranquillité & le bonheur, ou de faire répandre des flots de sang en renouvelant l'horreur des guerres civiles? Les maximes actuelles de la République ne diffèrent en rien de celles qui animaient ci-devant leur Gouvernement, qu'elle a rendu si odieux aux Corfes, comme elle a rendu leur sort digne de toute la compassion des Souverains qui ont connu leurs malheurs. Qu'on ne pense donc plus à rassujettir une nation qui sent combien la République avait avili tout ce Royaume, & dans quelle abjection elle avait plongé ses peuples. Elle choisira sûrement une mort généreuse plutôt que de se soumettre de nouveau à rentrer sous l'ancienne servitude.

Il n'est pas douteux que la violence & la force qui viendrait à l'appui de la République pourrait abbatre la valeur des Corfes; mais les Génois n'atteindraient pas pour cela leur but. Le cœur ne perdrait jamais l'amour de la liberté né avec lui; & au lieu de mollir, il ne ferait qu'accroître cette antipathie qui

divisera éternellement les deux nations. Il n'est pas croyable qu'aucun Souverain veuille tenir continuellement une armée sur pied en Corse, pour soutenir les droits d'une République, qui, excepté l'invasion, n'a aucun titre qu'elle puisse mettre en parallèle avec ceux des autres Potentats de l'Europe; soit qu'il s'agisse de l'Empire par rapport à la Toscane, de la France à laquelle elle fut autrefois incorporée, de l'Espagne représentant le Royaume d'Arragon, ou enfin du Saint Siège Apostolique, dont elle fut tributaire.

Mais on ne sçaurait mettre en doute que les Rois modernes, au trône desquels les justes clameurs des Corfes sont parvenues, veuillent négliger le droit de l'humanité qui peut exciter dans leurs cœurs augustes le desir de rendre le repos à la Corse, en lui procurant la liberté pour laquelle elle a témoigné dans tous les tems un si grand attachement, & pour laquelle elle a soutenu avec tant de constance une guerre si désastreuse, soit en la mettant sous la protection de quelque Prince qui la regarde comme sa fille, & qui veille & influe avec moins de jalousie que d'autres Etats sur la Constitution de son Gouvernement; peut-être encore en adoptant quelque autre expédient un peu moins analogue à l'inclination naturelle de ces peuples, & qui par l'indemnité de leurs privilèges, s'oppose moins encore aux vûes politiques & aux prétentions des Puissances intéressées.

N^o. V.

DÉTERMINATIONS

*Prises dans le Congrès de tous les Chefs principaux du
Royaume tenu à Corte les 23, 24 & 25 Octobre
1764.*

LEs bruits qui se répandent sans cesse de tous côtés, ne nous permettant plus de douter de la venue prochaine des troupes Françaises en Corse; puisque nous lisons dans les gazettes publiques, avec le plus grand détail, le nombre de ces troupes, les lieux qu'elles doivent occuper en Corse, le tems qu'elles doivent y rester, & d'autres articles concernant cette expédition. Dès là le Gouvernement s'est cru indispensablement obligé de convoquer un Congrès extraordinaire de tous les sujets qui ont rempli la charge de Conseiller d'Etat dans le Souverain Conseil, des Présidens de Provinces, des Commissaires des Pièves, & de tous les autres principaux Chefs du Royaume, aux fins de consulter sur les déterminations à prendre, relativement à cet incident très-intéressant pour la Nation.

Et quoiqu'il y ait lieu de croire que les intentions de S. M. Très-Chrétienne ne tendent point, par cette expédition, à faire la guerre à une nation qui s'est fait constamment une gloire du plus sincère & du plus respectueux attachement pour la Couronne de France, à raison de quoi elle a mérité en d'autres tems la protection spéciale de ses glorieux Pré-

décesseurs ; les troupes Françaises étant destinées à garder & défendre les places que les Génois retiennent encore en Corse ; les Corfes ne peuvent les regarder que comme des troupes auxiliaires de la République ; quoiqu'ils n'aient pas encore une pleine connaissance de tous les articles du traité récemment conclu avec la dite République relativement à cette expédition.

Néanmoins pour user de toutes les précautions possibles , & prendre les mesures les plus convenables à la sûreté publique ; on a formé unanimement les résolutions suivantes :

I. On établira un Conseil de guerre , composé de divers sujets de toutes les Provinces , qui devront être nommés par le Souverain Conseil , aux fins de veiller à l'exacte & rigoureuse observation de l'article 34 de la dernière consulte générale , défendant tout commerce avec les garnisons ennemies , tant l'accès des nationaux aux dites places & garnisons que l'accès de ceux des dites garnisons aux Echelles de la Nation , & ce pour garantir nos peuples des angoisses de la cherté qui pourrait en être bientôt la suite , pareille à celle de l'année dernière ; de même que pour maintenir & augmenter le commerce introduit dans les Echelles de la Nation , & pourvoir en même tems au soutien des finances de l'Etat ; Donnant pour cet effet au dit Conseil de guerre plein pouvoir de punir irrémissiblement les délinquents.

II. Quoiqu'il soit très-présumable que les troupes Françaises , qui doivent actuellement passer en Corse , ne soient pas destinées à rien entreprendre au préjudice des droits de la Nation , & à y renouveler aucun des attentats qu'elles ont commis autrefois par

un manifeste abus de la confiance & bonne foi des Corfes, dans la surprise inattendue de la *Paludella d'Alziprato*, & en mettant le château de *San-Fiorenzo* entre les mains de nos ennemis; cependant par surcroit de prévoyance, il sera absolument défendu aux dites troupes tout accès dans nos villages, sous quelque prétexte que ce puisse être; & pour cela S. E. le Seigneur Général aura soin de garnir les postes des frontières; même pour faire respecter la Jurisdiction & la Souveraineté de la nation sur les territoires des dites places, lesquels ont été confisqués au profit de la Chambre, comme il a été pratiqué jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil Souverain pourra cependant accorder des passeports à quelques Officiers Français qui le requerraient, sous réserve & obligation de les manifester à la première assemblée générale, avec les motifs de la demande & de l'octroi des dits passeports, & de tout ce qui pourrait être négocié avec les Français.

III. Supposé qu'il pût être fait quelque proposition de paix, ou d'accommodement avec la République, on devra le rejeter absolument; à moins que les articles préliminaires proposés dans l'assemblée générale de Calincin en l'année 1761, ne soient premièrement accordés & exécutés.

IV. L'assemblée charge S. E. le Seigneur Général d'adresser une respectueuse & pressante représentation à S. M. T. C. sur les dommages que cause à la nation l'envoi de ses troupes en Corse, dans un tems, où les Corfes profitans de la faiblesse de leurs ennemis, étaient sur le point de les expulser absolument de l'Isle; le chemin à d'ulérieurs progrès leur étant par-là fermé, tandis que la République au contrai-

re y trouve le grand avantage de s'affranchir des dépenses très-onéreuses qu'elle avait à supporter en Corse, ce qui la met toujours plus en état de continuer la guerre contre la nation. Le dit Seigneur Général mettra en même tems sous les yeux de S.M. le grand tort qui a été fait du passé à la nation, en remettant aux Génois l'importante place de *San Fiorenzo*, que les Corfes avaient consignée à ses troupes pour la garder, & de requérir sur le tout de convenables dédomagemens.

V. Et pour que cette remontrance respectueuse soit plus efficace, le dit Seigneur Général s'adressera aux Puissances protectrices & amies de la nation, pour les supplier de vouloir l'appuyer de leur médiation auprès de S. M. Très-Chrétienne, & de continuer à la nation leur protection puissante, pour la conservation de ses droits & prérogatives de liberté & d'indépendance.

VI. Etant venu à la connaissance du Conseil Souverain, que des particuliers indifféremment se donnaient la licence de dévaster les forêts publiques, & de former des chantiers, ou divers genres de constructions à leur volonté. Il sera défendu très-sévèrement de le faire à l'avenir, & de faire aucun coupage de quelque espèce de bois que ce puisse être es dites forêts, si l'on n'en a obtenu la permission par écrit du Conseil Souverain qui aura seul le pouvoir de l'accorder.

GIUSEPPE MARIA MASSESI,
Grand Chancelier.

RELATION
D'UN
VOYAGE EN CORSE,
PAR MR. BOSWELL;

Traduit de l'Anglais

PAR MADAME * * * *

Ayant pris, autant pour m'instruire que pour m'amuser, la résolution de passer quelques années hors de ma patrie; je conçus le dessein de visiter l'Isle de Corse. J'avais un but plus étendu que celui de faire simplement ce que nous appelons le tour de l'Europe. Je crus trouver en Corse ce que personne n'allait voir, & ce que je ne trouverais en aucun autre endroit du monde; un peuple combattant actuellement pour sa liberté, & s'élevant par ses propres forces d'un état de bassesse & d'oppression à celui du bien-être & de l'indépendance.

En passant par la Suisse, j'allai voir Mr. ROUSSEAU; il vivait alors dans cette solitude romanesque, d'où peut-être il serait heureux pour lui qu'il ne fut jamais sorti. Eloigné de nous, son éloquence singulière excitait dans nos esprits les plus gran-

des idées de ce Philosophe sauvage ; en le voyant de plus près , nous avons trop pu voir , hélas ! combien il y avait à en rabattre.

Il me reçut poliment , parce que je lui étais recommandé par mon illustre ami Milord *Marshal* , avec qui j'avais eu le bonheur de traverser une partie de l'Allemagne. Je savais que Mr. *Rousseau* était en correspondance avec les Corfès , qui l'avaient consulté sur la nouvelle législation qu'ils voulaient établir. Je lui parlai de mon dessein d'aller voir les Corfès , dès que j'aurais achevé le tour d'Italie , & je le priai de me donner une lettre qui put me servir d'introduction. Il promit de m'en envoyer une dès qu'il sçaurait le tems précis de mon départ pour cette Isle ; car il voyait bien que mon enthousiasme pour ces braves insulaires ne le cédait pas au sien. Sur cette promesse je lui écrivis de Rome en Avril 1765. que j'avais fixé le mois de Septembre pour l'exécution de mon projet pour la Corse , & que je le priais de m'envoyer la lettre de recommandation qu'il m'avait promise : que s'il me la refusait , je n'en partirais pas moins ; que je serais probablement pris & pendu comme un espion & qu'il serait responsable des conséquences de son refus. Ce Philosophe misanthrope tint sa parole , & je reçus en arrivant à Florence au mois d'Août la lettre suivante,

A Mr, BOSWELL , &c.

A Motiers le 30 May 1765.

LA crise orageuse où je me trouve , Monsieur , depuis votre départ d'ici , m'a ôté le tems de répondre à votre première lettre & me laisse à peine celui

de répondre en peu de mots à la seconde. Pour m'en tenir à ce qui presse pour le moment, favoir la recommandation que vous désirez en Corse, puisque vous avez le desir de visiter ces braves Insulaires, vous pourrez vous informer à Bastia de Mr. Buttafoco, Capitaine au Régiment Royal Italien; il a sa maison à Vescovado, où il se tient assez souvent. C'est un très-galant homme qui a des connaissances & de l'esprit; il suffira de lui montrer cette lettre, & je suis sûr qu'il vous recevra bien, & contribuera à vous faire voir l'Isle & ses habitans avec satisfaction. Si vous ne trouvez pas Mr. Buttafoco, & que vous vouliez aller tout droit à Mr. Pascal Paoli, Général de la Nation, vous pouvez également lui montrer cette lettre, & je suis sûr, connaissant la noblesse de son caractère, que vous serez très-content de son accueil: vous pouvez lui dire même que vous êtes aimé de Milord Maréchal d'Ecosse, & que Milord Maréchal est un des plus zélés partisans de la nation Corse. Au reste vous n'avez pas besoin d'autre recommandation auprès de ces Messieurs que votre propre mérite, la nation Corse étant naturellement si accueillante & si hospitalière que tous les étrangers y sont bien venus & caressés.

.....
Bons & heureux voyages. Santé, gayeté & prompt retour. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Muni de cette lettre, je m'impatienai d'arriver auprès de l'illustre Chef des Corfès. Les agrémens & les plaisirs de Sienne m'y retinrent plus longtems

que je n'aurais dû, & l'air de la Corse m'était nécessaire pour me fortifier contre les délices de la Toscane. Je me rappelle encore avec surprise, combien le véritable état de la Corse est ignoré, même par ceux qui sont le plus à portée de s'en instruire. Un Officier de marque de la flotte Anglaise, qui avait été dans plusieurs des ports de cette Isle, me dit que je courais risque de la vie en allant parmi ces barbares; que son garçon chirurgien s'étant un jour fait mettre à terre pour s'amuser à chasser, avait été à chaque instant effrayé par l'apparition subite de quelques Naturels du pays qui sortaient de derrière les buissons avec des fusils chargés, & qu'ils lui auraient certainement cassé la tête sans la protection des guides Corfes qui l'accompagnaient. A Livourne même, qui n'est qu'à une journée de voile de la Corse, avec qui cette ville entretient un commerce journalier, j'ai trouvé nombre de gens qui cherchaient à me dissuader de faire ce voyage à cause des dangers que j'aurais à y courir.

Je ne me sentis pas cependant la moindre crainte en allant en Corse. Le Comte Rivarola, Consul d'Espagne, & Corse lui-même, m'ayant assuré que non-seulement la Corse était alors très-civilisée, mais que, dans le tems même où elle l'était le moins, aucun Corse n'aurait jamais attaqué un étranger. Le Comte eut la bonté de me donner des lettres pour plusieurs des habitans de l'Isle. J'avais voyagé déjà dans bien des pays différens, & sachant par expérience que je pouvais m'accommoder avec tous les hommes, quelque fut leur langage & leurs sentimens, je craignais peu de me trouver mal à mon aise au milieu d'un peuple aussi franc & aussi géné-

reux que les Corfes. Le feul danger qui me parut à craindre étoit celui d'être pris par quelque Corfaire de Barbarie, & de faire un effai d'esclavage parmi les Turcs ou les Algériens. J'en parlai à l'Amiral Harrifon qui étoit alors avec fon vaiffeau le Centurion dans le port de Livourne. Il m'affura que fi les Turcs me prenaient il ne me garderaient au moins pas longtems. Pour prévenir cet accident cependant, il voulut bien me donner un paffeport très-ample & très-détaillé.

J'eus lieu de remarquer avant de quitter Livourne que les Politiques d'Italie confidéraient mon voyage en Corfe dans un jour fort férieux, & comme fi j'avois eu une commiffion réelle de la Cour pour négocier un traité avec les Corfes. Plus je m'en défendais, plus ils s'obftinaient à le croire & à me regarder comme un jeune homme bien impénétrable. Je leur laiffai donc faire de moi un Miniftre, jufqu'à ce que le tems les détrompât.

Je m'embarquai à Livourne fur un bâtiment Tofcan qui alloit au Cap Corfe pour charger du vin; je le préfèrai à un vaiffeau qui alloit directement à la Baffie, parce qu'ignorant les idées du Général François fur les Corfes, je craignais qu'il ne me permit pas d'aller trouver Paoli. J'aimai mieux par cette raifon débarquer fur les terres de la nation, & après en avoir vu l'illuftre Chef, aller enfuite rendre mes refpects au Commandant François, fi je le jugeais à propos.

On ne met ordinairement qu'un jour à fe rendre de Livourne en Corfe; mais le calme fit que nous en employames deux. Le premier de ces deux jours fut le plus ennuyeux. Il y avoit pourtant à bord

deux ou trois Corfes, dont l'un m'amusa fort en jouant du luth. Au coucher du soleil tout l'équipage chanta l'*Ave Maria* avec beaucoup de dévotion & quelque mélodie. Je me plaisais à entrer dans l'esprit de leur religion & à les entendre offrir à Dieu leurs prières du soir.

Le second jour nous fîmes un peu connaissance, & l'on parut plus vif & plus gai. Ces bons Corfes pensèrent qu'il était à propos de donner une leçon de morale à un jeune voyageur qui venait d'Italie; ils me dirent que je serais traité chez eux avec la plus grande hospitalité si j'étais sage; mais que je pouvais être sûr que la mort la plus prompte serait la suite du moindre attentat à la chasteté de leurs femmes & de leurs filles. Je m'occupai pendant plusieurs heures à ramer; ce qui me donna du courage. Je sentis le plus grand plaisir en approchant d'un lieu qui avait acquis une si grande importance dans mon imagination. D'aussi loin qu'il me souvienne, j'ai entendu parler des rebelles de Corse, & Paoli à leur tête, & l'idée que j'allais les voir, m'occupait agréablement. Nous abordâmes fort heureusement à 7 heures du soir à la rade de Century. J'appris en arrivant que le Signor Giacomini, habitant de ce lieu, & à qui j'avais été recommandé par le Comte Rivarola, venait de mourir. Il avait fait une fortune considérable dans les Indes orientales, & s'était distingué toute sa vie par un zèle pour la liberté de sa patrie dont il donna des preuves dans son testament. Il laissa une somme considérable & quelques écrits concernant les réglemens politiques, à la nation; & soumit son héritier à la condition de demeurer en Corse & de rester toujours ferme dans le parti de

la liberté : mais il l'obligeait sous peine d'être privé de son héritage , de se retirer à Livourne avec tous ses effets , si jamais il arrivait qu'ils fussent forcés de retourner sous la domination des Génois. On me conduisit chez un parent de Mr. Giacomini , dont la maison était environ à un mille plus loin dans la campagne. Rien de plus agréable que la vue de ces montagnes couvertes de vignes & d'oliviers ; à cet aspect charmant se joignait encore le parfum des mirthes & des autres plantes & fleurs aromatiques , dont j'étais environné. Je vis souvent , en avançant , des paysans Corfes sortir soudainement de derrière les buissons , & comme ils étaient tous armés , je n'eus pas de peine à comprendre comment l'imagination effrayée du compagnon Chirurgien les avait transformés en autant d'assassins. L'homme même , qui portait mon bagage , était armé , & aurait pu me faire peur , si j'en avais été susceptible ; mais lui & moi nous fûmes fort satisfaits l'un de l'autre. Comme il commençait à faire obscur , je recitais , souvent en moi-même , ce beau passage de l'Arioste.

*E pur per selve oscure , e calli obliqui
Insieme van senza sospetto aversi.*

ARIOST. Cant. I.

„Par des chemins obscurs & des routes obliques ,
„ils marchaient ensemble éloignés de tout mauvais
„suspçon”. Je rendis au Signor Antonneti ma lettre
pour son défunt parent ; il la lut , & m'accueillit
avec une cordialité libre & naturelle , en me faisant
des excuses de la frugalité avec laquelle je ferais traité chez lui ; mais en m'assurant en même tems que
j'y étais le très bien venu. Il témoigna la même hos-

pitalité vraiment obligeante à mon domestique ; honnête Suisse qui aimait beaucoup à bien boire & à bien manger. J'avais cru trouver en Corse des usages absolument différens de ceux des autres pays. Je fus bien surpris de voir la maison du Signor Antonneti entièrement dans le goût Italien ; de beaux meubles , des estampes , des tableaux copiés des meilleurs maitres. Je fus frappé sur tout d'y voir une petite copie du S. Michel & du Dragon de Raphael. Ce n'était pas la perfection de la copie qui causait ma surprise , c'était de la voir dans ce lieu. Le Signor Antonneti me donna un excellent petit souper & un très bon lit. Il parla avec beaucoup de force de la cause commune , & une grande vénération du Général. Je me trouvai fort à mon aise avec lui , & très content de ce début de mon voyage en Corse.

Le jour suivant était un Dimanche , & il plût beaucoup , sur quoi je dois observer que les Corfes , avec tout leur courage , craignent le mauvais tems à un point qui approche de la pusillanimité. C'est de quoi l'un d'entr'eux me donna un jour une raison singulière ; Monsieur , me dit-il , si vous étiez aussi pauvre qu'un Corse , que vous n'eussiez qu'un habit qu'il faudrait garder sur le corps lorsqu'il serait mouillé , faute d'en avoir un sec pour le remplacer , vous craindriez autant que moi d'aller à la pluie. M. Antonneti ne voulait pas me permettre de sortir par la pluie ; car disait-il , *quando si tro-va fuori , pazienza , ma di andar fuori è cattivo.* „Si l'on se trouve dehors , patience , mais de sortir par le mauvais tems , c'est une sottise.

Lorsque le tems fut un peu remis , j'accompagnai le Signor Antonneti & sa famille à la Messe dans

l'Eglise de la Paroisse. C'est un joli petit bâtiment à environ un mille de chez lui. Le Curé de la Paroisse du Signor Antonneti devait prêcher, ce qui me fit grand plaisir. J'étais curieux d'entendre un Sermon Corse. Notre Prédicateur fit très bien. Son texte était ces paroles d'un Psaume : *ils descendent tous vivans dans l'abîme*. Après s'être efforcé d'émuouvoir le sentiment par une description pathétique des horreurs de l'Enfer, il ajouta ; "Ste. Catherine de „Sienne désirait d'être placée à l'entrée de ce goufre „épouvantable, & de pouvoir le boucher de façon „qu'aucune âme infortunée ne pût plus jamais y „tomber. J'avoue, mes frères, que je n'ai pas au- „tant de zèle que Ste. Catherine, mais je fais au „moins tout ce qu'il m'est possible pour vous sau- „ver de l'abîme, en vous instruisant de ce qu'il faut „faire pour l'éviter". Après cela, il conclut son Discours par des conseils & de sages directions.

Le beau tems étant tout à fait revenu, je pris congé du digne homme qui m'avait gardé si long-tems chez lui, & traité avec tant de bonté. Il me donna une lettre pour le Signor Damiano Tomazi, Pasteur de la Commune de Pino, village voisin. J'engageai un homme avec un âne pour porter mon bagage, mais jamais je n'ai vû un chemin comme celui-là. C'était absolument gravir le long d'un rocher. Suspendu sur la mer par un chemin qui, en bien des endroits, n'avait pas un pied de large, trouvant que l'âne ne faisait que m'embarasser, je persuadai à mon conducteur de charger sur ses épaules mon portemanteau & mes autres effets.

Si j'avais formé mes idées sur la Corse d'après ce que je vis ce jour là, j'aurais été d'aussi mauvaise humeur contre cette Isle que l'était Sénèque, dont

les réflexions en prose ne sont point inférieures à ses Epigrammes. „Que peut-on, dit-il, trouver de „plus sauvage, de plus stérile que les environs de „ce Roc ? de plus dénué de toute espèce de vivres ? „quoi de plus barbare que ses habitans ? est-il de „situation plus horrible, de climat plus intempéré ? „on voit cependant dans ce lieu plus d'étrangers „que de natifs ; changer de demeure n'est donc point „un malheur ? puisque même la Corse a pu enga- „ger tant d'hommes à quitter volontairement leur „patrie, pour venir l'habiter”.

Je fus fort surpris à Pino de me voir abordé par de jeunes gaillards habillés en matelots Anglais, & parlants passablement cette langue. Ils avaient été plusieurs fois à Livourne avec des chargemens de vin ; c'est là qu'ils avaient appris l'Anglais qu'ils faisaient, & pris des habits en payement d'une partie de leur marchandise.

Le Signor Tomazi me reçut très bien, & me traita de même. A peine dans toute la Corse, excepté dans les villes de garnison, trouve-t-on une Auberge. Je n'en ai vu qu'une seule à 20 mille environ de Corte. Avant d'être accoutumé à l'hospitalité des Corfes, il m'est souvent arrivé de m'oublier & de m'imaginer être dans un Logis public. Je demandais ce qu'il me fallait du ton dont on le demande à des valets d'auberge. C'est ce que je fis à Pino, où je demandai diverses choses toutes à la fois, quand le Signor Tomazi s'apercevant de ma méprise, me dit en souriant & en me regardant fixement, *una cosa dopo un'altra, Signore*, une chose après l'autre, Monsieur.

En écrivant ce Journal, je ne fatiguerai pas mes Lecteurs par un détail minutieux des événemens de

chaque jour en particulier. Une relation libre & suivie de ce que j'ai vu & ouï, digne d'être remarqué, leur sera plus agréable. Je voyageai pendant quelque tems d'une façon singulière; souvent à pied, accompagné d'une couple de femmes robustes qui portaient mon bagage sur leur tête. Je ne pouvais m'empêcher de rire chaque fois que je me préparais à quitter un village, de voir ces bonnes gens s'empresse à arranger mon équipage, & appeler à grands cris; *Le donne, le donne.* Les femmes, les femmes. J'ai eu en parcourant l'Isle tout le tems & la commodité nécessaire pour m'instruire de ce qui la regarde; je logeais quelquefois chez des particuliers; d'autrefois dans des Couvens, & toujours bien recommandé de lieu en lieu. Le premier Couvent où je couchai fut celui de Canary. D'abord ce genre de vie me parut un peu étrange, mais j'appris bientôt à me retirer dans le Dortoir aussi naturellement que si j'avais été Moine depuis 7 ans. Les Couvens sont de petits bâtimens, décens, proportionnés aux idées simples & modérées de leurs pieux habitans; des Religieux qui travaillent sincèrement à leur salut, en cheminant justement devant Dieu, sont souvent raillés & méprisés par ceux que les plaisirs ou les soucis temporels empêchent de songer à l'avenir, & de s'occuper d'objets plus relevés: Un peu d'expérience de la paix & de la sérénité d'âme que l'on trouve dans les Couvens, serait bien nécessaire aux gens du monde, pour tempérer l'ardeur avec laquelle ils recherchent les plaisirs.

Je trouvai à Patrimonio le Siège d'une Magistrate Provinciale. Le Chef Juge y était & me reçut très bien. En y arrivant, le Capitaine de la garde sortit, & me demanda qui j'étais. Anglais, lui ré-

pendis-je. Il me regarda d'un air sérieux, & me dit, d'un ton mêlé de regret & de reproche, *Inglese! erano nostri amici, ma non lo sono più.* "Les Anglais! ils étaient autrefois nos amis, mais ils ne le sont plus". Je me sentis confus pour mon pays aux yeux de cet honnête soldat.

A Olletta, je fus rendre visite au Comte Nicolas Rivarola, frère de mon ami de Livourne. Il me reçut avec une extrême politesse, & fit tout ce qui était possible pour me faire plaisir. C'est là que je vis un Corse qui pensait plus favorablement des Anglais que le Capitaine de la garde à Patrimonio. Il me parla de notre bombardement de San Fiorenzo en faveur des patriotes, & me prêta gracieusement son cheval pour l'après midi, ce qu'il n'aurait fait, disait-il, pour personne au monde, que pour un Anglais.

J'eus le plaisir en arrivant à Morato, de faire connaissance avec le Signor Barbaggi, dont la femme est nièce de Paoli. Je lui trouvai des sentimens, de l'esprit, & de la politesse. C'est chez lui qu'est la monnoye de Corse. Je pris des échantillons de leurs différentes espèces en argent & en cuivre, & l'on me dit qu'on espérait dans un an ou deux pouvoir battre des pièces d'or. On réparait alors la maison du Signor Barbaggi, ce qui m'obligea de coucher au Couvent, mais j'allais dès le matin déjeuner chez lui avec du chocolat. A dîner, nous n'avions pas moins de 12 plats très bien apprêtés & servis en porcelaine de Saxe. Un dessert & différentes sortes de vins & de liqueurs, tous produits de la Corse. Le Signor Barbaggi me répétait souvent que les Corfes habitaient un pays sauvage & inculte, & qu'ils vivaient comme les Spartiates. Je le priai de me dire dans

dans quel pays on pourrait trouver autant de luxe , que j'en voyais chez lui. Je dirai par tout où j'irai , ajoutai-je , de quelle façon se traitent les Corfès ; malgré la pauvreté & la tempérance dont ils font profession. Nous badinâmes beaucoup sur ce sujet. Sa femme me parut jolie & fort aimable , malgré sa grande réserve.

Pour aller de Morato à Corte , je traversai un pays très sauvage & montagneux , diversifié par quelques profondes vallées. Je pris de petites bêtes de somme pour moi & pour mon domestique. C'était quelquefois des chevaux , mais le plus souvent des mules ou des ânes qui n'avaient point de brides , mais de simples cordes attachées autour du col avec lesquelles nous les menions le mieux qu'il nous était possible.

A Corte , je fus rendre mes devoirs au Conseil Suprême , pour l'un des membres duquel le Signor Babbaggi m'avait chargé d'une lettre à remettre au Signor Boccociampo. Je fus très bien reçu , & l'on me conduisit au Couvent des Franciscains , où l'on me donna l'appartement même de Paoli , qui était alors absent pour un voyage , à quelques journées de là , au-delà des monts , où il tenait une Cour Syndicale dans un village appelé Sollacaro.

Comme le Général résidait depuis quelque tems dans ce Couvent , les Moines qui l'habitaient faisaient un peu plus de figure que ceux que j'avais vus jusques alors dans l'Isle. Je fus accompagné principalement par le Prieur, Ecclésiastique résolu, qui avait autrefois servi dans l'armée, & par le Père Giulio, homme de beaucoup d'esprit, avec qui j'ai le plaisir d'être encore en correspondance. Ces Pères ont une bonne vigne & un très beau jardin. Ils ont entre 30

& 40 ruches d'abeilles dans de longues caisses ou troncs d'arbres, avec des couverts d'écorce de liège. Quand ils ont besoin de miel, ils brûlent un peu de bois de genièvre, dont la fumée fait retirer les abeilles; ensuite avec un instrument de fer, dont l'un des bouts est armé d'une pointe recourbée & tranchante, ils tirent la plus grande partie du rayon, n'en laissant qu'un peu pour les mouches qui se remettent d'abord à travailler & reparent bientôt leur perte. En prenant le miel de cette façon, il n'y a jamais une mouche de tuée. Les Moines de ce Couvent paraissent heureux, & vivent dans la paix & l'abondance. Je les badinais souvent du dicton appliqué à leur ordre. *Nihil habentes & omnia possidentes*. Ils n'ont rien & possèdent tout.

Je me rendis avec eux au chœur. Le service fut décent. Le Père Giulio joua de la Harpe. Je vis sur le grand Autel un Tabernacle sculpté en bois par un de leurs Religieux. C'est une pièce d'un travail exquis. Un Seigneur Génois leur a offert de l'échanger contre un d'argent, mais ils n'ont pas accepté l'échange. La Bibliothèque de ces Pères ne vaut pas la peine d'en faire mention, mais leur Couvent est bien bâti.

Je voulus m'arrêter un peu à Corte, tant pour me reposer de mes fatigues que pour voir tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Capitale de la Corse. Le lendemain de mon arrivée, trois déserteurs Français demandèrent à me parler. Ces extravagans s'étaient mis en tête que j'étais venu en Corse pour lever des troupes pour l'Ecosse, & ils venaient me prier de leur permettre d'avoir l'honneur de me suivre; sans doute pour avoir aussi l'honneur de me planter là, quand je les aurais engagés, comme ils avaient fait à leur Régiment.

Je reçus beaucoup de politesse à Corte du Signor Boccaciampo, & du Signor Massesi, grand Chancelier. Son fils, le Signor Luigi, jeune gentilhomme, qui joignait à beaucoup de vivacité, beaucoup de politesse naturelle, eut la complaisance de m'accompagner par tout. Je l'appellais mon Mentor, & j'étais d'autant plus charmé de lui, que n'étant jamais sorti de son pays, ses idées étaient entièrement Corfes.

Tous les membres du Conseil Suprême qui résidaient à Corte, pendant le tems que j'y ai passé, m'ont paru des gens sages & solides, qui ont toute l'habileté & la pénétration d'esprit nécessaire pour aider le Général à former son plan de Gouvernement Politique, & à tirer tout l'avantage possible du caractère violent & entreprenant de ce peuple.

L'Université n'était point alors assemblée, ainsi je n'en pus voir que les Chambres qui me furent montrées par le Recteur, l'Abbé Valentini. Tous les Professeurs étaient absens, excepté un Père Capucin à qui je fus faire visite dans son Couvent. C'est un bâtiment passable. La Bibliothèque est assez nombreuse. Il y a dans l'Eglise un Tabernacle travaillé en bois, dans le même goût que celui des Franciscains, mais fort inférieur.

Je montai au Château de Corte, dont le Commandant me fit voir très poliment toutes les parties. Comme je ne voulais rien laisser échapper de ce qu'il pouvait y avoir de curieux en Corfe, je me fis montrer jusques aux malheureux détenus pour crimes. Il y en avait alors trois dans les prisons. Un homme pour le meurtre de sa femme. Une Dame qui avait donné de l'argent à son valet pour étrangler une femme dont elle était jalouse, & le mal-

heureux valet qui avait exécuté cette barbare action. On les sortit de leurs cachots pour que je pusse leur parler. L'assassin de sa femme avait un air stupide & endurci, & me dit que ce qu'il avait fait était à l'instigation du Diable. Le domestique était un pauvre misérable qui faisait pitié. Il avait d'abord accusé sa Maitresse; on l'engagea ensuite à se retracter, sur quoi on l'avait mis à la torture. Des méches enflammées entre les doigts lui firent renouveler sa première accusation, qui formait une forte preuve contre sa maitresse. Ses mains étaient si écorchées par la torture que c'était un objet d'horreur. Je lui demandai, pourquoi il avait commis ce crime, il me répondit, *perche era senza spirito*, parce que j'étais sans esprit. La Dame me parut d'un caractère résolu. Elle me parla avec beaucoup de fermeté, & niait son crime, disant, avec un sourire méprisant, en montrant son valet, ils peuvent obliger ce malheureux à dire tout ce qui leur plait.

Le Bourreau de Corse est une vraie curiosité. Il est si fort en horreur qu'il ne peut vivre comme un autre habitant de l'Isle. Il est obligé de se réfugier au Château dans une petite tour du coin, où à peine il a place pour un misérable lit, & un petit feu pour aprêter lui-même les vivres qui lui sont nécessaires pour ne pas mourir de faim, car personne ne voudroit, à aucun prix, avoir affaire avec lui. Je montai pour le voir, mais jamais spectacle plus affreux & plus dégoûtant n'avait frappé mes yeux. Il paraissait sensible à sa situation, & baissait la tête comme un homme qui sait qu'il est un objet d'horreur & d'abomination.

On avait été longtems en Corse sans pouvoir trouver de bourreau, aussi le suplice de la potence

y était à peine connu. Tous les criminels étaient passés par les armes. A la fin, la malheureuse créature que je vis, Sicilien de naissance, se présente avec un message pour Paoli. Le Général qui a un talent surprenant pour juger les physionomies, dit d'abord en le voyant, à ceux qui étaient autour de lui, *ecco il boya*, voilà le bourreau. Il donna ordre de demander à cet homme, s'il voulait en faire l'office, & sa réponse fut; *mon grand père a été bourreau, mon père a été bourreau, j'ai moi-même été bourreau, & je continuerai volontiers à l'être.* On le revêtit sur le champ de sa charge, & une seule mort ignominieuse infligée par les mains, fit plus d'effet que vingt exécutions par les armes à feu. Il est remarquable qu'aucun Corse ne voudrait, à quel prix que ce fut, consentir à être bourreau. Les plus grands criminels ne rachetèrent pas leur vie à cette condition. Le misérable, qu'un chétif salaire avait engagé à étrangler une femme innocente, n'aurait pas voulu racheter son supplice en consentant à faire la même action pour exécuter l'ordre de la loi.

Après avoir tout vu avec soin à Corte, je me préparai à mon voyage au-delà des monts pour aller trouver Paoli. La veille de mon départ, je me rappelai que j'avais oublié de me pourvoir d'un passeport, ce qui, dans la situation présente de la Corse, était cependant une précaution très-nécessaire. Après souper, le Prieur vint avec moi chez le grand Chancelier pour le lui demander. Il donna ordre de le préparer sans délai, & pendant que son Secrétaire le dressait, il m'amusa par la lecture de quelques articles de la consulte générale. Quand le passeport fut achevé & prêt à y mettre le sceau, je fus

agréablement frappé par un petit incident bien simple, mais bien beau. Le Chancelier dit à un petit garçon, qui badinait auprès de nous dans la même chambre, d'aller dans celle de sa mère chercher le grand sceau du Royaume qui y était. Je me crus assis dans la chambre de Cincinnatus. Je partis le lendemain matin, & commençai mon voyage en très bon ordre avec d'excellentes mules & des guides Corfes actifs & intelligens. Les dignes Pères qui m'avaient traité pendant le séjour que j'avais fait dans leur maison de la façon la plus gracieuse, voulurent encore me munir de provisions pour la route; ils me donnèrent des grenades délicieuses, & une bonne gourde de leur meilleur vin. Mes guides Corfes me plurent si fort que souvent je descendais pour marcher à pied avec eux, comme je les voyais faire. Si la faim nous prenait, nous jettions des pierres parmi les branches épaisses des chataigniers qui nous couvraient de leur ombre; il en tombait une pluie de chataignes dont nous remplissions nos poches, & quand ce repas nous altérait, nous nous arrêtions près de la première source pour rafraichir la bouche, & nous buvions jusqu'à ce que nous en eussions assez. Je me rappelai dans ces momens le *prisca gens mortalium*, cette première race des hommes qui couraient dans les bois, mangeant du gland & buvant de l'eau.

Nous nous arrêtâmes à un petit village pour faire rafraichir nos mules. Tous les habitans m'entourèrent en foule, me croyant un Ambassadeur envoyé à leur Général. Quand ils scurent quel était mon pays, un homme noir & robuste d'entr'eux s'écria: *Inglese sono Barbari, non credono in Dio*

grande! Anglais! ce sont des Barbares, ils ne croient pas au grand Dieu. Pardonnez-moi, Monsieur, lui dis-je, nous croyons en Dieu & en Jésus-Christ aussi. *Ham!* repliqua-t-il, *è nel Papa?* & au Pape? Non. *E perché?* Et pourquoi? La question était délicate, car il y avait bien des auditeurs à la controverse. Je m'avisai d'essayer une méthode de mon invention; & lui répondis fort gravement, *Perche sono troppo lontani*, parce que nous en sommes trop éloignés. C'était un argument bien nouveau contre l'infailibilité universelle du Pape. Il fut trouvé bon cependant, car mon antagoniste, après s'être tû un moment, me dit, *Troppo lontano! la Sicilia è tanto lontana che l'Inghilterra, e in Sicilia si crede al Papa.* „Trop éloignés! la Sicile est aussi loin que l'Angleterre, & „l'on y croit bien au Pape“. Oh! lui dis-je, *Noi siamo dieci volte più lontani che la Sicilia!* Nous sommes dix fois plus loin que la Sicile. Ah! ah! dit-il, & il parut fort satisfait. C'est ainsi que je me tirai d'affaire. Je doute qu'aucun raisonnement savant de nos Ministres Protestans eût produit un meilleur effet.

Mon voyage en passant les montagnes fut fort agréable. Je passai d'immenses vallons & de vastes forêts. J'étais plein de santé & de courage, & me sentais très-disposé à entrer dans les idées des hommes simples & généreux que je trouvai par tout en mon chemin. J'eus à Bastilica, où l'on trouve une race d'hommes graves & spirituels, une compagnie nombreuse au Couvent. J'aimais à voir leur franchise naturelle & leurs façons aisées; car pourquoi les hommes auraient-ils peur de voir leurs sembla-

bles ? ils entraient, en me saluant, d'un air libre ; se plaçaient autour de la chambre où j'étais assis, en s'appuyant sur leurs mousquets, & entraient tout de suite en conversation avec moi. Ils parlaient avec beaucoup de sentiment des malheurs que leur pays avait éprouvés, & se plaignaient de ce qu'ils n'étaient encore que dans un état de pauvreté & de misère. Je me trouvai dans ce moment une vivacité d'imagination extraordinaire, & comme on est moins timide quand on se trouve parmi des personnes absolument inconnues & que l'on est éloigné de son pays, je haranguai les habitans de Bastilica avec une facilité dont j'étais moi-même surpris. J'exaltai la bravoure des Corfès à laquelle ils devaient leur retour à la liberté, le plus précieux des trésors, & qui les avait rendus fameux dans toute l'Europe. On peut, disais-je, remédier à l'indigence en cultivant avec soin tout le terrain de l'Isle qui peut s'y trouver propre, & en établissant & encourageant le commerce : Mais je les exhortai à se souvenir qu'ils étaient beaucoup plus heureux dans leur état présent qu'ils ne le seraient jamais avec les raffinemens de la volupté qui mènent au vice, qu'ainsi il leur importait sur-tout de se préserver du luxe. Ce que je dis eut le bonheur de les toucher, & plusieurs d'entr'eux répétèrent les mêmes idées avec beaucoup plus de force & de sentiment que moi. Tous exprimèrent leur inviolable attachement à Paoli, & s'écrièrent tous d'une voix qu'ils lui étaient absolument dévoués. J'aurais eu bien du plaisir à passer quelque temps avec ces braves gens.

Je vis à Ornano les ruines du lieu où le grand San Pietro faisait sa résidence. Ces Moines du Couvent

d'Ornano formaient une société assez singulière. Quand je leur eus dit que j'étais Anglais ; ah ! ah ! me dit l'un d'entr'eux ; Anglais , comme disait fort bien un Saint Evêque en parlant de votre prétendue Reformation : *Angli olim Angeli , nunc Diaboli*. Les Anglais autrefois des anges , aujourd'hui des diables. Je regardai ce discours comme une sainte effusion de zèle apostolique. Ces Pères cependant eurent grand soin de moi pour le temporel.

Je parvins enfin à la vue de Sollacaro où était Paoli , & je me sentis en approchant rempli de trouble & de timidité. Mes idées sur cet homme célèbre avaient été fort exaltées par les conversations que j'avais eues à son sujet avec des habitans de l'Isle de tout rang & de tout état , qui tous s'étaient accordés à le représenter comme un être au-dessus de l'humanité. Je desirais avec ardeur pouvoir juger par moi-même d'un caractère aussi grand , aussi distingué ; mais je craignais que le motif de ma visite & la présomption que j'avais d'aller l'importuner , ne me fit paraître bien petit à ses yeux. J'eus presque envie de m'en retourner sans le voir. Ce combat de sentimens différens m'agita & m'occupa l'esprit pendant que je traversai le village & jusques au moment que j'arrivai à la maison qu'il habitait.

Je laissai mon domestique avec mes guides , & passant les gardes , je trouvai quelques-uns des gens du Général qui me conduisirent dans une antichambre , où je vis plusieurs Cavaliers Corfes qui l'attendaient. Mr. Boccaciampo lui avait annoncé mon arrivée , & l'on m'introduisit dans sa chambre. Je le trouvai seul. Son air me frappa. Il est grand , robuste , & bienfait. Sa physionomie douce & ouverte annon-

ce de la sensibilité & de la grandeur d'âme. Sa démarche est mâle, tous ses mouvemens sont nobles. Il était alors dans sa quarantième année, & portait un habit verd & or. Son usage autrefois était de porter l'habit ordinaire des Corfes; mais à l'arrivée des Français, il crut qu'un peu d'élégance & de magnificence extérieure pourrait contribuer à donner au Gouvernement un air plus respectable.

Il me demanda ce qu'il y avait pour mon service; je lui présentai la lettre du Comte Rivarola, & quand il l'eut lûe, je lui fis voir celle de Rousseau. Il fut poli, mais très-reservé. J'ai parlé dans ma vie à bien des Princes, mais jamais, non jamais aucun ne m'a fait éprouver ce que je sentis en la présence de Paoli. J'ai déjà dit qu'il est grand physionomiste, & par une suite du danger continuel où il est d'être trahi ou assassiné, il s'est fait une habitude d'observer avec une attention extrême tous les nouveaux visages qui l'approchent. Pendant plus de dix minutes que nous nous promenâmes ensemble en long & en large dans sa chambre, à peine dîmes-nous quatre mots; mais il m'examinait d'un oeil fixe & perçant comme s'il eut voulu pénétrer jusques au fond de mon âme. J'avoué que cette entrevue me parut pendant quelques momens très-pénible, & que je fus bien soulagé quand, perdant peu à peu son air de reserve, je le vis commencer à parler davantage. Je hazardai alors de lui adresser ce compliment pour les Corfes. Je voyage, Monsieur, lui dis-je, j'arrive de Rome. Après y avoir vu les ruines du peuple le plus courageux de la terre, je viens ici contempler le commencement de l'élévation d'un autre peuple qui ne le cède point aux an-

ciens Romains en valeur. Il reçut mon compliment d'un air gracieux, en observant qu'il y avait peu d'apparence que les Corfes puissent jamais, comme les Romains, devenir un peuple Conquérant, ce que leur situation & le moderne système Politique de l'Europe rendraient impossible. Mais rien n'empêche, ajouta-t-il, que la Corse ne puisse devenir un Etat heureux & florissant.

Il marqua beaucoup d'admiration pour Rousseau, que Mr. Buttafoco avait invité à passer en Corse pour aider la nation à former ses loix (a).

Quelques-uns des Nobles entrèrent dans sa chambre, & peu après on avertit que le diner était servi. Le Général me fit l'honneur de me placer à ses côtés. Sa table était de 15 ou 16 couverts, ayant toujours plusieurs des principaux de l'Isle à manger avec lui. Son cuisinier était un Italien qui avait demeuré longtemps en France, mais il aimait à n'avoir que peu de plats simples & solides, & ne bûvait jamais de vins étrangers, évitant avec soin toute espèce de luxe. Je ne pus me défendre de sentir une sorte de gêne au milieu de ce cercle de Héros. Le Général parla beaucoup d'histoire & de littérature, & je m'aperçus bientôt qu'il avait fait d'excellentes études. Son esprit est orné d'une grande variété de belles connaissances, & sa conversation à table était aussi amusante qu'instructive. Avant diner, il avait parlé Fran-

(a) Il semble que Mr. de Voltaire ait rapporté, d'un air de raillerie, que c'était une espèce de niche qu'on avait faite à Rousseau, surquoi Paoli me dit que l'ayant appris, il écrivit lui-même à Rousseau, en lui réitérant l'invitation. Je donnerai une relation plus complete dans un autre endroit de ce Journal.

çais; à table il se servit de la langue Italienne dans laquelle il s'exprimait très-éloquemment. Nous nous retirâmes dans un autre appartement pour prendre le café. Bientôt je ne pensai plus à moi-même, & ma timidité se dissipa à mesure que je fixai toute mon attention sur cet illustre Chef d'une nation entière.

Il me recommanda particulièrement aux soins de l'Abbé Rostini qui avait passé plusieurs années en France. Le Signor Colona, Seigneur de ce lieu, étant alors absent, sa maison me fut assignée pour demeure. On me laissa à moi-même jusqu'à l'heure du souper que je retournai chez le Général; je m'instruisais par la conversation ainsi que dans la société de ceux qui étaient autour de lui, avec qui je fis peu à peu une connaissance plus particulière.

Je me sentais tous les jours plus heureux. Le nom de sujet de la Grande-Bretagne m'attirait des marques d'attention dont le bruit se répandit en Italie, & confirma l'idée où l'on y était déjà que j'étais réellement un Envoyé d'Angleterre. Je dinai & soupai constamment avec le Général; toute la Noblesse me vint faire visite; & quand je voulais faire un tour de promenade, j'étais accompagné par des gardes. Je priai le Général de ne pas me traiter avec tant de cérémonie, mais il y insista.

Mon tems se passa de la façon la plus agréable. Je jouissais d'un sentiment de volupté noble, qui me paraissait délicieux. Paoli devint plus ouvert & plus affable avec moi. J'oubliai la distance qu'il y avait entre nous, & j'avais tous les jours quelques heures de conversation particulière avec lui. Dès le commencement, j'avais pris l'habitude d'écrire tous les soirs ce que j'avais observé dans la journée qui fut

digne de remarque, sans règle ni choix, dans l'intention d'en extraire ensuite à loisir tout ce qui en vaudrait la peine. Les plus intéressantes de ces observations & pour mes lecteurs & pour moi-même, seront sans doute celles qui ont pour objet la vie de Paoli, & ses discours que je me fais une gloire de rapeller.

En parlant de la guerre de Corse, Monsieur, me dit-il, si l'événement nous est favorable, nous serons regardés comme d'illustres défenseurs de la patrie; s'il nous est contraire, nous ne passerons que pour de malheureux rebelles.

Des Français lui objectaient que la nation Corse n'avait pas de troupes régulières. Nous ne voudrions pas en avoir, répondit-il: on parlerait alors de la valeur de tel ou tel Régiment, mais à présent chaque homme en particulier est lui-même un Régiment. Si les Corfès étaient formés en corps réguliers, nous perdriions cette bravoure personnelle qui a produit parmi nous des actions qui, en d'autres pays, illustreraient un Général.

Je lui demandai comment il avait fait pour se former une ame si supérieure à l'intérêt. Elle n'y est point supérieure, dit-il, mon intérêt à moi est d'acquérir un nom. Je sçais qu'il ne peut manquer à celui qui fait le bien de sa patrie, & je l'attends. Je consentirais cependant à être oublié, si à ce prix je pouvais rendre ce peuple heureux. J'ai un orgueil inconcevable, *una superbia indicibile*; l'approbation de mon cœur me suffit. Il dit qu'il aimerait fort à voir le monde, & à jouir de la société des Savans & des gens de mérite de tous les pays. Je lui demandai comment, avec de pareilles dispositions, il pouvait souffrir d'être confiné dans une Isle encore si

fauvage & si peu civilisée ; & au lieu de se livrer à son goût pour les plaisirs de l'esprit , & des conversations remplies de sel attique , passer sa vie dans un cours non interrompu de soins & de dangers. Il me répondit par ce vers de Virgile ,

Vincet amor Patriæ , laudemque immensa cupido.

ce qui , exprimé avec cet agréable accent Italien , & avec la grace & la dignité qui lui sont particulières , me parut d'une noblesse infinie. Je voudrais avoir de lui une statue qui eut été prise dans cet instant.

Je lui demandai s'il sçavait l'Anglais , & sur le champ il me parla cette langue dans laquelle il s'exprimait passablement bien. Il l'avait appris à Naples de quelques Officiers Irlandais qui servaient dans les troupes , & avec lesquels il était lié ; & comme il a une grande facilité pour les langues , il apprit d'eux l'Anglais , mais ayant été depuis lors dix ans sans en faire usage , il ne parlait que fort lentement , on sentait bien qu'il la possédait , mais faute de ce que j'appellerais volontiers *l'usage mécanique* , il avait de la peine à trouver les expressions propres. Sa collection de livres Anglais me fit rire. Elle consistait en quelques volumes dépareillés du *Spéctateur* & du *Babillard* , l'*Essai sur l'homme* de Pope , les *Voyages de Gulliver* , une *Histoire de France en vieux Anglais* & l'*Apologie des Quakers* par Barclai. Je lui promis de lui en envoyer un assortiment mieux choisi , & je lui ai tenu parole (b). J'eus lieu de me

(b) Je lui envoyai les œuvres de Harrington , de Sidney , d'Addisson , de Trenchard , de Gordon & d'autres Ecrivains en faveur de la liberté. Je lui fis parvenir encore quelques-uns de nos meilleurs livres de Morale & de goût , tels que les œuvres de Mr. Samuel Johnson , avec la suite

convaincre de sa connaissance de notre langue en lui faisant voir un mémoire que j'avais dressé sur l'avantage que tirerait l'Angleterre d'une Alliance avec la Corse. Il le traduisit sur le champ en Italien avec la plus grande facilité. Il m'en a donné depuis d'autres preuves par ses réponses aux lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire en Anglais, & en particulier par une critique ingénieuse & très-juste de quelques-uns des ouvrages de Swift. Il était très-bien instruit de l'histoire d'Angleterre ; il avait lu plusieurs des débats du Parlement & même quelques N^o. du North Briton. J'eus lieu d'observer combien il connaissait notre pays par les anecdotes qu'il en citait, les allusions & les comparaisons qu'il faisait des choses qui ont rapport à l'Angleterre.

Il me dit que son objet principal était de former les Corfes, de façon qu'ils eussent une constitution stable qui put subsister sans lui. Notre Etat est jeune, disait-il, & ne peut encore se passer de lisières. Mais je voudrais que les Corfes apprissent à marcher seuls. C'est pourquoi lorsqu'ils s'adressent à moi pour savoir quels Magistrats ils doivent choisir, je leur dis ; „ Vous savez mieux que moi quels sont les plus „ capables & les plus honnêtes gens parmi vos voi- „ sins. Considérez les conséquences de votre choix, „ non-seulement pour vous en particulier, mais pour „ toute l'Isle en général“. De cette façon, je les accoutume à sentir leur propre importance comme membres de l'Etat.

complète du Spectateur, du Mentor & du Babillard. Et j'envoyai à l'Université de Corte quelques Auteurs Classiques Grecs & Latins, des belles éditions de Glasgow, par Mr. Foulis, &c.

Un jour , après avoir dépeint le triste état & la cruelle oppression sous laquelle la Corse a si long-tems gémi , il dit ; Nous sommes actuellement étendus sur la patrie pour la ranimer , comme le Prophète Elisée l'était sur le corps du fils de la Sunamite , œil sur œil & bouche sur bouche ; elle commence à reprendre un peu de vie & de chaleur , j'espère qu'elle recouvrera bientôt entièrement la vigueur & la santé. Ses progrès sont si rapides , lui dis-je , que nous verrons bientôt fleurir en Corse tous les Arts & les Sciences. Un peu de patience , Monsieur , me répondit-il , si vous voyez un soldat échappé d'une sanglante bataille , grièvement blessé & pouvant à peine se relever , serait-il raisonnable d'exiger qu'il fut bien coëffé & couvert d'habits brodés ? La Corse vient d'essuyer un grand combat ; blessée & abattue , elle ne peut encore se soutenir. Les Arts & les Sciences sont des ornemens & une parure élégante que vous ne devez pas vous attendre à voir si tôt chez nous. Mais revenez dans 20 ou 30 ans , & nous vous ferons voir des Arts & des Sciences ; des concerts , des Assemblées , & de belles Dames dont vous deviendrez amoureux.

Il sourit quand je lui témoignai ma surprise de le trouver si poli & si aimable ; car quoique je crusse bien voir en lui un grand homme , je m'attendais à le trouver sauvage & grossier , tel enfin qu'un Attila , Roi des Goths , ou Luitprand , Roi des Lombards.

J'ai remarqué que , quoiqu'un doux sourire éclaircisse souvent sa physionomie , il est rare de le voir rire tout-à-fait. Je ne sçai si les éclats de rire en compagnie sont une marque de faiblesse ou de grossièreté , mais il est sûr que les hommes véritablement

ment grands & les personnes qui se piquent de politesse & de belles manières en font peu.

La vivacité, ou, si je puis m'exprimer ainsi, la flexibilité d'esprit de ce grand Homme est surprenante. Un jour que je fus chez lui pour lui rendre mes respects avant diner, je le trouvai au milieu d'un cercle de Nobles du pays & dans une grande agitation. Un Corse était debout auprès de lui dans la posture d'un criminel devant son Juge. Paoli se tourna de mon côté; je suis charmé, Monsieur, me dit-il, de ce que vous êtes venu dans ce moment. Vous autres Protestans, vous ne croyez pas à la Transsubstantiation; Soyez cependant témoin de ce miracle dans ce Corse transformé en Génois. Cet homme indigne que vous voyez est un Corse qui a été longtems Lieutenant au service des Génois au Cap Corse. André Doria ni aucun de leurs plus fameux Capitaines, n'ont pû combattre avec plus de zèle pour leur République qu'il a combattu contre sa patrie. Se tournant ensuite vers lui; Monsieur, lui dit-il, la Corse se fait une loi de pardonner aux plus indignes de ses enfans dès qu'ils se rendent, même lorsqu'ils y sont forcés, comme c'est votre cas. Vous échappez cette fois... mais prenez-y garde, j'aurai sur vous un œil attentif, & si jamais vous retournez à vos perfides pratiques... vous sçavez que je puis vous punir. Il prononça ces mots avec la fierté d'un lion, & l'on voyait à l'expression sombre & sévère de sa physionomie que ses idées de vengeance étaient terribles. Cependant, aussi-tôt qu'il eut fini ce discours, il reprit son air ordinaire, & s'écria; allons diner, & fut à table aussi gai que si rien ne s'était passé.

Ses idées sur la Morale sont grandes, délicates,

& telles qu'il convient à un Père de la patrie ; s'il était libertin , son influence sur les esprits serait bien-tôt perdue ; jamais les hommes ne confieront les intérêts importans de la société à celui qu'ils croiront capable de faire pour son plaisir des choses qui préjudicieraient au bien de cette société. Il me contait que son père l'avait élevé avec beaucoup de rigidité , & qu'il s'était bien rarement écarté du sentier de la vertu ; que ce n'était pas par insensibilité & faute d'être susceptible de passions , mais que son âme étant occupée d'objets plus importans , ses passions s'étaient tournées vers des plaisirs plus nobles que tous ceux que procurent la volupté & la licence. Je vis , dans l'exemple que m'offrait Paoli , le grand art de préserver les jeunes gens nés avec de l'esprit & du génie , de la contagion du vice , dans lequel il y a une certaine force d'imagination & de sentiment qui touche de bien près aux qualités nécessaires pour acquérir des vertus sublimes. Sachez convaincre un jeune homme que la véritable gloire & le courage se trouvent dans la pratique de la vertu , & vous lui donnerez un frein plus fort contre l'impétuosité des passions , dans cet âge où elles sont si difficiles à vaincre , qu'en prouvant à son jugement la beauté & l'utilité de la rectitude morale.

Un jour pendant le diner , il insista sur les principales preuves de l'existence & des attributs de Dieu. Entendre répéter & presser ces argumens par l'illustre Paoli avec cette grace & cette énergie qui lui est particulière , & entouré des principaux de ces hommes heroïques qui composent sa nation , me parait la chose du monde la plus belle & la plus admirable. Jamais je ne sentis mon âme aussi éle-

vue qu'elle l'était dans ce moment. Je pris occasion de lui parler des ouvrages du R. de P. & entr'autres de l'Épître au Maréchal Keith. Paoli qui parle souvent avec admiration de ce Monarque, loin de censurer directement ce qu'il trouvait de blâmable dans ses écrits, se tut un moment, & dit ensuite d'un ton grave & avec un regard expressif; "C'est une belle consolation à donner à un vieux Général mourant, de lui dire; En peu de tems vous ne serez plus".

Il observa que la Philosophie d'Épicure n'avait produit qu'un seul grand caractère, au lieu que l'École Stoïque avait été un Séminaire de grands hommes. Ce qu'il dit là dessus me rappella ce beau passage de Lucain (c), *Voulez-vous savoir quels étaient les mœurs & les sentimens de l'austère Caton? Observer une mesure & une règle certaine dans sa conduite; suivre la nature; se sacrifier pour sa patrie; ne pas se croire né uniquement pour soi, mais pour tout le genre humain.*

Quand on lui demanda s'il voudrait abandonner l'Île qu'il avait entrepris de protéger, supposé qu'une Puissance étrangère voulut l'élever aux plus hauts grades militaires & lui donner le gouvernement d'une Province, il répondit; J'espère qu'on me croira ou plus honnête homme ou plus ambitieux. Car, ajouta-t-il, accepter même les premières charges sous un Prince étranger serait toujours le servir. Avoir été Colonel, Général ou Maréchal aurait été plus qu'il n'en aurait fallu pour fournir à

(c) Hi mores, hæc duri immota Catonis

Secta fuit, servare modum finemque tenere

Naturamque sequi, patriæque impendere vitam

Nec sibi sed toti genitum se credere mundo.

ma table, à mon habillement, pour satisfaire la beauté à laquelle mon rang m'aurait permis de faire ma Cour; mais ce n'aurait pas été assez pour satisfaire cette imagination, ce courage qui est là, dit-il, en portant la main sur son cœur.

Un jour au milieu de la Noblesse, il agitait la question, si le Chef d'une Nation doit être marié ou non. S'il est marié, dit-il, il risque d'être distrait par des soins domestiques, & dirigé dans ses plans par des inquiétudes sur le sort de sa famille. S'il n'est pas marié, il est à craindre que n'étant retenu par aucun attachement pour une femme ou pour des enfans, il ne sacrifie tout à sa seule ambition. Quand je lui dis qu'il devrait se marier pour avoir un fils qui pût lui succéder; eh! qui m'assurera, Monsieur, me dit-il, que mon fils pensera & agira comme moi? Quel fils eut Cicéron, & quel fut celui de Marc Aurele?

Il me disait un jour que j'étais seul avec lui, je ne me marierai jamais, je n'ai pas les vertus conjugales. Rien ne pourrait me tenter de prendre cet engagement qu'une femme qui serait assez riche pour me mettre en état de faire le bonheur de ma patrie.

Il parlait souvent cependant à l'honneur du mariage, comme de l'institution la mieux calculée pour le lien de la société & le bonheur des individus qui la composent; s'il n'avait été qu'un simple particulier, il se serait marié, & il aurait été aussi tendre époux, aussi bon père qu'il est aujourd'hui sage Magistrat & habile Général. Mais sa situation critique & violente ne lui permet pas de se procurer une félicité domestique. Il est marié à son pays, & les Corfès sont ses enfans. Il m'exhortait souvent à

me marier , en me disant que des plaisirs n'étaient jamais qu'illusoires & inconstans ; que je ne ferais heureux qu'en me mariant , & qu'il espérait peu après mon retour en Angleterre recevoir de mes lettres , qui lui apprendraient que j'avais suivi son conseil , & que j'étais convaincu par mon expérience qu'il avait eu raison de me le donner. C'est avec cette aimable condescendance que ce grand homme voulait bien s'entretenir avec moi. Que ne puis-je le rendre tel que je le voyais ! Tous mes lecteurs en seraient aussi enchantés que moi.

Son génie est aussi propre aux spéculations Philosophiques qu'aux affaires d'Etat. Un soir à souper il nous entretint longtems des curieuses rêveries & des différentes conjectures que l'on a formées sur la nature de l'intelligence des bêtes ; A l'égard de laquelle il observa que les connaissances humaines sont encore bien faibles & bien imparfaites. Il témoigna en particulier un désir extrême de connaître le langage de cette partie de la création. Il remarqua que les bêtes se communiquent clairement leurs idées les unes aux autres , comme les chiens , par exemple , qui forment divers sons articulés ; que dans tous les tems on a vû des gens qui prétendaient entendre le langage des quadrupèdes & des oiseaux. Peut-être , disait Paoli , que dans mille ans cette connaissance sera aussi commune que l'est aujourd'hui celle de tant de choses qui autrefois paraissaient plus difficiles encore. Si je ne craignais de paraître ridicule , je dirais volontiers que la connaissance du langage des animaux est une de celles que l'homme devrait le plus désirer d'acquérir , parce qu'elle étendrait beaucoup le cercle de son commerce social.

Je fus fâché à mon retour en Angleterre de ne rien trouver sur cette matière dans le livre du Docteur Grégori, *des vuës comparatives de l'état & des facultés de l'homme & de celles du monde animal*, qui venait d'être publié. Ce qui me consola un peu cependant, fut de trouver dans ce digne & ingénieux Auteur une peinture de la société, très applicable aux Corfes. "Il y a dans les progrès de la société un certain période où le genre humain paraît dans son plus grand avantage. Les hommes jouissent dans ce période de toutes leurs forces corporelles, tandis que les fonctions animales conservent toute leur vigueur. Ils sont hardis, actifs, fermes, ardens dans leur amour pour la liberté & pour la patrie. Leurs manières sont simples, leurs affections pleines de feu, & quoique fortement unis entr'eux par les liens du sang, ils n'en observent pas moins l'hospitalité & la générosité envers les étrangers. La Religion quoique déguisée par une multitude de superstitions y est universellement respectée & révérée".

Paoli souhaitait fort de me voir étudier & approfondir le caractère des Corfes. Mêlez-vous avec eux, me disait-il, plus vous leur parlerez & plus vous me ferez plaisir. Oubliez le peu d'apparence de leur extérieur, écoutez leurs sentimens, & vous trouverez dans ces pauvres gens beaucoup d'honneur, de bon sens & d'habileté.

Son cœur se dilatait, quand il parlait de ses compatriotes. Ses grandes qualités brillaient d'un plus grand éclat, quand il dépeignait les vertus de ceux au bonheur desquels il a consacré sa vie entière. Si je devais, disait-il, conduire une armée de Corfes contre une armée plus forte du double, je n'aurais

qu'à leur dire quatre mots , leur rappeler l'honneur de leur pays & celui de leurs braves ancêtres. Je ne dis pas qu'ils seraient vainqueurs , mais je suis bien assuré qu'aucun d'eux ne quitterait son poste qu'avec la vie. Les Corfes , disait-il , sont d'une fermeté qui vous surprendrait , je voudrais que vous pussiez être témoin de la mort de quelqu'un d'eux. Il y a un proverbe Génois qui dit que , les Corfes méritent la potence & savent la souffrir. *I. Corsi meritano la furca e la sanno soffrire.* Ce dicton est certainement à notre gloire.

Il me contait que les criminels Corfes sont toujours exécutés 24 heures après que leur sentence est prononcée. Cette coutume , dit-il , n'est peut-être pas bien Catholique , mais elle est humaine. Il continua à me citer divers exemples du courage des Corfes. Un Sergent , dit-il , qui fut blessé dans une de nos actions meurtrières , m'écrivit en mourant , ces mots ; *Je vous salue , prenez soin de mon père , dans 2 heures je serai avec les autres braves qui sont morts courageusement pour leur pays.*

Un Gentilhomme Corse fait prisonnier par les Génois fut jetté par eux dans un cachot , & enchainé à terre. Pendant qu'il était dans cette affreuse situation , les Génois lui firent offrir un emploi dans leur service. Non , répondit-il , *si je l'acceptais , ce ne serait que dans la ferme résolution de le quitter pour retourner au service de mon pays , mais je ne l'accepterai point , parce que je ne voudrais pas que mes Compatriotes pussent me soupçonner d'avoir été un seul moment infidèle à ma patrie , & il resta dans son cachot.*

Je défie , continua Paoli , Rome , Sparte & Thebes de montrer 30 années de patriotisme comme ce-

lui dont la Corse peut se glorifier. Quoique l'union entre les parens soit très forte chez les Corfes, ils sacrifient leurs parens les plus proches, quand il s'agit du bien de leur pays, & abandonnent sans hésiter ceux qui prennent le parti des Génois.

Il me donna un exemple bien remarquable de la sensibilité & de la grandeur d'âme des Corfes. "Un criminel, dit-il, était condamné à mort; le neveu du coupable vint chez moi avec une Dame de distinction qu'il avait engagée à venir solliciter sa grace. L'angoisse du neveu lui faisant penser que cette Dame ne mettait pas dans sa sollicitation toute la force & l'éloquence qu'il aurait voulu, il m'adressa la parole lui-même. Seigneur, me dit-il, m'est-il permis de solliciter la grace de mon oncle? comme s'il avait senti que ce qu'il allait me demander était injuste. Je lui ordonnai de continuer. Seigneur, me dit-il avec la plus vive affliction, je vous demande la vie de mon oncle; si elle m'est accordée, sa famille fera à l'Etat un don de 1000 sequius. Nous fournirons 150 soldats que nous payerons pendant toute la durée du siège de Furiani. Nous consentirons que mon oncle soit banni, & nous nous engageons à l'empêcher de remettre jamais les pieds dans l'Isle. Je connaissais le neveu, & sçavais que c'était un homme de mérite; vous sçavez, lui dis-je, toutes les circonstances du crime de votre oncle; si vous pouvez m'assurer que le pardon que vous me demandez soit juste, utile & honorable pour le pays, je vous promets de vous l'accorder. Il se tourna, fondant en larmes, & sortit en disant: *Non vorrei vendere l'onore della patria per mille scellini*. Je ne voudrait pas avoir vendu l'honneur de mon pays

pour mille séquins, & son oncle fut exécuté".

Quoique le Général fut membre actuel de la Cour Syndicale, il y prenait rarement sa place. Il restait dans son appartement, & si quelqu'un de ceux dont le procès venait d'être jugé était mécontent de la sentence, il demandait une audience particulière qui ne manquait jamais de le convaincre qu'on lui avait rendu justice. Cet usage même parut une indulgence nécessaire dans l'enfance d'un Gouvernement. Les Corfès ont été si longtems dans un état d'Anarchie qu'il n'est guère possible de les soumettre tout d'un coup à l'autorité régulière de la justice. Ils obéiraient implicitement à Paoli, parce qu'ils l'aiment & le respectent ; mais une pareille obéissance ne serait au fond qu'être gouvernés par leurs propres passions. Ils se soumettent, il est vrai, mais c'est à un homme pour qui ils ont une estime personnelle, & l'on ne pourra les dire parfaitement civilisés que lorsqu'ils se soumettront à la décision de leurs Magistrats, comme Officiers de l'Etat à qui l'administration de la justice est confiée. En les convaincant que ces Officiers ne jugent qu'avec équité & connaissance de cause, Paoli accoutume les Corfès à avoir une confiance salutaire en ceux qui les gouvernent, nécessaire pour leur inspirer du respect, & pour assurer la solidité du Gouvernement.

Après m'avoir rapporté beaucoup de choses à la louange de ses compatriotes. Je veux, dit-il, vous donner des preuves de ce que j'avance. Il y a dans la chambre voisine une foule de gens qui attendent que je leur donne audience. Je vais faire entrer le premier que je verrai, & vous l'entendrez. Le premier qui se présenta était un vénérable vieillard. Le Général lui prit la main & lui souhaita le bon jour

avec une bonté aisée qui donna au vieux paysan toute l'assurance nécessaire pour lui parler librement. Paoli lui dit de ne pas faire attention à moi, & de parler hardiment du sujet qui l'amenait. Le vieillard lui dit qu'il y avait eu dans le village où il demeurerait un malheureux tumulte dans lequel deux de ses fils avaient perdu la vie ; que regardant cette affaire comme un grand malheur, il est vrai, mais dans laquelle il n'y avait eu aucune malice de la part de ceux qui avaient tué ses fils, il aurait souhaité qu'on ne les eut pas recherchés, mais que sa femme, avide de vengeance, s'étant d'abord adressée à la justice pour les faire arrêter & punir, il donnait à son Excellence la peine de l'entendre pour le prier de prévenir par ses soins, que dans la chaleur de la dissension entre ses voisins, personne ne fut puni comme coupable du meurtre de ses fils, s'il en était réellement innocent. Il y avait quelque chose de si grand & de si généreux dans ce procédé d'un père, qui était cependant pénétré jusqu'au fond du cœur du triste sort de ses enfans, que j'en fus touché jusqu'aux larmes. Paoli me jeta un regard de complaisance, rempli d'une sorte de triomphe aimable de la conduite de ce généreux vieillard, dont les expressions aisées & la vivacité des gestes justifiaient bien ce que *Petrus Cirneus* dit de l'éloquence des Corfès. *On dirait que ce sont tous des Avocats plaidans.*

Je trouvai que Paoli avait bien raison de souhaiter que je m'entretins souvent avec ses compatriotes. Leur conversation augmenta beaucoup la bonne opinion que j'avais de lui & d'eux. De THOU rendait justice aux Corfès, quand il disait ; *Mobilia Corforum ingenia.* L'Esprit des Corfès est

changeant. Leur attachement pour Paoli cependant est, après dix ans, aussi fort qu'il l'a jamais été. Il y a même de l'enthousiasme dans leur admiration pour lui. *Questo grand' uomo, mandato da Dio per liberare la Patria.* Ce grand homme envoyé de Dieu pour délivrer la patrie. C'est ainsi qu'ils s'exprimaient quand ils me parlaient de Paoli. Tous ceux qui servaient Paoli ou qui vivaient avec lui étaient des personnes de beaucoup de sens & d'une capacité distinguée dans leurs différens emplois. Quelques uns même avaient été dans les services étrangers. L'un d'eux, *il Signor Suzzoni*, avait longtems vécu en Allemagne; il me parla Allemand, & me rappella les heureux jours que j'ai passé chez ce peuple simple, brave & honnête, qui se distingue de toutes les nations du monde par la cordialité avec laquelle il reçoit les étrangers.

Signor Gian Quilico Casa Bianca, d'une très ancienne noblesse Corse, était mon ami particulier. Il m'instruisit en détail de tout ce qui regardait le Gouvernement, & avait même la patience de rester assis à mes côtés, pendant que je couchais sur le papier ce que je venais d'en apprendre, ce que j'ai dans la suite corrigé & encore augmenté d'après mes conversations avec Paoli. J'ai reçu beaucoup d'honnêtetés de l'Abbé *Rostini*, homme de Lettres, plus distingué encore par les excellentes qualités de son cœur que par les lumières de son esprit. Ce qu'il disait de Paoli mérite d'être remarqué. Nous ne craignons pas, dit-il, ni que notre Général nous trompe, ni qu'il se laisse tromper.

Je fus encore reçu avec beaucoup d'amitié & de politesse par le Père *Guelfucci* de l'Ordre des Servites. C'est un homme que ses talens & ses vertus

unies à une décence & une douceur de mœurs singulière ont élevé à l'emploi honorable de Secrétaire du Général. Il est vrai que tous ces Messieurs me traitèrent avec la plus grande politesse. J'étais toujours avec eux à la chasse, à la promenade à pied comme à cheval.

Les payfans comme les soldats sont francs, ouverts, vifs & hardis. Ils ont une rusticité dans les manières qui s'accorde parfaitement avec leur caractère, & n'est pas du tout désagréable. Le Général me donna une preuve admirable de leur bon sens naturel, simple & solide. Un jeune Marquis fort riche & fort vain arriva en Corse. Il témoignait un souverain mépris pour ses barbares habitans, & en marchant se donnait des airs d'importance risibles. Les Corfès, en fouriant de son ridicule, ne disaient autre chose, sinon : *Laissez le faire, il est jeune.*

Les soldats & les payfans Corfès se plaisent beaucoup à faire combattre des bêtes à corne contre leurs grands chiens de montagnes. Ces combats les entretiennent dans une habitude de férocité qui bannit entièrement de leurs cœurs la crainte & la timidité. J'ai vu un Corse s'avancer dans la chaleur du combat sur le champ de bataille, écarter les chiens, saisir l'animal furieux par les cornes & l'amener dehors. Le commun peuple ne m'a pas paru fort porté à se divertir. J'en ai vu dans la grande salle de la maison Collona où j'étais logé qui s'amusaient à jouer à une sorte de jeu de Dames singulier. Ils tracent sur le parquet avec de la chaux un nombre suffisant de quarrés dont ils remplissent alternativement l'un avec de la chaux & laissent l'autre vuide, & au lieu de Dames noires & blanches, ils se servent de morceaux de bois & de pierres. Cette façon de jouer me parut tout-à-fait burlesque.

J'étais très-familier avec les soldats & paysans Corfes. Plusieurs d'entr'eux venaient me voir le matin. Ils entraient & sortaient fort librement. Je faisais tout ce qui m'était possible pour leur inspirer de l'amitié pour les Anglais, & leur donnais l'idée & le désir d'une alliance entre nous. Ils me faisaient mille questions sur mon pays auxquelles je satisfaisais de mon mieux.

Le plus grand plaisir de ces Insulaires, lorsqu'ils ne sont ni à la guerre, ni à la chasse est de rester couché à leur aise & en plein air, à raconter des histoires sur la bravoure de leurs compatriotes, & à chanter des chansons à l'honneur des Corfes & contre les Génois. Ils restent à l'air & continuent ce divertissement, à moins que la pluie ne les oblige à rentrer dans leurs maisons.

L'Ambassadeur Anglais (c'est ainsi que les soldats & les paysans Corfes me nommaient) devint bientôt leur grand favori. Je me fis faire un habit à la Corfe avec lequel je me promenais d'un air de satisfaction qui leur faisait plaisir. Le Général me fit présent de ses propres pistolets faits dans l'Isle même. La matière en était aussi du cru du pays & l'ouvrage excellent. J'avais toutes les autres pièces de l'habillement. Je me procurai même une de ces coquilles qui avaient sonné souvent l'alarme pour la liberté. Je conserve encore tout cela avec beaucoup de soin.

Paoli parlait avec beaucoup de grandeur & de dignité de la conservation de l'indépendance de la Corfe. Nous pouvons, disait-il, avoir des Puissances étrangères pour Amies, pourvû que ce soit à une distance convenable; nous pouvons faire des Alliances, mais nous ne voulons être soumis à aucune nation de l'Europe, quelque puissante qu'elle

son. Ce peuple, qui a fait tant de choses pour sa liberté, se laisserait plutôt hâcher en pièces, homme par homme jusqu'au dernier, que de voir la Corse confondue avec le territoire d'un autre pays. Il y a quelques années qu'il courut un faux bruit que j'avais dessein de céder la Corse à l'Empereur. Un Corse vint à moi dans une grande émotion, & me dit ; quoi, le sang de tant de Héros qui l'ont répandu si généreusement pour la conservation de la liberté de la Corse, ne servira donc qu'à teindre la pourpre d'un Prince étranger !

Je lui parlai du plan d'une alliance entre la Corse & l'Angleterre. Paoli détourna ce sujet avec beaucoup de politesse & de dignité, en disant : Moins nous serons obligés d'avoir recours à des Alliés, plus notre gloire sera grande. Il parut choqué de la façon dont nous avions traité son pays, & rappella la proclamation injurieuse de la dernière paix, dans laquelle les braves Insulaires étaient appelés *les rebelles de la Corse*. Des rebelles ! répéta-t-il avec un noble orgueil & le ton de la sensibilité, c'est ce que je n'attendais pas de la part des Anglais. Il témoignait cependant un grand respect pour la nation Britannique, & il me fut aisé de voir combien il désirait de vivre en bonne intelligence avec nous. Je lui demandai ce que je pourrais faire pour lui témoigner ma vive reconnaissance de toutes les bontés qu'il avait eues pour moi. Je ne vous demande, répondit-il, que de détromper votre Cour. Dites à vos compatriotes ce que vous avez vu ici. Ils vous feront beaucoup de questions : Un homme qui arrive de la Corse sera pour eux comme un homme qui vient des Antipodes. Je cherchai à lui exprimer les vœux qu'un homme sensible devait naturellement

former à ma place; Il vit au moins un Anglais qui lui était sincèrement dévoué. Je me faisais des idées flatteuses des événemens que le tems pourrait amener. J'imaginai voir déjà les Corfes & les Anglais étroitement unis, & pour la guerre & pour le commerce. Je me représentais la brusque cordialité & l'admiration avec laquelle le peuple Anglais, franc & généreux, traiterait les braves Corfes.

Je surmontai insensiblement sa réserve sur ce sujet. La gayeté de mes idées & mes saillies le firent relâcher de son sérieux ordinaire & éclaircit son humeur. Vous rappelez-vous, me dit-il, ce petit peuple de l'Asie toujours en danger d'être opprimé par le grand Roi d'Assyrie jusques au moment où il eut recours aux Romains. Les Romains, avec le noble courage d'une nation grande & libre, déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que le grand Roi détruisit ce petit peuple, le prirent sous leur protection & firent alliance avec lui. Il ne fit pas d'observations sur ce beau trait d'histoire; mais il est aisé de voir l'application qu'il en faisait à sa nation & à la nôtre. Quand le Général me cita ce trait, je fus assez négligent pour ne lui demander le nom de ce petit peuple d'Asie, & ayant à mon retour en Angleterre feuilleté en vain beaucoup de livres pour le trouver, je pris la liberté, en écrivant à Paoli, de le lui demander. Il me répondit que ce peuple était le peuple Juif; que cette Histoire était rapportée par divers Historiens, mais que je la trouverais décrite avec beaucoup de précision & d'énergie dans le premier livre des Maccabées, au Chapitre huitième. Ce livre des Maccabées, quoiqu'il ne soit pas reçu pour Canonique par les Protestans, est cependant regardé par tous les Savans comme contenant une

histoire autentique. J'ai lû depuis , avec plaisir ;
 cette histoire favorite de Paoli , & j'ai trouvé que
 plusieurs des circonstances en sont en effet applica-
 bles à la Grande Bretagne & à la Corse , qu'elle est
 très-éloquemment écrite , & qu'elle peut fournir un
 beau modèle de traité d'Alliance. Voici comment
 son Auteur la rapporte.

„ Or Juda ouit parler de la renommée des Ro-
 „ mains , qu'ils étaient forts & puissans , qu'ils ac-
 „ cordaient facilement toutes les choses qu'on leur
 „ proposaient , qu'ils faisaient amitié avec tous ceux
 „ qui allaient à eux , & que leur puissance était fort
 „ grande.

„ 2. Car on lui fit récit de leurs batailles , & des
 „ grandes actions qu'ils avaient faites en Galatie ,
 „ comment ils avaient conquis les Galates , & les
 „ avaient rendus tributaires :

„ 3. Et de tout ce qu'ils avaient fait au pays d'Es-
 „ pagne ; comment ils avaient réduit sous leur puis-
 „ sance les mines d'argent & d'or qui y sont.

„ 4. Et comment , par leur conseil & par leur
 „ grande constance , ils s'étaient rendus maîtres de
 „ tout ce pays-là , quoi qu'il fût fort éloigné d'eux ,
 „ & même des Rois qui étaient venus contr'eux du
 „ bout de la terre , jusqu'à les détruire , les ayant
 „ frappés de grandes playes : & comment tous les
 „ autres leur payaient tribut tous les ans ;

„ 5. Et comment ils avaient défait en guerre Phi-
 „ lippe & Persée , Roi de Kittim , & tous les autres
 „ qui s'étaient élevés contr'eux , & les avaient sub-
 „ jugués.

„ 6. Et comment le grand Antiochus , Roi d'A-
 „ sie , qui avait fait la guerre contr'eux , & qui avait
 „ six vingts éléphants , & un grand nombre de gens

de

„ de cheval, & de chariots, & une fort grande armée, avait été défait par eux :

„ 7. Et comment ils l'avaient pris vif, & lui avaient ordonné, que lui & ses successeurs payeraient un grand tribut, & qu'il donnerait des otages, & tout ce dont ils étaient convenus.

„ 8. Et comment ils donnèrent au Roi Eumènes le pays des Indes, & des Mèdes, & des Lydiens, qui étaient les meilleurs pays qu'ils eussent pris de lui :

„ 9. Et comment, lors que ceux de la Grèce y voulurent aller contr'eux, & les exterminer, & qu'ils en furent avertis.

„ 10. Ils envoyèrent contr'eux un Capitaine, & leur firent la guerre ; en tuèrent un grand nombre, & en prirent plusieurs captifs, avec leurs enfans, & les pillèrent, & possédèrent leurs pays, & détruisirent leurs forteresses, & les réduisirent en servitude jusqu'à ce jour.

„ 11. Et comment ils avaient exterminé les autres Royaumes, & les Isles qui autrefois leur avaient résisté, & les avaient assujettis.

„ 12. Mais qu'ils avaient gardé l'amitié à leurs amis, & à ceux qui se reposaient sur eux, & qu'ils avaient conquis les Royaumes voisins & éloignés ; car tous ceux qui entendaient leur nom les craignaient.

„ 13. Et que tous ceux à qui ils voulaient donner du secours pour les faire régner, régnaient ; mais aussi qu'ils transportaient l'état de ceux qu'ils voulaient, & qu'ils étaient fort exaltés ;

„ 14. Et néanmoins que nul d'eux ne portait la couronne, & ne se vêtait d'écarlate, pour paraître avec magnificence.

„ 15. Pareillement , qu'ils avaient établi un conseil , & que tous les jours trois cents vingt hommes consultaient ensemble des affaires du peuple , pour le bien gouverner :

„ 16. Et qu'ils commettaient chaque année à un seul homme l'autorité de leur commander , & de dominer sur tout leur pays ; & que tous obéissaient à un seul , & qu'il n'y avait point d'envie , ni de haine entr'eux.

„ 17. Alors Juda choisit Eupolemus , fils de Jean , fils d'Accoz ; & Jafon fils d'Eléazar , & les envoya à Rome , pour contracter amitié & société avec eux.

„ 18. Afin qu'ils ôtassent le joug de dessus eux ; parce qu'ils voyaient que le Royaume des Grecs tenait Israël en servitude.

„ 19. Ils s'en allèrent donc à Rome , ce qui était un fort long voyage ; & ils entrèrent au Sénat , & ayant obtenu audience , ils dirent :

„ 20. Juda Maccabée , & ses frères , & le peuple des Juifs , nous ont envoyés vers vous , pour faire alliance & paix avec vous , & afin que vous nous receviés au nombre de vos confédérés & de vos amis.

„ 21. Cette parole leur fut agréable.

„ 22. Et c'est ici la copie de la réponse qu'ils écrivirent sur des tables d'airain , & qu'ils envoyèrent à Jérusalem , afin que ce leur fut un mémorial de paix & d'alliance.

„ 23. Que ceci tourne en bien aux Romains , & à la nation des Juifs , par mer & par terre , à toujours , & que l'épée & l'ennemi soit loin d'eux.

„ 24. Que si la guerre est premièrement faite aux Romains , ou à quelqu'un de leurs confédérés , qui sont dans toute leur domination ,

„ 25. La nation des Juifs leur donnera secours de bon cœur , selon que le tems le requerra.

„ 26. Et ils ne donneront rien à ceux qui feront la guerre, ni ne fourniront ni froment, ni armes, ni argent, ni navires, comme il a plû aux Romains ; & ils garderont leurs conventions & ne prendront rien d'eux.

„ 27. Pareillement si la guerre survient à la nation des Juifs, les Romains les aideront de bon cœur, selon ce que le tems le permettra ;

„ 28. Et ils ne donneront à leurs ennemis ni froment, ni armes, ni argent, ni navires, comme il a plû aux Romains ; & ils garderont leur convention sans fraude.

„ 29. Suivant ces conditions, les Romains ont traité *alliance* avec le peuple Juif.

„ 30. Que si après ce traité les uns ou les autres délibèrent d'en ajouter ou diminuer quelque chose, ils le feront selon leur volonté ; & tout ce qu'ils ajouteront, ou diminueront, sera confirmé.

„ 31. Mais aussi, touchant les maux que Démétrius leur fait, nous lui avons écrit, disant : Pourquoi as-tu appesanti ton joug sur nos amis, les Juifs nos confédérés ?

„ 32. Si donc ils viennent de nouveau se plaindre à nous de toi, nous leur ferons justice, & nous te ferons la guerre par mer & par terre.

Je demande si les Romains dans aucun point de leur histoire ont jamais paru plus véritablement grands qu'ils le paraissent ici.

Paoli me disait : Un homme pour conserver l'ardeur généreuse du patriotisme ne doit pas trop raisonner. Le Maréchal de Saxe raisonnait & porta la guerre dans le sein de sa patrie. J'agis par sentiment & non par raisonnement.

Les sentimens vertueux & l'habitude, disait-il, vont beaucoup plus loin que les raisonnemens philosophiques qui ont moins de force & qui varient sans cesse. Si tous les Professeurs de l'Europe étaient réunis en une seule société, ce serait sans doute une société très-respectable, & où l'on nous donnerait les meilleures leçons de Morale. Cependant je suis persuadé que je trouverais plus de vertu réelle dans la société de quelques bons payfans Corfes d'un des petits villages situés dans le centre de cette Isle, & l'on pourrait appliquer à ces deux sociétés ce que l'on disait de Démosthène & de Thémistocle, *l'un était plus puissant en paroles & l'autre en actions.*

Ce sujet de conversation m'engagea à lui dire combien de spéculations trop profondes m'avaient fait souffrir; qu'avec un esprit porté naturellement à la mélancolie & un désir ardent de m'instruire, je m'étais si fort livré à mon goût pour les recherches métaphysiques, & avais poussé si loin mes raisonnemens sur des choses qu'il n'est pas donné à l'homme de connaître, & qui par conséquent étaient fort au-delà de ma portée, que mon cerveau en était devenu une espèce de chambre obscure; que dans toute la force de mon âge, j'avais senti ce vuide, cet *omnia vanitas* d'un homme qui, pour avoir trop tôt épuisé toute la douceur de son existence, ne sent plus que la fatigue & le dégoût d'une ennuyeuse & continuelle répétition des mêmes choses. Je lui dis que j'en avais presque perdu pour jamais la faculté de reprendre les fonctions d'une vie active & occupée. Tout cela, me dit Paoli, est mélancolie; j'ai étudié aussi la Métaphysique, je connais les argumens sur la prédétermination & le libre arbitre, sur la matérialité & sur l'immatérialité de l'ame, & même

tous les subtils argumens pour & contre l'existence de la matière, *mai lasciamo queste dispute a gli oziosi.* Mais laissons ces disputes à ceux qui n'ont pas autre chose à faire. *Io tengo sempre fermo un gran pensiero.* Je suis toujours ferme sur un point. Je ne me sens jamais un moment de défiance ou de découragement.

Je tirai bien plus d'avantages de la contemplation d'un pareil caractère réellement existant, que de tout ce que j'aurais pu tirer des livres, des conversations & de mes propres réflexions. Je m'étais souvent formé l'idée d'un homme qui serait tel que je le concevais dans mes momens les plus lucides, mais cette idée me paraissait comme celles que l'on nous enseigne de former à l'Ecole, des choses qui sont possibles mais qui n'existent pas, telles qu'une mer de lait, des vaisseaux d'ambre &c. Mais je voyais dans Paoli mes idées les plus grandes se réaliser. Il m'était impossible, quelles que fussent mes spéculations, d'avoir en le voyant une idée médiocre de la nature humaine. Je me rappelle un jour, où j'entrai le matin dans sa chambre sans cérémonie, pendant qu'on l'habillait; je fus charmé de le surprendre dans un de ces momens d'épreuve, où personne, suivant la *Roche-foucault*, n'est un héros aux yeux de son valet de chambre: mais cet Observateur sévère qui trouvait un plaisir malin à dépouiller la nature humaine de sa dignité, en exagérant ses défauts & en mettant au jour les vûes petites & intéressées par lesquelles les hommes sont gouvernés, aurait été forcé de convenir que Paoli est un Héros dans tous les instans de la vie.

Paoli me disait que dès sa plus tendre jeunesse il avait eu en vûe le poste important qu'il occupe aujourd'hui. Ainsi ses sentimens doivent avoir été tou-

jours grands & élevés. Je lui demandai comment il était possible qu'un homme rempli d'aussi grandes idées eût pu se soumettre avec quelque patience aux puériles cérémonies, à la frivolité des conversations de la société que l'on appelle le beau monde, qu'il était sans doute obligé de fréquenter, lorsqu'il était Officier à Naples? Oh! me dit-il, je m'en tirais facilement, j'étais connu pour un homme singulier; je parlais, je raillais, je badinais, mais jamais je n'ai pris séance à une table de jeu. J'entrais, je sortais quand il me plaisait. La joye que j'aime est celle qui est libre & aisée. Je ne puis supporter longtemps les diseurs de bons mots.

Quoique calme & fort maître de lui-même, Paoli est d'une vivacité inconcevable, & à moins qu'il ne soit malade ou extraordinairement fatigué, on ne le voit jamais assis qu'à table. Il est toujours en mouvement, marchant en avant & en arrière avec une extrême vivacité. Mr. Samuel Johnson qui par la force de son génie & une pénétration d'esprit peu ordinaire, est parvenu, après de longues observations, à une connaissance parfaite du cœur humain, en traitant de la Biographie, fait cette réflexion. „ Il y a mille circonstances délicates & presque invisibles qui, si nous les étudions, soit dans nos recherches sur les connaissances naturelles & morales, soit pour servir à notre propre instruction ou pour fortifier notre vertu, sont beaucoup plus importantes que ce qui paraît à découvert à tous les yeux“. Ainsi Salluste, ce grand Maître de la nature, en parlant de Catilina n'a pas négligé de remarquer que sa démarche, tantôt lente, tantôt précipitée indiquait un esprit occupé de quelque grand objet, & dans un état violent (d).

(d) Rambler n°. 60.

Prévenu de la sagesse du Rambler & de la justesse de sa remarque, je me suis accoutumé à observer les plus petites circonstances dans les caractères. Ainsi en voyant Paoli toujours en mouvement & même dans une si grande agitation que, comme Salluste le dit de Catilina, *neque vigiliis, neque quietibus sedari poterat*. Il ne peut être tranquille ni quand il veille, ni quand il repose. Je l'ai jugé aussi actif, aussi infatigable que Catilina, mais par une cause bien différente. Le Conspirateur était occupé de projets pour la ruine & la destruction de Rome. Le Patriote, de projets pour la liberté & la félicité de la Corse.

Paoli disait que la vivacité de son esprit était au point qu'il ne lui a jamais été possible d'étudier pendant 10 minutes de suite. Il semble, dit-il, que ma tête se fende, je ne puis tracer moi-même mes idées, en écrivant elles m'échappent. J'appelle alors l'Abbé Galfucci, *allons presto pigliate li pensieri*; venez vite, prenez mes pensées, & il les écrit.

La mémoire de Paoli est comme celle de Thémistocle. On m'a assuré qu'il connaît par leur nom presque tous les habitans de l'Isle, leur état & leur caractère. Sa mémoire n'est pas moins forte pour les sciences. Il sçait par cœur presque tous les Auteurs classiques, & les applique avec une justesse qui étonne. Le talent si rare de citer à propos n'est pas toujours une pédanterie; L'usage qu'en fait Paoli en est une preuve. Je l'ai entendu parler des révolutions des divers états anciens avec une énergie & une rapidité qui faisait bien voir à quel point il possédait la matière, & sa parfaite connaissance de l'origine & des ressorts des différens événemens. Je lui ai entendu donner ce que les Français appellent un Catalogue

raisonné des hommes les plus distingués de l'antiquité. Le portrait qu'il en faisait était concis, juste & nerveux. Je regrette encore que le feu & la vivacité avec laquelle il parlait dans ces occasions ne m'ait pas laissé le tems de retenir assez ses expressions pour pouvoir les rappeler exactement le soir après l'avoir quitté, & les écrire dans les mêmes termes.

Sa vie est celle des Anciens. „Un jeune homme qui veut former son âme à la gloire, disait-il, ne doit pas étudier l'histoire moderne, mais Plutarque & Tite-Live.” Je l'ai vu dans des espèces de rêveries dont il sortait dans ce transport du plus grand & du plus généreux enthousiasme. Quelle idée que celle de pouvoir faire le bonheur de plusieurs milliers d'êtres ! & se mettant dans l'attitude d'un homme qui fixe ses regards sur la montagne de la renommée, & montrant de sa main le sommet, Voilà mon but, s'écriait-il : si je tombe, au moins je ne puis tomber que là (en marquant une certaine hauteur). *Magnis tamen excidit ausis.*

Je hazardai un jour de raisonner en libertin, pour être d'autant mieux affermi dans mes vrais principes par un Maître si sage & si vertueux. Je parlai avec légèreté des devoirs de la morale. Je soutins que le sentiment de la conscience était vague & incertain, qu'il y a peu de vices dont quelques hommes ne se soient rendus coupables, sans éprouver des remords. Mais, me répondit-il, il n'y a pas d'homme qui ne se sente de l'horreur pour quelques vices en particulier. Certains vices & certaines vertus font plus d'impression sur certains hommes selon la différence de leurs caractères ; mais la vertu dans le fond est la nourriture naturelle de notre âme.

En parlant de la Providence, il me dit avec cette chaleur d'expression qu'emploie un homme qui veut persuader. „Je vous le jure, comme je suis un honnête homme, il m'est impossible de ne pas croire que Dieu interpose immédiatement sa puissance pour rendre la Corse libre. Un peuple aussi injustement opprimé que le sont les Corfes est certainement digne de sa divine assistance. Au milieu des circonstances les plus fâcheuses & les plus désespérées où nous nous sommes trouvés, je n'ai jamais perdu courage, parce que je me suis toujours confié dans la Providence.” J'objectai pourquoi la Providence avait attendu si tard à s'en mêler? il me répondit d'un air grave, noble & dévot, „parce que ses voyes sont impénétrables. Je l'adore dans ce qu'elle a fait, je la révere dans ce qu'elle n'a pas jugé à propos de faire (e)”.

Il s'est fait peu de Loix en Corse durant le cours de l'administration de Paoli. Il m'en rapporta une pour surmonter l'esprit vindicatif des Corfes, dont

(e) L'Auteur fait ici une grande digression dont il fait des excuses à ses lecteurs touchant son ami Mr. Johnson. Mais comme les ouvrages de cet admirable Auteur, le *Rambler*, l'*Idler* &c. ne sont point traduits en Français, sans doute par la difficulté de rendre dans une langue moins abondante la force du génie, la richesse des idées & la beauté du stile de l'original, & qu'il est par conséquent peu connu hors de l'Angleterre, j'ai cru que je devais omettre ce que Mr. Boswell en dit dans une relation où l'on ne cherchera que ce qui intéresse Paoli & la Corse. J'en ai usé de même dans quelques autres endroits de ce Journal qui m'ont paru ne contenir que des choses étrangères au sujet, absolument personnelles à Mr. Boswell qui, j'espère, me pardonnera ces omissions. *Note du Traducteur.*

il a éprouvé l'efficace. Il y avait parmi eux une sorte de vengeance bien redoutable, appelée *vendetta trasversa*, vengeance collatérale. C'était celle-ci. Si un homme qui avait reçu une injure ne trouvait pas l'occasion de se venger sur la personne même de son ennemi, il s'en vengeait sur quelqu'un de ses parens. Cet usage barbare était une source intarissable d'affassinats. Paoli connaissant le pouvoir de l'honneur sur les Corfes, l'opposa aux progrès du plus noir des crimes, fortifié encore par une longue habitude; il fit une loi qui ordonnait non seulement que cette vengeance collatérale serait punie de mort comme le meurtre ordinaire, mais que la mémoire du coupable serait flétrie à jamais, au moyen d'un pilier d'infamie où son nom serait inscrit. Il établit encore que cette Loi s'étendrait jusques sur ceux qui auraient violé les sermens de réconciliation. C'est ainsi qu'employant le choc des passions opposées pour combattre ce vice destructeur, il est venu à bout de réduire ces fiers Insulaires à un état de douceur & de modération, & il m'a assuré qu'ils sont tous aujourd'hui convaincus de l'équité de cette Loi.

Pendant que j'étais à Sollacaro, on y reçut la nouvelle que le misérable, qui s'était laissé séduire par la Maitresse qu'il servait, pour étrangler une femme dont elle était jalouse, avait consenti à recevoir sa grace sous la condition de devenir bourreau. Cet événement fit beaucoup de bruit parmi les Corfes. Indignés contre ce malheureux, ils disaient que l'infamie réjaillissait sur la nation entière. Paoli ne pensait pas de même. Je suis charmé de cet événement, disait-il, il nous sera utile, & servira à nous former à une juste subordination. Il ne ré-

gne déjà que trop d'égalité entre nous , & de même qu'il nous faut des tailleurs & des cordoniers Corfes , il est nécessaire que nous ayons un bourreau Corfe.

J'avoué cependant que je ne fus pas de son avis. La profession de tailleur ou de cordonnier, quoique basse , n'est pas odieuse ; & lorsque , quelque tems après , je vis Mr. Rousseau en Angleterre & que je lui fis la relation de mon voyage en Corfe , je le trouvai sur ce sujet dans les mêmes idées que moi. Il pensait aussi qu'il serait bien noble & bien glorieux pour ces braves Insulaires de pouvoir dire qu'il n'y a pas un Corfe qui n'aimât mieux mourir que d'être bourreau. Il convint encore qu'il serait bon que le bourreau en Corfe fut toujours un Génois.

Il faut cependant rendre aux Génois la justice de dire que je sçais de Paoli même qu'un Génois a souffert la mort en Corfe plutôt que d'accepter cet infâme office , & lorsqu'il m'arrivait quelquefois de déclamer contre les Génois avec cette chaleur qui est naturelle à un Anglais nourri dans la haine & l'éloignement de la tyrannie , Paoli me disait avec une modération & une douceur qui doit le rendre respectable même à cette République , il est vrai que les Génois sont nos ennemis , mais souvenons-nous cependant qu'ils descendent de ces grands hommes qui portèrent la gloire de leurs armes au-delà de l'Helléspont.

Il y a dans le caractère de Paoli un point que je ne dois présenter à mes lecteurs qu'avec beaucoup de circonspection , sachant combien il paraîtra peut-être ridicule , dans un siècle où les hommes sont si portés à l'incrédulité qu'ils semblent se piquer à l'envi de rétrécir autant qu'il est possible le

cercle de leurs articles de foi. Mais je pense que cette fureur d'être Esprit fort n'est qu'une mode passagère de l'esprit humain, & je suis bien persuadé qu'avant qu'il soit longtems nous reviendrons à une Philosophie plus calme & plus raisonnable.

J'avoué que je ne puis m'empêcher de penser que, quoique nous puissions nous applaudir de quelques progrès dans les sciences & de quelques degrés de connaissances de plus dans les choses auxquelles nos facultés peuvent aisément atteindre, nous ne devons pas cependant présumer assez de nous-mêmes pour croire que nous ayons le jugement plus sain que l'avaient nos pères. J'oserai donc avancer ici que Paoli reçoit quelquefois des impressions extraordinaires des événemens futurs & éloignés qui l'intéressent; & voici comment je le découvris. L'extrême désir que j'avais de connaître à fond un caractère aussi grand & aussi distingué, me fit présumer assez de sa bonté pour oser prendre la liberté de lui faire mille questions relatives aux circonstances les plus détaillées de sa vie. Je lui demandai un jour en présence de plusieurs de ses Nobles, si un esprit aussi vif, aussi actif que le sien n'était pas occupé même dans son sommeil, & s'il rêvait beaucoup; sur quoi le Signor Cazabianca me répondit avec un geste & un ton qui annonçait quelque chose d'important. *Si, si, sogna.* Oui, oui, il rêve; & sur ce que je le priai de s'expliquer plus clairement, il ajouta qu'il était vrai que le Général avait vu souvent en songe des choses qui étaient arrivées après. Paoli lui-même me le confirma, en m'en racontant diverses circonstances. Je ne puis pas, me dit-il, vous expliquer clairement comment cela se fait, mais je vous rapporte le fait. Quelquefois j'y

ai été trompé, mais dans le général ses visions se sont toujours vérifiées. Il est difficile de savoir quelle est l'action des esprits invisibles ; ils doivent avoir certainement des lumières plus étendues que les nôtres , & il n'y a point d'absurdité à supposer que Dieu leur permet quelquefois de nous communiquer leurs connaissances.

Il fit une dissertation très curieuse & bien intéressante sur une matière que feu Mr. Baxter , cet Auteur Savant & ingénieux a traitée si philosophiquement dans son livre des recherches sur la nature de l'âme , livre que l'on peut lire avec un aussi grand plaisir & sûrement avec plus de profit que ceux qui n'ont pour but que de renverser & détruire les fondemens de notre foi. La Religion est nécessaire à l'esprit humain , ne fut-ce que pour l'occuper. Je pense qu'un incrédule doit être bien tourmenté & beaucoup souffrir par l'ennui.

Il y avait peut-être de l'affectation à Socrate de dire que tout ce qu'il avait appris , c'était qu'il ne savait rien ; mais c'est assurément une preuve de sagesse que de ne pas ignorer combien les limites des connaissances humaines sont étroites & bornées ; d'examiner avec respect les voyes de Dieu , & de ne pas rejeter présomptueusement des choses qui ont été toujours reçues comme vraies par les Savans & les Sages , par la seule raison que l'artifice s'en est servi pour couvrir ses tromperies , & la crédulité , pour établir une multitude de fictions.

Un ancien Auteur dit ; „On ne doit point croire à tous les songes , ni les rejeter tous avec mépris. Je ne voudrais être ni un Stoïque qui les reçoit tous superstitieusement , ni un Epicurien qui ne croit à aucun” (f). Et après avoir observé combien les

(f) Felthams Resolves, Centurie 1, Resolv. 52.

Anciens s'attachaient à l'interprétation des songes ; il ajoute ; si ce n'était la puissance de l'Evangile qui a voulu détruire tout ce qui pouvait nourrir la vanité des hommes , il paraîtrait surprenant comment une science si intéressante , si séduisante pour l'humanité , est si entièrement abandonnée.

Le trait secret & mystérieux dans le caractère de Paoli , dont je hazarde de faire mention ici , est généralement cru dans toute la Corse. Les habitans de cette Isle , comme tous les Italiens , s'expriment beaucoup par signes. En demandant à l'un d'eux s'il y avait eu plusieurs occasions où le Général avait prévu des événemens à venir , il me répondit en prenant dans la main un gros paquet de ses cheveux , *tante Signore.*

Peut-être pensera-t-on que Paoli a été bien aise d'accréditer une opinion qui ne peut que donner plus de force à son autorité sur le peuple féroce & sauvage qu'il a entrepris de civiliser. Comme Lycurgue qui s'autorisait de l'Oracle de Delphes , & Numa qui faisait croire qu'il avait de fréquens entretiens avec la Nymphé Egérie , ou Marius qui persuadait aux Romains qu'il recevait la communication de la volonté des Dieux par un avertissement secret. Mais je ne puis me résoudre à penser que Paoli ait jamais eu besoin de recourir à ces fraudes pieuses.

Paoli sans avoir jamais un air de familiarité a les manières du monde les plus aisées , ce qui est la véritable marque d'un grand caractère. L'air de réserve & de hauteur qu'affectent plusieurs de nos Seigneurs vient sans doute de ce que la Noblesse n'est plus guère qu'un vain nom en comparaison de ce qu'elle était autrefois. Dans les anciens tems les

Nobles vivaient sur leurs terres comme des Princes, & faisaient confister une partie de leur grandeur dans l'hospitalité. C'étaient des hommes puissans, chacun d'eux entretenait des centaines d'hommes qui les suivaient à l'armée. Ils étaient alors ouverts & affables. Nos nouveaux Nobles ne sont si soigneux de conserver l'extérieur de la dignité que parce qu'ils craignent d'être vus de trop près, sachant bien qu'ils ne pourraient soutenir l'examen. Paoli ne pense pas ainsi. Ceux qui vivent avec lui entrent à toute heure dans sa chambre, l'aident à s'habiller avec la plus entière liberté. Ils observent cependant une grande déférence, & pénétrés de sa grandeur réelle, ils ne perdent jamais le respect qu'elle leur inspire. Mais au milieu de cet accès facile, on prend les précautions les plus exactes contre les attentats que cet Illustre Chef a lieu d'appréhender de la part des Génois qui ont si souvent employé l'assassinat dans des affaires de pure Politique, & qui trouveraient un si grand avantage dans celui de Paoli. Un certain nombre de soldats sont sans-cesse de garde autour de lui, mais il a une garde bien plus sûre encore dans une troupe de fidèles chiens Corfes. Cinq ou six de ces chiens sont couchés toujours les uns dans sa chambre même, les autres à la porte de son antichambre. Il les traite avec beaucoup de douceur, & ces animaux lui sont extrêmement attachés. Ils ont une intelligence singulière, & distinguent parfaitement ses amis & ses domestiques. Si quelqu'un voulait approcher de la personne du Général pendant la nuit, il serait dans l'instant mis en pièces.

Ces chiens qui le gardent sont encore un trait de ressemblance entre Paoli & les Héros de l'Antiquité.

Homère représente Télémaque suivi de deux chiens fidèles (g); mais la peinture qu'il fait du ménage de Patrocle qui avait neuf grands chiens parmi ses domestiques (h), est plus applicable à Paoli. Mr. Pope dans ses notes sur le second livre de l'Odyssée, dit que cette circonstance des chiens lui plaît infiniment, parce qu'elle donne une idée agréable de la simplicité des Anciens. Il observe que Virgile l'a trouvée digne d'imitation dans la description qu'il fait du vieux Evandre, & nous lisons de Siphax Général des Numides. *Siphax inter duos canes stans, Scipionem appellavit.* Siphax debout entre deux chiens appella Scipion.

En parlant du courage, Paoli faisait une distinction bien juste entre le courage de tempéramment & une valeur réfléchie. Thomas Morus, disait-il, n'aurait pas monté à la brèche avec le même courage qu'un sergent qui n'a jamais pensé à la mort. Mais ce sergent n'aurait pas monté sur l'échafaut avec cette résolution calme & réfléchie de Thomas Morus. Il me raconta sur ce sujet une anecdote bien remarquable de la dernière guerre d'Italie. Au siège de Tortonne, le Général de l'armée, qui était devant la place, ordonna à Carrew, Officier Irlandais dans les troupes de Naples, d'occuper un certain poste avec son détachement. Après avoir donné cet ordre, il dit à l'oreille à Carrew, Monsieur, je sçais que vous êtes un galant homme, c'est pourquoi je vous ai choisi pour vous envoyer en cet endroit, mais je vous dis en confidence que c'est à une mort certaine pour vous tous. Je vous y place pour engager l'ennemi à faire hâter l'effet d'une mine qui est sous

VOS

(g) Odyssée. Liv. 2.

(h) Idem. Liv. 23.

vos pieds. Carrew fit une profonde révérence au Général, mena sa troupe en silence au poste fatal, & y resta avec la contenance la plus ferme. Ayant demandé un verre de vin à l'un de ses soldats, il le but en portant la santé de ceux qui meurent en faisant courageusement leur devoir à la guerre. Heureusement Tortonne capitula & Carrew fut sauvé, mais il eut alors une occasion bien remarquable de donner l'exemple rare d'une intrépidité si déterminée & réfléchie.

C'est avec plaisir que je rapporte une anecdote qui fait tant d'honneur à un homme d'une nation sur laquelle on entend faire si souvent des réflexions offensantes par des personnes de la part desquelles elle ne le mérite assurément pas. Quelles que puissent être les railleries grossières d'une opulence insolente, ou les envieux sarcasmes d'une indigente jalousie, les Irlandais ont toujours été & continueront à être très estimés dans le Continent.

L'autorité personnelle de Paoli sur les Corfues m'a souvent étonné. J'ai vu quelquefois des foules de gens chercher avec violence & impétuosité à l'approcher, comme s'ils avaient voulu entrer par force dans son appartement. C'était en vain que les gardes s'efforçaient à les retenir : mais quand Paoli leur criait d'un ton ferme, point d'audience, ils se retiraient sur le champ d'un air tranquille.

Un jour après diner, il nous donna une dissertation sur l'ancien art de la guerre. Il observa que les anciens permettaient peu de bagage, qu'ils appelaient très à propos, *impedimenta*, tandis que les modernes s'en chargent au point que 50000 soldats aujourd'hui ont autant de bagage qu'il en fallait autrefois à toutes les armées de l'Empire Ro-

main. Il dit qu'il était bon que les soldats fussent pesamment armés, parce que cela les rend plus forts, & il remarqua que lorsque les Romains prirent des armes plus légères, leurs troupes devinrent plus faibles.

En raisonnant sur les différens emplois que peut exercer un homme qui a du génie & de l'éducation, je lui parlai de celui de Ministre dans les Cours étrangères. Il me dit qu'il croyait cet emploi fort agréable pendant quelques années de la vie pour un homme qui aurait de l'esprit & de l'adresse. Il peut, dit-il, y acquérir insensiblement une connaissance plus parfaite des hommes & des mœurs, & se rendre familier le système politique de l'Europe. Il se fera connaître par les rapports, qu'il fera à sa Cour, qui doivent être justes, distincts, sans feu & sans ornement. Il peut y joindre ses propres idées, mais ce doit être avec beaucoup de modestie & de réserve. Le Ministère est toujours fier.

Il disait que ce n'était pas la gloire qui procurait le bonheur, mais la bonté; & que Penn (*) en formant dans son Isle de l'Amérique une Colonie de gens heureux & tranquilles, jouissait d'un plus grand bonheur que n'en avait jamais eu Alexandre le Grand en faisant périr une multitude d'hommes pour faire la conquête de Thèbes. Il observa que l'histoire d'Alexandre était obscure & incertaine, parce que les Capitaines qui, après lui, se partagèrent son Royaume, étaient trop occupés de leurs propres affaires pour se rappeler & rapporter exactement ses actions & sa vie, & qu'ils étaient d'ailleurs intéressés à rendre à tout prix sa mémoire odieuse à la postérité.

(*) Penn fut le Législateur, & le propriétaire de la Pensylvanie à laquelle il a donné son nom; mais la Pensylvanie est dans le continent de l'Amérique, & n'est point une Isle.

Le dernier jour que je passai avec Paoli fut pour moi d'un prix inestimable. Jamais il ne me fut plus cher & ne me parut plus aimable, que lorsque je me vis sur le point de m'en séparer pour toujours. Un petit incident qui arriva le soir, qui précéda mon départ; contribua encore à me le faire voir dans un jour plus favorable. Un des valets qui apportaient le dessert, laissa tomber un plat de noix. Loin de se fâcher contre lui, il dit en souriant, ce n'est rien, & se tournant de mon côté, cet accident est d'un bon augure pour vous, Monsieur, me dit-il. *Tempus est spargere nuces.* Il est tems de répandre des noix, c'est un signe de mariage. Retournez dans votre patrie, choisissez-y une aimable épouse pour qui vous ayez un véritable attachement. Ce sera avec un plaisir bien grand que j'en recevrai la nouvelle. C'était une jolie allusion à la cérémonie des Romains dans le mariage, de répandre des noix.

Je demandai encore à Paoli, comment je pourrais lui prouver mon respect & mon attachement. Il me répondit; en n'oubliant pas que je suis votre ami, & en m'écrivant quelquefois. Je lui dis que j'espérais qu'il honorait mes lettres d'une réponse, il voudrait bien m'écrire moins en Général d'armées qu'en Homme de Lettres & en Philosophe, il me prit la main, & me dit; *en ami.*

Je n'oserais ici transcrire de mon Journal le sentiment que j'éprouvai dans cette dernière entrevue; je paraîtrais sans doute trop enthousiaste. Je pris congé de Paoli avec autant de regret que d'émotion, non sans espérance cependant de le revoir un jour. La connaissance que j'ai acquise d'un caractère si grand, si distingué, a élevé l'opinion que j'avais de la nature humaine, & son exemple m'a ins-

piré une ardeur généreuse & honnête de me distinguer, en me rendant utile à la société, autant que ma situation & ma capacité pourront me le permettre. Je suis corrigé pour toujours de la basse timidité que m'inspirait la présence des grands Hommes; car où trouverais-je un aussi grand Homme que Paoli?

En partant de Solacaro je me trouvai très indisposé. L'ancienne maison des *Colonne* ainsi que la famille de son Maître était tombée dans une grande décadence, & le vent & la pluie s'étaient faits de tous côtés passage dans ma chambre. J'en pris un gros rhume qui se termina en fièvre quarte; que faire? Il fallait bien souffrir patiemment les inconvéniens d'un lieu où j'avais goûté tant de plaisir.

Je fis une partie de la route avec un grand Prêtre basané qui n'avait jamais été hors de la Corse. C'était un Hercule pour la force & le courage; lui & deux autres Corfes s'étaient rendus maîtres d'un Château gardé par 15 Génois. Il est vrai que les Corfes ont un si grand mépris pour leurs ennemis, que je leur ai ouï dire; *Basterebbe le donne contra i Genovesi*; „des femmes suffiroient contre les Génois”. Ce Prêtre était un gaillard gai & robuste qui ne s'inquiétait ni de science ni de sours. Il me faisait sans cesse remarquer comme son bidet cabriolait lestement; il était toujours à quelque pas devant moi, de côté sur la selle & la main appuyée sur la croupe: dans cette attitude il chantait des chansons comiques où le Diable & les Génois faisaient toujours un rôle, & qui me faisaient rire malgré tout ce que je souffrais.

Je retournai à Corte, mais je pris un autre chemin pour varier la route, & pour mieux voir le

pays & la côte du côté de l'occident. A Cauro, la vue d'Ajaccio & de ses environs est très belle. Ma fièvre s'était fixée, ce qui me donnait des intervalles de bien-être que j'employais à observer tout ce qui s'offrait de digne de remarque. Je logeai à Cauro chez le Signor *Peraldi* d'Ajaccio, qui me reçut avec beaucoup de politesse. J'y trouvai une autre Magistrature Provinciale. Avant souper, Signor *Peraldi* & un jeune Abbé d'Ajaccio, cherchèrent à m'amuser en jouant du violon : après avoir montré leur goût dans la musique savante, ils jouèrent, à ma prière, quelques airs Corfes, & firent entrer quatre gardes de la Magistrature à qui ils ordonnèrent de danser quelques danses Corfes, pour m'en donner une idée. C'était véritablement une danse sauvage, dans laquelle ils sautaient sur le bout des pieds, donnaient des talons, remuaient leurs armes, tournaient, courraient avec les mouvemens les plus violens. Cette danse me donna l'idée d'une admirable danse guerrière.

J'essuyai de très mauvais tems pendant ce voyage : je n'oublierai jamais le bon Recteur de Cuttoli qui me reçut avec tant d'hospitalité, quand mouillé jusqu'aux os & accablé par un orage que ma maladie me mettait hors d'état de soutenir, je cherchai une retraite dans sa maison. C'était un Hermite vénérable, véritablement comme ceux dont il est parlé dans les anciens Romans. Sa figure & ses manières m'intéressèrent à la première vue. Je trouvai, en effet, que c'était un homme respecté dans toute l'Isle, que le Général estimait, puis qu'il lui faisait l'honneur de lui écrire assez fréquemment. Il me donna une collation simple composée d'œufs, de châtaignes & de vin, & il offrit libéralement du

jambon & d'autres vivres plus solides à mon domestique. L'honnête Suisse se trouvait alors fort content de reprendre le chemin du Continent. Il était très ennuyé de voir des pays étrangers, & ne comprenait pas quel plaisir je trouvais à visiter une Isle où l'on était si mal nourri & si mal couché. „Si jamais je reviens dans mon pays, parmi ces montagnes de la Suisse, dont Monsieur fait tant de plaisanteries, me disait-il, je verrai qui pourra m'engager à les quitter”.

Le Général, par un excès de bonté, n'avait pas voulu me permettre de voyager sans être accompagné de deux de ses gardes en cas d'accident. J'en fis mes compagnons pour me désennuyer pendant la route. L'un d'eux, nommé Ambrosio, était un homme noir & hardi qui faisait peur à voir. Il avait été longtems à la guerre; se mettait peu en peine de blessures, & se préparait à tuer les ennemis avec le plus grand sang froid. Il me contait comme une très bonne anecdote, qu'ayant eu le bonheur un jour de voir deux Génois postés exactement sur la même ligne, il les avait si bien mirés, qu'il leur avait cassé la tête à tous deux à la fois. Il parlait de cela, comme on parlerait d'avoir tué deux corbeaux. J'étais bien assuré de n'avoir rien à craindre, cependant je ne sçai pourquoi je priai Ambrosio de marcher devant, afin de l'avoir toujours en vûe.

Paoli avait eu la bonté de me donner un de ses grands chiens. C'était un animal d'une force & d'une fierté extrême, mais il était trop vieux pour s'attacher à moi, & je le perdis entre Lion & Paris. Le Général a promis de m'en renvoyer un jeune pour être de garde à ma campagne.

Je repris à Bogognano la même route que j'avais

déjà faite en allant à Corte où j'arrivai heureusement après tant de fatigues. Ces bons Pères du Couvent des Franciscains me reçurent comme une ancienne connaissance, & témoignèrent prendre beaucoup de part à ma maladie. J'envoyai assurer le grand Chancelier de mes respects. Il me répondit par un billet, dont je mets ici la traduction, pour faire voir à quel point les plus grands Seigneurs Corſes pouſſent la civilité & la cordialité.

„Mille félicitations à Mr. Boſwell ſur ſon heureux retour des montagnes, de la part de ſon ſerviteur Maſſeſi, qui eſt en même tems fort fâché de ſon indispoſition, occasionnée ſans doute par la fatigue du voyage. Il ſe flatte cependant, qu'après un peu de repos, Mr. Boſwell recouvrera ſa première ſanté : en attendant, il prend la liberté de lui envoyer une couple d'oifeaux qu'il le prie de lui faire l'honneur d'accepter pour ſon ſouper. Il lui ſouhaite une bonne nuit, ainſi que ſon petit ſerviteur Luiggi qui aura demain matin l'honneur de lui rendre ſes devoirs”.

Ma fièvre m'incommoda ſi fort qu'à je ſus pendant pluſieurs jours obligé de me confiner dans le Couvent, où je ne m'ennuyai cependant pas. Je reçus la viſite du Chancelier & de divers autres membres de la Magiſtrature, ainſi que celle du Père Mariani, Recteur de l'Univerſité. Son ſéjour à Madrid pendant trois ans, comme Secrétaire du Général des Franciscains, eſt une preuve de ſon eſprit & de ſon ſavoir. Je me rappelle une de ſes expreſſions ſur l'état de ſon pays qui me parut bien éloquent. „La Corſe, diſait-il, a pendant pluſieurs années ſaigné de toutes ſes veines. Elles ſont aujourd'hui conſolidées, mais après un ſi grand épi-

sement, il faudra bien des années avant que ses forces pussent être parfaitement rétablies". Je reçus aussi la visite du Père Leonardo, du Discours éloquent duquel j'ai parlé dans une première partie de ce livre.

En vérité je n'aurais pas été à plaindre quand je n'aurais eu d'autre compagnie que celle de ces Révérends Pères. On ne me regardait point du tout comme un hérétique ; l'hospitalité faisait disparaître la différence de Religion ; j'agissais dans le Couvent tout comme j'aurais fait dans ma propre maison, & les Pères, sans se livrer à une joye indécente, étaient aussi gais que je pouvais le désirer.

J'étais soigné à Corte par deux Chirurgiens, l'un Corse & l'autre Piémontais : je pris un peu de quinquina de l'Apoticaire des Pères Capucins, mais je n'espérais pas de me rétablir avant mon arrivée à la Bastie, où je trouvai que je pouvais me rendre en toute sûreté. Il y avait une espèce de trêve entre les Corfes & les Français. Paoli avait eu deux conférences amicales avec Mr. de Marbœuf leur Commandant en Chef, & il était si bien avec ce Seigneur qu'il me donna une lettre de recommandation pour lui.

Je partis enfin pour Bastia. Je m'arrêtai la première nuit à Rostino espérant d'y trouver il Signor Olément de Paoli, mais il était malheureusement allé voir sa fille, ce qui me fit perdre l'occasion de voir cet homme extraordinaire, de qui j'ai donné, dans ma première partie, un simple détail que je dois en grande partie à Mr. Burnaby.

Je vins le jour suivant jusques à Vescovato où je fus reçu par le Signor Buttafocco, qui me parut bien supérieur à l'idée que je m'en étais faite sur la

lettre de Mr. Rousseau. Je lui trouvai, avec l'incorruptible vertu des braves Insulaires, toutes les lumières & la politesse des habitans du Continent. Je vis en lui un homme qui avait des principes, du savoir & des connaissances, & en même tems un homme du monde. Il est parvenu au rang de Colonel du Régiment de Royal Corse, au service de France, & il en est bien digne.

Je passai quelques jours chez Mr. Buttafoco, dont la conversation me fit tant de plaisir, que j'en oubliai presque mon mal.

Comme on a beaucoup parlé en Europe de l'invitation faite à Mr. Rousseau de se rendre en Corse, & que cette affaire a été conduite par Mr. Buttafoco qui m'a fait voir toute la correspondance entre lui & Mr. Rousseau, je suis en état d'en donner un détail exact. Mr. Rousseau, dans son traité Politique intitulé, *du Contract Social*, a fait l'observation suivante. "Il est encore en Europe un pays capable de Législation; c'est l'Isle de Corse. La valeur & la constance avec laquelle ce brave peuple a sçu recouvrer & défendre sa liberté, mériterait bien que quelque homme sage lui aprirent à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite Isle étonnera l'Europe".

C'est sur cela que Mr. Buttafoco écrivit à Rousseau. Il le remerciait de l'honneur qu'il faisait à la nation Corse, & l'invitait fortement à se rendre chez eux & à être cet homme sage qui pouvait éclairer leurs esprits.

J'eus la permission de prendre copie de la réponse du Philosophe misantrope à cette invitation. Elle est écrite avec son éloquence ordinaire.

"Il est surperflu, Monsieur, de chercher à exci-

rer mon zèle pour l'entreprise que vous me proposez. La seule idée m'élève l'âme & me transporte; je croirais le reste de mes jours bien noblement, bien vertueusement & bien heureusement employés. Je croirais même avoir racheté l'inutilité des autres, si je pouvais rendre ce triste reste bon en quelque chose à vos braves compatriotes; si je pouvais concourir, par quelque conseil utile, aux vues de votre digne Chef & aux vôtres. De ce côté là donc soyez sûr de moi; & ma vie & mon cœur sont à vous".

C'étaient là les premières effusions des sentimens de Rousseau. Cependant avant la fin même de la même lettre, il faisait d'amères plaintes de ses malheurs & des persécutions qu'il avait essuyées, & paraissait découragé par le grand nombre de difficultés qu'il prévoyait dans l'exécution de l'entreprise projetée.

La correspondance se soutint pendant quelque tems, mais l'enthousiasme de Rousseau diminuant toujours par degrés, le projet fut entièrement abandonné.

J'ai déjà observé que Mr. de Voltaire, pour jeter un ridicule sur le grave Rousseau, a trouvé bon d'exercer son talent pour la plaisanterie sur cette proposition. Je me rappelle qu'il ne parlait jamais de Rousseau qu'avec un sourire satirique, & en le nommant *ce garçon*. Je trouve ceci dans mes notes (*) sur les conversations que j'ai eues avec Mr. de Voltaire lorsque j'étais chez lui dans son Château de Ferney, où il me reçut avec toute la magnificence d'un Prince réel, plutôt que d'un Prince des Poëtes. Faire voir l'assertion de Voltaire contredite par une lettre écrite de la propre main de Paoli, est sans

(*) Il pourrait bien y avoir d'autres inétries dans ces notes, Mr. Boswell feroit bien de faire cette Visite, où il ne parut pas l'homme le plus sensé de sa nation, & où il eut besoin de l'indulgence du Seigneur de Ferney.

toute une satisfaction suffisante pour Rousseau.

On peut voir par la relation que j'ai donnée, aussi exacte qu'il m'a été possible, de la constitution présente de la Corse & de la personne de son Illustre Chef & Général, combien le projet de faire venir Rousseau en Corse a été ridiculement rapporté & augmenté au Continent. On a dit que les Corfes le regardait comme leur Solon, & qu'ils étaient résolus à accepter implicitement le Code de Loix qu'il dresserait pour eux.

Ce n'était pas du tout le projet. Paoli est beaucoup trop habile pour remettre la Législation de son pays à un homme entièrement étranger au peuple, aux usages, aux manières, à toutes choses enfin dans l'Isle. Je sçai même que Paoli a beaucoup plus d'égard pour ce qui est fondé sur l'expérience des tems, que pour les plus beaux systèmes idéals, outre qu'il ne serait pas possible de mener les Corfes si facilement, & de les changer tout d'un coup à volonté. Il faut les préparer par degrés, & l'établissement d'une loi, servant de fondement à une autre loi, formera peu à peu un système de Jurisprudence parfait.

L'intention de Paoli était de procurer un généreux azile à Rousseau; de profiter des talens supérieurs qui brillent dans ses écrits, en le consultant, & en saisissant les éclairs de cette belle imagination, en tirer des secours pour perfectionner les plans que lui-même à déjà formés dans sa profonde sagesse.

Mais ce qu'il avait principalement en vue, c'était d'employer la plume de Rousseau à écrire les actions Héroïques de ces braves Insulaires, & il est fâcheux que ce projet n'ait pu être exécuté. Le père du présent Colonel Buttafocco en a fait, il y a plusieurs années, des recueils que l'on a soigneusement

conservés, & qui joints à ceux de l'Abbé Rostini fourniraient une ample matière pour l'Histoire de la Corse. Tout cela embelli par l'esprit & le stile de Rousseau, eut été un des plus beaux monumens d'histoire moderne.

Signor Buttafocco m'accompagna à Bastia. J'avais besoin de trouver un bon gîte après tant de fatigues. Nous fûmes à la maison du Signor Morelli Conseiller de Justice, où nous soupâmes. Je logeai cette nuit là chez un ami de Mr. Buttafocco, dans un autre quartier de la ville. Je fus le lendemain matin rendre mes devoirs à Mr. de Marbœuf, chez qui Mr. Buttafocco me mena, & je lui présentai la lettre de recommandation de Paoli. Il me reçut de la façon du monde la plus polie. Le brillant de son lever me charma. La scène était bien différente de celle à laquelle j'étais accoutumé depuis quelque tems : c'était passer tout d'un coup de la simplicité rude & grossière des premiers âges, à la politesse & à l'urbanité moderne ; je me crus transporté du fond des montagnes de la Corse, sur les rives de la Seine.

Je trouvai dans Mr. de Marbœuf un Français franc & sincère, & d'un mérite distingué. C'est une remarque commune, mais très juste, que rien n'est plus aimable qu'un Français qui a longtems servi & qui est parvenu à cet âge où le feu de la jeunesse est tempéré à un juste degré. Il est alors gai sans étourderie, judicieux sans sévérité. Tel me parut être Mr. de Marbœuf, d'une ancienne famille de Bretagne, où l'on voit beaucoup plus de ces caractères simples & sincères que parmi les autres Français. Il a été un des Gentilshommes de la Chambre du respectable Roi Stanislas.

Dès que j'eus repris un peu de force, je sortis

pour voir ce qu'il y avait de remarquable à Bastia. Signor Morelli me fit beaucoup d'honnêtetés : il me fit présent de quelques livres , de quelques antiques & d'autres curiosités relatives à la Corse ; jamais je ne vis un homme plus généreux. Signor Carrassa, Officier Corse au service de France avec la Croix de St. Louis, fut aussi très poli à mon égard. Comme j'avais fait en Corse un séjour plus long que je ne l'avais projeté, l'argent me manqua, & il m'en fit trouver autant que j'en voulus. J'eus beaucoup d'obligations encore à Mr. Barle, Secrétaire de Mr. de Marbœuf. En un mot, je ne sçai comment témoigner assez ma reconnaissance à tous les braves gens que j'ai vû à Bastia pour tous les services qu'ils m'ont rendus.

Les Français paraissent s'accorder très bien avec les Corfes. Les Insulaires ont dû beaucoup autrefois à l'interposition de la France en leur faveur : mais depuis le tems de San Pietro, ils ont eu souvent des différens ; il y en eut un singulier sous le Règne de Louis XIV. La garde Corse du Pape dans un désordre populaire, insulta l'Ambassadeur de France à Rome. Le Monarque offensé résolut de vanger cet outrage ; mais le Pape, Alexandre VII, prévoyant les conséquences, consentit à accepter les conditions que la France exigeait, & qui étaient que, les gardes Corfes seraient obligés de sortir de l'Etat de l'Eglise ; la nation déclarée pour jamais incapable de servir le St. Siège, & que l'on erigerait une Pyramide vis à vis de leur ancien corps de garde, sur laquelle la cause de leur disgrâce serait inscrite (i).

(i) Corps diplomatique, anno 1664.

Le Brun, dont le génie supérieur savait si bien augmenter & embellir les moindres circonstances qui pouvaient faire honneur à son Souverain, a peint cette histoire en médaillon dans un des compartimens de la grande galerie de Versailles. La France y est représentée d'un air majestueux. Elle montre à Rome le dessin de la pyramide; & Rome, quoique portant un Bouclier où l'on voit les lettres initiales S. P. Q. R. reçoit ce dessin avec l'air de la plus humble soumission.

Il serait à souhaiter que la France n'eût jamais fait un plus grand mal aux Corfès, que de les priver de l'honneur d'être les gardes du Pape. Boisseux & Maillebois ne seront pas aisément oubliés, & l'on ne peut blâmer ces braves Insulaires quand ils se plaignent de ce qu'une Puissance étrangère s'oppose à leurs efforts pour se remettre en possession de leur pays & de leur ancienne liberté. Mr. de Marbœuf m'a paru se conduire avec beaucoup de prudence & de modération; il me dit qu'il souhaitait fort de conserver la paix dans la Corse. Il avait fait une convention avec Paoli pour se livrer réciproquement les criminels qui se sauveraient sur leur territoire. Avant ce tems-là, de cent malfaiteurs à peine un seul était puni. Il n'y avait aucune communication entre les Corfès & les Génois, & un criminel n'avait qu'à se sauver d'une Jurisdiction dans l'autre pour n'avoir rien à craindre, & rien n'était plus facile: aussi les crimes causés par l'impunité étaient-ils très fréquens; mais depuis cette convention équitable, la justice a été exactement administrée.

La résidence des Français en Corse a été dans le fond, peut-être, un avantage pour ses habitans. Il y a eu des marchés établis deux fois par semaine

sur les confins de toutes les villes de garnison où les payfans Corfes vendaient de toutes sortes de denrées dont ils emportaient la valeur en bons écus de France qui ont été changés en espèces Corfes. Une cessation d'armes d'un petit nombre d'années a été pour la nation un tems de repos , pendant lequel elle a pu se préparer à faire un effort extraordinaire qui se terminera probablement par l'expulsion totale des Génois. Une petite partie de ce loisir a été employée à perfectionner le Gouvernement Civil , à quoi l'exemple des Français n'a pas peu contribué. Plusieurs de leurs soldats sont d'habiles ouvriers , & peuvent instruire les natifs du pays dans divers arts & métiers.

Mr. de Marbœuf s'amusait à établir différents lieux de plaisance & des jardins élégants. Et telle était la bonté & l'humanité de ce respectable Officier , qu'il observait avec soin quelles étaient les choses dont la Corse manquait , & il les faisait venir de France pour en montrer l'exemple aux habitans. C'est lui en particulier qui a introduit dans l'Isle la culture des patates (*) que l'on n'y connoissait pas avant son arrivée. Cette nourriture sera d'une grande utilité aux Corfes. Elle leur fournira une nourriture variée & salubre , qui diminuant chez eux la consommation des châtaignes , les mettra en état d'en exporter une plus grande quantité. Mr. de Marbœuf s'amusa beaucoup du bruit qui s'était répandu que j'étais un Ministre de la Cour Britannique. Le Courier d'Avignon nous aprit un jour que les Anglais allaient établir un Bureau de Commerce en Corse. „Oh ! Monsieur , me dit-il , voilà le secret découvert : nous savons à présent le motif de

(*) Les patates sont des pommes de terre , ce premier nom ne se donne qu'à celles de l'Amérique , dont l'espèce est différente de celles d'Europe.

vosre voyage dans ce pays : c'est vous qui étiez chargé de l'établissement du bureau de Commerce".

Quelque peu fondés que fussent ces bruits, c'est un fait que, lorsque j'étais à Gènes, le Signor Gherardi, l'un des Secrétaires d'Etat, me dit très sérieusement, Monsieur, vous m'avez fait trembler, quoique je ne vous aye jamais vu; & quand je l'assurais en souriant que je n'étais qu'un simple voyageur, il secouait la tête en disant qu'il avoit sur mon sujet des informations très authentiques. Il me dit ensuite avec beaucoup de gravité, que lorsque je voyageais en Corse je portais un habit écarlate avec de l'or : mais que quand je fus rendre mes respects au Conseil Suprême à Corte, je parus avec un simple habit noir tout uni. Je convins franchement de ces importantes vérités, & il me parut en triompher.

Je me sentais de plus en plus obligé à Mr. de Marboeuf. Lorsque mon Médecin me permit de manger à la table de son Excellence, où il y avoit toujours grande compagnie & beaucoup de magnificence, il avoit un si grand soin de ma santé qu'il ne souffrait pas que je mangeasse ou que je busse rien que ce qui m'était prescrit. Je suis ici, me disait-il, Médecin & Commandant, ainsi vous devez m'obéir. Il me pressa fort poliment de rester encore quelque tems chez lui : Nous avons eu soin de vous pendant que vous étiez malade, me dit-il, j'ai droit de jouir un peu de vosre santé. Sa politesse me suivit après mon départ; elle me procura la reception gracieuse que me fit Mr. Michel, chargé des affaires de France à Gènes, & je lui dois les politesses extrêmes que je reçus à Paris

de l'Abbé de Marbœuf Conseiller d'Etat, frère du Comte, & qui comme lui possède toutes les vertus de la vie privée.

Je quittai la Corse avec regret en pensant à l'illustre Paoli. Je lui écrivis de Bastia, & lui appris ma maladie, que je nedevais, disais-je, qu'à l'honneur qu'il m'avait fait de me traiter en grand Seigneur, en me logeant dans un Magnifique Palais ruiné où le vent & la pluye entraient de tous côtés, au lieu de me donner une petite chambre simple & bien close.

La réponse à ma première lettre est écrite avec tant d'esprit, que je lui demandai la permission de la rendre publique, ce qu'il m'accorda fort gracieusement, en disant; „Je ne me rappelle pas le contenu de cette lettre, mais j'ai tant de confiance en Mr. Boswell, que je suis sûr qu'il ne la publierait pas s'il y avait quelque chose qu'il ne convint pas de laisser voir; ainsi je le lui permets". Cette permission me met en état de faire part de cette lettre à mes lecteurs.

A Mr. James Boswel d'Anchinleck en Ecosse.

Monsieur,

„J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé de Bastia, & suis bien charmé d'apprendre le rétablissement de votre fanté. Il est heureux pour vous d'être tombé entre les mains d'un habile Médecin. Si jamais le dégoût des pays agréables & civilisés vous fait revenir dans ces malheureuses contrées, j'aurai soin de vous loger dans des apartemens plus chauds & mieux finis que ceux de la maison Co-

lonna à Sollacaro. Mais vous à votre tour, souvenez-vous aussi de ne pas voyager quand le tems & la saison demandent que l'on reste chez soi, en attendant de beaux jours. J'attens avec impatience la lettre que vous avez promis de m'écrire de Gènes, où je soupçonne fort que la délicatesse des Dames vous obligera à faire quelques jours de quarantaine pour vous purifier de la plus légère infection que l'air de ce pays aurait pu vous donner, sur tout si vous avez la fantaisie de faire voir cet habit de velours (k) Corse, & ce bonnet que les Corfes disent avoir été fait sur le modèle des anciens casques, tandis que les Génois prétendent que la forme en a été inventée par les voleurs de grand chemin pour s'en servir à se déguiser; comme si sous le Gouvernement Génois les voleurs avaient eu quelque châtiment à craindre? Je suis sûr cependant que vous prendrez le bon parti avec ces aimables & délicates personnes, en leur insinuant que le cœur des belles est formé pour la compassion, & non pour le mépris & pour la tyrannie, & qu'ainsi vous vous rétablirez aisément dans leurs bonnes grâces".

„ Immédiatement après mon retour à Corte, je fus averti qu'Abbatucci (l) avait secrètement débarqué sur la côte de Solenzara. Toutes les apparences font croire qu'il est venu avec des desseins contraires à la tranquillité publique; il s'est cependant volontairement rendu prisonnier au Château, & fait de grandes protestations de repentance. En

(k) Par velours Corse, il entend cette étoffe grossière fabriquée dans l'Isle, & dont les Corfes s'habillent au lieu du beau velours de Gènes.

(l) Abbatucci, Corse d'un caractère fort suspect.

passant à Bogognano, j'ai appris qu'un Capitaine réformé Génois avait cherché des complices pour m'assassiner; il n'a pas pu réussir, & se voyant découvert, il s'est caché dans les bois où il a été tué par un parti que les Magistrats de la Province avaient envoyé de l'autre côté des montagnes pour le chercher. Ces pièges ne paraissent pas être bons Préliminaires pour notre accommodement avec la République de Gènes".

„ Je suis actuellement occupé à tenir la Cour Syndicale dans cette Province de Nebbio. Vers le 10 du mois prochain, je me rendrai pour le même sujet dans la Province de Capo Corso, & pendant le mois de Février, je fixerai probablement ma résidence à Balagna. Je retournerai à Corte au printemps pour me préparer à l'ouverture du Conseil général. En quelque lieu que je sois, votre amitié me sera toujours présente, & je serai toujours charmé de continuer notre correspondance, cependant croyez moi

Votre affectionné ami,

PASCAL PAOLI.

Patrimonio 23 Décembre 1765.

Peut-on rien voir de plus gracieux! & rien en même tems qui marque mieux la fermeté d'une grande ame que cette lettre? Avec quelle agréable plaisanterie ce Chef des Corfes parle de ses ennemis! On croirait que toutes les (m) Reines de Gè-

(m) Allusion à une Tragédie Angloise *the Rival Queens*.
Les Reines rivales.

nes vont devenir *Reines rivales* pour l'amour de Paoli, & elles le seraient sans doute si elles pouvaient le voir.

Je prends la liberté de répéter ici une observation de ce Ministre Illustre que Paoli appelle le *Périclès de l'Angleterre*. On peut dire de Paoli ce que le Cardinal de Retz disait du grand Montrose ;
 „ C'est un de ces hommes que l'on ne trouve plus
 „ que dans les Vies des Hommes Illustres de Plutarque. ”



A P P E N D I X,
C O N T E N A N T
L E S M A N I F E S T E S
P U B L I E ' S E N C O R S E .

N^o. I.

M A N I F E S T O
D E L G E N E R A L E ,
E S U P R E M O C O N S I G L I O D I S T A T O
D E L R E G N O D I C O R S I C A .

LA giustizia della nostra guerra contro la repubblica di Genova è tanto nota al mondo, quanto la necessità che ci ha indotti a prender le armi per sottrarci dalla più obbrobriosa, ed insoffribile tirannia degl' ingiusti occupatori della nostra isola, e de nemici della nostra libertà. La moderazione, ciò non ostante, colla quale ci siamo sempre diportati in questo sì giusto, e lodevole impegno, avendo viepiù riempiti d'orgoglio, e fatti ogni giorno più arditamente a nostro danno i Signori di Genova; rende a noi indispensabile il dovere nel punto che siamo per cambiar di condotta a lor riguardo, manifestarne al pubblico li motivi, e le ragioni, onde ognuno sia persuaso della rettitudine delle nostre determinazioni, e di quella equità, che forma il carattere della nostra nazione.

Da trenta anni che noi sosteniamo la presente guer-

ra per snidare affatto dalla nostra isola la repubblica di Genova, mai in alcun modo avevamo tentato frastornare il commercio di mare a sudditi di quella signoria, compassionando di quelli piuttosto l'infelice situazione, che l'obligava a vivere sotto un governo, che per la istessa sua costituzione non può se non esser tiranno. Ma vedendo ora con quanta ostinazione, ed efficacia la predetta repubblica s'affatichi per interdire, e precludere ogni strada al commercio marittimo nel nostro regno, prendendo non solamente co' suoi Bastimenti armati in Corso quelli che loro riesce incontrare di nostra bandiera, ma per anche con felice ardimento finora abbrugiando, ed insultando quelli delle altre nazioni più rispettabili dell' Europa, che per ragion di traffico si portino ad approdare, o partano da porti, e scali a noi soggetti della nostra isola. E vedendo in fine, che questa nostra lenità, e contegno niente è corrisposto dalli sudditi Genovesi, e che anche essi instigano il loro principe a privarci del beneficio del commercio con qualunque bandiera, lusingandosi con questo mezzo vedere affatto la nostra nazione soffrir nelle loro mani il monopolio delle sue sostanze, colle quali si sono obbligati provvedere quei presidi, che noi teniamo bloccati. Per non mancar quindi di riguardo a noi medesimi, per toglier gli ostacoli, e proteggere il nostro commercio, e per render sensibile il nostro risentimento a coloro, che sul mare impunemente finora ci hanno insultati con tanto nostro pregiudizio; prevalendoci del diritto, che ci compete, e perchè è inseparabile da quella libertà, che il cielo ha concessa al nostro valore, abbiamo deliberato conceder la facoltà a qualunque de' nostri nazionali, che volesse armar bastimenti da Corso contro de' Genovesi nostri nemici, e lor ban-

diera, d'inalberare il nostro padiglione dopo aver preso però da noi il passaporto, e le istruzioni opportune; la quale facoltà nell'istesso modo, e forma, volentieri accorderemo ancora a qualunque straniero, che volesse servirsene contro de' medesimi nostri nemici, e lor bandiera, bonificandogli, ed assicurandogli tutti que' privilegi, che in uguali circostanze sogliono accordarsi agli armatori.

Costretti per tanto da così pressanti motivi, e solide ragioni a far la guerra anche per mare alla repubblica nostra nemica, ci protestiamo nondimeno voler usare il maggior rispetto, ed i riguardi possibili a tutti i principi dell' Europa, e di voler praticare, ed osservare le leggi, e consuetudini introdotte, ed ammesse nelle guerre marittime anche verso de' Genovesi, quando i medesimi colle solite loro irregolari, ed inumane procedure non ci costringano ad appartarcene.

Casimca 20. Maggio 1760.

Nº. II.

D O G E

G O V E R N A T O R I,

E P R O C U R A T O R I

D E L L A R E P U B L I C A D I G E N O V A.

NELLA determinazione, in cui siamo di dare a' nostri popoli della Corsica i contrassegni più indubitati, ed autentici della paterna nostra amorevolezza, e del sincero desiderio che abbiamo di renderli

tranquilli e felici; essendoci fatte presenti le istanze di una gran parte di detti popoli, abbiamo deliberato di spedire in quel nostro regno una eccellentissima deputazione munita di tutte le opportune facoltà, ed autorizzata in nome della serenissima nostra repubblica a promovervi efficacemente, ed a fissare i mezzi di quella stabile pacificazione, che fu da tanto tempo l'oggetto delle più vive nostre premure.

Notifichiamo quindi coi mezzo delle presenti a' sopradetti nostri popoli, che saranno essi, niuno escluso, pienamente rimessi nella grazia e favore della prefata nostra repubblica col generale indulto di tutto ciò che può essere accaduto in occasione de' moti trascorsi: gli accertiamo inoltre della immancabile nostra disposizione ad assicurare la tranquillità, e la felicità loro col mezzo di tutte quelle graziose concessioni, che servano non solo a confermare, e spiegare le precedenti, e particolarmente quelle, che furono accordate in tempo dell' illustrissimo Pietro Maria Giustiniano, ma ancora la ferma intenzione, in cui siamo, di concedere alla nazione Corsa distinzioni maggiori, stabilire una retta, ed invariabile amministrazione della giustizia civile e criminale, favorire ed ampliare il commercio, e procurare in somma alla predetta nazione col bene della pace ogni altro possibile vantaggio.

A questi giustissimi fini la prefata eccellentissima deputazione impiegherà ogni sua cura e pensiero; ed invitiamo perciò non meno tutti i soggetti più riguardevoli, che qualunque altro particolare del regno a contribuirvi per parte loro con quella stessa affezione, impegno, e buona fede, che per parte nostra, e dell' eccellentissima deputazione vi saranno certamente apportati procurando altresì il più pronto ge-

nerale concorso di tutte le pievi, & provincie, onde possa colla maggior sollecitudine, concordia, ed unanimità perfezionarsi un' opera, che dev' essere per i suddetti nostri popoli di sommo interesse, ed importanza.

In vista di quanto sopra proibiamo espressamente a chi avrà cara la nostra grazia il recare qualunque danno alle persone, e bene di chiunque siasi de' suddetti nostri popoli; e siccome ci promettiamo, che l' opera, & le zelo di ognuno si adopereranno efficacemente per un oggetto, che tanto interessa la repubblica, e' l' vero bene del regno, così avremo noi presente il merito di quelli, che con più di attività, e d'impegno contribuiranno a promuoverlo, e stabilirlo.

Dat. in Genova nel nostro Real Palazzo

li 9. Maggio 1761.

Domenico MARIA TATIS Segretario di Stato.

Nº III.

RISULTATO DEL CONGRESSO TENUTO
DA' CORSI IN CASINCA, IN OCCASIONE
DELLA GIUNTA SPEDITA IN CORSICA DA'
GENOVESI.

IL GENERALE,
ED IL SUPREMO CONSIGLIO DI
STATO
DEL REGNO DI CORSICA.

LA repubblica di Genova conosciute insufficienti
le proprie sue forze, non che per sottometterci

all' aborrito di lei dominio, ma ben anche per far più lunga resistenza a quelle, che ci fornisce la nostra unione, ed il nostro invincibile attaccamento alla libertà da qualche tempo a questa parte, ma sempre invano non ha mai cessato di tentare con tutta la maggior efficacia delle sue imposture d'indisporre contra di noi, e ricever soccorso da qualche gran Corte d'Europa.

Vadendosi ora delusa in questo suo disegno, e sapendo benissimo riputarfi da ogn' uno un dritto dell' umanità il dare una volta quiete a questa nazione, fortemente ella teme, che nel futuro congresso di pace considerata, e la giustizia della nostra causa colle nostre solenni determinazioni, e l' incompatibilità del suo governo col genio dei nostri popoli, i Principi d'Europa per non lasciare accesa in seno all' Italia una scintilla di guerra non pensino a farla desistere dalle pretese che ostenta, e che ad altro fine non vorrebbe far valere sopra questo regno, che per riempirlo di miserie, & d' orrore. In tale stato di cose seguendo l' impulso della sua passione predominante di stragi, e di vendette, ella ha creduto non poterfi meglio opporre alle nostre intraprese, che animando colla profusione di molto danaro, e coll' offerta di gradi militari, e stipendi alcuni uomini vili, e mercenari, esuli dalla lor patria per le enormità de' loro delitti ad introdursi furtivamente per eccitarvi il tumulto, e la disunione; onde in apprensione, o distratti noi in una guerra civile, avesse più comodo di far valere il giro de' suoi artifizii, e nelle Corti, e nel congresso di pace. Ed ella tanto più volentieri ha adottato questo progetto, quanto che nel congresso di Aquigrana, allorchè i Ministri delle potenze pensarono a metter le mani anche agli affari di Corsica, astutamen-

te seppe eluderne la premura coll' assertiva, che in poco tempo avrebbe quietati i rumori di questo regno. Coll' istessa industria volendo ora prevenire l' attenzione dei gabinetti per mezzo de' suoi inviati, e con manifesti, impudentemente asserisce, e divulga, avere finalmente ritrovato il mezzo di ridurre alla quiete le cose di Corsica, ed avere a tale oggetto sulle richieste della maggior parte de' popoli, e de' principali della nazione destinata una giunta di sei soggetti dell' ordine senatorio munita di ampie facoltà, e per attirarsi la confidenza, ed il concorso delle pievi nella città di Bastia, e per ultimarvi il trattato di pacificazione.

Noi amatissimi compatriotti quali per ragione del nostro ministero colla maggiore sollecitudine, ed indefessa attenzione siamo continuamente applicati, e vegliamo alla conservazione della nostra interna tranquillità, ed a sconcertare i progetti, e respingere i tentativi de' nemici della nostra libertà, avendo penetrato questo piano ed idea della repubblica di Genova, non credemmo poter più lungamente differire la citazione del solito annuale congresso, espediente sperimentato efficacissimo in trenta, e più anni di guerra per confondere l'orgoglio, e frastornar le misure de' Genovesi. Fu intimato, e notificato a tutti quelli, che hanno voce, ed autorità su' i pubblici affari, e fu tenuto col maggior concorso di tutti gli ordini, e rappresentanti della nazione nel convento di S. Francesco della pieve di Casinca nelle festività di pentecoste. Previddero il colpo fatale della lor macchina i nostri nemici, e fecero ogni sforzo per farlo cadere a vuoto. D. Filippo Grimaldi alla testa de' banditi, e facinorosi fatti venire apostatamente da Genova in Bastia coll' intelligenza del Martinetti, e

coll' apparato di molti bastimenti fece uno scalo in Fiumorbo, e stabilissi a casa di Sardo, da dove con minaccie e lusinghe, e colla proposizione di levare un reggimento in quella commarca, si persuase spaventare i buoni patrioti, e tirare a se il concorso di molti partiti nel di segno d' interrompere, occupandoci altrove, il citato congresso, e privarci così della congiuntura più propria d' illuminare i nostri popoli, e d' essere assistiti dal loro zelo, e generosità nel commune bisogno. L'istante provvedimento, che s'oppose a questo primo tentativo degli avversari, e la prontezza con cui prese l' armi per difesa della propria libertà tutta quella comarca, vi sono egualmente noti alla sconfitta de' traditori della patria, e delle truppe Genovesi. Continuò dunque il congresso colla più desiderabile unanimità di sentimenti, e colla più matura ponderazione delle cose le sue sessioni, nelle quali furono prese le qui sotto notate deliberazioni, quali perchè siano a notizia d' ogn' uno, e per la loro intiera osservanza, vogliamo ed ordiniamo che siano lette, e pubblicate, ed affissata copia ne' luoghi soliti, e consueti, riserbandoci sopra alcuni punti ad emanar fuori più circostanziato dettaglio per soddisfazione, ed intelligenza de' nostri amatissimi popoli.

I. E' stato decretato che si faccia un manifesto per mezzo di cui smentire quelli della repubblica di Genova, protestando nel medesimo, che in alcun tempo mai noi non saremo per dare orecchio a veruna proposizione d' accordo con i Genovesi, se questi per preliminari non riconoscono la nostra libertà, l' indipendenza del nostro governo, & non cedono al medesimo le poche piazze che ancor tengono nel regno. Quali preliminari accordati, ed eseguiti, la

nazione Corfa, ed il suo governo adotterà le misure più proprie e decenti, e farà spiccare la natural sua equità, e moderazione per indennizzare il decoro, e gl'interessi della repubblica di Genova.

II. Nella più probabile supposizione, che i Genovesi acciecati dal loro orgoglio non faranno per aderire a questi preliminari di pace, per metterci maggiormente in istato di fargli con più successo, e vigorosa la guerra in conseguenza del piano stabilito per l'anno corente, è stato pensato, ed a pieni voti determinato, che si levi una contribuzione straordinaria, in virtù della quale determinazione ciascuno che avrà beni stabili, mobili, o semoventi fruttiferi nel regno dovrà pagare una lira per ogni mille che ne possederà in detti effetti per una sol volta. Per fare questa esigenza li Signori intendenti generali, o altri presidenti della camera con una particolare istruzione si metterranno in giro nel prossimo venturo mese d'Agosto.

III. Per la più pronta spedizione degli affari, e per essere nel luogo il più a portata d'invigilare all'interna tranquillità del regno è stato conchiuso, e stabilito, che il governo supremo faccia fissa la sua residenza nella città di Corte, e che vi si debba trasferire ne' primi giorni dell'entrante Giugno, col permesso però al Sig. Generale di potersene appartare quando lo giudichi a proposito, o per l'esecuzione del piano stabilito delle operazioni di guerra in quest'anno, o per mantenersi alla fronte del nemico, ed opporsi alli di lui tentativi. Nel qual caso resteranno a di lui carico, e di sua ispezione particolare il comando, e la direzione dell'armi, la guarnigione de' presidii, torri, e postamenti, ed ogni altro affare appartenente alla guerra, e nel restante delle pub-

bliche incombenze procederà il supremo consiglio colla solita sua suprema autorità.

IV. Inerendo al desiderio de' veri amatori della libertà, quale in ogni cosa vorrebbero che avesse uguale influenza, ed ardentemente sollecitano per l'abolimento di ogni qualunque residuo dell' antica servitù: siccome ancora per averne quel profitto che ne ritraggono gli altri stati, si è stabilito di far coniare colle armi del regno una quantità proporzionata di moneta di rame, e d' argento, per servire agli usi correnti dentro il regno. La quale moneta non potrà esser rifiutata da alcuno, e nella quale solamente la camera, ed i tribunali riceveranno i pagamenti, i dazi, le tasse ordinarie, e straordinarie, condanne, o altro &c. Per maggior comodo de' popoli in ogni provincia, e forse anche in ogni pieve sarà deputata una persona, a cui potrà ricorrere chiunque per far qualche pagamento pubblico, per cui avrà bisogno di cambiar moneta forastiera colla corrente del regno, o di queste colla forastiera per il commercio, ed usi fuori di stato.

V. E per viepiù fare spiccare l' indipendenza de' nostri tribunali, e supplire in parte alle spese della loro manutenzione, e stato risoluto, che il supremo governo pensi a far bollare colle armi del regno una quantità di carta, consegnandola agl' intendenti generali delle finanze, coll' incarico ai medesimi di distribuirne per ciascuna pieve a proporzione, perchè venga comprata a soldi due, e denari otto, il foglio da chiunque ne avrà bisogno. Poiché dal momento che sarà distribuita per le pievi, questa carta così bollata, e sarà notificato a tutti per mezzo d'una circolare, non sarà ricevuto come instrumento, o scrittura pubblica, ma sarà considerato ne' nostri tribuna-

li come di niun vigore qualunque atto in avvenire non scritto sopra questa carta.

VI. E ad oggetto di far più sensibile, e manifesto il giusto nostro risentimento contro Don Filippo Grimaldi, capo e direttore de' facinorosi felloni, ed emissari, le di cui malvagie inclinazioni lo condussero al remo nella sua gioventù, ed a cui la frequenza de' più enormi delitti contro la patria ha servito di scala per arrivare al grado di colonnello della repubblica di Genova, della quale or gode la maggior confidenza, si è ordinato, che debba costruirli la figura d' un uomo di paglia rappresentante esso Don Filippo Grimaldi, per essere dal ministro di giustizia alle forche piscaine pubblicamente impiccato affinchè venendo in qualunque tempo nelle nostre forze, si debba eseguire il medesimo supplicio nella di lui propria persona.

VII. Ed attese le presenti emergenze, si è pensato incaricare colle più efficaci premure i commissari, i capitani delle armi, ed altri pubblici ufficiali della nazione d' arrestare, e consegnare alla giustizia tutte le persone sospette, ò che terranno discorsi sediziosi, siccome d' invigilare agli andamenti, e sorprendere gli emissari dei Genovesi nelle loro rispettive pievi, e parrocchie, alla qual premurosa disposizione contravenendo si eseguiranno rigorosamente contro di loro le leggi stabilite nel congresso di Santo Pietro.

VIII. Si sono prese inoltre le misure più proprie per mantenere il buon ordine nell' amministrazione della giustizia, e nella percezione, e maneggio del danaro pubblico, ciocchè noi scrupolosamente adempiremo in quanto per ragion del nostro impiego a noi spetta, ed assiduamente invigileremo, che gli altri ancora eseguiscano colla maggior dili-

genza, ed esattezza le loro commissioni, e incombenze.

Noi per ultimo, amatissimi compatriotti, non stimiamo nemmeno opportuno d'effortarvi ad unire alla nostra sollecitudine la vostra costanza, mentre nell'ultimo memorabile congresso si è troppo manifestamente contraddistinto il vostro zelo per la commune patria, e nel concorrere in tanto numero, e con tanto ardore ad abbattere, & punire l' indegno ribelle Martinetti, avere abbastanza fatta vedere la vostra fermezza in difendere, e mantenere la nostra libertà; onde noi siamo pieni di riconoscenza, e di gratitudine per la vostra fedeltà e valore, e l' Europa tutta sarà quindi persuasa della inalterabile nostra unione, mediante la quale noi assicureremo la nostra felicità, ed aumenteremo sempre la gloria della patria.

Vescovato 24 Maggio 1761.

Giuseppe MARIA MASSESI
Gran - Cancelliere.

Nº. IV.

M E M O R I A

A I S O V R A N I
D I E U R O P A.

NOn dovrebbe certamente lagnarsi la repubblica di Genova, se dai Corsi non si è prestato orrecchio alle lusinghevoli, e generiche espressioni d'assicurare la tranquillità, e la felicità loro contenute

nell' editto dei 9. Maggio, sparso artificiosamente in più mani dai Corsi medesimi. Chiunque sia per poco informato delle circostanze foriere di questo editto, sarà astretto a confessare, che ò la repubblica non ebbe lumi bastevoli per ben intraprender l' impegno di piegar l' animo dei Corsi, oppure che le di lei mire erano a tutt' altro dirette, che a renderli tranquilli e felici. Lo sbarco clandestino di diversi nomini facinorosi già sbanditi dalla Corsica; la sedizione interna tentata in più parti del regno; l'aver obbligati alcuni uffiziali Corsi, che sono al soldo dei Genovesi, a girare per i luoghi, affine di ammutinar gente; il non aver fatto il minimo capitale del regno, ma soltanto del popolo meno illuminato, sono forse mezzi adattati per dar principio alla tranquillità, e felicità dei Corsi, ovvero ad eccitare fra essi lo spargimento del sangue, e tutto l' orrore di una guerra civile? Le massime presenti della repubblica niente dissimili sono da quelle che per l'avanti hanno animato il di lei governo, reso tanto odioso ai Corsi, quanto è stato il compatimento, con cui ogni sovrano ha riguardato le di loro vicende. Nè accade che più si pensi a risoggettarli una nazione, la quale siccome dalla repubblica riconosce l' avvilitimento di tutto il regno, e l'abiezione de' popoli; così eleggerà una morte generosa, piuttosto che sottoporre di nuovo il collo all' antica schiavitù.

Dalla violenza, e dalla forza che potesse accorrere in ajuto della repubblica, potrebbe, non vi è dubbio, abbatterfi il valore dei Corsi, ma non per tanto si otterrebbe dai Genovesi l' intento, perchè il cuore di quegli non perderebbe perciò quella connaturale libertà, con cui si nasce, ed in vece di scemarfi, maggiormente si aumenterebbe quella antipatia, che

dividerà per sempre le due nazioni. E non è da crederfi, che verun sovrano voglia continuamente tenere in Corsica un' armata in piedi per sostenere i dritti di una repubblica, che eccetto l'invasione, non ha titolo, che possa contrapporsi a quelli che vi hanno gli altri potentati d' Europa. O sia l'impero per rapporto alla Toscana, o sia la Francia a cui altre volte fu incorporata, o sia la Spagna per i re d'Aragona, o sia la Santa Sede Apostolica di cui fu tributaria.

Intanto però neppure è da porsi in dubbio che i Re moderni, ai troni de' quali già pervennero i giusti clamori dei Corsi, vogliano trasandare quel dritto d' umanità, che può istillare nei di loro animi augusti il pensiero di dare una volta la quiete alla Corsica, col lasciarle godere la sua libertà, per cui in ogni tempo ha dimostrato tanto attaccamento, e per cui ha sostenuta con tanta costanza una guerra così disastrosa, o mettendola sotto la protezione di qualche principe, che la riguardi come figlia, e che invigli ed influisca colla minor gelosia degl' altri stati nella costituzione del suo governo; oppure adattando qualche altro spediente poco meno analogo alla naturale inclinazione de' suoi popoli, e che coll' indennità de' loro privilegi, meno anche s'opponga alle mire politiche, ed alle pretenzioni delle potenze interessate.

Nº. V.

DETERMINAZIONI

PRESE NEL CONGRESSO DI TUTTI I CAPI PRINCIPALI DEL REGNO

Tenuto in CORTE li 23, 24 & 25 di Ottobre dell' Anno corrente 1764.

A TTESE le continuate notizie, che si hanno da tutte le parti, sembra, che non vi sia più luogo a dubitare dell' imminente venuta in Corsica delle truppe Francesi, leggendosi perfino nelle pubbliche gazette il minuto dettaglio del numero di esse truppe, de' luoghi che dovranno occupare in Corsica, del tempo, che dovranno restarvi, ed alcuni altri articoli concernenti a questa spedizione. Quindi è che il governo si è creduto nella indispensabile necessità di convocare un particolare congresso di tutti i soggetti, che hanno occupata la carica di consiglieri di stato nel supremo governo, de' presidenti delle provincie, de' commissari delle pievi, e di tutti gli altri capi principali del regno ad oggetto di consultare intorno alle determinazioni da prendersi in rapporto a questo incidente troppo interessante per la nazione.

E sebbene vi sia luogo a credere, che le intenzioni di S. Maestà Christianissima non tendano con questa spedizione a fare dirretamente la guerra ad una nazione, che sempre si è fatta preggio del più sincero ossequioso attaccamento alla corona di Francia, e per cui altre volte si meritò la speciale protezione de

di lui gloriosi predecessori; essendo però destinate le truppe Francesi a munire, e difendere i presidî, che ancora ritengono in Corsica i Genovesi, non possono i Corsi riguardarle, che come una specie di truppe ausiliarie della repubblica, finchè specialmente non vengano loro a notizia tutti gli articoli del trattato di fresco conchiuso colla stessa repubblica relativo a questa spedizione.

Affine pertanto di usare di tutta la possibile precauzione, e di prendere le misure più convenevoli alla pubblica sicurezza, si sono prese unanimemente alcune determinazioni contenute ne' seguenti articoli.

Primo. Si formerà una giunta di guerra composta di vari soggetti di tutte le provincie, da nominarsi dal supremo governo, la quale sarà incaricata d' invigilare per la esatta, e rigorosa osservanza dell' articolo 34. dell' ultima general consulta, riguardante la proibizione di qualunque sorta di commercio co' presidî nemici, tanto in riguardo all' accesso dei nazionali ai detti presidî, quanto de' presidiani agli scali della nazione, ad oggetto di garantire i popoli dalle angustie di una vicina carestia consimile a quella dell' anno scorso, per mantenere, ed aumentare il commercio introdotte negli scali della nazione, e provvedere nel tempo stesso, alla sussistenza delle pubbliche finanze. Dandosi perciò piena autorità a detta giunta di punire irremissibilmente i delinquenti.

Secondo. Quantunque possa crederfi, che le truppe Francesi destinate ora in Corsica non siano per intraprendere cosa alcuna in pregiudizio dei diritti della nazione, e rinnovarvi alcuno degli attentati altre volte commessi con manifesto abuso della confidenza, e buona fede de' Corsi nella inaspettata sorpresa de' la Paludella; e di Alziprato, e nella resa del Castello

di Sanfiorenzo in mano de' nemici; contuttociò per maggiormente abbondare in precauzioni, farà loro onninamente vietato l' accesso ai paesi sotto qualunque pretesto. Sarà perciò ispezione di S. Ecc. il Sig. Generale di tener muniti i postamenti di frontiera, anche per far valere la giurisdizione, e il dominio della nazione sopra i territori degli stessi presidii confiscati a favore della pubblica camera come è stato praticato finora. Potrà però il supremo governo accordare il passaporto a qualche ufficiale Francese, che lo chiedesse, con obbligo di manifestare nella prima generale consulta da tenersi i motivi della richiesta, e della concessione di tali passaporti, e di quanto si fosse trattato con essi Francesi.

Terzo. Precorrendo voce, che possa essere fatta qualche proposizione di pace, o di accomodamento colla repubblica, dovrà questa assolutamente rigettarsi, se prima non siano accordati, ed eseguiti i preliminari proposti nella general consulta di Casinca dell' anno 1761.

Quarto. S' incarica S. Ecc. il Sig. Generale di fare a nome della nazione una rispettosa, ed efficace remonstranza a sua Maestà Christianissima in rapporto ai danni, che viene a risentire la nazione suddetta per la missione in Corsica delle sue truppe in un tempo, che profittando i Corsi della estrema debolezza de' lor nemici, erano sul punto di espellerli intieramente dall' isola, restando perciò preclusa loro la strada ad ulteriori progressi, e vantaggiata al contrario la repubblica, che viene con questo mezzo a rinfrancarsi delle gravissime spese, che era tenuta fare in Corsica e a mettersi così maggiormente in istato di continuare la guerra contro la nazione. Metterà in vista nel tempo stesso a S. Maestà il grave torto fatto anni a-

di lui gloriosi predecessori; essendo però destinate le truppe Francesi a munire, e difendere i presidj, che ancora ritengono in Corsica i Genovesi, non possono i Corsi riguardarle, che come una specie di truppe ausiliarie della repubblica, finchè specialmente non vengano loro a notizia tutti gli articoli del trattato di fresco conchiuso colla stessa repubblica relativo a questa spedizione.

Affine pertanto di usare di tutta la possibile precauzione, e di prendere le misure più convenevoli alla pubblica sicurezza, si sono prese unanimemente alcune determinazioni contenute ne' seguenti articoli.

Primo. Si formerà una giunta di guerra composta di vari soggetti di tutte le provincie, da nominarsi dal supremo governo, la quale sarà incaricata d' invigilare per la esatta, e rigorosa osservanza dell' articolo 34. dell' ultima general consulta, riguardante la proibizione di qualunque sorta di commercio co' presidj nemici, tanto in riguardo all' accesso dei nazionali ai detti presidj, quanto de' presidj agli scali della nazione, ad oggetto di garantire i popoli dalle angustie di una vicina carestia consimile a quella dell' anno scorso, per mantenere, ed aumentare il commercio introdotte negli scali della nazione, e provvedere nel tempo stesso, alla sussistenza delle pubbliche finanze. Dandosi perciò piena autorità a detta giunta di punire irremissibilmente i delinquenti.

Secondo. Quantunque possa crederfi, che le truppe Francesi destinate ora in Corsica non siano per intraprendere cosa alcuna in pregiudizio de' diritti della nazione, e rinnovarvi alcuno degli attentati altre volte commessi con manifesto abuso della confidenza, e buona fede de' Corsi nella inaspettata sorpresa della Paludella; e di Alziprato, e nella resa del Castello

di Sanfiorenzo in mano de' nemici; contuttociò per maggiormente abbondare in precauzioni, sarà loro onninamente vietato l' accesso ai paesi sotto qualunque pretesto. Sarà perciò ispezione di S. Ecc. il Sig. Generale di tener muniti i postamenti di frontiera, anche per far valere la giurisdizione, e il dominio della nazione sopra i territori degli stessi presidii confiscati a favore della pubblica camera come è stato praticato finora. Potrà però il supremo governo accordare il passaporto a qualche ufficiale Francese, che lo chiedesse, con obbligo di manifestare nella prima generale consulta da tenersi i motivi della richiesta, e della concessione di tali passaporti, e di quanto si fosse trattato con essi Francesi.

Terzo. Precorrendo voce, che possa essere fatta qualche proposizione di pace, o di accomodamento colla repubblica, dovrà questa assolutamente rigettarsi, si prima non siano accordati, ed eseguiti i preliminari proposti nella general consulta di Casinca dell' anno 1761.

Quarto. S' incarica S. Ecc. il Sig. Generale di fare a nome della nazione una rispettosa, ed efficace remonstranza a sua Maestà Christianissima in rapporto ai danni, che viene a risentire la nazione suddetta per la missione in Corsica delle sue truppe in un tempo, che profittando i Corsi della estrema debolezza de' lor nemici, erano sul punto di espellerli intieramente dall' isola, restando perciò preclusa loro la strada ad ulteriori progressi, e vantaggiata al contrario la repubblica, che viene con questo mezzo a rinfrancarsi delle gravissime spese, che era tenuta fare in Corsica e a mettersi così maggiormente in istato di continuare la guerra contro la nazione. Metterà in vista nel tempo stesso a S. Majestà il grave torto fatto anni a-

dietro alla nazione colla resa in mano de' Genovesi della importante piazza di Sanfiorenzo, consegnata dai Corsi alle sue truppe affine di custodirla, chiedendo di tutto la convenevole indennizzazione.

Quinto. E perchè questa rimostranza abbia maggiormente il suo effetto, sarà pure incombenza di esso Sig. Generale d'indirizzarsi alle potenze protettrici, ed amiche della nazione, supplicandole a volerla coadiuvare colla loro mediazione presso sua Maestà Christianissima, e a continuare alla nazione stessa l'alto loro Padrocinio per la conservazione de' suoi diritti, e prerogative di libertà, e indipendenza.

Sesto. Essendo venuto a notizia del supremo governo, che qualunque privato indifferentemente si faccia lecito di devastare i pubblici boschi, erigendovi fabbriche a suo talento di qualunque sorta di legnami, nell' avvenire si proibisce rigorosamente a chiunque ogni nuova erezione di dette fabbriche, ed il taglio di qualsivoglia sorta di alberi ne' boschi suddetti, se prima non ne avrà ottenuta la licenza in iscritto da concedersi dal solo supremo governo.

Giuseppe MARIA MASSEI
Gran-Cancelliere.

Nº. VI. ♡

GENERALE,
E SUPREMO CONSIGLIO
DI STATO
DEL REGNO DI CORSICA,
AI NOSTRI DILETTI POPOLI.

FRa le incessanti gravissime occupazioni, che secol porta il governo de' popoli alla nostra cura commessi, una delle principali nostre applicazione mai sempre è stata quella di procurare alla gioventù de nostro regno un pubblico comodo onde poterla istituire negli studi delle scienze divine ed umane, ad oggetto di renderla maggiormente utile al servizio di Dio, e della patria.

Il governo Genovese tra le massime della barbara detestabil politica con cui reggeva questi popoli, sopra ogni altra, si attenne invariabilmente a quella di mantenergli nell' incoltura, e nella ignoranza; e per quanto fiorissero le scienze, e fossero in pregio presso le vicine nazioni, ed anche alcuni de' nostri nazionali dalla generosità de' principi d'Italia fossero prescelti a sostenere con alta riputazion di dottrina le cattedre più ragguardevoli nelle università di Roma, di Pisa, e di Padova, noi però eravamo miseramente costretti a vedere in Corsica i più sublimi e perspicaci ingegni, che la natura ha dati in ogni tempo, ed in gran numero nel nostro clima, ò a languire senza cultura, e consumarsi nella oscurità, e nell' ozio, ò a procacciar con grave dispendio oltrema-

re, e per le contrade d' Europa quel comodo di coltivarsi che non era loro permesso di rinvenire nella lor patria.

La Provvidenza però, che in tante maniere ha manifestati sopra di noi i più sensibili contrassegni della sua protezione, ha dissipata in gran parte quella nuvola di oscurità, che cotanto ingiuriolosamente ci copriva, e noi siamo a portata di disingannare il mondo, che non era la Corsica quel barbaro paese, che voleasi far credere da' Genovesi, nemico dei buoni studi, e delle scienze.

L' oggetto pertanto di questo nostro editto è quello di far noto ai nostri amatissimi popoli, che l' università degli studi ideata da gran tempo, e frastornata fin qui dalle circostanze inopportune dei tempi, si aprirà il giorno tre del prossimo futuro Gennajo in questa città di Corte, luogo prescelto nell' ultima general consulta dello scaduto Maggio, come il più comodo a tutta la nazione. Quest' opera tanto salutare, e generalmente bramata dai nostri popoli, non avrà per avventura nel suo cominciamento tutta quella perfezione, a cui (come tutte le altre nostre cose, che nate da piccoli principii, perchè guidate dal zelo e della giustizia, hanno avuti notabilissimi accrescimenti) potrà pervenire con qualche tratto di tempo, bastando ora a noi, che vi siano le scuole più necessarie, e le più proporzionate al presente bisogno de' nostri popoli.

A tale effetto abbiamo prescelti i più valenti ed accreditati professori, che oltre l' essere benemeriti della nazione per molti altri titoli, non per avidità di lucro, o per aletamenti di vanità, ma portati da un puro e sincero zelo del pubblico bene, impiegheranno ora di buon animo le loro studiose fatiche ad is-

truire nella maniere più desiderabile la gioventù, insegnando giornalmente nelle pubbliche scuole dell' università le seguenti facoltà, e scienze.

I. La Teologia Scolastica Dommatica, ove i principii della religione, e le dottrine della cattolica chiesa faranno spiegate con brevità e sodezza, e il professore farà altresì una lezione fra settimana di Storia Ecclesiastica.

II. La Teologia Morale, in cui si daranno i precetti, & le regole più sicure della Cristiana morale, e in un giorno della settimana si farà la conferenza di un Caso pratico relativamente alle materie insegnate.

III. Le Istitute Civile e Canonica, ove si mostrerà l' origine e il vero spirito delle leggi, per il miglior uso delle medesime.

IV. L' Etica, scienza utilissima per apprendere le regol del buon costume, e la maniera di ben guidarsi nei differenti impieghi della società civile, e comprenderà altresì la cognizione del Diritto della Natura, ei delle Genti.

V. La Filosofia secondo i sistemi più plausibili de' i moderni filosofanti, e il professore darà altresì i principii della Matematica.

VI. La Rettorica.

VII. Vi farà inoltre il comodo di istruirsi in lingua volgare nella Pratica tanto Civile che Criminale.

Le ore per le differenti scuole faranno distribuite in maniera, che chi vorrà potrà intervenire lo stesso giorno à diverse lezioni, e sarà tale il metodo che terranno i professori nell' insegnare, che basterà una mediocre cognizione della lingua Latina per l' intelligenza delle materie, alle quali vorranno applicare.

Invitiamo pertanto tutti i giovani studiosi del nostro regno, tanto ecclesiastici che secolari, a profittare

di una occasione sì vantaggiosa, che loro presentiamo: e soprattutto vogliamo persuaderci, che con più ardore, ed in maggior numero vorranno concorrervi i giovani delle famiglie più ragguardevoli e facoltose, alla coltura dei quali essendo principalmente dirette le nostre sollecitudini, avremo cura speciale, che vi siano per loro scuole proporzionate, ad oggetto di fornirli delle necessarie cognizioni per abilitarli alle pubbliche cariche di consiglieri di stato, di presidenti, auditori, e consultori delle giurisdizioni e provincie, e agli altri ragguardevoli impieghi della nazione, ai quali avendo essi speciale diritto di aspirare, devono mostrare nel tempo stesso un maggiore impegno di contradistinguerfi nella coltura de' buoni studii, per renderli atti a sostenerli con dignità: oltredichè ritrovandosi essi in vicinanza del supremo governo, e presso sua eccellenza il Sig. Generale faranno altresì a portata di dar saggio del loro valore, e bravura in tutti gli incontri, che ne saranno loro presentati per servizio della loro patria.

Ed affine di maggiormente eccitare la loro emulazione, per viepiù aumentare e proteggere i pubblici studii, e favorire chi gli coltiva, seguendo in ciò la massima di tutti i saggi governi, si prenderanno da noi le più efficaci misure perchè alle cariche tanto civili che ecclesiastiche del nostro regno siano sempre preferiti quelli che avranno lodevolmente fatto, o faranno attualmente il corso dei loro studii in questa nostra università. E poichè siamo rimasti gravemente commossi in vedere ogni anno uscire dal regno un numero troppo grande de' nostri ecclesiastici per passare in Terraferma a titolo di farvi i loro studii, restando ora evacuato questo pretesto, facciamo loro

sapere, che in l' avvenire non si concederanno più passaporti per Terraferma.

Si daranno finalmente gli opportuni provvedimenti per agevolare ai giovani studenti tutti i maggiori comodi in questa città, ed il minor dispendio che sia possibile tanto in riguardo agli alloggiamenti, che ai viveri, ed applicheremo a rintracciare i mezzi più proprii, onde supplire in qualche parte alla sussistenza degli studenti più poveri.

E perchè questo nostro editto pervenga à notizia di tutti, vogliamo che se ne trasmetta copia a tutti i Podestà maggiori del regno, ordinando loro di pubblicarlo, ed affiggerlo ne' luoghi soliti.

Dato in Corte ai 25 Novembre 1764.

Giuseppe MARIA MASSESI Gran-Cancelliere.



N^o. VI. (*)
D I P L O M E
D E F O N D A T I O N
D E
L'UNIVERSITE' DE CORSE.

LE GENERAL
ET LE
CONSEIL SOUVERAIN D'ETAT
DU ROYAUME DE CORSE.

A NOS AMES ET TRES CHERS
PEUPLES.

ENtre les graves & pressantes occupations qu'entraîne le Gouvernement des peuples commis à nos soins, une des principales a toujours été celle de procurer à la jeunesse de notre Royaume, l'avantage public de s'instruire dans l'étude des sciences divines & humaines, dans la vuë de la rendre plus utile au service de Dieu & de la Patrie.

Entre les maximes barbares de la détestable politique Génoise, dans le Gouvernement de ses peuples; celle qu'elle suivit invariablement fut toujours de les

(*) Cette dernière pièce étant l'acte de fondation d'une Université en Corse, nous l'avons séparée de la Classe des Manifestes & mise à la fin de cet Ouvrage.

tenir dans une crasse ignorance. Quoique les sciences fleurissent par-tout, & fussent en honneur chez les nations voisines; que même quelques-uns de nos nationaux aient été choisis par la générosité de divers Princes d'Italie, préférablement à d'autres, pour soutenir la réputation des Chaires les plus fameuses dans les Universités de Rome, de Pise & de Padouë; Nous étions misérablement réduits à voir les génies les plus sublimes & les plus pénétrants, que la nature donne en tout tems, & qui abondent dans notre climat, languir sans culture, se consumer dans l'obscurité & dans l'inaction, ou chercher à grands frais dans les divers pays de l'Europe, cette précieuse culture qu'il ne leur était pas permis de trouver dans leur Patrie.

Mais la Providence qui nous a donné en tant de manières des marques sensibles de sa protection, a dissipé en bonne partie les ténèbres qui nous offusquaient. Nous sommes en état de désabuser le monde du préjugé que la Corse fut un pays barbare; & comme voulaient le faire croire les Génois, que ses habitans fussent ennemis de l'étude & des sciences.

L'objet de cet Edit est d'apprendre à nos très chers peuples, que l'Université dont on avait eu depuis longtems l'idée, & que le malheur des tems avait rendue jusqu'ici impraticable, s'ouvrira le 3 de Janvier prochain, dans cette Cité de Corte, au lieu choisi dans la dernière consulte générale de May passé, comme le plus commode pour la nation. Cet Ouvrage si salutaire & si généralement désiré par nos peuples, n'aura pas sans doute d'abord la perfection dont il est susceptible. Il en sera de celui-ci comme de toutes nos autres affaires qui ont eu de faibles commencemens, mais que le zèle a fait prospérer. Cet-

te perfection pourra venir dans la suite; & il nous suffit pour l'heure, que notre jeunesse trouve les Ecoles les plus nécessaires & les plus proportionnées à ses besoins.

A cet effet nous avons choisi les Professeurs les plus habiles & les plus estimés, déjà recommandables à la nation par d'autres endroits, qui moins attirés par l'intérêt ou par la gloire, que par un zèle pur & sincère pour l'avancement du bien public, consacrent de bon cœur leurs savans travaux à l'instruction la plus convenable de la jeunesse, & s'engagent à enseigner tous les jours dans les Auditoires publics les sciences dont on verra ci-après l'énumération.

I. La Théologie Scholaistique Dogmatique, dans laquelle les principes de la Religion & les dogmes de l'Eglise Catholique seront expliqués avec clarté & brieveté, & le Professeur de cette partie donnera par semaine une leçon d'Histoire Ecclésiastique.

II. La Théologie Morale dans laquelle on donnera les règles & les préceptes de la Morale Chrétienne; & un jour de la semaine une Dispute ou Conférence sur un cas Pratique relatif aux susdits enseignemens.

III. Les Instituts de Droit Civil & Canonique, où l'on montrera l'origine & le véritable esprit des loix, pour mettre mieux en état de les appliquer.

IV. L'Ethique ou Morale proprement ainsi nommée, science très utile pour apprendre les règles des bonnes mœurs, & la manière de se bien diriger dans les divers emplois de la Société Civile; ce qui embrasera aussi le Droit de la nature & des gens.

V. La Philosophie, selon les systèmes les plus plausibles des Philosophes modernes; & ce Profes-

leur donnera aussi les principes ou élémens des Mathématiques.

VI. La Rhétorique.

VII. On trouvera en langue Vulgaire tous les secours que l'on pourra désirer pour s'instruire de la pratique en matière Civile & Criminelle.

Les heures pour ces différens Colléges seront distribuées de manière que chacun puisse dans un même jour assister à plusieurs leçons; & la méthode des Professeurs sera telle qu'une connaissance médiocre de la Langue Latine puisse suffire pour l'intelligence des sciences auxquelles on désirera de s'appliquer.

Nous invitons donc tous les jeunes gens studieux de notre Royaume, tant Ecclésiastiques que Séculiers, à profiter d'une occasion si favorable qui leur est offerte. Nous aimons sur-tout à nous persuader que les jeunes gens des maisons les plus distinguées & les plus riches, à la culture desquelles s'adressent principalement notre paternelle sollicitude, redoubleront leur ardeur à s'en prévaloir. Nous aurons même pour les y porter une attention particulière, à ce qu'ils y trouvent des secours proportionnés à leur état, & toutes les connaissances propres à les rendre capables d'occuper dignement les postes de Conseillers d'Etat, de Présidens, d'Auditeurs, de Consultants des Juridictions & des Provinces & les autres emplois les plus considérables de la nation. Et comme ils ont un droit spécial d'y aspirer, ils doivent s'appliquer avec plus de soin à se distinguer par la culture des bonnes études pour se mettre en état de soutenir ces premiers emplois avec dignité, outre que se trouvant par-là sous les yeux du Conseil Souverain & près de la personne de S. E. le Seigneur Général, ils seront à portée de donner des preuves de

leur valeur, dans toutes les occasions qui leur seront offertes pour le service de leur Patrie.

Et pour exciter d'autant plus leur émulation, de même que pour accélérer les progrès de ces études publiques, en favorisant ceux qui les cultivent; suivant en cela les maximes de tous les sages Gouverne-
mens: nous prendrons les mesures les plus efficaces pour que dans la repourvue des Charges Civiles & Ecclésiastiques de notre Royaume, on préfère toujours ceux qui se feront le plus distingués, & qui se-
raient actuellement appliqués à suivre le cours de leurs études dans cette notre Université; & comme nous avons été vivement touchés de voir ci-devant sortir de ce Royaume un grand nombre d'Ecclésiastiques, & passer en terre ferme pour y faire leurs études, ce prétexte ne subsistant plus, nous les aver-
tissons qu'à l'avenir on n'accordera plus de tels passe-
ports pour le Continent.

On donnera au reste tous les ordres nécessaires pour fournir aux jeunes Etudians les commodités requises dans cette Ville, au meilleur marché possible, pour la nourriture & les logemens, & nous avise-
rons de plus aux moyens les plus efficaces pour surve-
nir du moins en partie à l'entretien des Etudians les plus dépourvus de facultés.

Et pour que cet Edit parvienne à la connaissance de tous, nous voulons qu'il en soit remis copie à tous les Podesta en chef du Royaume, leur ordonnans de le faire publier & afficher selon l'usage.

Donné à Corte le 25 Novembre 1764.

Giuseppe. MARIA MASSESI,

Grand-Chancelier.

F I N.



